



**BULLETIN DES SEANCES DU GRAND CONSEIL  
DU CANTON DE VAUD**

**N° 119**

**Séance du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020**

**Présidence de Mme Sonya Butera, présidente**

---

<b>Dépôts du 1<sup>er</sup> septembre 2020.....</b>	<b>5</b>
<b>Communications du 1<sup>er</sup> septembre 2020.....</b>	<b>7</b>
<i>Réponses du Conseil d'Etat aux simples questions, résolutions, déterminations et pétitions.....</i>	<i>7</i>
<i>Retour au Parlement et plan de protection sanitaire.....</i>	<i>7</i>
<i>Intervention personnelle de Mme Florence Gross sur la Grève du climat.....</i>	<i>8</i>
<i>Intervention personnelle de Mme Valérie Induni sur le traitement d'une pétition.....</i>	<i>8</i>
<i>Démission de Mme Sarah Neumann, députée.....</i>	<i>9</i>
<b>Interpellation Denis Rubattel - Les forces de l'ordre, c'est la République et la République doit être respectée ! (20_INT_505).....</b>	<b>11</b>
<i>Texte déposé.....</i>	<i>11</i>
<i>Développement.....</i>	<i>11</i>
<b>Interpellation Sébastien Cala et consorts - Gestion intégrée de l'Orbe : quel bilan sept ans après la signature de la convention intercommunale ? (20_INT_506).....</b>	<b>12</b>
<i>Texte déposé.....</i>	<i>12</i>
<i>Développement.....</i>	<i>13</i>
<b>Interpellation Nathalie Jaccard et consorts - Chicha, ça va pas tant que ça... (20_INT_507).....</b>	<b>13</b>
<i>Texte déposé.....</i>	<i>13</i>
<i>Développement.....</i>	<i>14</i>

<b>Rapport/préavis du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment de MM. Jean-Christophe Birchler, Claude-Alain Gebhard et Blaise Vionnet (20_PAR_2)</b> .....	15
<i>Rapport du Bureau du Grand Conseil</i> .....	15
<i>Décision du Grand Conseil après rapport du Bureau</i> .....	15
<b>Rapport/préavis du Bureau du Grand Conseil - Election complémentaire du médiateur administratif / de la médiatrice administrative - Législature 2018-2022 (20_PAR_3)</b> .....	16
<i>Préavis du Bureau du Grand Conseil</i> .....	16
<i>Décision du Grand Conseil après préavis du Bureau</i> .....	16
<b>Interpellation Vassilis Venizelos et consorts - Préfinancements - un état des lieux s'impose ! (20_INT_508)</b> . 19	
<i>Texte déposé</i> .....	19
<i>Développement</i> .....	19
<b>Postulat Rebecca Joly et consorts – Péréquation intercommunale vaudoise et facture sociale : quel est le degré actuel de solidarité entre les communes ? (20_POS_221)</b> .....	20
<i>Texte déposé</i> .....	20
<i>Développement</i> .....	21
<b>Postulat Carine Carvalho et consorts – Pour une police qui reflète la diversité de la population vaudoise et actrice dans la lutte contre les discriminations (20_POS_222)</b> .....	21
<i>Texte déposé</i> .....	21
<i>Développement</i> .....	22
<b>Postulat Anne-Laure Botteron et consorts – Pour que le provisoire ne dure pas (20_POS_224)</b> .....	23
<i>Texte déposé</i> .....	23
<i>Développement</i> .....	24
<b>Assermentation de M. Thomas de Montvallon, juge cantonal et de Mme Patricia Dietschy, juge cantonale suppléante - Législature 2018- 2022</b> .....	24
<b>Election complémentaire d'un assesseur à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal– Législature 2018-2022 (GC 155) (PAR_690094)</b> .....	25
<i>Rapport de la Commission de présentation</i> .....	25
<i>Election</i> .....	26
<b>Interpellation Raphaël Mahaim et consorts - Noville : Plein gaz pour la géothermie ? Ou géothermie pour faire le plein de gaz ? (20_INT_509)</b> .....	26
<i>Texte déposé</i> .....	26
<i>Développement</i> .....	27
<b>Motion Maurice Neyroud et consorts – Modification de la LADB pour que les vins vaudois soient mieux représentés dans la restauration (20_MOT_157)</b> .....	27
<i>Texte déposé</i> .....	27
<i>Développement</i> .....	28
<b>Motion Jean Tschopp et consorts - Plus de diversités dans nos Polices. (20_MOT_158)</b> .....	29
<i>Reporté à une séance ultérieure</i> .....	29

<b>Election complémentaire d'un assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal– Législature 2018-2022 (GC 156) (PAR_690095).....</b>	<b>29</b>
<i>Rapport de la Commission de présentation.....</i>	29
<i>Election.....</i>	31
<b>Motion Céline Misiego et consorts – Pour une « taxe corona » sur les grosses fortunes (20_MOT_159).....</b>	<b>31</b>
<i>Texte déposé.....</i>	31
<i>Développement.....</i>	32
<b>Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation Vassilis Venizelos et consort - A quelle sauce l'Etat gère-t-il sa LADE ? (18_INT_132) (REP_651143).....</b>	<b>36</b>
<i>Débat.....</i>	36
<b>Postulat Catherine Labouchère et consorts - La vision du Conseil d'Etat sur l'innovation et sa stratégie subséquente (18_POS_060).....</b>	<b>37</b>
<i>Rapport de la commission.....</i>	37
<i>Décision du Grand Conseil après rapport de la commission.....</i>	40
<b>Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation Vassilis Venizelos - Qu'y a-t-il dans la boîte noire du DEV ? (19_INT_340) (REP_673200).....</b>	<b>41</b>
<i>Débat.....</i>	41
<b>Adoption de la politique d'appui au développement économique (PADE 2020-2025) (203) (20_AFF_26).....</b>	<b>41</b>
<i>Rapport de la commission.....</i>	41
<i>Décision du Grand Conseil après rapport de la commission.....</i>	51
<b>Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 105 millions pour la création d'un fonds dédié au soutien à l'innovation, à l'immunothérapie oncologique et à l'économie durable (205) (LEG_684037).....</b>	<b>56</b>
<i>Rapport de la commission.....</i>	56
<i>Premier débat.....</i>	67
<i>Deuxième débat.....</i>	79
<b>Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à la Requête Jean-Michel Dolivo au nom du groupe EP et Jérôme Christen au nom du groupe PDC-Vaud Libre et consorts pour l'institution d'une commission d'enquête parlementaire, selon l'art. 67 de la Loi sur le Grand Conseil (202) (RAP_683235).....</b>	<b>80</b>
<i>Rapport du Bureau du Grand Conseil.....</i>	80
<i>Décision du Grand Conseil après rapport du Bureau.....</i>	80
<b>Postulat Etienne Räss et consorts - Pour une politique de la mobilité douce transversale en adéquation avec les enjeux climatiques et de santé publique (19_POS_113).....</b>	<b>90</b>
<i>Rapport de la commission.....</i>	90
<i>Décision du Grand Conseil après rapport de la commission.....</i>	93
<b>Exposé des motifs modifiant le décret du 5 novembre 2013 accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 40'000'000.- pour le financement des projets communaux portant sur les routes cantonales en traversée de localité, pour les années 2014 à 2020 et Réponse à la motion Philippe Modoux et consorts - Subventions pour les routes cantonales en traversée de localité : que tout l'argent aille aux communes ! (17_MOT_107) (178) (LEG_678904).....</b>	<b>96</b>

La séance est ouverte à 9 h 30.

### Séance du matin

*Sont présent-e-s* : Mmes et MM. M. Suter Nicolas, Mme Thalmann Muriel, M. Thuillard Jean-François, M. Treboux Maurice, M. Trolliet Daniel, M. Venizelos Vassilis, M. Vionnet Blaise, M. Volet Pierre, M. Vuillemin Philippe, M. Vuilleumier Marc, Mme Wahlen Marion, Mme Weidmann Yenny Chantal, M. Weissert Cédric, M. Wüthrich Andreas, M. Zwahlen Pierre, M. Zünd Georges, Mme Aminian Taraneh, M. Aschwanden Sergei, Mme Attinger Doepper Claire, Mme Bachler Bech Anne, M. Balet Stéphane, Mme Baux Céline, M. Berthoud Alexandre, Mme Betschart Anne-Sophie, Mme Bettchart-Narbel Florence, M. Bezençon Jean-Luc, M. Bolay Nicolas, M. Buclin Hadrien, M. Buffat Marc-Olivier, Mme Butera Sonya, Mme Byrne Garelli Josephine, M. Cachin Jean-François, M. Cala Sébastien, M. Cardinaux François, M. Carrard Jean-Daniel, Mme Carvalho Carine, M. Chapuisat Jean-François, Mme Cherbuin Amélie, M. Cherubini Alberto, Mme Chevalley Christine, M. Chevalley Jean-Bernard, M. Chevalley Jean-Rémy, M. Chollet Jean-Luc, M. Christen Jérôme, Mme Christin Dominique-Ella, M. Clerc Aurélien, M. Cornamusaz Philippe, Mme Creteigny Laurence, M. Croci Torti Nicolas, Mme Cuendet Schmidt Muriel, M. Cuérel Julien, M. Deillon Fabien, M. Devaud Grégory, M. Develey Daniel, Mme Dubois Carole, M. Ducommun Philippe, M. Durussel José, M. Démétriades Alexandre, M. Echenard Cédric, M. Eggenberger Julien, M. Epars Olivier, Mme Evéquois Séverine, M. Favrod Pierre-Alain, M. Ferrari Yves, M. Fonjallaz Pierre, M. Freymond Sylvain, Mme Fuchs Circé, M. Gaudard Guy, M. Gay Maurice, M. Gebhard Claude-Alain, Mme Genoud Alice, M. Genton Jean-Marc, M. Germain Philippe, M. Gfeller Olivier, M. Glardon Jean-Claude, M. Glauser Nicolas, Mme Glauser Krug Sabine, M. Glayre Yann, Mme Gross Florence, M. Guarna Salvatore, Mme Induni Valérie, Mme Jaccoud Jessica, M. Jaques Vincent, M. Jaquier Rémy, M. Jobin Philippe, Mme Joly Rebecca, M. Karlen Dylan, M. Keller Vincent, Mme Labouchère Catherine, M. Liniger Philippe, M. Lohri Didier, M. Mahaim Raphaël, M. Masson Stéphane, M. Mattenberger Nicolas, M. Matter Claude, M. Mayor Olivier, M. Meienberger Daniel, M. Melly Serge, M. Meystre Gilles, M. Mischler Maurice, Mme Misiego Céline, M. Miéville Laurent, M. Mojon Gérard, M. Montangero Stéphane, M. Mottier Pierre-François, Mme Métraux-Botteron Anne-Laure, M. Neyroud Maurice, M. Nicod Bernard, M. Nicolet Jean-Marc, M. Paccaud Yves, M. Pahud Yvan, M. Pedrolì Sébastien, M. Pernoud Pierre-André, M. Petermann Olivier, Mme Podio Sylvie, Mme Probst Delphine, M. Radice Jean-Louis, Mme Rey-Marion Alette, M. Rezzo Stéphane, Mme Richard Claire, M. Riesen Werner, Mme Rime Anne-Lise, M. Romanens Pierre-André, Mme Romano-Malagrifa Myriam, Mme Roulet-Grin Pierrette, M. Rubattel Denis, M. Ruch Daniel, M. Rydlo Alexandre, Mme Ryf Monique, M. Räss Etienne, Mme Schaller Graziella, Mme Schelker Carole, M. Simonin Patrick, M. Soldini Sacha, M. Sonnay Eric, M. Sordet Jean-Marc, M. Studer Léonard, M. Stürner Felix. (138)

*Sont absent-e-s* : 12 député-e-s.

*Dont excusé-e-s* : Mmes et MM. M. Tschopp Jean, M. Birchler Jean-Christophe, M. Bouverat Arnaud, M. Bovay Alain, Mme Desarzens Eliane, M. Dessemontet Pierre, Mme Freymond Isabelle, Mme Jaccard Nathalie, Mme Pointet Cloé. (9)

### Séance de l'après-midi

*Sont présent-e-s* : Mmes et MM. M. Suter Nicolas, Mme Thalmann Muriel, M. Thuillard Jean-François, M. Treboux Maurice, M. Trolliet Daniel, M. Venizelos Vassilis, M. Vionnet Blaise, M. Volet Pierre, M. Vuillemin Philippe, M. Vuilleumier Marc, Mme Wahlen Marion, Mme Weidmann Yenny Chantal, M. Weissert Cédric, M. Wüthrich Andreas, M. Zwahlen Pierre, M. Zünd Georges,

Mme Aminian Taraneh, M. Aschwanden Sergei, Mme Attinger Doepper Claire, Mme Baehler Bech Anne, M. Balet Stéphane, Mme Baux Céline, M. Berthoud Alexandre, Mme Betschart Anne-Sophie,

Mme Bettschart-Narbel Florence, M. Bezençon Jean-Luc, M. Bolay Nicolas, M. Buclin Hadrien, M. Buffat Marc-Olivier, Mme Butera Sonya, Mme Byrne Garelli Josephine, M. Cachin Jean-François, M. Cala Sébastien, M. Cardinaux François, M. Carrard Jean-Daniel, Mme Carvalho Carine, M. Chapuisat Jean-François, Mme Cherbuin Amélie, M. Cherubini Alberto, Mme Chevalley Christine, M. Chevalley Jean-Bernard, M. Chevalley Jean-Rémy, M. Chollet Jean-Luc, M. Christen Jérôme, Mme Christin Dominique-Ella, M. Clerc Aurélien, M. Cornamusaz Philippe, Mme Creteigny Laurence, M. Croci Torti Nicolas, Mme Cuendet Schmidt Muriel, M. Cuérel Julien, M. Deillon Fabien, M. Devaud Grégory, M. Develey Daniel, Mme Dubois Carole, M. Ducommun Philippe, M. Durussel José, M. Démétriadès Alexandre, M. Echenard Cédric, M. Epars Olivier, Mme Evéquoze Séverine, M. Favrod Pierre-Alain, M. Ferrari Yves, M. Fonjallaz Pierre, M. Freymond Sylvain, Mme Fuchs Circé, M. Gander Hugues, M. Gaudard Guy, M. Gay Maurice, M. Gebhard Claude-Alain, Mme Genoud Alice, M. Genton Jean-Marc, M. Germain Philippe, M. Gfeller Olivier, M. Glardon Jean-Claude, M. Glauser Nicolas, Mme Glauser Krug Sabine, M. Glayre Yann, Mme Gross Florence, M. Guarna Salvatore, Mme Induni Valérie, Mme Jaccoud Jessica, M. Jaques Vincent, M. Jaquier Rémy, M. Jobin Philippe, Mme Joly Rebecca, M. Karlen Dylan, M. Keller Vincent, Mme Labouchère Catherine, M. Liniger Philippe, M. Lohri Didier, M. Luccarini Yvan, M. Mahaim Raphaël, M. Masson Stéphane, M. Mattenberger Nicolas, M. Matter Claude, M. Mayor Olivier, M. Meienberger Daniel, M. Melly Serge, M. Meystre Gilles, M. Mischler Maurice, Mme Misiego Céline, M. Miéville Laurent, M. Mojon Gérard, M. Montangero Stéphane, M. Mottier Pierre-François, M. Neyroud Maurice, M. Nicod Bernard, M. Nicolet Jean-Marc, M. Paccaud Yves, M. Pahud Yvan, M. Pedroli Sébastien, M. Pernoud Pierre-André, M. Petermann Olivier, Mme Podio Sylvie, Mme Probst Delphine, M. Radice Jean-Louis, Mme Rey-Marion Alette, M. Rezso Stéphane, Mme Richard Claire, M. Riesen Werner, Mme Rime Anne-Lise, M. Romanens Pierre-André, Mme Romano-Malagrifa Myriam, Mme Roulet-Grin Pierrette, M. Rubattel Denis, M. Ruch Daniel, M. Rydlo Alexandre, Mme Ryf Monique, M. Räss Etienne, Mme Schaller Graziella, Mme Schelker Carole, M. Simonin Patrick, M. Soldini Sacha, M. Sonnay Eric, M. Sordet Jean-Marc, M. Studer Léonard, M. Stürner Felix. (138)

*Sont absent-e-s* : 12 député-e-s.

*Dont excusé-e-s* : Mmes et MM. M. Tschopp Jean, M. Birchler Jean-Christophe, M. Bouverat Arnaud, M. Bovay Alain, Mme Desarzens Eliane, M. Dessemontet Pierre, Mme Freymond Isabelle, Mme Jaccard Nathalie, Mme Pointet Cloé. (9)

---

### Dépôts du 1<sup>er</sup> septembre 2020

1. Question orale Hugues Gander - 12<sup>ème</sup> année scolaire ou Ecole de transition : quelle différence ? (20\_HQU\_1)
2. Motion Nicolas Suter et consorts - Transition de carrière et transition énergétique vont de pair. (20\_MOT\_1)
3. Postulat Jean-Daniel Carrard et consorts - Lutte contre le bruit routier : fournir l'arsenal répressif aux communes (20\_POS\_1)
4. Question orale Pierre Zwahlen - Une année de retard en moyenne : comment réduire les délais de traitement à l'Etat civil ? (20\_HQU\_2)
5. Question orale Pierre Zwahlen - DGEJ : comment les réseaux assurent-ils l'intérêt supérieur de l'enfant ? (20\_HQU\_3)
6. Interpellation Sergei Aschwanden - Salles de sport du Canton, un règlement ignoré ? (20\_INT\_1)

7. Question orale Maurice Treboux - Chauffeurs indépendants de transport de personne (VTC). Adapter rapidement et provisoirement les conditions d'accès à l'autorisation de travailler ou ... laisser mourir ? (20\_HQU\_4)
8. Interpellation Patrick Simonin - Production artisanale locale hors zone à bâtir, vouée à être mise en bière ? (20\_INT\_2)
9. Postulat Laurent Miéville et consorts au nom du groupe des Verts'libéraux - Pour un soutien clair à une mobilité électrique sur nos lacs (20\_POS\_2)
10. Résolution Alexandre Démétriadès et consorts - Initiative de limitation : des menaces très concrètes pour notre Canton (20\_RES\_1)
11. Question orale Sylvain Freymond - Recherche et application des mesures Covid lors de manifestations (20\_HQU\_5)
12. Question orale Pierre Volet - Situation COVID – facturation des frais de nettoyage des installations sportives propriété du Canton aux clubs (20\_HQU\_6)
13. Question orale Pierre Volet - WelQome – un soutien malvenu aux domaines viticoles communaux ? (20\_HQU\_7)
14. Question orale Céline Baux - WelQome.... The End (20\_HQU\_8)
15. Question orale Yvan Pahud - Combien de permis frontaliers ont-ils été accordé pendant la pandémie Covid-19 ? (20\_HQU\_9)
16. Question orale Catherine Labouchère - Poste d'orientation professionnelle pourquoi ne pas reprendre la formulation de l'art 18 al 1 de la loi sur l'orientation professionnelle ? (20\_HQU\_10)
17. Simple question Didier Lohri - Subventions fédérales CoVid et réseaux d'accueil de jour (20\_QUE\_1)
18. Question orale Didier Lohri - Transparence des comptes 2019 après l'été et dans le calme, pour réfléchir et préparer l'avenir ! (20\_HQU\_11)
19. Question orale Nicolas Bolay - Ecole alternative « Ecole vaudoise durable » (20\_HQU\_12)
20. Postulat Nicolas Bolay et consorts - Trouver une solution pour diminuer le déficit lors d'une coupe de bois en zone d'estivage.(20\_POS\_3)
21. Postulat Rebecca Joly et consorts au nom de la commission ayant examiné le rapport 203 Politique d'appui au développement économique - Effets de la crise économique due au Coronavirus sur la stratégie d'aide au développement économique du Conseil d'Etat (20\_POS\_4)
22. Question orale Marion Wahlen - Comment avoir une liste diversifiée de professionnels de la santé pour les mandats d'experts A.I ? (20\_HQU\_13)
23. Interpellation Florence Gross - Grève du Climat du 4 septembre : quelle est la position du DFJC ? (20\_INT\_3)
24. Question orale Christine Chevalley - Pause de midi dans les gymnases vaudois (20\_HQU\_14)
25. Interpellation Philippe Cornamusaz - La campagne betteravière 2020 est-elle la dernière ? (20\_INT\_4)
26. Interpellation Alette Rey-Marion - Avenir du domaine agricole de Grange-Verney (20\_INT\_5)
27. Postulat Sacha Soldini et consorts - Inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement cantonale à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier.(20\_POS\_5)
28. Interpellation Yvan Pahud et consorts - Rationalisation contre écologie, l'exemple Sainte-Crix du géant jaune (20\_INT\_6)

29. Simple question Marc-Olivier Buffat - Obligation légale de signaler une personne infectée ? (20\_QUE\_2)
30. Interpellation Marc-Olivier Buffat - Grippe et COVID-19 un mélange préoccupant pour la santé publique (20\_INT\_7)

---

### Communications du 1<sup>er</sup> septembre 2020

#### *Réponses du Conseil d'Etat aux simples questions, résolutions, déterminations et pétitions*

Durant la semaine écoulée, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil les réponses suivantes :

- Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Hadrien Buclin – Projet de géothermie à Noville et risque environnemental (20\_QUE\_078)
- Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Catherine Labouchère – Stages : à quand la reprise ? (20\_QUE\_080)
- Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Chantal Weidmann Yenny – Quand et quelles communications et mises en garde de la part du Conseil d'Etat ont été faites auprès des cabinets médicaux sur l'évolution rapide de l'épidémie du COVID-19 ? (20\_QUE\_082)
- Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Carole Dubois – Vive le vent ! (20\_QUE\_084)
- Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Vuillemin – L'arroseur arrosé ? (20\_QUE\_086)

#### *Retour au Parlement et plan de protection sanitaire*

**La présidente** : — Ce retour dans nos murs, conforme aux prescriptions sanitaires en vigueur en Suisse, a été rendu possible grâce à l'assistance d'une spécialiste Hygiène, Prévention et Contrôle de l'infection (HPCi) dans l'élaboration d'un plan de protection dont les détails vous sont parvenus récemment. Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour la remercier, ainsi que toutes les personnes qui ont travaillé pour mettre en œuvre ce plan de protection et qui ont permis ce retour dans nos murs.

Je me permets de rappeler à chacune et chacun des élus présents que le dispositif sanitaire n'est pas limité aux seules séances plénières, mais qu'il englobe toute activité politique liée au Grand Conseil. Le but ultime étant de préserver les institutions et veiller à ce que le Grand Conseil puisse continuer à jouer son rôle de premier pouvoir cantonal, sans faire courir de risques aux différentes parties prenantes présentes lors des séances plénières ou des séances de commissions.

Le plan de protection repose essentiellement sur trois piliers préventifs :

1. le réflexe de mise en retraite et celui de se faire tester en cas d'apparition des symptômes. Il est assez évident que plus rapidement une personne porteuse diminue ses contacts, moins le virus à l'opportunité de circuler au sein de la population.
2. Maintenir les distances, aérer les locaux, ainsi que le port du masque en remplacement de la distance physique d'1,5 m, lorsque celle-ci ne peut être durablement maintenue, ce qui est le cas dans notre salle. Une exception est accordée aux membres du Conseil d'Etat, pour autant qu'ils soient moins que quatre à la tribune présidentielle et qu'ils maintiennent entre eux une distance d'1,5 m.
3. L'hygiène des mains. Un geste très simple qui a révolutionné la médecine et qui permet de diminuer le taux de transmission de germes divers et variés. Rien ne vaut l'eau et le savon et le mieux est de se sécher les mains par tamponnements. Bien entendu, à défaut d'un lavabo, les solutions hydroalcooliques sont d'excellents substituts.

Ces trois éléments seraient parfaitement inutiles sans une bonne dose de bon sens, ce que fort heureusement en tant qu'élu(e)s et élu(e)s vaudois(e)s, nous sommes — paraît-il — toutes et tous fort bien dotés.

C'est également avec plaisir que je vous donne les bonnes nouvelles sanitaires du jour : toutes les mesures d'isolement et de quarantaine concernant le personnel du Secrétariat général ont été levées. La personne malade est guérie. Je suis à nouveau bien entourée et les conditions pour que le Grand Conseil puisse travailler efficacement sont à nouveau réunies.

Nous retrouvons, pour l'instant, nos horaires habituels : nos travaux se termineront à 17 heures. Vos dépôts seront réceptionnés par voie électronique jusqu'à 16 h 30. Les questions orales pour la séance de la semaine prochaine peuvent également être déposées par voie électronique.

*Intervention personnelle de Mme Florence Gross sur la Grève du climat*

*Conformément à l'article 84, alinéa 3, de la Loi sur le Grand Conseil, un député demande l'introduction dans l'ordre du jour d'une intervention personnelle. Cette demande étant soutenue par au moins 20 députés, la présidente lui donne la parole après le point 16 de l'ordre du jour.*

**Mme Gross Florence (PLR) :** — Mon intervention porte sur la Grève du climat organisée ce vendredi 4 septembre, dans à peine trois jours, et qui nous a été annoncée le 20 août.

Un peu plus d'une semaine après la rentrée scolaire, quelle est la position du Conseil d'Etat, notamment concernant les élèves et étudiants qui souhaiteraient y participer ? Y seront-ils encouragés, comme ils l'avaient été en 2019, alors que plus de deux mois d'école en présentiel ont été supprimés durant le premier semestre ? Avec le PLR, nous attendons une position du Conseil d'Etat concernant la participation des écoliers de l'école obligatoire et des étudiants de l'école post-obligatoire.

Un autre message souhaite être passé, ici. Alors que nombre de manifestations ont été annulées, ce qui engendre des pertes financières pour des commerçants, artisans et sociétés locales, il est extrêmement difficile de comprendre qu'une telle manifestation, qui regroupera certainement plus de mille personnes, puisse avoir lieu. Comment s'assurer des normes, au vu des mille personnes autorisées dans les manifestations publiques ? Comment s'assurer du port du masque, sachant que la distanciation sociale ne pourra être assurée ? Ce n'est pas le moment d'affronter un nouveau foyer d'infection. Nous ne souhaitons pas de double mesure, nous souhaitons que toutes et tous soient traités à la même enseigne et espérons être entendus par cette intervention.

*Intervention personnelle de Mme Valérie Induni sur le traitement d'une pétition*

*Conformément à l'article 84, alinéa 3, de la Loi sur le Grand Conseil, un député demande l'introduction dans l'ordre du jour d'une intervention personnelle. Cette demande étant soutenue par au moins 20 députés, la présidente lui donne la parole après le point 22 de l'ordre du jour.*

**Mme Induni Valérie (SOC) :** — Comme nous pouvons le découvrir ce jour dans la presse vaudoise, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a refusé une nouvelle prolongation du délai de départ imparti à M. Sangar Ahmad et celui-ci n'a plus de statut légal dans notre pays dès aujourd'hui. Vous en souvenez toutes et tous, une pétition a été déposée devant notre Grand Conseil afin que M. Ahmad puisse rester dans notre pays. Elle était munie de plus de 10'000 signatures. J'émet ici le souhait que la pétition concernant M. Ahmad puisse être mise le plus rapidement possible à l'ordre du jour de notre Parlement. J'invite également la Commission des pétitions à prendre langue avec les pétitionnaires pour examiner si cette pétition pourrait être traitée publiquement, si cela devait être un souhait du principal intéressé. M. Ahmad n'a commis aucun délit dans notre pays. Il a rapidement trouvé un emploi, est autonome et bien intégré. Mieux, il s'est mis au service de notre communauté et a travaillé à nettoyer et désinfecter les locaux hospitaliers de notre canton, durant la pandémie de Coronavirus. Un travail exposé, d'une utilité indéniable pour notre système de santé et pour la population la plus fragilisée de notre canton. Lorsque nous traiterons cette pétition, j'invite donc l'ensemble d'entre vous à mettre de côté les idées partisans et à prendre une décision forte et courageuse en faveur de la régularisation du statut de M. Ahmad afin que nous puissions montrer que nous sommes toutes et tous dignes de notre pays, berceau des droits de l'homme et que nous savons

rendre à un homme ce qu'il nous a donné par ses actes. Nul doute qu'un vote déterminé de notre Parlement pourrait avoir un effet sur le SEM. D'autres pays ont décidé de régulariser des personnes ayant rendu des services essentiels à la communauté, en particulier dans le cadre de la crise sanitaire actuelle. Cela est donc possible, ce n'est qu'une question de volonté politique, d'humanité et de reconnaissance.

*Démission de Mme Sarah Neumann, députée*

**La présidente** :— Je vous donne lecture d'une lettre de démission de notre collègue Sarah Neumann :

« Prendre un verre de chasselas à la buvette ;

Traîner à la photocopieuse pour écouter une anecdote de vacances de sa collègue ;

Naviguer longuement sur internet pour documenter une interpellation ;

S'arrêter au toboggan sur le chemin de la maison ;

Aller à l'assemblée générale d'une association ;

Participer à une séance de commission qui nous tient à cœur, un jeudi matin ;

Reprendre un verre de chasselas à la buvette ;

Aller distribuer des roses à la gare à l'heure des pendulaires ;

Figoler une note sur les conséquences financières d'une pandémie imprévue, à l'attention du Conseil de fondation de la Haute école ;

Faire une bataille d'eau puis panosser la salle de bains ;

Quitter son poste de travail pour assister à des travaux pratiques d'étudiants ;

Tester une idée de postulat en multipliant les apartés avec les élus des différents partis ;

Reprendre un dernier verre de chasselas à la buvette.

La marge, c'est ce qui fait tenir les pages ensemble, a dit un jour Jean-Luc Godard.

Madame la présidente, Chers et chères collègues députés et députées, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Etat,

Je vous présente aujourd'hui, pour le 2 septembre 2020, ma démission de mon mandat de députée, élue de l'arrondissement de Lausanne, sous-arrondissement Lausanne-Ville, sur la liste socialiste, le 30 avril 2017. Mon passage dans ce plénum m'aura permis d'ouvrir l'horizon sur mon canton, sur sa diversité, sur la pluralité des pensées et des projets qui le font vivre. J'exprime pour cela ma vive reconnaissance, aux électrices et aux électeurs qui m'ont amenée sur le siège 60 de ce beau Parlement, à l'ensemble des députés et députées, à mes camarades du groupe socialiste, au Conseil d'Etat pour les réponses qu'il a bien voulu apporter à mes dépôts, à toute l'équipe du Secrétariat général, et bien sûr, au personnel et aux fournisseurs de la buvette.

J'adresse également une pensée particulière aux députées de l'intergroupe F pour nos réflexions et projets élaborés dans une joyeuse entente interpartis. Aujourd'hui, il est nécessaire pour moi de remettre des marges dans ma vie. De pouvoir prendre part aussi aux à-côtés, aux apartés, à ce qui ne se compte pas en heures ni en minutes, mais qui donne du sens et du sel à une vie professionnelle, privée, associative ou politique, et à quoi j'ai le sentiment d'avoir souvent renoncé ces trois dernières années

pour mener de front mes différentes activités. Plus tard, peut-être, que ce soit d'une autre façon ou dans un temps qui m'offre plus de disponibilité, je reviendrai à l'engagement politique. En vous quittant aujourd'hui, je salue le vôtre. Je vous souhaite de le poursuivre avec de la sincérité et des convictions, dans une attention permanente aux mouvements de la société et du monde dans lequel nous vivons, et d'y trouver personnellement et collectivement des joies et des succès — enfin, pour les succès, je les souhaite évidemment en priorité à celles et ceux qui sont assis du côté des fenêtres, j'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur. En formulant le vœu de vous retrouver en d'autres contextes et occasions, je vous adresse mes bien respectueuses salutations. »

Madame la députée, chère Sarah, permettez-moi de vous remercier pour votre engagement depuis juillet 2017, date de votre entrée au Grand Conseil, dans le cadre des élections cantonales. Vous aviez été fort bien élue dans le sous-arrondissement de Lausanne, arrivant dans le sextet de tête des élus lausannois. Vous vous êtes aisément acclimatée au Parlement cantonal. Et pour cause, vous aviez déjà expérimenté la présidence du groupe socialiste du Conseil communal de Lausanne. Rapidement, vous vous êtes fait remarquer par un travail de réseau avec des élues et élus de tous bords, n'intervenant en plénum que lorsque vous aviez une contribution d'importance à apporter aux débats.

Vous n'aurez donc siégé que trois ans parmi nous, pour des motifs qui rappellent partiellement ceux déjà évoqués durant cette législature par d'autres députés démissionnaires, comme Mme Tafelmacher ou Mme Dupontet. La conjugaison des trois vies — ou des cinq dans votre cas si l'on y ajoute la vie associative et les marges — reste difficile. Chère Sarah, il vous plaira sans doute que je me permette d'adapter librement un auteur classique pour dire qu'on pourrait croire que le monde entier est un théâtre et que nous tous, hommes et femmes, n'en sommes que les acteurs et, notre vie durant, nous jouons plusieurs rôles, surtout nous les femmes. Comme l'a déclaré Jean-Louis Etienne, dans une récente interview, on ne repousse pas ses limites, on les découvre. Jean-Luc Godard pourrait à ce point vous faire du bien : « Je suis fier quand je me compare, humble quand je me considère. »

Pendant votre passage au Grand Conseil, vous vous êtes fait l'auteur de huit interventions parlementaires, trois questions orales, deux interpellations, deux postulats et une motion. Vous avez siégé dans quatorze commissions ad hoc, dont deux fois comme présidente. En matière de commissions instituées, vous avez siégé dans la Commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande, avant de rejoindre, en début d'année, la Commission thématique des institutions et des droits politiques où vous avez siégé aujourd'hui, à midi — engagée jusqu'à la fin.

Si la politique vous perd, nous espérons que cela ne sera pas forcément définitif et nous ne pouvons que nous réjouir que la culture vous garde. En prévision des temps difficiles qui s'annoncent, il est primordial que des personnes comme vous, ayant la confiance des milieux culturels, mais aussi des milieux politiques, puissent faire remonter aux membres du Parlement les situations qui nécessitent des correctifs. Par ailleurs, j'espère que vous pourrez, une fois que vous aurez retrouvé vos marges, prendre le temps de goûter les nombreux cépages, y compris blancs, que l'on cultive désormais dans le vignoble vaudois, et même d'y ajouter le chasselas de votre canton d'origine qui en produit aussi de très bons aux dires du Secrétaire général adjoint, « qui ne raient plus les vitres » comme aimaient à le dire les Vaudois il y a quelques décennies.

Je terminerai par une citation de Jean-Luc Godard sur les marges : « J'aime les marges parce que dans les marges des cahiers on peut écrire des notes, et écrire des notes, c'est écrire qu'on ne sait pas. » Vous pourriez peut-être également vous rallier à Coluche qui a dit : « J'arrêterai de faire de la politique quand les politiciens arrêteront de nous faire rire. »

Madame la députée, chère Sarah, je vous remercie au nom de tous nos collègues pour votre travail et nos relations pendant ces trois années. Je vous souhaite le meilleur pour la suite. (*Applaudissements.*)

**Interpellation Denis Rubattel - Les forces de l'ordre, c'est la République et la République doit être respectée ! (20\_INT\_505)**

*Texte déposé*

Il y a quelques jours, l'Association professionnelle des gendarmes vaudois (APGV) rejetait les accusations de racisme et de violence. Très sollicitée depuis plusieurs mois dans le cadre de manifestations d'envergure ou lors de la crise du coronavirus, l'APGV estime que les policiers vaudois sont injustement stigmatisés et regrette de ne pas recevoir de soutien officiel et nécessaire de la classe politique.

Insultes, coups, menaces, crachats aux visages : le nombre de violences faites aux policiers a pris de l'ampleur, ici comme ailleurs. Sur le terrain, le ressenti de nos policiers est sans appel : il y a une baisse de respect pour l'uniforme de police. L'APVG rappelle, en outre, le nombre de violences faites à l'encontre des fonctionnaires de police en Suisse : 3251 cas répertoriés en 2019 pour 18'802 policiers en service. Cela représente près d'un policier sur six blessé chaque année.

Aujourd'hui, la criminalité et les infractions à la loi sont toujours plus complexes, brutales et violentes. Pour les forces de l'ordre, ces nouveaux modes d'action se traduisent dans le terrain par de l'irrespect et des violences verbales et physiques mettant parfois en danger leur propre vie.

Sans doute que notre Code pénal ne prend pas suffisamment en compte l'évolution de notre société. Il devient de plus en plus inacceptable que les violences envers les policiers ou envers d'autres fonctionnaires de l'Etat soient souvent punis par seulement quelques petits jours-amende, avec sursis.

Dans ce contexte, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Quelle est son appréciation quant aux revendications de l'APGV ?
- Envisage-t-il de faire une déclaration publique pour apporter son soutien à ses forces de l'ordre ?
- Quelles mesures pourraient être prises pour redonner du crédit et du respect envers la police, respectivement envers les fonctionnaires de plus en plus agressés verbalement, parfois même physiquement ?
- Peut-il transmettre quelques chiffres concernant le nombre de policiers blessés et d'agressions verbales, ainsi qu'envers nos fonctionnaires vaudois, pour ces cinq dernières années et par année ?

D'ores et déjà, je remercie notre gouvernement pour ses réponses.

*Développement*

*L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

**Interpellation Sébastien Cala et consorts - Gestion intégrée de l'Orbe : quel bilan sept ans après la signature de la convention intercommunale ? (20\_INT\_506)**

*Texte déposé*

En réponse au postulat Bonny (08\_POS\_067), le Conseil d'Etat avait pris des mesures visant notamment à supprimer l'obturation de la Planche Paget située à l'exutoire du lac des Rousses, en France voisine, afin de garantir un débit d'étiage de 100l/sec pour l'Orbe supérieure<sup>1</sup>. Ce rapport avait également débouché sur la signature d'une convention intercommunale pour la gestion de l'Orbe supérieure en 2013.

Voilà donc sept ans maintenant que cette « Convention intercommunale Franco-Suisse sur la collaboration en matière de protection et d'utilisation des eaux de l'Orbe supérieure » a été signée par les trois communes de la Vallée de Joux — Le Chenit, Le Lieu, L'Abbaye — la commune des Rousses, le Syndicat des eaux du Plateau des Rousses, en France voisine, et approuvée par la Direction générale de l'environnement (DGE) et par le Parc naturel régional du Haut-Jura (PNRHJ).

Les objectifs de cette convention étaient multiples :

- Assurer un débit résiduel dans l'Orbe supérieure ;
- Améliorer la collaboration transfrontalière concernant la gestion de l'Orbe ;
- Assurer un suivi/contrôle quantitatif et qualitatif des mesures mises en place<sup>2</sup>.

Selon la convention, la DGE et le PNRHJ sont les deux organes de surveillance et de suivi<sup>3</sup>. Etant donné que cette convention arrivera à échéance en 2023 et doit être rediscutée au préalable, il apparaît opportun de faire un premier bilan de son application.

Cela est d'autant plus vrai que, ces dernières années, le Conseil d'Etat a annoncé la mise en place de différentes mesures, notamment en réponse aux interventions parlementaires de l'ancien député Dominique Bonny. Parmi ces différentes mesures, il y avait :

- Des « réflexions » concernant l'amélioration éventuelle de la situation du Brassus, affluent important de l'Orbe supérieure<sup>4</sup> ;
- Un projet de boisement des rives de l'Orbe supérieure<sup>5</sup> ;
- Des discussions avec les communes françaises de Bois d'Amont et des Rousses concernant une éventuelle élévation du niveau du lac des Rousses<sup>6</sup> ;
- Demander à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) d'intégrer l'Orbe supérieure dans l'observatoire NAWA<sup>7</sup>.

Ces différents éléments portent à réflexion et c'est pourquoi, les soussigné-e-s ont l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

<sup>1</sup> Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Dominique Bonny et consorts demandant quelles mesures le Conseil d'Etat entend prendre pour réguler le débit minimum et la qualité sanitaire de l'Orbe supérieure, 13 janvier 2010.

<sup>2</sup> Convention intercommunale Franco-Suisse sur la collaboration en matière de protection et utilisation des eaux de l'Orbe supérieure, p. 2.

<sup>3</sup> Convention intercommunale Franco-Suisse sur la collaboration en matière de protection et utilisation des eaux de l'Orbe supérieure, p. 3.

<sup>4</sup> Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Dominique Bonny et consorts – « Boisement de l'Orbe supérieure ? De l'ombre pour les poissons ! », 13 janvier 2016.

<sup>5</sup> Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Dominique Richard Bonny et consorts demandant des études et réflexion concernant la surélévation du lac des Rousses et l'alimentation de l'Orbe par des eaux profondes du même lac, afin d'améliorer le débit d'étiage de l'Orbe ainsi que sa température, 25 octobre 2017.

<sup>6</sup> *Ibidem*.

<sup>7</sup> Bulletin des séances du Grand Conseil du Canton de Vaud, n°136, 8 décembre 2015.

- Après sept ans, quel bilan le Conseil d'Etat fait-il de l'usage de la convention mentionnée en titre, que ce soit au niveau environnemental, ou au niveau de la collaboration entre les différents acteurs institutionnels ou associatifs ?
- Est-ce que les différentes mesures relevées précédemment ont été mises en application et ont qualitativement ou quantitativement amélioré la situation de l'Orbe supérieure ?
- En 2018, à l'image de l'ensemble du bassin versant du Rhin<sup>8</sup>, l'Orbe a connu un épisode d'étiage très préoccupant, que ce soit pour la faune piscicole ou pour les réserves hydriques de la région. Depuis cet épisode, le Conseil d'Etat a-t-il entrepris de nouvelles démarches afin d'améliorer aussi bien quantitativement que qualitativement l'Orbe supérieure ?
- La convention ne mentionnant rien quant à la qualité des eaux rejetées dans l'Orbe ou dans le lac des Rousses après traitement, ou encore quant au respect des bassins hydrographiques<sup>9</sup>, le Conseil d'Etat envisage-t-il de proposer une modification de la convention intercommunale dans le cadre de la renégociation de celle-ci ou envisage-t-il d'entreprendre des démarches en vue de la mise en place d'un contrat de rivière plus ambitieux en collaboration avec l'OFEV et avec les autorités françaises compétentes ?

Les soussigné-e-s remercient d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

*Ne souhaite pas développer.*

(Signé) Sébastien Cala  
et 34 cosignataires

*Développement*

*L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

---

**Interpellation Nathalie Jaccard et consorts - Chicha, ça va pas tant que ça...**  
**(20\_INT\_507)**

*Texte déposé*

Avec le retour des beaux jours, le déconfinement, le retour des terrasses marque également le retour des chichas.... En effet, depuis quelques années, le narguilé — objet convivial qui incite au partage et à la discussion entre les fumeurs — est devenu un véritable phénomène de société, notamment chez les jeunes. Pour preuve, il suffit d'aller se promener un soir de beau temps sur la place du Flon à Lausanne.

Une enquête de l'Office français de la prévention du tabagisme a démontré que près de la moitié des adolescents de 16 ans en ont déjà fait l'expérience et un jeune sur trois de 17 ans en fume régulièrement. D'ailleurs, la plupart pensent qu'il est moins risqué que le tabac classique. Alors que c'est complètement le contraire. Une analyse scientifique parue dans la

---

<sup>8</sup> Pour rappel, la Confédération suisse et la République française sont membres de la Commission internationale pour la protection du Rhin. Plus d'informations sur :

[https://www.iksr.org/fileadmin/user\\_upload/DKDM/Dokumente/Fachberichte/FR/rp\\_Fr\\_0263.pdf](https://www.iksr.org/fileadmin/user_upload/DKDM/Dokumente/Fachberichte/FR/rp_Fr_0263.pdf)

<sup>9</sup> Pour rappel la Confédération suisse et la République française ont ratifié la Convention d'Helsinki en 1992, dont l'article 2, alinéa 6, précise : « Les Parties riveraines coopèrent sur une base d'égalité et de réciprocité, notamment au moyen d'accords bilatéraux et multilatéraux, en vue d'élaborer des politiques, des programmes et des stratégies harmonisés applicables à tout ou partie des bassins hydrographiques concernés et ayant pour objet de prévenir, de maîtriser et de réduire l'impact trans frontière et de protéger l'environnement des eaux trans frontières ou l'environnement sur lequel ces eaux exercent une influence, y compris le milieu marin ».

revue : « *Public Health Reports* » révèle que, lors d'une séance de chicha, un consommateur inhale : 125 fois plus de fumée que lorsqu'il fume une cigarette, mais aussi 25 fois plus de goudron, 10 fois plus de monoxyde de carbone et 2,5 fois plus de nicotine.

Selon le Swiss Médical Forum : « Le narguilé est souvent considéré comme inoffensif, car la fumée du tabac parfumé (brûlé par la braise de charbon) passe dans l'eau avant d'être inhalée. Mais, avec ce « filtrage à l'eau » destiné à refroidir et humidifier un plus grand volume (200-1'000 ml) que pour les cigarettes (50-100ml), davantage de substances nocives sont inhalées.

Comme la température à laquelle le tabac est chauffé est plus faible pour le narguilé (100-400°C) que pour la cigarette qui se situe de 800 à 900°, cela entraîne une combustion incomplète et génère plus de sous-produits.

De plus, le charbon ardent dégage des substances nocives telles que : plomb, cuivre, chrome, arsenic, et béryllium, ainsi qu'une grande quantité de monoxyde de carbone. On observe de plus en plus d'intoxication au monoxyde de carbone chez les consommateurs de chicha.

Enfin, une séance de narguilé peut exposer le fumeur à un volume de fumée comparable à l'inhalation de 40 à 100 cigarettes. La chicha, tout comme la cigarette, provoque des dommages à court et long terme.

Autre conséquence relevée par les experts, si l'embout du narguilé n'est pas changé à chaque utilisation, cela peut provoquer la transmission de maladies dues à la stagnation de l'eau.

Et, il n'est pas rare non plus, de voir passer l'embout d'utilisateur en utilisateur à de nombreuses reprises, ce qui par les temps qui court et la période de COVID-19 peut accentuer les risques de propagation du virus.

Ainsi, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Comment les consommateurs sont-ils informés et sensibilisés, notamment les jeunes, sur les risques de l'utilisation de la chicha ?
2. Par quels canaux d'information ont été menées les campagnes de prévention ces trois dernières années ?
3. A quelle fréquence les contrôles de l'interdiction de la vente aux consommateurs de moins de 18 ans sont-ils réalisés ?
4. Est-il prévu d'informer les consommateurs sur les valeurs toxiques et risques sur la santé que représente une séance de chichas ?
5. La fumée passive due à la grande concentration de chichas a-t-elle fait l'objet de mesures en extérieur ?
6. Si oui, pour quel bilan et actions en cas de dépassement ?
7. Pour les bars à chichas en intérieur, des contrôles sont-ils effectués afin de vérifier si les valeurs limites des taux de monoxyde de carbone sont respectées et si la ventilation est suffisante ?

D'avance, nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses.

### *Développement*

*L'auteure n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

**Lecture du rapport d'éligibilité de M. Jean-Christophe Birchler et rapport du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment de MM. Claude-Alain Gebhard et Blaise Vionnet (20\_PAR\_2)**

Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le lundi 17 août 2020 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection de trois nouveaux députés en remplacement de collègues démissionnaires.

Conformément à l'article 66, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon les extraits des procès-verbaux des Bureaux électoraux des arrondissements du Gros-de-Vaud, de Lausanne, sous-arrondissement de Lausanne-Ville, et de Morges, sont déclarés élus au Grand Conseil :

M. Blaise VIONNET, né le 18 janvier 1956, originaire de Lussy-sur-Morges (VD), médecin de profession, domicilié Chemin sur Rosset 22, 1040 Echallens, qui remplace au sein du groupe Vert'Libéral M. Régis Courdesse, démissionnaire ;

M. Jean-Christophe BIRCHLER, né le 30 juillet 1983, originaire de Einsiedeln (SZ), ingénieur EPFL de profession, domicilié Chemin du Chauchey 13, 1185 Mont-sur-Rolle, qui rejoint le groupe Vert'Libéral et remplace M. Axel Marion, membre du groupe PDC – Vaud Libre, démissionnaire ;

M. Claude-Alain GEHARD, né le 21 mars 1957, originaire de Köniz (BE) et Vaux-sur-Morges (VD), agriculteur de profession, domicilié Route de Saint-Saphorin 1, 1126 Vaux-sur-Morges, qui remplace au sein du groupe Vert'Libéral Mme Martine Meldem, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Sonya Butera, Présidente, Séverine Evéquo, 2<sup>e</sup> Vice-Présidente, Julien Cuérel, Laurent Miéville, Stéphane Montangero et Stéphane Rezso, membres, ainsi que de la soussignée, a constaté la parfaite légalité de ces élections et vous propose de les accepter telles que présentées.

Lausanne, le 17 août 2020.

*La rapporteuse :  
(Signé) Laurence Cretegny  
Première Vice-Présidente*

*Décision du Grand Conseil après rapport du Bureau*

**Mme Laurence Cretegny (PLR), rapportrice :** — Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le lundi 17 août 2020 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection de trois nouveaux députés en remplacement de collègues démissionnaires.

Conformément à l'article 66 alinéa 1 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon les extraits des procès-verbaux des Bureaux électoraux des arrondissements du Gros-de-Vaud, de Lausanne, sous-arrondissement de Lausanne-Ville, et de Morges, sont déclarés élus au Grand Conseil :

M. Blaise Vionnet, né le 18 janvier 1956, originaire de Lussy-sur-Morges (VD), médecin de profession, domicilié Chemin sur Rosset 22, 1040 Echallens, qui remplace au sein du groupe vert'libéral M. Régis Courdesse, démissionnaire ;

M. Jean-Christophe Birchler, né le 30 juillet 1983, originaire de Einsiedeln (SZ), ingénieur EPFL de profession, domicilié Chemin du Chauchey 13, 1185 Mont-sur-Rolle, qui rejoint le groupe vert'libéral et remplace M. Axel Marion, membre du groupe PDC-Vaud Libre, démissionnaire ;

M. Claude-Alain Gehard, né le 21 mars 1957, originaire de Köniz (BE) et Vaux-sur-Morges (VD), agriculteur de profession, domicilié Route de Saint-Saphorin 1, 1126 Vaux-sur-Morges, qui remplace au sein du groupe vert'libéral Mme Martine Meldem, démissionnaire.

En vertu de l'article 23 alinéa 3 de la Loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Sonya Butera, Présidente, Séverine Evéquo, 2<sup>e</sup> Vice-Présidente, Julien Cuérel, Laurent Miéville, Stéphane Montangero et Stéphane Rezso, membres, ainsi que de la soussignée, a constaté la parfaite légalité de ces élections et vous propose de les accepter telles que présentées.

Le Bureau a, par ailleurs, comme vous le savez, déjà assermenté M. Jean-Christophe Birchler la semaine dernière, à sa demande, conformément à l'article 7 alinéa 3 de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), en raison de circonstances particulières.

La discussion n'est pas utilisée.

**Les conclusions du Bureau sont adoptées à l'unanimité.**

MM. Blaise Vionnet et Claude-Alain Gehard sont introduits dans la salle et prêtent serment selon le cérémonial d'usage. (*L'assemblée et le public de la tribune se lèvent.*)

---

### **Rapport/préavis du Bureau du Grand Conseil - Election complémentaire du médiateur administratif / de la médiatrice administrative - Législature 2018-2022 (20\_PAR\_3)**

#### *Préavis du Bureau du Grand Conseil*

*(Voir annexe en fin de séance.)*

#### *Décision du Grand Conseil après préavis du Bureau*

**Mme Laurence Cretegy (PLR), rapportrice** : — A titre préliminaire, je souhaite remercier sincèrement les trois personnes qui ont accompagné la délégation parlementaire désignée dans ce processus de recrutement, à savoir : Mme Christine Guy-Ecabert, professeure émérite de l'Université de Neuchâtel et anciennement titulaire de la Chaire de prévention et de règlement amiable des conflits, en tant qu'experte externe ; Mme Laura Lannelli, spécialiste recrutement et développement des compétences au Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV), et de M. Igor Santucci, Secrétaire général du Grand Conseil, tous trois avec voix consultative. Qu'elles soient, ici, encore une fois, remerciées vivement pour la qualité de leur collaboration.

Le Bureau du Grand Conseil tient à rappeler qu'il a décidé d'appliquer une procédure ouverte pour le recrutement du futur médiateur administratif ou de la future médiatrice administrative, tenant ainsi compte des remarques émises par le Conseil d'Etat lors de la dernière élection en 2017. La composition de la Commission de recrutement, formée de M. Stéphane Montangero,

membre du Bureau, de M. Jean-François Chapuisat, membre de la Commission de gestion et de Mme Laurence Creteigny, alors 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, a été choisie par le Bureau à l'unanimité. Le processus suivi, qui s'appuie sur l'expérience du SPEV, a été long et intense, plus de 34 heures de séance sans compter les heures privées à relire les dossiers et préparations de séances. Ce dossier a été traité et réalisé avec minutie, de sorte qu'il réunit toutes les garanties nécessaires à une élection pouvant s'appuyer sur une démarche conduite en bonne et due forme, se basant sur les qualités et loin des préjugés.

Le Bureau du Grand Conseil a conscience de l'importance du poste de médiateur administratif ou médiatrice administrative ! L'assistance aux usagers et usagères, l'appui à la résolution et à la prévention des différends, dans un processus formel et professionnel de médiation ; ces aspects constituent le pilier de base de la fonction, tout en apportant la possibilité de résoudre des conflits et de donner la possibilité aux uns et aux autres de se comprendre.

Afin de définir des critères, en vue des auditions, la délégation du Bureau s'est référée aux missions du Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA) décrites à l'article 1 de la loi, tout en tenant compte des observations de la Commission de gestion ainsi que de celles du Conseil d'Etat, observations récurrentes depuis plusieurs années.

Dans la même logique, la délégation du Bureau a pris le temps d'étudier lequel des candidats retenus pour les deuxième et troisième entretiens correspondait le mieux à l'ensemble des critères et qualités qu'elle avait sélectionnés, soit :

- Connaissances et pratique de la médiation (administrative).
- Capacité à faire évoluer le BCMA, à avoir une vision et à faire preuve d'abstraction.
- Compréhension du poste (compréhension des particularités de la médiation administrative, du positionnement du rôle, indépendance, réflexion sur la médiation administrative).
- Connaissances des institutions et de leur fonctionnement.
- Représentativité.

La candidature de Mme Cossy répond aux critères arrêtés par la Commission de recrutement, ainsi qu'aux buts de la loi, tout comme au profil de l'annonce, ainsi qu'à l'article 5 de la Loi sur la médiation administrative (LMA) « Missions » : « Le médiateur, avec l'appui des collaborateurs du Bureau cantonal de médiation administrative, contribue à la mise en œuvre des buts fixés à l'article premier de la présente loi, soit :

- a. Aider les usagers dans leurs rapports avec les autorités et l'administration et servir d'intermédiaire lors de différends ;
- b. Favoriser la prévention ainsi que la résolution à l'amiable des conflits entre les autorités et l'administration d'une part, et les usagers d'autre part. »

Grâce à la richesse de son parcours lors de ses divers engagements précédents : six années passées au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) où elle a dû servir d'intermédiaire et pratiquer, dans des circonstances difficiles, entre les diverses parties (prisonniers – CICR / administrations), la médiation dite par navette « la plus pratiquée par le BCMA » ou encore son stage en médiation dans un hôpital, dans le but de gérer les conflits en milieu hospitalier, Mme Cossy a largement acquis l'expérience demandée pour répondre aux points a. et b. des buts de la loi en son article 1er.

La délégation parlementaire a pu constater la motivation de Mme Cossy après une analyse approfondie des documents présentés et trois séances d'audition où Mme Cossy est restée constante dans les divers tests et mises sous pression auxquels elle a été confrontée.

Actuellement, Juge fédérale, Mme Cossy a une très bonne connaissance des institutions, tant fédérales que cantonales.

Mme Cossy a mentionné dans sa lettre de motivation, tout comme lors des auditions, que le poste de Médiatrice cantonale avec l'appui des collaborateurs et collaboratrices du BCMA se devait d'être la cheville ouvrière qui encourage tant les autorités à favoriser les bonnes relations avec les usagères et usagers, tout comme le BCMA doit contribuer à améliorer et faire comprendre le fonctionnement des autorités aux administrées et administrés afin qu'ils puissent placer leur confiance en nos institutions.

Mme Cossy est volontaire ; de plus, elle est dotée d'une grande capacité d'écoute, tout comme d'analyse, ainsi que d'une aptitude à dire des choses difficiles doublée d'une saine distance d'implication émotionnelle, en plus d'expériences managériales. Elle souhaite capitaliser sur les acquis déjà en place au sein du BCMA, tout en voulant ouvrir de nouveaux horizons.

C'est avec conviction que la délégation parlementaire voit en la personne de Mme Cossy, la personne qu'il faut pour répondre aux défis encore à relever par le BCMA, par exemple, accentuer la prise de position et la formulation de recommandations plus régulières à l'adresse des autorités, administration, délégataires de tâches publiques, offices judiciaires et Ministère public, tel que prévu par les articles 28 et 32 de la LMA en éditant un « guide des bonnes pratiques », afin d'éliminer des problèmes récurrents, tout comme faire connaître le BCMA aux citoyen-ne-s.

Ayant pris note que le Tribunal cantonal n'a pas de contre-indication à formuler sur le préavis du Bureau du Grand Conseil en faveur d'une élection de Mme Sylvie Cossy à la fonction de médiatrice administrative, ayant pris connaissance du second courrier du Conseil d'Etat qui prenait acte des éléments qui ne ressortaient pas explicitement du rapport mis en consultation et sans opposition de leur part dans leur dernier courrier, c'est donc à l'unanimité de ses membres que le Bureau du Grand Conseil recommande au Grand Conseil d'élire Mme Sylvie Cossy au poste de Médiatrice administrative de l'Etat pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2022, soit la fin de la législature de la fonction de Médiatrice administrative.

La discussion n'est pas utilisée.

Il est passé à l'élection.

Bulletins distribués 132, rentrés 132, nuls 0, blancs 13, majorité absolue 67.

**Est élue** : Mme Sylvie Cossy, par 118 voix. (*Applaudissements.*)

*Voix éparses* : 1

**Interpellation Vassilis Venizelos et consorts - Préfinancements - un état des lieux s'impose ! (20\_INT\_508)**

*Texte déposé*

A la lecture des comptes 2019, on peut constater, page 368, dans le bilan de l'Etat, que les capitaux propres disponibles et affectés aux préfinancements s'élèvent, au 31.12.2019, à 1,387 milliard de francs, y compris les 206 millions restant des préfinancements Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA).

La brochure des comptes précise encore, en page 2, qu'en 2019, les réserves en capitaux propres affectés en préfinancements ont été d'environ 458 millions supplémentaires, alors que la part « consommée » de ces préfinancements durant l'exercice 2019 représente 28,1 millions.

En regardant les résultats extraordinaires des années précédentes, il est possible de constater que les prélèvements sur ces préfinancements sont bien maigres en comparaison aux attributions (ce qui explique le montant total figurant au bilan) :

2018 : 71 millions attribués pour 27,9 millions prélevés

2017 : 83 millions attribués (+ 256 millions pour RFFA) pour 26 millions prélevés

2016 : 38,4 millions attribués pour 9 millions prélevés

2015 : 35 millions attribués pour 35,9 millions prélevés

2014 : 120,9 millions attribués pour 4 millions prélevés

Cette situation amène à demander au Conseil d'Etat de renseigner le Grand Conseil sur les points suivants :

1. Le Conseil d'Etat peut-il indiquer de manière exhaustive et détaillée l'ensemble des projets ou politiques publiques faisant l'objet de préfinancements au 31.12.2019 ?
2. Sur les 206 millions restant des préfinancements RFFA au 31.12.2019, de quelle manière le Conseil d'Etat a-t-il prévu de les affecter ?
3. Pour chacun de ces projets ou politiques publiques au 31.12.2019, le Conseil d'Etat peut-il indiquer, par rapport aux attributions initiales, ce qui a déjà été prélevé pour leur réalisation, respectivement leur disponible ?
4. Le Conseil d'Etat entend-il éventuellement revoir certains de ces engagements afin de les actualiser avec les défis actuels ?

*Souhaite développer.*

*(Signé) Vassilis Venizelos  
et 1 cosignataire*

*Développement*

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Cette interpellation s'intéresse aux préfinancements qui figurent notamment dans les comptes 2019. Elle demande de dresser un état des lieux de ces préfinancements. En effet, à la lecture des comptes 2019, on constate dans le bilan de l'Etat que les capitaux propres disponibles et affectés aux préfinancements s'élèvent à 1,387 milliard de francs. La brochure des comptes nous précise encore qu'en 2019, les réserves en capitaux propres affectés en préfinancements étaient d'environ 458 millions supplémentaires, alors que la part consommée de ces préfinancements durant l'exercice 2019 représente 28,1

millions. Si l'on analyse les années précédentes, on constate le même décalage, les mêmes écarts entre ce qui était affecté et ce qui a été effectivement dépensé.

Les différentes questions posées dans cette interpellation visent à y voir plus clair sur l'affectation de ces différents préfinancements. En effet, avec la crise économique et les freins à l'endettement qui existent au niveau constitutionnel, il nous semble important de pouvoir nous appuyer sur cette manne financière pour relancer l'économie et mettre en place une véritable politique anticyclique.

*L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

---

**Postulat Rebecca Joly et consorts – Péréquation intercommunale vaudoise et facture sociale : quel est le degré actuel de solidarité entre les communes ? (20\_POS\_221)**

*Texte déposé*

Les travaux sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) et sur une reprise totale ou partielle de la facture sociale par canton sont en cours et les débats portent à ce jour surtout sur les relations financières entre le canton et les communes. Ceci s'explique largement par la dynamique des charges de la facture sociale et la bonne santé financière du canton. Un rééquilibrage financier est instamment demandé par les communes et plusieurs objets parlementaires en ont fait l'écho se focalisant en particulier sur le paiement de la facture sociale.

Toutefois, ce débat ne doit pas occulter le renforcement de la « solidarité intercommunale » qui s'est produit par le biais du mécanisme péréquatif inscrit dans le paiement de la facture sociale. En effet, s'agissant de la part communale de la facture sociale, celle-ci est répartie entre les communes notamment au travers d'un mécanisme péréquatif établi sur la valeur du point d'impôt communal VPIC<sub>h</sub> — écrêtage et solde. Ce mécanisme, voulu par le Grand Conseil — article 18 de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) — permet ainsi de renforcer la solidarité entre les communes à forte et à faible capacité financière — communes riches et communes pauvres du point de vue fiscal.

Cette péréquation verticale s'ajoute par ailleurs à la péréquation directe, horizontale, qui, elle, avait été conçue comme un contre-projet à l'initiative du POP pour un taux communal unique, via EtaCom. Cette péréquation avait pour ambition de resserrer les taux communaux, pour les faire passer de 0,40 à 1,40 franc de l'impôt cantonal de base de l'époque à 0,70 à 1,10 franc. Ce dispositif avait été soutenu par 86 % des communes consultées à l'époque, et 63,4 % de la population vaudoise en votation.

Afin d'obtenir une vision plus globale de l'évolution de cette solidarité et pour s'assurer qu'elle demeure indépendamment de la question de la reprise de la facture sociale par le canton, les soussignés demandent au Conseil d'Etat de bien vouloir renseigner le Grand Conseil sur :

- 1) l'évolution des coefficients des impôts communaux depuis la « bascule d'EtaCom » — notamment taux les plus bas et les plus hauts, taux médians ;
- 2) le montant en matière de recettes fiscales — en francs par habitant — dont dispose chaque commune du canton avant et après les prélèvements péréquatifs — horizontaux et verticaux — lors du dernier exercice comptable disponible ;
- 3) la manière dont la NPIV, via la péréquation des ressources, va maintenir, voire renforcer la solidarité intercommunale après une éventuelle reprise de tout ou partie de la facture sociale par le canton. En particulier, si elle fixera, comme l'avait fait EtaCom, des objectifs précis en matière de réduction des écarts entre les coefficients des impôts communaux.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

(Signé) Rebecca Joly  
et 21 cosignataires

*Développement*

**Mme Rebecca Joly (VER)** : — Nous avons déposé un postulat sur la péréquation intercommunale vaudoise et sur la facture sociale, afin d’obtenir un rapport permettant d’analyser le degré de solidarité qui est actuellement discuté dans les répartitions financières entre le canton et les communes. Comme vous le savez toutes et tous, un accord a été trouvé avec les communes sur la question de la facture sociale. Toutefois, la répartition de cette facture tenait compte d’une forme de répartition entre les communes. Le présent postulat vise à comprendre comment, au vu des nouvelles données et négociations, cette solidarité intercommunale sera prise en compte dans les négociations sur la facture sociale et la péréquation financière. Je me réjouis d’en discuter en commission.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l’examen d’une commission.**

---

**Postulat Carine Carvalho et consorts – Pour une police qui reflète la diversité de la population vaudoise et actrice dans la lutte contre les discriminations (20\_POS\_222)**

*Texte déposé*

Il est essentiel qu’un rapport de confiance et de respect mutuel s’instaure durablement entre les citoyen-ne-s et la police. Pour cela, il faut que celle-ci reflète la diversité parmi la population et prenne en compte, dans son action, la vulnérabilité des groupes discriminés.

En tant que garante de l’ordre public, la police joue un rôle fondamental dans la lutte contre les discriminations. Les corps de police sont responsables du maintien de l’ordre et de la paix, veillent au respect de l’Etat de droit et ont pour mission d’honorer leurs fonctions en faisant preuve de sensibilité et de considération vis-à-vis des membres de la collectivité dans leur diversité. L’évolution législative récente propose par exemple un devoir de protection plus élargi qu’auparavant des victimes de violences domestiques, sexuelles et homophobes, imposant à la police une connaissance et une réflexion sur ces questions.

Il y a en effet une sensibilité croissante de la part de la population par rapport à une nécessaire lutte contre les discriminations liées au genre, à la couleur de peau ou autres signes distinctifs, ou à l’orientation affective et sexuelle. L’importante mobilisation des femmes met en lumière l’important travail encore à faire sur les violences sexistes et sexuelles. Les mobilisations contre le racisme invitent à réfléchir à la relation de la police avec les personnes noires, afro-descendantes et migrantes, ainsi qu’à la place de celles-ci au sein des polices.

Il paraît aussi essentiel de promouvoir la diversité et son respect parmi les effectifs de police et de s’assurer que la police ne soit pas un lieu de reproduction des discriminations.

Nous nous réjouissons de constater une plus grande préoccupation sur la place des femmes dans la police. Parmi les objectifs principaux pour 2019 du commandant de la Police cantonale, il y a notamment celui de garantir une représentation équitable des femmes dans des fonctions supérieures. Des campagnes de recrutement mettent en avant la diversité — plus de femmes et des personnes issues de la migration y figurent. Nous constatons aussi l’évolution positive du nombre de femmes parmi les effectifs de la police cantonale. Cependant, des efforts restent à faire. La police cantonale vaudoise, par exemple, ne compte que 13 % de femmes dans ses rangs. Les neuf polices communales sont à 12 %. Très peu d’entre elles ont des postes à responsabilités. La police cantonale compte deux officières dans ses rangs. Les polices communales n’en ont aucune.

Le présent postulat invite le Conseil d'Etat à faire un état des lieux de la diversité au sein de la Police cantonale, des polices communales et interrégionales, et d'indiquer les mesures prises contre les discriminations, tant parmi leurs effectifs que dans leur action envers la population.

Le rapport devrait couvrir, notamment, les champs d'investigation suivants :

- Composition des corps de police en termes de genre, répartition entre les femmes et les hommes selon les échelons hiérarchiques, égalité des chances en matière de promotion et de carrière ; possibilités pour le Conseil d'Etat de favoriser une augmentation progressive du nombre de femmes au sein des corps de police et de faciliter la conciliation vie privée et vie professionnelle.
- Recrutement, formation initiale et formation continue des policières et policiers : intégration des questions de genre, LGBTIQ et de lutte contre les discriminations raciales ; sensibilisation aux questions de racisme, sexisme et discriminations contre la population LGBTIQ ; organisation et possibles objectifs des campagnes de recrutement, notamment concernant la diversité des profils recherchés.
- Exemplarité de l'employeur : efforts mis en œuvre par les corps de police pour s'assurer d'offrir un lieu de travail non discriminant, notamment à l'égard de l'orientation affective et/ou sexuelle, de l'identité de genre, de la couleur de peau ou d'autres signes distinctifs ; évaluation et possibilités d'amélioration de l'efficacité des mesures prises, entre autres à l'égard de la satisfaction au travail et de la diversité au sein des effectifs.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Carine Carvalho  
et 41 cosignataires*

### *Développement*

**Mme Carine Carvalho (SOC) :** — Le postulat présenté demande un état des lieux sur le renforcement de la présence des femmes dans nos polices et sur la lutte contre les diverses discriminations. Il englobe aussi la question de genre, de la diversité, ainsi que l'inclusion des personnes LGBTIQ et ostracisés.

Le point de départ de ce texte qui se veut constructif et non-stigmatisant des corps de police sont les avancées déjà faites. Nous nous réjouissons de constater une plus grande préoccupation quant à la place des femmes dans nos polices, même si nous sommes encore loin de la parité. Au niveau de la formation initiale des policières et policiers, nous constatons aussi des avancées, mais nous aimerions interroger la formation continue et l'intégration de la diversité. En tant que garante de l'ordre public, la police joue un rôle fondamental dans la lutte contre les discriminations. L'évolution législative récente propose par exemple un devoir de protection élargi des victimes de violence domestique, sexuelle et homophobe, en proposant à la police une connaissance et une réflexion sur ces questions. Il y a aussi une sensibilité croissante, dans la population, par rapport à une nécessaire lutte contre les discriminations liées au genre, à la couleur de peau ou autres signes distinctifs ou à l'orientation affective et sexuelle. Il est essentiel qu'un rapport de confiance et de respect mutuel s'instaure entre la police et la population. Pour cela, il faut aussi que la police reflète la diversité parmi la population et prenne en compte, dans son action, la vulnérabilité des groupes discriminés. Le présent postulat demande aussi au Conseil d'Etat d'établir un état des lieux de la diversité au sein des polices cantonale et régionales et d'indiquer les mesures prises contre les discriminations parmi leur effectif et aussi dans l'action envers la population.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**

**Postulat Anne-Laure Botteron et consorts – Pour que le provisoire ne dure pas  
(20\_POS\_224)**

*Texte déposé*

Avec la crise du coronavirus, de plus en plus de personnes circulent à vélo et la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) l'a bien compris en installant des bandes cyclables provisoires sur une partie du territoire du canton, comme elle l'indique dans un communiqué daté du 2 juin dernier. Nous saluons cette initiative et sommes satisfaits que le Conseil d'Etat accorde de l'importance à cette thématique.

Nous nous réjouissons de l'apparition de ces bandes cyclables et de la rapidité du canton à prendre des mesures face à l'augmentation du nombre de cyclistes. Toutefois, il ne faudrait pas que le provisoire dure trop longtemps, car des bandes cyclables ne sont pas aussi sûres que des pistes cyclables. Il est donc judicieux de pérenniser ces infrastructures provisoires par des infrastructures pensées sur le long terme. D'ailleurs, avec l'acceptation en 2018 par le peuple suisse de l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables, les cantons auront l'obligation à l'avenir de planifier les voies cyclables et de s'assurer de l'interconnexion et de la sécurité du réseau des voies cyclables.

En Suisse, on estime que 34 % des déplacements effectués en voiture n'excèdent pas une distance de trois kilomètres. De plus, au travers du plan directeur cantonal, l'Etat estime que des mesures d'encouragement ciblées permettraient d'accroître la part du trafic cycliste de 50 %. Enfin, en 2017, les émissions de CO<sub>2</sub> imputables aux transports totalisaient 14,8 millions de tonnes (sans le transport aérien), ce qui correspondait à 39 % des émissions de CO<sub>2</sub><sup>10</sup>. Le vélo permettrait donc de faire baisser les émissions de CO<sub>2</sub>, de diminuer la pollution et le nombre de bouchons et d'apporter des bénéfices à la santé des usagères et usagers, mais également sur celles des habitantes et des habitants de bords de route.

Nous espérons que ces bandes cyclables provisoires permettront d'augmenter le nombre d'usagères et d'usagers à deux roues, de diminuer le nombre de voitures individuelles et de donner envie de faire du vélo à celles et ceux qui n'ont pas encore la possibilité de le faire. Un réseau cyclable bien pensé et sécurisé est un atout pour notre avenir et pour notre canton.

C'est pourquoi, ce postulat demande au Conseil d'Etat d'établir un rapport dans lequel il étudiera l'opportunité :

- De pérenniser les infrastructures installées en ce moment par des pistes cyclables et de les mettre en relation avec d'autres bandes ou pistes cyclables (cohérence du réseau).
- De modifier la Loi sur les subventions (LSubv) afin que toutes les communes puissent bénéficier de subventions pour les aménagements cyclables à l'intérieur des localités (ex. crédit-cadre pour financer des subventions aux communes pour créer des aménagements en faveur des deux-roues) et ainsi d'apporter son soutien aux régions périphériques également hors plan d'agglomération (cohérence du réseau) ou dont le plan est en élaboration.
- De modifier la Loi sur les routes (LRou) afin que le canton prenne à sa charge l'entretien des voies cyclables cantonales comme il le fait pour les routes cantonales.
- De prendre en compte les effets sur la mobilité douce et sur la mobilité des personnes à mobilité réduite dans chaque exposé des motifs et projet de loi ou de décret et de tenir compte de la sécurité des usagères et des usagers ainsi que de leurs besoins — types de vélos, chaises roulantes, etc.
- D'engager la création ou le renouvellement d'aménagements cyclables également hors réfection de routes.

<sup>10</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/mobilite-transport/accidents-impact-environnement/impact-environnement.html>

- D’associer systématiquement le représentant du guichet vélo du canton et les associations spécialisées lors de l’élaboration de projets routiers.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Anne-Laure Métraux-Botteron  
et 36 cosignataires*

### *Développement*

**Mme Anne-Laure Métraux-Botteron (VER) :** — Avec la crise du coronavirus, de plus en plus de personnes circulent à vélo sur les routes. La DGMR l’a bien compris en installant des bandes cyclables provisoires sur une partie du territoire du canton. Nous saluons cette initiative et sommes satisfaits que le Conseil d’Etat accorde de l’importance à cette thématique. Toutefois, il ne faudrait pas que le provisoire dure trop longtemps, car des bandes cyclables ne sont pas aussi sûres que des pistes cyclables. De plus, le vélo est à encourager et à développer, car il permet de faire baisser les émissions de CO<sub>2</sub>, la pollution et le nombre de bouchons. Il apporte des bénéfices à la santé des usagères et usagers, ainsi qu’à celle des habitantes et habitants des bords de route. Il est donc judicieux de pérenniser ces infrastructures provisoires par des infrastructures basées sur le long terme. C’est pourquoi le postulat demande au Conseil d’Etat d’établir un rapport dans lequel il étudiera l’opportunité :

- de pérenniser les infrastructures installées en ce moment par des pistes cyclables et de les mettre en relation avec d’autres bandes ou pistes cyclables ;
- de modifier la Loi sur les subventions afin que toutes les communes puissent bénéficier des subventions pour les aménagements cyclables sur leur territoire ;
- de modifier la Loi sur les routes afin que le canton prenne à sa charge l’entretien des voies cyclables cantonales comme il le fait pour les routes cantonales ;
- de prendre en compte les effets de la mobilité douce et des personnes à mobilité réduite, dans chaque exposé des motifs et projet de décret ou projet de loi ;
- de tenir compte de la sécurité des usagères et usagers ainsi que de leurs besoins ;
- d’engager la création ou le renouvellement d’aménagements cyclables également hors réfection de routes ;
- associer systématiquement le représentant du guichet vélos du canton et les associations spécialisées lors de l’élaboration de projets routiers.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l’examen d’une commission.**

---

**Assermentation de M. Thomas de Montvallon, juge cantonal et de Mme Patricia Dietschy, juge cantonale suppléante - Législature 2018- 2022**

Mme Patricia Dietschy et M. Thomas de Montvallon sont introduits dans la salle et prêtent serment. *(L’assemblée et le public de la tribune se lèvent.)*

**La présidente :** — Félicitations ! *(Applaudissements.)*

**Ce point de l’ordre du jour est traité.**

---

**Election complémentaire d'un assesseur à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal –  
Législature 2018-2022 (GC 155) (PAR\_690094)**

*Rapport de la Commission de présentation*

**1. Préambule**

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 27 mars 2012, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour des assurances sociales (CASSO) par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution vaudoise (Cst-VD), est chargée de préavisier sur l'élection des juges cantonaux (article 131 Cst-VD) ainsi que sur celle des assesseurs de la CDAP (article 68 LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un assesseur de la CASSO pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Cette élection fait suite à la démission d'un assesseur au mois de mars 2019. Dans un 1<sup>er</sup> temps, la CASSO n'avait pas souhaité repourvoir ce poste, mais a finalement fait part de son souhait de le faire au début de l'année 2020.

**2. Fonctionnement de la Commission de présentation**

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi 18 juin 2020, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : Monsieur Philippe Jobin (Président) ; Mesdames Anne Bachler Bech (Vice-présidente), Valérie Induni ; Messieurs Jean-Luc Bezençon, Olivier Gfeller et Nicolas Suter. Mesdames Circé Fuchs, Céline Misiego et Graziella Schaller étaient excusées pour cette séance.

Les experts indépendants de la commission n'ont pas participé à l'élaboration du préavis de celle-ci, car comme le stipule, l'article 159a de la LGC : « *Les articles 154 à 156 sont applicables par analogie à l'élection des assesseurs à la Cour de droit administratif et public ainsi qu'à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal ; le préavis des experts de la Commission de présentation n'est toutefois pas requis* ».

**3. Elaboration du préavis de la Commission de présentation**

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la méthode suivante : elle a contacté la présidente de la CASSO au mois de janvier 2020 pour discuter des besoins de la cour, afin de déterminer le profil professionnel recherché. Puis, le poste a été mis au concours dans la Feuille des avis officiels (FAO), précisant le profil spécifique :

- un médecin spécialisé en chirurgie orthopédique (au bénéfice d'un titre FMH en chirurgie orthopédique)

L'annonce a été publiée le vendredi 17 janvier 2020 dans cette dernière. A la fin du délai légal de dépôt des candidatures, soit le samedi 15 février 2020, une personne avait déposé son dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation. Initialement, la commission devait auditionner ce candidat le mercredi 18 mars 2020, mais en raison de la pandémie du coronavirus (COVID-19), cette séance a dû être repoussée par deux fois pour, finalement, se tenir le 18 juin 2020.

Comme c'est la pratique depuis le début de cette nouvelle législature, la commission a procédé à une audition comme pour les autres magistrats (les juges cantonaux, les juges du Tribunal neutre, le Procureur général, etc.). Les motivations, les compétences et l'évaluation de la charge de travail pour ce poste ont été abordées avec soin. L'entretien a duré entre cinq à dix minutes. Elle a permis de cerner la personnalité du candidat.

**4. Délibérations et préavis de la Commission de présentation**

La commission a souligné la qualité de ce profil de ce candidat pour cette élection. A l'issue de la séance, la commission, après délibérations, a rendu, à l'unanimité, un préavis positif à l'égard de ce candidat qui est :

- Monsieur Dominique Bosson

## 5. Conclusion

**La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité, sur la candidature de Monsieur Dominique Bosson au poste d'assesseur à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022.**

*Le dossier de ce candidat est à disposition des députés qui veulent le consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et sera aussi disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.*

Echichens, le 6 juillet 2020.

*Le Président-rapporteur :  
(signé) Philippe Jobin*

### *Election*

**M. Philippe Jobin (UDC), rapporteur :** — Il est désormais dans nos habitudes de vous présenter les candidatures au poste d'assesseur. La commission a préavisé à l'unanimité en faveur de M. Dominique Bosson pour la fonction d'assesseur à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal. La commission était unanime en raison de la qualité du profil du candidat, de ses compétences et de son expérience. Notre méthode d'audition actuelle nous permet de sélectionner avec précision les profils dont la cour a besoin. Nous vous recommandons donc M. Bosson pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Il est passé à l'élection.

Bulletins distribués 127, rentrés 126, nul 0, blancs 5, majorité absolue 64.

**Est élu :** M. Dominique Bosson, par 121 voix. (*Applaudissements.*)

### **Interpellation Raphaël Mahaim et consorts - Noville : Plein gaz pour la géothermie ? Ou géothermie pour faire le plein de gaz ? (20\_INT\_509)**

#### *Texte déposé*

Dans sa réponse à l'interpellation Raphaël Mahaim et consorts « Forage à Noville : histoire sans fin ? » (19\_INT\_394) de mai 2020, le Conseil d'Etat a confirmé que le projet visant à exploiter le gaz à Noville devenait irréalisable en raison de la nouvelle Loi sur les ressources naturelles du sous-sol (LRNSS) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019. Il a simultanément annoncé que la société Petrosvibri, exploitant le site, avait reçu de la part de l'Etat un avis de retrait de son permis et avait, en réponse à cet avis, déposé au mois de mars 2020 une demande de permis de recherche en surface visant l'exploitation de la géothermie profonde, avec l'objectif de valoriser la chaleur présente dans le forage.

Pour mémoire, l'article 4 alinéa 1 LRNSS interdit la recherche et l'exploitation des hydrocarbures.

En cas de découverte fortuite d'hydrocarbures lors de forage pour la géothermie, l'Etat se réserve le droit exclusif de décider de leur stockage ou de leur exploitation. L'exploitation est soumise à compensation intégrale des émissions en équivalent CO<sub>2</sub> de l'exploitation et du carburant extrait, sous la forme d'investissements faits dans le canton dans les énergies renouvelables et les économies d'énergie (alinéa 2). L'exploitation des hydrocarbures non conventionnels reste en tout temps strictement interdite (alinéa 3).

La société Petrosvibri SA a pour but social (selon le registre du commerce) : recherche et exploitation de pétrole et de gaz naturel dans le périmètre concédé par les autorités vaudoises et valaisannes, ainsi

que dans tous périmètres éventuels sur territoire helvétique. Dans cette perspective et vu l'historique sur le site de Noville, on peut légitimement se demander si les intentions de cette société sont réellement de se reconverter en direction de la géothermie, ou si cette demande de permis n'est pas une ultime tentative masquée d'exploiter des hydrocarbures en se fondant sur l'exception très limitative de l'article 4 alinéa 2 LRNSS citée plus haut.

Les députés soussignés ont ainsi l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat confirme-t-il que l'article 4 alinéa 2 LRNSS doit être interprété très restrictivement compte tenu des travaux parlementaires et que seule une découverte réellement *fortuite* — le Larousse définit fortuit par « qui arrive ou survient par hasard » — d'hydrocarbures peut déboucher sur une éventuelle exploitation, moyennant le respect des conditions légales (notamment la compensation de CO<sub>2</sub>) ?
2. En ce qui concerne la demande de la société Petrosvibri, le Conseil d'Etat confirme-t-il qu'on ne saurait en aucun cas parler d'une découverte *fortuite* dans le cas présent, vu le contexte et les buts sociaux de cette société ?
3. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de délivrer à Petrosvibri un éventuel permis de recherche en surface pour la géothermie en excluant explicitement, sous forme de charge ou de condition, toute exploitation d'hydrocarbures à l'occasion de ces recherches ?
4. Si un permis pour la géothermie est refusé ou si Petrosvibri n'est en réalité pas intéressée par la géothermie, le Conseil d'Etat fixera-t-il un ultime délai pour la remise en état complète du site, aux frais de Petrosvibri et conformément à la LRNSS ?

*Souhaite développer.*

(Signé) Raphaël Mahaim

#### *Développement*

**M. Raphaël Mahaim (VER) :** — Mon interpellation porte sur le site de Noville. Vous connaissez l'histoire, cette saga qui nous a occupés de longues heures dans ce parlement, avec les questions d'exploitation, de recherche et d'exploitation des hydrocarbures. A la suite de l'acceptation de la loi sur les ressources naturelles du sous-sol, nous attendions avec impatience le démantèlement des installations de forage à Noville. Cette impatience s'est faite toujours plus forte et, il y a quelques temps, nous avons interpellé le Conseil d'Etat pour savoir ce qui se passait sur le site. La réponse est venue de l'exploitant du site — la société Petrosvibri — qui a maintenant des projets de géothermie, alors qu'à l'origine, elle était relativement peu intéressée par les énergies renouvelables — je le dis sous cette forme feutrée — car elle s'intéressait aux hydrocarbures. Evidemment, c'est une surprise de constater la reconversion subite de la société. Cela soulève des inquiétudes, car l'exception prévue par la loi sur les ressources naturelles des sous-sols pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures concerne les découvertes fortuites. Pour une société active sur le site de longue date pour y découvrir du gaz, on ne saurait parler de découverte fortuite, ou alors le hasard et les coïncidences sont provoqués. C'est ce que l'on peut suspecter à partir des intentions de Petrosvibri.

*L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

#### **Motion Maurice Neyroud et consorts – Modification de la LADB pour que les vins vaudois soient mieux représentés dans la restauration (20\_MOT\_157)**

##### *Texte déposé*

L'intérêt de la population vaudoise pour les produits du terroir vaudois est en nette augmentation et la période du COVID-19 n'a fait qu'accroître la prise de conscience sur l'importance de choisir et de consommer des produits de proximité.

Si les commerces multiplient leurs offres de tels produits, la tendance n'est pas la même dans la restauration.

Si une petite partie des établissements publics fait la part belle aux vins vaudois, avec parfois une carte des vins très majoritairement locale, force est de constater que la part des vins étrangers sur les cartes des cafés et restaurants vaudois reste très souvent majoritaire.

En effet, il n'est pas rare de constater une carte des vins composée de 90 % de vins étrangers dans certains établissements, et ceci même au cœur des vignobles vaudois.

Nous assistons aujourd'hui à une très large promotion en faveur du tourisme local en incitant nos compatriotes à passer leurs vacances en Suisse. En effet, notre pays est un lieu de vacances qui offre un éventail de possibilités et qui n'a rien à envier aux destinations étrangères. Ces promotions sont à saluer et à soutenir.

Des mesures de soutien financier envers les établissements publics ont de plus été mises sur pied par le Conseil d'Etat pour aider cette partie importante de l'économie vaudoise.

Il paraît dès lors contradictoire de vouloir d'une part inciter les suisses à rester dans notre pays, à consommer local, afin de soutenir une économie de proximité et d'autre part proposer à ces mêmes consommateurs une majorité de vins étrangers.

L'article 41 de la Loi vaudoise sur les auberges et débits de boissons (LADB) impose déjà aux établissements de proposer du vin vaudois sans toutefois en préciser la quantité, ce qui laisse entendre au minimum un seul vin.

Cette motion demande une modification de cette loi en y ajoutant l'obligation de proposer un minimum de 40% de vins vaudois.

Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) du 26 mars 2002

Art. 41 Devoirs envers la clientèle [ 2 ]

- 1 Le client a le droit d'exiger du personnel de l'établissement un compte écrit et détaillé. Il peut en demander quittance après l'avoir payé.
- 2 L'octroi d'une licence avec alcool comporte l'obligation d'offrir, en vente, **un minimum de 40% de** du vin vaudois.
- 3 Chaque exploitant doit contribuer, dans la mesure du possible, à la promotion des produits du terroir vaudois.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

(Signé) Maurice Neyroud  
et 22 cosignataires

*Développement*

**M. Maurice Neyroud (PLR) :** — Ce n'est un secret pour personne : la viticulture est en crise. Elle l'était déjà avant le début de la pandémie, bien sûr, mais la période et les annulations des manifestations, festivals, concerts et autres foires ne fait qu'empirer la situation. Les vendanges approchent alors que certains producteurs n'ont tout simplement pas la place d'encaver la nouvelle récolte, faute d'acheteurs et donc faute de place dans la cave. Cette situation n'est pas spécifique à notre canton, bien sûr, ni même à notre pays. En effet, tous les pays sont touchés, avec une surproduction mondiale d'un côté et une baisse de la consommation de l'autre. Les conséquences sont bien visibles et la concurrence très active entre les pays. On peut le constater dans les grandes enseignes, chez les grands distributeurs et dans la restauration. Chaque pays cherche des solutions et met en place des aides à l'exportation. La Suisse est et reste un pays très attractif, avec un pouvoir d'achat important, qui suscite donc bien des convoitises. En Suisse, la consommation 2018 s'est montée à 244 millions de litres, dont 89 de vins indigènes, soit une part de 35 % seulement. Il suffirait de quelques pourcents supplémentaires pour inverser la tendance et donner aux vins vaudois la place qu'ils méritent. On constate que la part des vins étrangers est très importante dans les commerces, en

général et dans la restauration en particulier. On comprend facilement la raison : les marges sont bien plus confortables avec des vins étrangers qu'avec des vins indigènes !

Heureusement, les réactions publiques et privées face à la pandémie sont bonnes et bien ciblées. On incite, avec raison, les Suisses à passer leurs vacances en Suisse, à consommer régional et à faire travailler l'économie locale. Le monde de la restauration, qui a été particulièrement touché par les mesures de semi-confinement, a souffert et souffre encore aujourd'hui des règles de sécurité qui pèsent sur le chiffre d'affaires. Heureusement, ils peuvent bénéficier des aides fédérales et cantonales mises en place depuis le début de la pandémie avec, notamment, le droit aux allocations perte de gain pour les indépendants et les crédits COVID proposés par la Confédération. Au niveau vaudois, on a l'aide à fonds perdus pour les baux commerçants d'un montant de 20 millions de francs, le soutien aux apprenties et apprentis ainsi qu'aux entreprises formatrices, avec une subvention de la moitié du salaire annuel de l'apprenti. Les 15 millions de l'aide WelQome sont autant d'aides précieuses. Toutes ces aides à l'économie locale sont saluées, extrêmement bienvenues et bénéfiques. Cependant, elles apportent également leur lot de contradictions. En effet, n'est-il pas contradictoire, pour un restaurateur, de bénéficier d'une aide cantonale payée par les impôts des consommateurs et de proposer ensuite une carte des vins composée presque exclusivement de vins étrangers ? N'est-il pas également contradictoire de pousser à une consommation locale et d'inciter nos habitants à passer des vacances en Suisse et, au bout du compte, leur proposer des vins étrangers qui pèsent sur notre économie locale ?

La Loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) à son article 41, alinéa 2, précise : « L'octroi d'une licence avec alcool comporte l'obligation d'offrir en vente du vin vaudois. » On pourrait donc imaginer que les vins vaudois sont bien représentés sur les cartes des vins. Dans les faits, il est vrai et il est à relever que certains établissements font la part belle aux vins vaudois en les mettant largement en valeur, mais que d'autres proposent un seul vin vaudois et parfois même simplement un vin ouvert, juste là pour faire respecter la règle, alors que tout le reste de la carte est composé de vins étrangers. Ayant fait cette constatation à de nombreuses reprises et regrettant le peu de volonté de changer les choses à la base, j'ai le plaisir de présenter une motion qui propose une modification de la LADB afin d'imposer 40 % de vins vaudois sur les cartes des vins.

**La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**

---

**Motion Jean Tschopp et consorts - Plus de diversités dans nos Polices. (20\_MOT\_158)**

*Reporté à une séance ultérieure.*

**La présidente :** — Notre collègue étant absent, ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

---

**Election complémentaire d'un assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal – Législature 2018-2022 (GC 156) (PAR\_690095)**

*Rapport de la Commission de présentation*

**1. Préambule**

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 27 mars 2012, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public (CDAP) par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution vaudoise (Cst-VD), est chargée de préavisier sur l'élection des juges cantonaux (article 131 Cst-VD) ainsi que sur celle des assesseurs de la CDAP (article 68 LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un assesseur de la CDAP pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Cette élection fait suite à l'annonce de démission d'un assesseur pour la fin du mois de juin 2020.

## 2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi 18 juin 2020, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : Monsieur Philippe Jobin (Président) ; Mesdames Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Valérie Induni ; Messieurs Jean-Luc Bezençon, Olivier Gfeller et Nicolas Suter. Mesdames Circé Fuchs, Céline Misiego et Graziella Schaller étaient excusées pour cette séance.

Les experts indépendants de la commission n'ont pas participé à l'élaboration du préavis de celle-ci, car comme le stipule, l'article 159a de la LGC : « *Les articles 154 à 156 sont applicables par analogie à l'élection des assesseurs à la Cour de droit administratif et public ainsi qu'à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal ; le préavis des experts de la Commission de présentation n'est toutefois pas requis* ».

## 3. Elaboration du préavis de la Commission de présentation

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la méthode suivante : elle a contacté l'un des présidents de la CDAP au mois de février 2020 pour discuter des besoins de la cour, afin de déterminer le profil professionnel recherché. Puis, le poste a été mis au concours dans la Feuille des avis officiels (FAO), précisant le profil spécifique :

- Un-e juriste avec un intérêt pour le droit des constructions et de l'aménagement du territoire

L'annonce a été publiée le vendredi 6 mars 2020 dans cette dernière. A la fin du délai légal de dépôt des candidatures, soit le samedi 4 avril 2020, quatre personnes avaient déposé leur dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Comme c'est la pratique depuis le début de cette nouvelle législature, la commission a procédé à des auditions comme pour les autres magistrats (les juges cantonaux, les juges du Tribunal neutre, le Procureur général, etc.). Les motivations, les compétences et l'évaluation de la charge de travail pour ce poste ont été abordées avec soin. Les entretiens ont duré entre cinq à dix minutes. Elles ont permis de cerner la personnalité des candidats.

## 4. Délibérations et préavis de la Commission de présentation

La commission a souligné la qualité des profils des quatre candidats pour cette élection. Néanmoins, l'un des candidats dispose de toutes les qualités recherchées pour siéger comme assesseur à la CDAP. A l'issue de la séance, la commission, après délibérations, a rendu, à la majorité, un préavis positif à l'égard de ce candidat qui est :

- Madame Bénédicte Tornay Schaller

Après la communication de leur préavis négatif par le président de la commission, les trois autres candidats n'ont pas souhaité maintenir leur candidature. Il n'y aura donc qu'un seul candidat pour cette élection.

## 5. Conclusion

***La Commission de présentation préavisie positivement, à la majorité, sur la candidature de Madame Bénédicte Tornay Schaller au poste d'assesseur à la Cour de droit administratif et public du***

**Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022.**

Le dossier de cette candidate est à disposition des députés qui veulent le consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et sera aussi disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Echichens, le 6 juillet 2020.

Le Président-rapporteur :  
(signé) Philippe Jobin

*Election*

**M. Philippe Jobin (UDC), rapporteur** : — La commission a travaillé d'une façon similaire à l'élection précédente. Elle a préavisé positivement, à la majorité, à la candidature de Mme Bénédicte Tornay Schaller au poste d'assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature 2018-2022. Je vous remercie de faire de même.

La discussion n'est pas utilisée.

Il est passé à l'élection.

Bulletins distribués 126, rentrés 125, nul 0, blancs 20, majorité absolue 63.

**Est élue** : Mme Bénédicte Tornay Schaller, par 102 voix. (*Applaudissements.*)

Voix éparses : 3

**Motion Céline Misiego et consorts – Pour une « taxe corona » sur les grosses fortunes  
(20\_MOT\_159)**

*Texte déposé*

Notre pays, comme le reste du monde, a été durement confronté au virus COVID-19 et la Suisse était, à la fin du mois de mars, le pays qui compte le plus grand nombre d'infections par habitant. Il y a une urgence économique et sociale : dans les premières semaines de la crise, des milliers de travailleurs et de travailleuses ont déjà été licenciés, et des centaines de milliers d'autres sont confrontés au même sort. De nombreux propriétaires de petites entreprises, de travailleuses et de travailleurs indépendants et de producteurs et productrices agricoles risquent de perdre leurs revenus et donc leur base financière en fermant leur entreprise. De nombreuses familles sont directement menacées par la pauvreté.

En outre, dans le canton de Vaud, le nombre de chômeurs inscrits subit une nouvelle hausse et s'établit à 20'415 à la fin du mois d'avril 2020 — +1947, soit +10,5 %. Les effets de cette crise sanitaire se manifestent également sur les chiffres des places vacantes. Ainsi, le nombre de places de travail vacantes annoncées par les employeurs auprès des Offices régionaux de placement (ORP) vaudois s'élève à 1885, en baisse de 42,1 % par rapport à mars 2020 et de 60,4 % par rapport à avril 2019. Alors que les effectifs des demandeurs d'emplois augmentent, qu'une part conséquente des travailleurs et travailleuses vaudois a connu une baisse drastique de leur revenu en étant au chômage partiel, nous constatons qu'au moins 600 entreprises sont soupçonnées de fraude aux crédits COVID-19 mis en place par la Confédération. La crise du COVID-19 coûte cher, et il n'est pas acceptable de la faire payer aux travailleurs et travailleuses. Une action rapide est donc nécessaire dans notre canton pour prévenir la pauvreté qui menace de nombreux Vaudois et Vaudoises.

A ce titre, nous proposons l'instauration d'une hausse d'impôts cantonaux sur la fortune unique pour l'année fiscale 2021, et ce, uniquement pour la tranche fiscale de +600'000 francs. Les motionnaires demandent donc une modification de l'article 59 de la Loi sur les impôts directs cantonaux (LI) tout en

précisant le caractère provisoire de la hausse d'imposition pour l'année fiscale 2021. Le surplus dans les finances cantonales ainsi engendré devrait être utilisé pour le redistribuer aux travailleurs et travailleuses, aux familles, indépendant-e-s et petites entreprises qui sont en détresse financière en raison de la crise du COVID-19. Cet argent devrait être considéré comme une contribution spécifique de soutien et non comme un prêt et ne devra donc pas être remboursé.

*Prise en considération immédiate.*

(Signé) Céline Misiego  
et 4 cosignataires

### Développement

**Mme Céline Misiego (EP) :** — Notre pays, comme le reste du monde, est confronté à la pandémie du virus COVID-19 et il y a une urgence économique et sociale. Dans les premières semaines de la crise, des milliers de travailleurs et de travailleuses ont déjà été licenciés et des centaines de milliers d'autres sont confrontés au même sort. De nombreux propriétaires de petites entreprises, de travailleurs et de travailleuses indépendants et de producteurs et productrices agricoles risquent de perdre leur revenu et donc leur base financière, en fermant leur entreprise. De nombreuses familles sont menacées par la pauvreté. Selon les dernières prévisions du Fonds monétaire international (FMI) la croissance mondiale reculera de 4,9 % en 2020, avant de rebondir en 2021. Les principaux partenaires économiques du canton de Vaud pâtissent également de cette situation de récession. Outre la crise sanitaire, ce sont essentiellement les mesures de confinement qui ont entraîné la récession, ainsi qu'une perte de revenu abyssale pour les ménages. Le canton de Vaud n'est pas en reste : comme l'indique le *Rapport sur la conjoncture économique* de Stat-Vaud au sujet du poids du COVID-19 sur l'économie, les dernières prévisions pour le Produit intérieur brut (PIB) vaudois, pourtant fortement révisées à la baisse, font état d'une récession de l'ordre de moins 5,5 % pour 2020.

Il est donc nécessaire de trouver des moyens de relancer l'économie et de préserver les intérêts des plus précaires, en produisant de nouvelles recettes fiscales. Les difficultés auxquelles nous sommes actuellement confrontés sont directement liées à la politique économique libérale de notre gouvernement. La réduction massive du taux d'imposition sur les bénéfices des entreprises, la privatisation du secteur de la santé et les coupes sociales ont considérablement affaibli notre capacité et notre aptitude à faire face à des crises de cette ampleur. Malgré cela, nous voyons déjà venir le couplet habituel : « Notre pays est endetté et les caisses sont vides, alors il faut couper dans le social et la santé. » A cela, nous répondons « Oui, notre pays est endetté, alors prenons l'argent là où il y en a et où les gens peuvent se le permettre. » Nous estimons donc que ceux qui ont jusqu'à présent énormément bénéficié des politiques néolibérales doivent être mis à contribution. Ils devraient maintenant contribuer au bien commun et relancer l'économie.

C'est pourquoi nous demandons une modification de l'article 59 de la Loi sur les impôts directs cantonaux (LI), tout en précisant le caractère provisoire de la hausse d'imposition pour l'année fiscale 2021. Une hausse de la taxation sur la fortune de la tranche fiscale la plus élevée des contribuables ne serait donc valable que pour l'année fiscale 2021. L'année fiscale 2020 se base sur les calculs des revenus, exonérations et fortunes durant l'année du début de la crise du COVID-19. Dès lors, au mois de mars 2021, l'Etat de Vaud disposera des données complètes concernant les contribuables jouissant d'une fortune de plus de 600'000 francs à la sortie de la crise. Notre motion ne fixe délibérément aucun nouveau taux de taxation, afin de permettre à l'Etat de Vaud de déterminer un niveau de taxation convenable, permettant de faire face à une crise dont nous ignorons encore les effets.

A titre d'exemple, une hausse d'impôt sur la tranche de 500'000 francs et plus ne toucherait qu'environ 10 % des contribuables. Une multiplication par 1,5 du taux actuel d'imposition sur les tranches de revenus supérieures à 600'000 francs permettrait de fournir plus de 300 millions de francs au canton. Une telle hausse d'impôt sur la fortune ne représenterait qu'un surplus d'impôt de 717,65 francs pour un contribuable ayant une fortune de 600'000 francs. Déjà totalement absorbable par un contribuable disposant d'une telle fortune, cette augmentation des recettes fiscales nous paraît être un moyen de relance nécessaire pour pallier les effets de la crise. Dès lors que les ménages perdent du pouvoir d'achat, en particulier avec les hausses massives des réductions de l'horaire de travail (RHT), cet argent perdu n'est pas injecté dans l'économie vaudoise, accroissant donc de fait la

récession. Le surplus ainsi engendré dans les finances cantonales devrait donc être utilisé pour être redistribué aux travailleurs et aux travailleuses, aux familles, aux indépendants et indépendantes et aux petites entreprises qui sont en détresse financière en raison de la crise du COVID-19. Cet argent devrait être considéré comme une contribution spécifique de soutien plutôt que comme un prêt, et ne devrait donc pas être remboursé.

Pour résumer, cela va être la mouise ! Celles et ceux qui ont beaucoup devraient aider celles et ceux qui ont moins ; c'est un signe de prudence politique auquel tout citoyen et toute citoyenne attaché à la démocratie devrait adhérer.

La discussion est ouverte.

**Mme Amélie Cherbuin (SOC) :** — Proposer l'instauration d'une hausse d'impôt cantonal sur la fortune en demandant une modification de l'article 59 de la LI ne peut qu'être soutenu par la gauche. Néanmoins, en tant que membre de la Commission des finances et au vu des diverses propositions d'aide accordées aux entreprises et autres fonds attribués, il nous semble indispensable de passer par une commission, afin d'évaluer les impacts de la motion et les modalités de la politique de redistribution de manière équitable. Le parti socialiste soutient donc le renvoi en commission de la motion.

**La présidente :** — J'ai donc une demande de renvoi en commission.

**M. Gérard Mojon (PLR) :** — Les gens que vous visez, madame la députée, sont en très grande partie des retraités qui ont pris leur prévoyance retraite sous forme de capital, des petits propriétaires d'immeubles et des entrepreneurs, y compris des indépendants.

La limite de 600'000 francs que vous fixez est en effet extrêmement vite atteinte. A titre de comparaison, cherchez simplement à capitaliser la rente moyenne d'un retraité de l'Etat, ou de n'importe quel autre retraité, et vous verrez que votre plafond est très vite dépassé.

De plus, les gens que vous visez sont aussi et surtout ceux qui ont déjà contribué le plus aux efforts COVID ! En effet :

- Disposant de liquidités, ils ont continué à payer leurs acomptes d'impôt, permettant ainsi à l'Etat de continuer à régler ponctuellement ses engagements, y compris en matière sociale.
- Etant propriétaires d'immeubles ils ont, pour plusieurs, consenti aux réductions de loyer proposées par le Conseil d'Etat — et c'est connu : les plus généreux sont souvent les plus petits propriétaires.
- Et finalement aussi, parce qu'étant entrepreneurs, ils ont souvent continué à payer leurs employés sur leurs réserves libres. Je rappelle que, même dans une société anonyme, les réserves libres appartiennent de fait aux actionnaires, puisqu'ils auraient pu se les distribuer. Par là-même, ils ont évité le recours aux fonds pour le chômage ou aux licenciements.

Dès lors, au lieu de toujours traire les mêmes vaches à lait, il serait opportun de relever, de temps à autre, les énormes contributions que ces citoyens ont déjà faites à la société dans son ensemble.

En conséquence, je refuserai cette motion et encore plus son renvoi direct au Conseil d'Etat. Je vous encourage à faire de même.

**M. Philippe Jobin (UDC) :** — Pour une fois, je suis d'accord avec Mme Cherbuin, car j'estime que la motion doit passer en commission. Je pense pourtant qu'elle ne fera pas long feu, en raison de deux points précis. Le canton de Vaud taxe environ à 7,9 % les fortunes, alors qu'à Obwald, Nidwald et Uri, le taux se situe entre 1,4 et 2 %. Alors effectivement, si l'on a le désir de faire fuir des fortunes qui paient déjà leurs impôts, c'est une chose. Pour remplacer une personne qui a un revenu imposable de plus de 500'000 francs, il faudra bien quelques contribuables modestes pour pallier ce manque à gagner ! Monsieur le conseiller d'Etat, pourriez-vous nous donner quelques informations sur le sujet ? Cela me semblerait bien de l'étoffer. (*Rumeurs.*) En bref, soit vous acceptez le renvoi en commission, soit nous refusons le renvoi direct au Conseil d'Etat.

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Je ne sais pas qui a le plus contribué aux effets et conséquences de la crise COVID. Est-ce la catégorie de la population ciblée par notre collègue Mojon, ou est-ce le personnel soignant, ou les caissières et caissiers ? On pourrait en discuter des heures et des heures. Je pense personnellement que tout le monde a contribué et devra encore contribuer aux conséquences de la probable crise économique qui nous attend derrière cette crise sanitaire. C'est la raison pour laquelle je trouve la proposition du groupe Ensemble à gauche intéressante. Il faudra bien entendu évaluer les effets et la portée d'une telle mesure, mais je note que le groupe Ensemble à gauche fait déjà un compromis en proposant une mesure provisoire, alors que je l'ai connu plus offensif avec d'autres propositions. Dans tous les cas, il me semblerait donc intéressant de discuter de cette idée, de son principe et de ses conséquences et cela calmement, en commission. C'est la raison pour laquelle je rejoins la proposition de ma collègue Cherbuin qui demande le renvoi de ce texte en commission.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** — Si, pour la gauche, faire face à une crise sanitaire exceptionnelle consiste à racketter les grosses fortunes, elle manque beaucoup d'imagination ! Elle pourrait proposer, comme à Zoug, que les petites entreprises ou les familles en difficulté bénéficient d'une baisse d'impôt de trois ans et je pourrais alors entrer en matière. Mais il est exclu de donner un quelconque crédit à cette proposition !

**M. Vincent Keller (EP) :** — Notre collègue Céline Misiege dépose un objet qui est loin d'être une proposition de vilain gauchiste qui n'aime pas les riches ! Bien au contraire ! La crise sanitaire que nous connaissons met en difficulté la cohésion sociale, qui doit faire la force de ce pays. On l'a constaté avec la crise du COVID : elle entraîne une hausse mesurable du chômage, alors que le nombre de places de travail vacantes est en baisse. Une quantité énorme de nos concitoyennes et concitoyens ont vu leur revenu baisser, en étant placés de fait au chômage partiel. Il y a par contre une catégorie de citoyens qui n'ont pas vu leur fortune diminuer — ou si peu ; la crise du COVID n'a eu sur leur fortune que l'effet d'une goutte d'eau sur les plumes d'un canard.

Le très sérieux Centre conjoncturel de l'Ecole polytechnique de Zurich (KOF), par la voix de son patron, Jean-Egbert Sturm, annonçait il y a quelques jours qu'un nombre non négligeable d'entreprises ont gagné plus que jamais pendant la crise ! Cela signifie, par ricochet, que certaines et certains ont vu leur fortune augmenter. M. Sturm plaide pour une redistribution de ces bénéfices : au lieu de baisser le taux d'impôt sur le bénéfice des entreprises, il faut l'augmenter, dit-il, de façon semblable à ce qui s'est produit durant la Seconde Guerre mondiale. La motion proposant une taxe Corona provisoire — je relève la remarque de M. Venizelos, car c'est vrai que notre groupe s'est parfois montré plus combatif — sur les grandes fortunes va exactement dans ce sens. Le groupe Ensemble à gauche et POP vous enjoint par conséquent à soutenir cette motion, soit par un renvoi direct au Conseil d'Etat soit par un renvoi en commission.

**M. Pierre Volet (PLR) :** — Je vais parler d'une tranche de population que je connais bien : celle des entreprises familiales ou petites et moyennes entreprises (PME). Si vous avez une société anonyme (SA) ou une Société à responsabilité limitée (Sàrl), on vous compte comme fortune la valeur de votre entreprise, qui augmente chaque année en fonction du bénéfice que vous faites. Cela implique de prendre des dividendes et de payer plus d'impôts, puisque votre « fortune » est toujours plus haute. On paie toujours plus d'impôt à cause de cela, car la fortune monte très rapidement. Je parle d'une entreprise qui fonctionne bien et donne du travail à ses employés, c'est-à-dire à la classe moyenne et même à des techniciens — qui ne font pas forcément partie de la classe moyenne, car certains techniciens gagnent bien leur vie. Cette proposition est donc inadmissible, selon moi !

Dans ce canton, nous sommes déjà surtaxés à tous les niveaux ! Nous sommes le canton dans lequel il faut payer le plus d'impôt partout, tout est taxé partout et vous voulez encore ajouter une couche ! Nous avons besoin de gens qui ont des fortunes, de gens riches, pour donner aux pauvres. La société est ainsi et on ne peut pas faire autrement. Si vous continuez à attaquer les riches, vous verrez ce qui se passera quand ils seront partis ! J'ai un exemple très concret à vous donner : je crois qu'en Suède, ils ont tellement voulu socialiser la société que les grandes fortunes sont parties et qu'ils ont perdu beaucoup de ressources d'impôt à cause de ces départs. Il faut donc faire très attention quand vous prendrez votre décision.

Personnellement, je m'oppose clairement à la motion et, si elle passe en commission, il faudra bien étudier aussi la question de la fortune placée dans les PME, alors qu'on n'en fait rien. Ces PME ne peuvent plus se transmettre, car la valeur que l'Etat nous en donne est beaucoup plus grande que celle à laquelle on peut la vendre. On paie donc pendant des années des impôts sur quelque chose dont on nous dit qu'elle a telle valeur, mais le jour où vous voulez la vendre pour pérenniser l'entreprise, soit pérenniser les places de travail et les apprentissages, etc., vous la vendez à la moitié du prix que l'Etat vous a imposé pendant des années. Je connais cela pour l'avoir vécu il y a à peine un peu plus d'une année. Je trouve qu'il s'agit là d'une attaque de la gauche qui ne connaît rien aux employés ni à la classe ouvrière et qui ne défend pas les PME.

**M. Hadrien Buclin (EP) :** — J'aimerais apporter une brève réponse à MM. Jobin et Volet qui pointent le danger d'une fuite des contribuables aisés si le taux d'impôt sur la fortune était légèrement augmenté, comme le propose la motion de ma collègue. J'estime que c'est une crainte infondée. Quand vous avez une villa au bord du lac, à Rolle ou à Lutry, que votre réseau familial, professionnel et amical se trouve dans le canton, où vous avez vos habitudes et que vous parlez français, vous réfléchissez à deux fois avant de partir habiter à Schwytz ou à Zoug, dans un environnement que vous ne connaissez pas et au milieu de personnes dont vous ne parlez pas la langue. Si c'est pour économiser quelques milliers de francs par année sur votre déclaration d'impôt, vous y réfléchissez à deux fois. En effet, c'est bien de cela qu'il s'agit avec cette légère augmentation du taux, une hausse quasiment indolore pour des personnes multimillionnaires.

En effet, je crois qu'il faut bien le rappeler, monsieur Gaudard : on est très loin du racket, avec les taux proposés qui s'articulent en pour mille de la fortune, alors que, même dans un contexte de faible taux d'intérêt, le rendement des fortunes se calcule le plus souvent en pourcents. Quand vous détenez des titres de grandes entreprises telles que Nestlé, UBS ou autres, vous en tirez du 3 ou 4 % d'intérêt par année, alors que nous parlons ici d'un prélèvement fiscal en pour mille, soit très inférieur, qui n'attaque pas les fortunes, mais une petite part du rendement de la fortune ! Il s'agirait d'une modeste correction par rapport à des inégalités qui ont très fortement augmenté, en Suisse, ces dernières années. Un rapport de l'administration fédérale des contributions sur la répartition des richesses entre 2003 et 2015 montre que le 1 % le plus riche de la population a vu sa fortune s'accroître de près de 40 % alors que les  $\frac{3}{4}$  les moins fortunés ont vu leur fortune s'augmenter de 18 % dans la même période. Les écarts s'accroissent ! Un autre chiffre montre l'ampleur de ces écarts : 0,3 % des personnes les plus riches, en Suisse, possèdent 31 % du total des richesses ! Nous sommes dans un pays extrêmement inégalitaire et, dans le cadre d'une crise économique et sociale majeure, il est donc normal de demander une légère contribution supplémentaire aux contribuables qui ont vu leur fortune augmenter ces dernières années.

**Mme Claire Attinger Doepper (SOC) :** — J'interviens à la suite des propos tenus par M. Volet. Je le remercie infiniment de rappeler et de soutenir qu'il faut bien des gens riches pour aider les pauvres. Dit comme cela, il s'agit évidemment essentiellement du principe de redistribution, que l'ensemble de la gauche — PS également, bien entendu — soutient. C'est aussi du simple bon sens que se demander de quelle manière arriver à bien vivre ensemble, sans qu'il y ait une trop grosse différence entre les plus riches et les plus pauvres d'entre nous. Je vous encourage donc à soutenir la motion présentée.

**M. Jean-Daniel Carrard (PLR) :** — Je partage l'avis de notre collègue Pierre Volet. En réalité, il faut voir comment les fortunes sont composées. Bien sûr, j'ai entendu des histoires de villas au bord du lac, etc. Mais souvent, la composition de la fortune est basée sur des valeurs de fortune théoriques, puisque les entreprises sont effectivement taxées en fonction des résultats, qui peuvent être fluctuants. Les résultats de fin 2019 ne seront certainement pas les mêmes que ceux de 2020 et ainsi de suite. Tout d'un coup, une personne peut donc se retrouver avec des valeurs de fortune qui n'ont rien à voir et avec des problèmes de liquidités, du fait qu'il s'agit d'une valeur théorique. Par conséquent, les PME et leurs propriétaires peuvent souffrir de cette valeur. Il faut arrêter de croire qu'il y a d'un côté les riches qui s'en mettent plein les poches et de l'autre les pauvres qui souffrent. Effectivement, il doit aussi y avoir une certaine solidarité, mais il faut arrêter de vouloir taxer toujours les mêmes, car je pense que c'est une erreur. Ceux qui sont extrêmement riches pourraient être beaucoup plus mobiles que les autres et nous pourrions le payer lourdement. Je vous invite par conséquent à ne pas soutenir cette motion.

**Mme Céline Misiego (EP) :** — Mes collègues ont très bien défendu ma motion et mon intervention sera donc brève. Je suis toujours très étonnée par l'argument de la droite selon lequel un contribuable quitterait le canton en raison d'une augmentation d'impôt de 700 francs sur une année. Il faut croire que notre canton n'a pas grand-chose d'autre à offrir que des avantages fiscaux !

Il s'agit aussi de contrer l'argument que vous nous amèneriez bientôt, nous le savons : les caisses sont bientôt vides et il faudra couper dans la santé et dans le social. Nous le savons très bien et c'est pourquoi nous aimerions remplir les caisses de l'Etat maintenant. Je ne m'opposerai pas à un renvoi en commission.

La discussion est close.

**La présidente :** — Comme vous venez de dire que vous ne vous opposez pas à un renvoi en commission, s'agit-il d'une demande formelle ou voulez-vous que je la soumette au vote ?

**Mme Céline Misiego (EP) :** — C'est une demande formelle.

**La présidente :** — Etant donné que vous n'avez pas 20 signatures, nous devons tout de même voter. Je vais opposer la prise en considération immédiate au renvoi en commission.

Les personnes favorables à la prise en considération immédiate votent oui, celles et ceux qui souhaitent le renvoi en commission votent non et les abstentions sont possibles.

Le renvoi en commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 103 voix contre 17 et 7 abstentions.

**La motion est renvoyée à l'examen d'une commission.**

---

### **Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation Vassilis Venizelos et consort - A quelle sauce l'Etat gère-t-il sa LADE ? (18\_INT\_132) (REP\_651143)**

#### *Débat*

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — L'interpellation et la réponse publiée il y a plusieurs années commencent à dater. Nous aurons l'occasion d'avoir un débat approfondi sur les enjeux de la politique d'appui au développement économique (PADE) dans quelques points. Je tenais toutefois à remercier le Conseil d'Etat pour la qualité et la complétude de sa réponse qui permet de mieux cerner les outils de suivi et de contrôle des aides allouées. Les règlements d'application de la LADE, que ce soit pour les subventions aux projets régionaux ou pour les projets d'entreprises, cadrent les conditions à remplir pour bénéficier de ces aides. En temps de crise particulièrement, il est nécessaire et opportun d'avoir un système fiable, clair et transparent sur lequel on peut s'appuyer. On l'a vu avec l'exemple des fraudes présumées de crédits COVID : il est essentiel d'avoir un système clair. A travers sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle les différents dispositifs qui ont été mis en place et je l'en remercie.

S'agissant des outils à disposition, notamment pour démontrer la capacité des projets régionaux à atteindre les objectifs de la loi, la Cour des comptes avait identifié une faiblesse. Dans une logique de résultat, le règlement idoine a été modifié pour intégrer ces éléments. C'est une bonne chose, même si le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) a reconnu en commission que l'application de cette pratique était encore perfectible. En ce qui concerne les conflits d'intérêts, le Conseil d'Etat rappelle les différentes dispositions ainsi que les règles auxquelles sont soumis les collaborateurs de l'Etat. Pour les membres des organismes régionaux, il est indiqué dans la réponse à l'interpellation que, lors d'une prochaine rencontre avec ces derniers, le SPEI abordera ce point afin d'envisager la mise en place d'une procédure de prévention et de gestion de conflits d'intérêts similaire à celle instaurée par l'Etat de Vaud. Tout en remerciant encore une fois l'exécutif pour la

qualité de sa réponse, peut-il nous renseigner sur les actions entreprises auprès des acteurs et organismes régionaux ?

La discussion est ouverte.

**M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat :** — Je remercie M. Venizelos pour les compliments qu'il vient d'adresser au Conseil d'Etat dans le cadre de cette réponse. Au sujet de la question qu'il a posée, nous sommes en dialogue constant avec les organismes dont il parle et nous leur rappelons les règles qui doivent régir la séparation claire entre les différentes casquettes susceptibles d'être portées. Pour que tout soit réglé en la matière, il n'est pas exclu que l'on formalise cette démarche dans le cadre des différentes reconnaissances des stratégies régionales.

La discussion est close.

**Ce point de l'ordre du jour est traité.**

---

## **Postulat Catherine Labouchère et consorts - La vision du Conseil d'Etat sur l'innovation et sa stratégie subséquente (18\_POS\_060)**

### *Rapport de la commission*

#### **1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le 20 septembre 2018 à la Salle Cité, rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Catherine Labouchère, Monique Ryf, Carole Dubois, de MM. Alexandre Berthoud, Philippe Jobin, Laurent Miéville, et de Mme Carine Carvalho, confirmée dans sa fonction de présidente-rapporteuse.

Ont également participé à cette séance :

M. Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS), M. Raphaël Conz, chef ad intérim du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

M. Cédric Aeschlimann (SGC) a assuré le secrétariat de la commission, assisté de Mme Marie Poncet Schmid, rédactrice. Nous les remercions pour la qualité des notes de séances qui ont très largement contribué à la rédaction de ce rapport.

#### **2. POSITION DE LA POSTULANTE**

La postulante déclare ses intérêts : elle est membre de la Commission de gestion du Grand Conseil et préside la Fondation pour l'Université de Lausanne et la Fondation ISREC pour la recherche sur le cancer, qui soutiennent beaucoup l'innovation, la relève académique, des start-ups porteuses d'avenir. Elle a été étonnée par les propos qu'a récemment tenus le CEO de la Banque cantonale vaudoise, lors de la dernière présentation annuelle que donne la banque aux députés. Il a déclaré que le défi est de trouver les personnes qui disposent des compétences métier nécessaires pour assurer le futur de la banque. C'est surprenant, dans la mesure où le monde bancaire a déjà connu de nombreux changements. Est-ce une question de compétences, de plans de carrières ? Existe-t-il une stratégie pour faire revenir dans notre pays les Suisses qui ont acquis des compétences à l'étranger ?

De manière plus large, la postulante s'interroge sur les conditions-cadre dans ce domaine. L'accord international sur le marché public met beaucoup de temps à être révisé, même si dans certains secteurs, comme la construction, il existe une charte. Beaucoup d'argent est investi par le SPEI dans la formation ou en soutien aux start-ups. Mais que se passe-t-il ensuite ? Par ce postulat, la députée souhaite que le Conseil d'Etat donne plus d'informations que celles contenues dans le Programme de législature 2017-2022 et les rapports d'Innovaud, notamment les intéressants numéros 16 et 17.

### 3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat n'a pas discuté formellement de ce postulat et ne s'oppose pas à son renvoi. Dès le début de la nouvelle législature, il a affirmé sa volonté de donner un nouvel élan à l'innovation. Elle a été incluse dans le département de l'économie compte tenu de son importance pour le dynamisme économique et les emplois de demain, et introduite dans le nom du département. A la connaissance du conseiller d'Etat, une telle mention dans la dénomination d'un département cantonal est une spécificité vaudoise.

La volonté et l'ambition du gouvernement se traduisent par des actes : l'innovation figure en bonne place dans le Programme de législature 2017-2022, et lors du bouclage des premiers comptes de la législature, le Conseil d'Etat y a alloué 75 millions de francs.

Cette politique se base sur plusieurs constats. La volonté de la politique publique de la dernière législature est d'assurer une économie diversifiée et non, par exemple, tournée uniquement vers les services comme l'était l'Irlande. Le secteur agricole connaît des difficultés dans le canton de Vaud. Un effort supplémentaire est donc prévu dans le budget 2019. Lors de la dernière législature, on a fourni des efforts pour maintenir la place industrielle et conserver la diversification du tissu économique. Cela permet de mieux absorber les chocs conjoncturels et cela permet surtout à l'ensemble des jeunes Vaudoises et Vaudois d'avoir des perspectives professionnelles et de se réaliser. La coexistence de multinationales et de PME illustre également la diversité de notre économie.

L'économie vaudoise gagne 1 franc sur 2 à l'exportation. Compte tenu de la cherté de la main d'œuvre et du franc, une économie innovante est vitale, la seule manière d'exister sur les marchés extérieurs. Notre succès dépend de notre capacité à innover.

Pour cette raison, le département a mis en place Innovaud et multiplié les politiques publiques de maillage entre les Hautes écoles, les centres de recherche issus du privé et la place économique. Cette perméabilité constitue un atout de notre canton, souvent en tête des classements pour ses start-ups innovantes.

La santé économique actuelle de notre canton est bonne, avec un taux de chômage bas et des demandes de réduction de l'horaire de travail (RHT) insignifiantes. De plus, le degré de confiance des entrepreneur-e-s est élevé. Malgré cette situation positive, il importe de se demander ce qui se passera dans six mois. En effet, notre économie est soumise à des phénomènes qui dépassent le canton.

L'Etat peut instaurer les conditions-cadre favorables à l'innovation, mais ne peut pas la décréter. Le conseiller d'Etat a rencontré plusieurs acteurs de l'innovation et investisseurs afin de déterminer ce qui manque dans notre canton pour encourager l'innovation. Certains estiment que les capitaux et montants investis au départ sont insuffisants. Il faut des outils souples, sur mesure, qui correspondent aux besoins des entrepreneurs.

Une des difficultés est de maintenir les entreprises ici. Etudier le fonctionnement d'autres pays est intéressant même si on ne peut pas forcément transposer des politiques qui s'inscrivent dans des contextes différents. Le conseiller d'Etat a accompagné le conseiller fédéral Schneider-Amman en Israël, pays à la pointe de l'innovation (liens solides entre public et privés, universités et entreprises ; importante diaspora qui finance des projets).

Il faut opérer des choix quand on élabore une stratégie. Le canton veut fédérer et coordonner les acteurs grâce à la Fondation vaudoise de l'innovation.

### 4. DISCUSSION GENERALE

#### *Sur la pertinence du postulat*

Une commissaire estime que l'exposé du conseiller d'Etat répond déjà largement au postulat. Elle demande à la postulante si elle souhaite que la stratégie se limite à une période définie. La postulante salue les propos du conseiller d'Etat et souhaite qu'ils se retrouvent dans un rapport détaillé et complet sur la situation et les actions possibles dans le domaine de l'innovation. Elle précise que la question ne s'inscrit pas dans une temporalité précise. Par exemple, définir une stratégie sur cinq ans serait impossible. Une explication sur les actions du Conseil d'Etat doit être donnée au Grand Conseil, qui

en ignore tout ou presque. La complexité et la fragilité de la situation doivent également être exposées, avec les aspects de coordination et de transversalité.

Le conseiller d'Etat se déclare prêt à apporter une réponse au postulat. Le rapport posera les lignes directrices de la politique d'innovation, mais ne saura être exhaustif.

Un autre commissaire estime que si de nombreux éléments ont déjà été exposés, répondant en grande partie au postulat, le rapport montrera à l'économie que le canton prend ses responsabilités, en plus d'investir 75 millions de francs. Le rapport mettra en lumière le succès du système de soutien à l'innovation et les acteurs de ce travail. Dans cette mécanique complexe, le rôle de l'Etat n'est pas facile à définir : il doit non seulement coordonner, mais surtout consolider et soutenir le rôle des acteurs existants. En effet, si on se limite à la coordination, le risque est de diluer les visibilitées et les rôles des acteurs.

Il est précisé que le portail vaud-economie propose de la documentation pour les secteurs de l'innovation technologique dans lesquels le canton se positionne.

Un commissaire s'inquiète du fait que des entreprises et des cerveaux quittent la Suisse et le canton au profit des USA. Il rapporte par exemple que certains CEO ne viennent pas dans les pays où Uber est absent.

#### *Sur les moyens prévus dans le Programme de législature*

Un commissaire demande si les 75 millions de francs sont suffisants. Pour le conseiller d'Etat, ça l'est clairement, puisque la difficulté n'est pas d'ordre financier. Elle est de définir les actions et de fédérer les acteurs. Il cite l'exemple du sport. Le canton abrite de nombreuses fédérations sportives et le sport connaît un développement extraordinaire (vélos électriques, maillots de bain, chronométrage, etc.) devenant un secteur économique important. Pourtant, malgré ces atouts, il manque un spécialiste du développement du sport au Développement Economique du Canton de Vaud (DEV), et aucun équipementier n'est localisé dans le canton. Cela tient au fait que l'on doit définir des objectifs et coordonner les acteurs de l'innovation pour qu'ils atteignent ces objectifs.

La question du capital-risque est également difficile : des deniers publics doivent-ils y être mis ?

#### *Besoins en formation*

Un commissaire s'interroge si l'innovation conduira à la disparition de certains métiers. Que faire : créer des formations ?

Une commissaire relève les trois termes clés de la discussion : diversification, exportation et conditions-cadres. Elle demande si le Conseil d'Etat étudie les secteurs à coordonner. Quand on mène une politique d'innovation, au-delà de la question de l'exportation, on doit réfléchir aux métiers et aux besoins en formation, ainsi qu'à l'accès à cette dernière.

Le conseiller d'Etat explique que le canton s'est doté de la politique d'appui au développement économique (PADE) qui fait l'objet d'une évaluation et d'un rapport fixant les secteurs prioritaires de la politique économique, dont le Conseil d'Etat sera saisi prochainement. Il est impossible de mener une politique publique dans tous les secteurs. Les priorités sont fixées en fonction du terrain et du potentiel actuel. Certains sont exclus et ne sont pas aidés, par exemple l'armement. Il s'agit également de savoir comment la recherche peut bénéficier au développement économique.

La question de la formation est délicate : doit-on former les gens dont le tissu économique aura besoin demain ? En Suisse et dans le canton, nous sommes en retard dans le domaine numérique, par exemple : les chefs d'entreprise ont de la peine à trouver certaines compétences, ici. La question du numérique (formation, administration et développement économique) touche plusieurs départements. Or, longtemps, la perméabilité entre départements et politiques publiques a sans doute été insuffisante. Ainsi, le conseiller d'Etat voit de manière positive l'engagement de M. Lionel Eperon à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire ; il connaît bien le milieu économique et illustre cette perméabilité interdépartementale.

## 5. VOTE DE LA COMMISSION

*La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.*

Lausanne, le 2 novembre 2018.

*La rapportrice :  
(Signé) Carine Carvalho*

### *Décision du Grand Conseil après rapport de la commission*

**Mme Carine Carvalo (SOC), rapportrice** : — Nous reprenons maintenant un objet qui date un peu. La commission s'est réunie le 20 septembre 2018, en présence de M. Philippe Leuba et de M. Raphaël Conz, chef ad intérim du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI). Le postulat de notre collègue Catherine Labouchère invite le Conseil d'Etat à établir un rapport étayé en regard de l'innovation, comprenant notamment sa vision ainsi que sa stratégie pour l'innovation, les domaines et mesures qu'il souhaite privilégier, les moyens qu'il souhaite y consacrer, les collaborations envisagées et le partenariat public-privé. De manière plus large, la postulante s'interroge sur le défi de trouver des personnes disposant des compétences métier nécessaires pour l'économie. En affirmant sa volonté de donner un nouvel élan à l'innovation qui a été incluse dans le Département de l'économie, le Conseil d'Etat ne s'oppose pas au renvoi de ce postulat.

En séance, le conseiller d'Etat a apporté plusieurs éléments de réponse détaillés et listés dans le rapport de commission. Il a notamment rappelé que l'innovation figure dans le Programme de législature et que le Conseil d'Etat y a alloué 75 millions de francs. La volonté de la politique publique est d'assurer une économie diversifiée, raison pour laquelle le département a mis en place Innovaud et multiplié les politiques publiques de maillage entre les Hautes écoles, les centres de recherche issus du privé et la place économique. Cette perméabilité constitue un atout pour notre canton. Selon le Conseil d'Etat, si l'Etat peut instaurer des conditions-cadres favorables à l'innovation, il ne peut toutefois pas les décréter. Le gouvernement veut fédérer et coordonner des acteurs grâce à la Fondation vaudoise de l'innovation.

Malgré les éléments de réponse apportés par le Conseil d'Etat, plusieurs commissaires ont considéré utile qu'un rapport détaillé et complet sur la situation et les actions possibles dans le domaine de l'innovation soit adressé au Grand Conseil. La complexité et la fragilité de la situation doivent également être exposées avec les aspects de coordination et de transversalité. Les besoins en formation doivent aussi être identifiés. Afin d'avoir un rapport complet sur toutes ces questions et à l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

La discussion est ouverte.

**Mme Catherine Labouchère (PLR)** : — Nul doute que la Suisse et particulièrement le canton de Vaud mettent l'innovation au centre de leur volonté de soutien. Nous en parlerons d'ailleurs lorsque nous traiterons tout à l'heure deux points liés à la politique d'appui au développement économique (PADE). Si ce thème a toujours été majeur, il prend maintenant une importance accrue. D'ailleurs, le terme « innovation » est inclus dans le nom du département, mais l'innovation dépasse le seul secteur de l'économie, car elle est, par essence, transversale. Pour garder une place de pointe dans ce domaine, une vigilance de tous les instants s'impose. Le succès est fragile et les besoins évoluent vite, très vite même. Des conditions-cadres flexibles et adaptables constituent le socle indispensable à une innovation répondant aux défis qui nous attendent. Certes, cette innovation ne se décrète pas, mais elle est nécessaire pour apporter des solutions aux préoccupations multiples de la société, en fixant des objectifs pour la favoriser. Aujourd'hui, la santé, le climat, l'environnement au sens large, le vieillissement de la population, la durabilité, les relations avec l'Europe sont particulièrement mis en exergue. D'autres thématiques peuvent subvenir en tout temps, on l'a bien constaté avec la pandémie. Il faut donc être prêt et imaginatif. Ce postulat vise à mieux connaître les objectifs transversaux du

canton pour initier des idées innovantes et soutenir les réalisations créatives et subséquentes. Je vous remercie d'aller dans le sens de la commission et de renvoyer ce postulat au Conseil d'Etat.

La discussion est close.

**Le Grand Conseil prend le postulat en considération avec 1 abstention.**

---

**Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation Vassilis Venizelos - Qu'y a-t-il dans la boîte noire du DEV ? (19\_INT\_340) (REP\_673200)**

*Débat*

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Cette interpellation a été déposée avant que le Développement économique - Canton de Vaud (DEV) ne fusionne avec Innovaud. Je tiens encore à remercier le Conseil d'Etat et le département pour cette réponse. On y voit un peu plus clair sur le fonctionnement, la structure et les buts d'un organisme ayant fusionné. Avec la fusion entre le DEV et Innovaud, il y a un peu plus de fraîcheur dans la composition du comité. La représentation est, selon moi, un peu moins conservatrice que ce que l'on pouvait observer au DEV. La représentation féminine est également plus importante, ce qui est à saluer. Il est indispensable de renouveler les pilotes d'un tel organisme. Cette féminisation de l'organe de pilotage fusionné Innovaud-DEV est à saluer. Pour assurer un renouvellement de nos modèles économiques, il est nécessaire de renouveler les pilotes d'un tel organisme. A titre de vœu, même si notre Parlement peut se renseigner par les canaux publics, je souhaiterais qu'il soit régulièrement informé sur le fonctionnement et les résultats de cette nouvelle structure fusionnée. Je remercie encore le Conseil d'Etat pour la qualité de sa réponse.

La discussion n'est pas utilisée.

**Ce point de l'ordre du jour est traité.**

---

**Adoption de la politique d'appui au développement économique (PADE 2020-2025) (203)  
(20\_AFF\_26)**

*Rapport de la commission*

**1. PREAMBULE**

La commission nommée pour traiter de l'objet cité en titre s'est réunie à trois reprises : le 1<sup>er</sup> mai par visioconférence, le 26 juin et le 18 août 2020 à Lausanne. Outre cet objet, durant les mêmes séances, elle a également examiné le (205) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 105 millions pour la création de fonds dédiés au soutien à l'innovation, à l'immunothérapie oncologique et à l'économie durable.

Elle était composée de Mesdames les Députées Carole Dubois, Catherine Labouchère, Carole Schelker (excusée le 26 juin), Muriel Thalmann, Aliette Rey-Marion (remplacée par Mme Céline Baux le 18 août) et Graziella Schaller, ainsi que de Messieurs les Députés Jean-Daniel Carrard (remplacé par M. Stéphane Rezso les 26 juin et 18 août), Alexandre Démétriades (remplacé par M. Julien Eggenberger le 18 août), Pierre Dessemontet (remplacé par M. Sébastien Cala les 26 juin et 18 août), Jean-François

Thuillard, Cédric Weissert, Vassilis Venizelos, Axel Marion (remplacé par M. Serge Melly le 18 août), Yvan Luccarini, ainsi que de la soussignée, Présidente et rapportrice de la commission.

A également participé à ces séances, Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS). Il était accompagné de Madame Andreane Jordan Meier, Cheffe du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), de Monsieur Raphaël Conz, Responsable de l'Unité Entreprises du SPEI, de Monsieur Hugo Moret, Adjoint de la Cheffe du SPEI et responsable de missions stratégiques (pour la séance du 18 août). Lors de la séance du 1<sup>er</sup> mai, Monsieur Guillaume de Buren, Responsable de l'Unité de développement durable (UDD) (désormais Bureau de la durabilité au Département des institutions et du territoire – DIT) était présent, ainsi que Monsieur Olivier Peters, Directeur général adjoint du CHUV, et Monsieur le Professeur George Coukos, Chef du Département d'oncologie du CHUV.

Dans le cadre de ses travaux, la commission a notamment été nantie des documents suivants :

- Réponses aux questions écrites des commissaires, pour la séance du 1<sup>er</sup> mai 2020.
- « Révolution du traitement contre le cancer, les succès de l'immunothérapie », 1er mai 2020, présentation du Prof. George Coukos, Chef du Département d'oncologie CHUV UNIL
- Présentation du document « Evaluation de la situation, Eric Scheidegger Chef de la Direction de la politique économique SECO, Assemblée plénière de la CDEP, 18 juin 2020 »
- Complément d'informations du SPEI concernant le soutien de l'Etat à la maîtrise foncière des collectivités publiques en zones industrielles (2016-2019)

Le Secrétariat de la commission était assuré par Madame Fanny Krug (pour la séance du 1<sup>er</sup> mai et du 18 août) et M. Frédéric Ischy (pour les séances du 26 juin et 18 août), qu'ils soient ici remerciés pour leur précieux travail.

## **2. INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES DU CONSEIL D'ETAT**

La politique d'appui au développement économique (ci-après la PADE) est un document stratégique qui fixe l'orientation de l'action du département de l'économie pour les cinq prochaines années en matière de développement économique. Il s'agit d'une obligation légale, fixée dans la loi sur l'appui au développement économique (LADE) qui impose au département, tous les cinq ans, de renouveler et repenser son orientation stratégique.

Ce travail a été effectué sur les enseignements de la précédente PADE 2012-2017, qui a fait l'objet d'une évaluation neutre par des experts externes. Cette évaluation a été globalement positive, tout en mettant néanmoins en exergue certains aspects qui devaient être repensés, approfondis, voire corrigés dans le cadre de la PADE 2020-2025, ce qui a été fait.

Les principaux points d'amélioration tiennent aux indicateurs d'évaluation de la PADE. Aussi la présente PADE contient une partie claire sur les critères d'évaluation des différentes mesures proposées, et ceci pour chacune des politiques sectorielles proposées. De plus, des efforts ont été faits, suite à une remarque des évaluateurs, pour que la PADE 2020-2025 soit la plus synthétique possible afin de mettre l'accent sur les mesures clés proposées. D'autre part, un accent a été mis sur le système de veille en général, et qui touche à des aspects organisationnels du SPEI.

La PADE est construite sur 6 axes transversaux : la durabilité et l'innovation sont les 2 axes transversaux forts, auxquels s'ajoutent la diversification, la gouvernance (notamment sa simplification), la mise en réseau, et le suivi et prospective. Ces 4 axes transversaux sont repris de l'ancienne PADE 2012-2017. Trois politiques sectorielles sont maintenues : les entreprises, l'économie des régions et la promotion.

L'un des changements fondamentaux apporté par la nouvelle PADE est la prise en compte du développement durable comme axe stratégique. L'ensemble des aides prendront en compte les principes de développement durable.

Dans la série de questions des commissaires envoyées au département pour la séance, un certain nombre étaient liées à l'actualité COVID-19. A savoir, dans quelle mesure les documents remis sont

encore d'actualité à la lumière de ce que nous traversons. Le Conseiller d'Etat relève que nul ne sait quel sera le monde de demain ; mais ce dernier ne variera pas beaucoup sur un certain nombre de points, par rapport au monde d'aujourd'hui. Ainsi la lutte contre le chômage restera d'actualité, la nécessité d'avoir un écosystème performant qui donne des débouchés, crée des places de travail et de l'innovation sera toujours aussi vrai demain qu'aujourd'hui. Il y aura des adaptations en lien avec le COVID-19 mais il n'y aura pas d'entrée dans un nouveau monde.

Les documents élaborés sont le fruit d'un travail important effectué par plusieurs départements. Cela dotera le canton, si la commission le veut bien, d'une nouvelle politique d'appui au développement économique qui devrait contribuer à la réussite du canton et à donner des perspectives à l'ensemble de la population.

### 3. DISCUSSION GENERALE

#### *Première séance de commission*

Lors de la première séance consacrée à cet objet, de nombreuses interrogations et de nombreux doutes ont été émis sur la pertinence de documents qui avaient été rédigés avant la crise liée au Coronavirus et qui reposaient ainsi sur des prémices qui ne semblaient plus actuelles (comme une croissance qui semble être toujours prévue).

Un-e commissaire note que la durée de la PADE est de 2020 à 2025. Il lui paraît clair que l'impact économique de la crise actuelle sera probablement portée jusqu'en 2023 dans le meilleur des cas. Dans certains secteurs de l'économie vaudoise, en particulier dans le domaine du tourisme et de l'événementiel par exemple, l'impact risque d'être long. La crise révèle aussi une fragilité de l'économie suisse et vaudoise, avec notamment la manifestation de certaines pénuries (masques de protection médical par exemple). Compte tenu des bouleversements économiques majeurs actuels, il lui paraît difficile de communiquer à la population que des changements ne sont pas nécessaires et que la PADE tient telle qu'elle est actuellement. Le député pose la question du besoin d'un travail de réécriture de ce document pour intégrer certains des impacts économiques d'ores et déjà évidents de la crise sanitaire actuelle. Ceci afin de rendre cette politique d'aide au développement économique plus en phase avec le temps actuel.

Un-e commissaire propose que les compléments demandés soient mentionnés dans le rapport de commission, en complément aux réponses écrites envoyées aux questions des commissaires portant majoritairement sur la situation de crise actuelle.

Plusieurs commissaires notent un certain malaise à parler d'un document qui semble déjà obsolète. En effet, certains éléments figurant dans la PADE sont en décalage avec le contexte de crise que nous vivons. Cela implique la nécessité de revoir le document et de le réexaminer à l'aune de la nouvelle situation.

Le Conseiller d'Etat répond en partie à ces critiques en mentionnant que la crise actuelle n'était pas prévue ni prévisible. De plus, se focaliser sur les besoins liés à cette crise-là pourrait être contre-productif car les besoins d'une autre crise (sanitaire) pourraient être radicalement différents (autres modes de transmission du virus qui n'impliqueraient pas l'usage de masque pour se protéger, etc.). C'est la raison pour laquelle il convient d'avoir une PADE relativement souple qui fixe un certain nombre de critères – tel que cela a été fait. Elle ne saurait être une réponse prémâchée pour régler les crises précédentes.

Pour le Conseiller d'Etat, les outils doivent être différenciés : il y a à la fois une gestion de crise et une réponse immédiate qui doit être apportée par les différents décrets liés au COVID-19, mais la politique d'appui au développement économique a une approche différente : elle vise le plus long terme. Cela signifie une meilleure résilience de notre tissu économique puisqu'une telle stratégie lui permet de développer ses atouts et donc de donner une perspective-pour la sortie de crise.

La Cheffe du SPEI ajoute que la PADE est un outil stratégique. Les axes stratégiques et les orientations qui sont posés dans la PADE, dans le contexte particulier du COVID-19 permettront cas échéant d'intervenir dans les secteurs les plus sinistrés. Par exemple un soutien étatique sera nécessaire dans le domaine du tourisme, et rien dans la PADE n'empêcherait le Canton d'intervenir

sur le terrain. D'ailleurs le Canton discute aujourd'hui avec les milieux concernés, les faïtières, les régions économiques le secteur touristique pour échafauder un plan de relance/de soutien. Ainsi dans les moyens financiers et légaux mis à disposition aujourd'hui, le Canton est d'ores et déjà en mesure d'intervenir.

Certains commissaires ne sont pas convaincus par ces explications. En effet, s'il est vrai que la situation actuelle n'était pas exactement prévisible, cela fait des décennies que la communauté scientifique alerte les pouvoirs publics sur les risques de voir de nouvelles pandémies se développer, et sur les risques de voir ces phénomènes s'accroître sous l'effet du réchauffement climatique. Or, la nouvelle PADE n'identifie ni les pandémies, ni le réchauffement climatique comme des risques pour l'économie, ce qui semble pourtant cruellement indispensable aujourd'hui.

Ainsi, plusieurs commissaires notent l'importance de revoir la PADE à l'aune des événements récents et de leurs impacts, qui pourront être profonds, sur le tissu économique vaudois.

Au-delà des questions liées à la situation sanitaire, plusieurs commissaires questionnent les liens entre la PADE et les enjeux environnementaux, notamment le lien entre la PADE et le futur Plan climat du Conseil d'Etat (qui n'était pas encore sorti au moment de la séance de commission). Notamment, plusieurs commissaires questionnent le choix d'avoir deux fonds différents dans l'EMPD (Fonds pour l'innovation et Fonds pour l'économie durable) alors que la PADE semble faire de la durabilité une dimension transversale. Plusieurs questions sont posées sur les collaborations entre l'UDD et le SPEI y compris pour le Fonds pour l'innovation.

Le responsable de l'UDD répond qu'il y a des échanges réguliers avec le SPEI, même si un droit de regard n'est pas prévu pour le Fonds pour l'innovation. Pour le Fonds pour l'économie durable, là un examen systématique des demandes sera effectué et un préavis négatif de l'UDD, confirmé par le département, exclura un soutien.

Plusieurs commissaires soulignent que l'approche transversale de la PADE au sujet de la durabilité ne semble pas se refléter dans l'EMPD et sa répartition des fonds entre trois domaines séparés (approche "en silo").

Le Conseil d'Etat confirme que la durabilité est une politique transversale qui doit irradier toutes les politiques publiques, conformément aux principes de l'Agenda 2030. C'est ainsi que l'UDD sera associée à la mise en œuvre de la PADE et permettra de sensibiliser et de former les collaborateurs et collaboratrices du SPEI aux enjeux de la durabilité.

Au vu de toutes les remarques précédentes, il apparaît pour une partie importante de la commission que le document de la PADE doit être revu, notamment en lien avec la situation de crise. Il serait envisageable que le Conseil d'Etat complète son rapport entre deux séances de la commission, puisque dans tous les cas une séance ne semble de loin pas suffisante pour traiter de tous les objets. Par contre, au vu de l'urgence de l'octroi du Fonds pour l'immunothérapie oncologique, il semble, pour une partie de la commission, que l'EMPD devrait être revu afin de ne contenir que le Fonds sur l'immunothérapie oncologique. Il serait ainsi possible de voter rapidement sur cet objet et de se laisser plus de temps pour traiter de la PADE et des deux autres fonds qui lui sont plus intimement liés. Il est proposé d'écrire un courrier au Conseil d'Etat en ce sens, afin de pouvoir avoir les compléments désirés pour analyser la pertinence de la stratégie de développement économique tout en ne prélevant pas la recherche en matière d'immunothérapie oncologique actuellement déjà en cours au CHUV. Cette décision est prise à la majorité de la commission moins une abstention.

### *Seconde séance de commission*

#### *Présentation complémentaire*

La commission s'est réunie une deuxième fois le 26 juin, au Parlement. Entre les deux séances, une lettre de la commission avait été envoyée au Conseil d'Etat qui a répondu par un courrier daté du 10 juin 2020. Ces deux documents sont annexés au présent rapport. Le Conseil d'Etat n'est pas entré en matière sur les demandes de la commission et les travaux de celles-ci ont donc dû reprendre.

Lors de la deuxième séance, Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba a complété sa première présentation par une présentation donnée par le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO), lors d'une

séance réunissant les chefs de département de l'économie publique des cantons suisses avec le Conseiller fédéral Guy Parmelin et les partenaires sociaux. A cette occasion, un bref bilan de la situation économique actuelle et des perspectives a été présenté, que le Conseiller d'Etat a trouvé pertinent de transmettre à la commission.

Le document montre une baisse spectaculaire du PIB en Suisse durant le premier quart de l'année 2020. Cette chute n'est pas homogène. Le secteur primaire (hors viticulture) est peu touché comparé au secteur tertiaire qui est le plus touché. L'économie vaudoise est plus tournée vers les services et en général plus internationalisée que la moyenne suisse, ce qui l'a fragilisée encore davantage.

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a particulièrement été touché par les pertes d'emplois et les mesures de RHT. Le secteur du tourisme est notamment touché avec un retour à la normale qui n'est pas envisagé cette année.

Les scénarios d'avenir montrent que la croissance du taux de chômage, même s'il est présent, sera moindre comparé aux autres pays européens.

La commission remercie le Conseiller d'Etat pour ces précisions et cette présentation qui éclairent ses travaux. La commission discute ensuite de la présentation du Conseiller d'Etat ainsi que de la réponse à sa lettre.

Un-e commissaire relève une contradiction dans la lettre du Conseil d'Etat dans le sens où elle dit que la crise sanitaire n'enlève rien à l'actualité de la PADE, que cette crise n'a pas d'influence sur la stratégie. D'un autre côté, on justifie l'empressement à traiter la PADE en regard de ces mêmes événements liés à la crise sanitaire. Pour autant, le/la député-e comprend la volonté du Conseil d'Etat d'aller de l'avant sur ce dossier. Pour lui, la mise en contexte avec la crise sanitaire lui paraît indispensable.

Plusieurs commissaires sont d'avis que les débats doivent aller vite afin que les fonds soient débloqués le plus rapidement possible, tout en maintenant la nécessité de revoir le document stratégique sur lequel se fonde le Conseil d'Etat à l'aune des données actualisées.

Un-e commissaire propose même de refuser la PADE, et ce afin de donner un signal politique pour que le Conseil d'Etat retravaille ce document et en livre une nouvelle version au Grand Conseil qui prenne en compte les derniers développements économiques de la crise. La Présidente de la commission informe qu'une prise d'acte ne donne pas lieu à un vote et que le refus de la PADE est donc impossible.

Le Conseiller d'Etat propose d'aller de l'avant avec le projet de décret et de passer par un postulat de commission afin de demander au Conseil d'Etat un complément à la PADE au vu des développements récents. La forme du postulat permettrait au Grand Conseil d'être informé et de pouvoir à nouveau débattre de ce complément d'information. La rédaction de ce complément prendra probablement du temps, ce qui semble nécessaire pour que le Conseil d'Etat ait suffisamment de recul sur les événements et pour qu'il puisse tirer des enseignements de la crise actuelle. Un tel recul lui permettra de calibrer au mieux l'action publique.

Le Conseiller d'Etat est persuadé que malgré la crise, les atouts de l'économie vaudoise n'ont pas changé et qu'il faut les mettre en avant du mieux possible, avant ou après la crise du COVID. C'est pourquoi la PADE reste d'actualité selon lui.

Un-e commissaire note deux choses très intéressantes dans le courrier du Conseil d'Etat :

La durabilité est décrite comme une préoccupation majeure et transversale. Cette position rejoint un des vœux de la commission et un large débat qui a eu lieu lors du premier débat.

L'innovation est essentielle pour sortir d'une crise, quelle qu'elle soit, car elle permet la flexibilité. Il s'agit de savoir être flexible et répondre à une production rapide des éléments dont on a besoin dans une crise particulière.

Un-e commissaire relève que la conformité de la PADE dans sa version actuelle avec la crise est un peu rapidement analysée dans le courrier du Conseil d'Etat et que la question de la durabilité devrait également être mise en lien avec la résilience de l'économie qui a été mise à mal par cette crise.

Au final, la discussion générale sur les documents a pris les deux premières séances au complet. Il est décidé, au vu de l'importance et de l'urgence des décrets de prioriser l'analyse de l'objet 205 (soit l'EMPD avec la création de trois fonds). La discussion du rapport point par point pourra être reprise ensuite et être terminée au cours de la troisième séance.

#### **4. DISCUSSION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT**

##### **2. Avant-propos**

Un-e commissaire note que certains passages, notamment sur la croissance du PIB, semblent dissonants par rapport à l'actualité et à ce qui va probablement se passer ces prochains mois. Cela ne remet pas en question l'ensemble de la stratégie et de la politique économique.

D'autre part, il-elle note que le document affiche une politique économique qui s'inscrit dans la continuité de la précédente comme si la problématique du réchauffement climatique n'avait jamais existé. Pourtant le Conseil d'Etat vient avec un nouvel outil, un nouveau Fonds pour l'économie durable, et une volonté d'appliquer les critères de durabilité pour le Fonds dédié au soutien à l'innovation. Ce-tte commissaire a l'impression que dans les faits on a pris conscience de la nécessité d'opérer un renouvellement du système économique et de la politique de soutien au système économique, mais dans le message et d'autres passages du texte, on a l'impression que rien n'a changé et que la nécessité de prendre en compte la transition écologique notamment n'a pas été intégrée à la politique économique. Une tension entre le discours et ce qui est fait réellement semble ainsi se dessiner.

Un-e autre commissaire appuie cette demande de complément.

Le Conseiller d'Etat est d'avis que la meilleure façon de faire est de déposer un postulat, car il est difficile de savoir à quel moment il sera possible d'en tirer les enseignements. Des réponses sérieuses demanderont un certain temps. Le Conseiller d'Etat considère qu'il conviendrait que la commission prenne acte de la PADE et demande au Conseil d'Etat au travers d'un postulat de déposer un rapport complémentaire sur la manière dont il perçoit les conséquences économiques liées au COVID-19.

Le Conseiller d'Etat ajoute que si un postulat est renvoyé au gouvernement et que l'analyse menée indique des changements radicaux dans la stratégie de développement économique, alors il les appliquera à la PADE pendant sa période de validité (2020-2025)

Un-e commissaire demande comment s'articule la PADE avec le Plan climat qui a été publié entre temps.

Le Conseiller d'Etat confirme que la PADE a été rédigée avant l'adoption formelle du Plan climat par le Conseil d'Etat, mais que les choses se sont faites de manière coordonnée. Il est incontestable que les décisions prises par le Conseil d'Etat dans le cadre du Plan climat s'appliqueront à la Politique d'appui au développement économique.

##### **3. Cadre général de la PADE**

###### **3.2. Méthodologie**

Un-e commissaire revient sur la question des indicateurs en lien avec la recommandation de la Cour des comptes. Il-elle ne voit pas la trace de la création de tels indicateurs dans le document de la PADE.

La Cheffe du SPEI convient que possiblement la présentation n'était pas des plus claires. Mais en réalité, des indicateurs ont été fixés, comme recommandé par la Cour des comptes, pour chaque politique sectorielle (voir tableaux, point 5.4). Ces tableaux montrent la description/les objectifs stratégiques par secteur puis les indicateurs opérationnels pour chacune des politiques sectorielles, y compris sur l'aspect de la durabilité. L'exercice a donc été fait, aussi dans le but de pouvoir mieux évaluer la PADE au terme des cinq ans.

Toutefois le-la commissaire relève qu'il ne s'agit pas d'indicateurs d'efficacité au sens de l'analyse des politiques publiques. Il lui semble donc que cette recommandation de la Cour des comptes n'a pas été prise en considération.

La Cheffe du SPEI répond que la situation est complexe car en matière d'évaluation des politiques publiques, notamment économique, il est difficile d'avoir des indicateurs d'efficacité de l'action publique qui ne soient pas influencés par la situation conjoncturelle ou structurelle. Toutefois le SPEI s'y emploie et le travail est en cours.

Le Responsable de l'Unité Entreprises du SPEI ajoute que les modèles d'efficacité ont été établis sur la base de modèle de la Confédération (output, outcome et impact spécifiés).

L'Adjoint de la Cheffe du SPEI précise que la demande de la Cour des comptes (rapport no 30) concerne le développement des projets régionaux et la contribution des aides régionales au développement régional. Dans ce cadre, des rapports de suivi annuels sont faits, un PIB régional est en train d'être développé au sein des régions et est en phase de finalisation. C'est cette question du PIB régional qui est pointée du doigt par la Cour des comptes, pas le reste des politiques qui composent la PADE.

Le-la député-e répond que la Cour des comptes parle bien d'absence d'indicateurs d'efficacité pour ces aides liées à la politique régionale. Il demande si le PIB régional serait une réponse.

Il est répondu que oui, en partie.

### 3.3. Cadre légal

#### 3.3.3 Loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE)

Un-e commissaire fait référence aux trois domaines dans lesquels la LADE autorise l'Etat à prendre des mesures. Il demande si les investissements favorisant l'engagement d'apprentis ou la formation continue d'adultes font partie de ces mesures.

Le SPEI n'entre pas directement en matière sur les apprentis, qui relèvent de la compétence d'un autre Département/service avec une autre base légale. Par contre, des aides sont prévues pour la formation technique du personnel technique ou scientifique. Il s'agit d'une formation in situ pour des nouveaux savoir-faire industriels, qui ne sont pas encore présents dans le canton. Cette aide prend la forme d'une prise en charge du salaire pendant maximum 6 mois de la personne qui doit être formée (jusqu'à 50% du salaire, maximum CHF 15'000.-, maximum 6 mois).

#### 3.3.4 Décrets spécifiques

Crédit-cadre renforçant le soutien de l'Etat à la maîtrise foncière des collectivités publiques en zones industrielles (2016-2019 / 2020-2023)

Un-e commissaire note que le rapport (p. 13) montre que ces aides sont peu utilisées et peut-être inadéquates pour les communes dans leur forme actuelle et se demande donc si cette loi ne devrait pas être repensée.

Le Conseiller d'Etat répond que cette aide pourrait avoir un nouvel intérêt dans le nouveau contexte fédéral avec la LAT qui impose une vision régionale pour les zones d'activités (donc supra-communales). L'aide cantonale pourrait contribuer à aider les communes à dépasser certains conflits (comme il est plus intéressant fiscalement d'avoir des entreprises sur son territoire plutôt que sur celui de la commune d'à côté). Cette aide n'est pas la panacée mais pourrait contribuer à aider les communes sur le terrain.

Un-e commissaire demande combien de mètres carrés et de communes ont bénéficié de cette mesure.

Le service répond que quatre projets ont été aidés dans trois communes (Yverdon-les-Bains, Orbe et Sainte-Croix) pour un total d'un peu plus de 250'000 m<sup>2</sup>.

#### Soutien économique aux Alpes vaudoises (2016-2023)

Un-e commissaire rappelle que le Grand Conseil attend toujours une stratégie spécifique pour le tourisme 4 saisons. Le dernier crédit de CHF 13,7 Mio a été voté il y a quelques temps et il-elle se réjouit de prendre connaissance du décret ou de la proposition du Conseil d'Etat qui permettra de traduire cette volonté affichée par le parlement.

Un-e commissaire note que cet été les stations des Alpes vaudoises ont développé une offre touristique importante notamment pour faire face à la crise du printemps et note que des enseignements pourraient être tirés de cette saison estivale un peu particulière.

Le Conseiller d'Etat explique que dans le cadre des investissements « Remontées mécaniques », l'analyse réalisée était tournée vers le tourisme 4 saisons. C'est la raison des transformations pour l'abandon des skilifts au bénéfice des remontées mécaniques sous forme de télésièges ou de télécabines. L'Etat pour l'instant finance l'investissement mais pas les coûts d'exploitation, ni en hiver ni en été. D'autre part, l'Etat ne gère pas les exploitations. Le Conseiller d'Etat a aussi constaté dans les Alpes vaudoises la réalité d'une orientation 4 saisons de la promotion touristique de ces régions.

#### Fonds de soutien à l'immunothérapie oncologique (2020)

Un-e commissaire note que le montant de Frs 7,5 million (p. 15) qui a été sous-estimé, passe à 30 millions. Il-elle se demande si cela découle du fait qu'annuellement le Ludwig Center for cancer research (LICR) a reçu un don privé de Frs 30 million échelonné entre décembre 2019 et décembre 2024 sous réserve que le canton de VD contribue à hauteur d'un montant équivalent.

Il est répondu que, comme l'indique le tableau de la même page 15, le montant de Frs 7.5 mios. CHF qui a été sous-estimé, passe progressivement à 13 mios, 15.6, 18.2, 19.2 et finalement 19.5 mios. CHF par année.

#### 3.6 Contexte socio-économique

Des commissaires notent que ce chapitre ne tient pas compte des événements récents et de leurs impacts économiques. Il s'agira de réactualiser ce point. Un-e commissaire ajoute qu'il semblerait, d'après le rapport, que le PIB soit le seul indicateur pour mesurer la force et la performance d'une économie. Il invite le Service, respectivement le Département, à étoffer les indicateurs utilisés pour mesurer la force d'une économie. Il en existe toute une série d'autres qu'il n'énumère pas ici.

### **4. PADE 2012-2017**

#### 4.3.4 Pistes d'amélioration

La question des outils d'évaluation est reposée. Un-e commissaire indique que les raisons invoquées dans le rapport pour renoncer à des instruments de veille ou d'observation du tissu économique vaudois ne le-la convainquent pas.

Le Conseiller d'Etat apporte deux éléments : premièrement, l'existence de l'organe de prospective qui donne des éléments sur l'évaluation des politiques économiques et de l'environnement économique. Deuxièmement, le Canton a des groupes de contacts avec des acteurs économiques et essaie d'avoir des capacités d'anticiper. Le Canton est en relation avec la Confédération sur ces éléments. Mais il paraît illusoire d'avoir un instrument permettant de deviner les perspectives économiques à l'échelle d'un canton.

#### Mesure 1 : Soutien à la création et au développement d'entreprises

Un-e commissaire demande pourquoi le Conseil d'Etat renonce, contre l'avis des experts, à utiliser la classification NOGA (Nomenclature générale des activités économique). Comme cette classification est commune à la Confédération et à d'autres cantons, l'utiliser permet de pouvoir faire des comparaisons.

L'Adjoint de la Cheffe du SPEI explique que la classification retenue est plus précise notamment parce que le domaine technologique n'est pas suffisamment détaillé dans la classification NOGA. Toutefois, la classification retenue étant simplement plus précise, il suffirait de faire des agrégations afin de pouvoir opérer les comparaisons intercantoniales ou avec la Confédération.

### **5. PADE 2020-2025**

#### 5.1 Futures orientations de la politique économique

Un-e commissaire relève qu'il est fait état d'une PADE 2020-2025 qui s'inscrit dans une certaine continuité. Sans parler de la crise sanitaire (le document ayant été rédigé avant cette crise), le-la

commissaire exprime ses regrets que le Conseil d'Etat n'ait pas valorisé ici les aspects en lien avec la transition écologique et les mesures proposées dans le fonds. Certes il ne s'agit pas d'une rupture totale par rapport à la politique précédente, mais on observe un changement et un renouvellement dans l'approche et dans la politique, le-la commissaire aurait trouvé intéressant que le Conseil d'Etat la valorise.

#### 5.1.2 Message du Conseil fédéral sur la promotion économique 2020-2023

Un-e commissaire aborde les mesures pour l'amélioration des conditions-cadre des PME (tableau p.34), il-elle relève que de nombreuses PME ont été durement touchées par la crise sanitaire et pose la question de l'opportunité d'inciter ces entreprises à plus épargner pour affronter ce type de situation.

Le Conseiller d'Etat note le peu de marge de manœuvre cantonale en la matière et relève que cela pose la question de la légitimité de l'Etat à intervenir dans ce type de décision de l'entreprise.

#### 5.2 Analyse SWOT

Un-e commissaire relève que selon lui-elle, il manque des éléments importants dans l'analyse SWOT, en particulier dans les menaces, comme les incertitudes politiques, les pandémies, la rupture possible dans l'approvisionnement de produits stratégiques. Il-elle pense qu'il vaudrait la peine de mettre à jour ce tableau.

Un-e commissaire note que s'agissant de l'innovation et digitalisation, l'analyse SWOT relève l'absence de certaines compétences numériques dont l'importance croît. Le-la député-e estime qu'il serait important de développer ce point, notamment aussi avec la formation. En effet, avec certaines formations classiques, on constate qu'il est compliqué de trouver une relève dans le domaine numérique.

#### 5.3 Vision cantonale

##### a. Diversification

Il est fait mention en p. 39 d'un développement économique régional équilibré en évitant la concentration des activités et emplois sur l'arc lémanique en valorisant leur diversité. Un-e commissaire demande quelle est la stratégie du Conseil d'Etat afin d'essayer d'amener des emplois dans les régions en retrait des voies de communications ferroviaires et routières ?

Le but n'est pas d'appuyer le développement d'activités économiques semblables dans chaque région, ce qui nécessiterait en effet de disposer partout d'infrastructures comparables. Au contraire, la stratégie de diversification vise à tenir compte des caractéristiques propres à chaque région (aussi bien leurs forces que leurs faiblesses), pour développer et valoriser les activités les plus adaptées au contexte.

##### f. Durabilité

Un-e commissaire relève l'intérêt du complément en 10 points à l'analyse SWOT concernant la durabilité (p.44). Cette page devrait faire l'objet d'une attention particulière dans la suite des opérations.

Un-e commissaire se demande si la cherté de la main d'œuvre en Suisse n'est pas un frein à la volonté de favoriser l'utilisation de ressources locales afin de réduire la dépendance vis-à-vis de la concurrence extérieure.

Il est répondu que si certes le prix n'est pas un avantage concurrentiel pour la Suisse, ce n'est pas le seul critère qui entre en ligne de compte dans les choix des acheteurs, qui contribuent à contrebalancer ceci (qualité, précision, conditions de travail, etc.). Ce constat s'impose de lui-même si l'on se penche sur le cas des produits du terroir et des circuits courts, d'autant plus dans le cadre de la crise actuelle que nous traversons. Mais cela est aussi vrai pour les autres secteurs, dans lesquels le développement de nouveaux liens entre entreprises et de nouveaux projets collaboratifs permettront l'apparition locale de produits et prestations qui doivent aujourd'hui être achetés à l'étranger.

#### 5.4 Politiques sectorielles

#### 5.4.1 Entreprises

Secteurs, activités et domaines d'innovation ciblés

Un-e commissaire demande si le champ de la veille stratégique permanente ne devrait pas être étendu à d'autres secteurs que l'innovation et les investissements étrangers.

Le Conseiller d'Etat répond que la formulation utilisée ("notamment") n'exclut pas d'autres secteurs que ceux-ci.

Dans l'actualisation qui sera effectuée, un-e député-e propose d'ajouter le domaine sanitaire dans les secteurs, activités et domaines d'innovation ciblés. Un-e autre propose d'ajouter la culture.

#### 5.4.3 Promotion

Un-e commissaire demande plus de détails sur la façon dont les exigences d'écologie et de durabilité seront prises en compte dans le cadre de la marque VAUD+.

Il est répondu que les valeurs sur lesquelles repose toute la démarche de la marque VAUD+ sont étroitement liées à plusieurs dimensions du développement durable. Ainsi, ces aspects se retrouveront également dans les critères d'attribution de la marque aux organisations et produits qui souhaiteront la rejoindre. Par ailleurs, la communauté formée par ces acteurs véhiculera et valorisera les valeurs liées au développement durable.

#### 5.5 Indicateurs

Un-e commissaire demande des explications concernant l'avant-dernier paragraphe : « Ainsi, à défaut de pouvoir établir clairement des effets de causalité pour la PADE, le Conseil d'Etat est d'avis qu'outre les indicateurs opérationnels de suivi des politiques sectorielles, il est opportun de développer un deuxième niveau de monitoring à l'aide d'indicateurs de vitalité économique. »

L'Adjoint de la Cheffe du SPEI explique que dans un contexte aussi changeant et interconnecté qu'aujourd'hui, on est dans l'incapacité de développer un set d'indicateurs qui permettraient d'isoler l'effet de la PADE et des mesures prises au titre de cette politique sur le développement économique cantonal ou régional. En effet, de nombreux autres facteurs sont à considérer. A défaut de pouvoir le faire, on a développé un set d'indicateurs précis pour la conduite des politiques sectorielles et pour un indicateur plus global, l'option prise est celle d'un baromètre conjoncturel du canton (indicateurs en p.67). Cela permet de vérifier la bonne santé économique du canton. Si de tels indicateurs venaient à être péjorés, cela indiquerait que la PADE ne contribue plus autant qu'elle le devrait à la bonne santé économique du canton et qu'on doit procéder à des adaptations.

Sur la question des indicateurs du système économique, il est encore ajouté que les autorités cantonales disposent de nombreuses données, qu'elles soient issues des bases régulières suivies en continu (statistiques de l'emploi, suivi du PIB cantonal, étude conjoncturelle vaudoise, etc.) ou d'études spécifiques ponctuelles (PALM, Vaud Innove, etc.).

De plus, des indicateurs opérationnels très complets permettent de suivre avec précision chacune des politiques sectorielles. De la même manière, les travaux déjà menés pour l'établissement d'un système complet de reporting de la part des régions –et qui vont encore s'intensifier– permettent de donner une vision très fine du tissu économique vaudois, bien mieux d'ailleurs que dans de nombreux autres territoires.

En revanche, il n'existe pas d'outil de veille permettant d'isoler l'effet de la PADE sur le développement du tissu économique vaudois. Il semble illusoire et vain de tenter d'établir un tel outil, dès lors que la PADE n'est qu'un des nombreux facteurs qui influent sur l'évolution de l'économie cantonale (avec un impact bien moindre que les taux de change, les tensions sur les marchés internationaux ou encore les pandémies, par exemple).

### 5. CONCLUSION

Arrivé aux termes de la discussion, la question d'un postulat de commission se pose formellement.

Un-e commissaire note que l'idée est intéressante mais qu'il est important que la commission ait conscience que la réponse à un tel postulat ne sera pas immédiate. En effet, il faudra encore un peu de recul pour pouvoir analyser les effets de la crise actuelle sur la politique de développement économique.

Le principe du dépôt d'un postulat de commission demandant au Conseil d'Etat de compléter et d'éventuellement modifier la PADE à l'aune des enseignements tirés de la crise économique qui suit la crise sanitaire du COVID-19 est accepté à l'unanimité.

## 6. PRISE D'ACTE DE LA COMMISSION

Selon l'art. 8 de la loi sur l'appui au développement économique (LADE), le Grand Conseil prend acte du rapport sur la politique d'appui au développement économique.

*A l'issue de la discussion, la commission prend acte du rapport sur la Politique d'appui au développement économique (PADE) du Canton de Vaud 2020-2025 et invite le Grand Conseil à faire de même.*

Prilly, le 21 août 2020.

*La rapportrice :  
(Signé) Rebecca Joly*

**Annexes :** *(Voir annexes en fin de séance.)*

- Lettre de la Commission au Conseil d'Etat du 13 mai 2020.
- Réponse du Conseil d'Etat du 10 juin 2020.
- Présentation « Evaluation de la situation, Eric Scheidegger Chef de la Direction de la politique économique SECO, Assemblée plénière de la CDEP, 18 juin 2020 ».

### *Décision du Grand Conseil après rapport de la commission*

**Mme Rebecca Joly (VER), rapportrice :** — La commission qui a élaboré ce rapport (203) concernant la Politique d'appui au développement économique (PADE), s'est également penchée sur l'objet suivant de l'ordre du jour, soit l'exposé des motifs et projet de décret (205). Nous nous sommes réunis à trois reprises pour étudier ces deux objets conjointement. Je tiens à remercier vivement le Secrétariat du Grand Conseil pour son efficacité, son travail d'une grande qualité, accompli dans un temps record qui nous permet, alors que nous avons siégé il y a dix jours, d'avoir cet objet à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Qu'il soit ici vivement remercié pour son travail d'une grande qualité.

La PADE est un document stratégique fixant l'orientation du Département de l'économie pour les cinq prochaines années, soit pour 2020 à 2025. La PADE actuelle a été élaborée sur la base de l'évaluation de la précédente PADE qui couvrait la période 2012-2017. Les principales différences ou améliorations entre les deux projets — celui de 2012 et celui de 2020 — sont l'introduction d'indicateurs d'évaluation plus fins afin de permettre une meilleure évaluation de la PADE 2020-2025, ainsi que l'ajout d'un axe fort sur la durabilité dans le développement économique de notre canton. Ce document très complet et intéressant a toutefois été rédigé fin 2019-début 2020, soit avant la crise sanitaire et économique que nous connaissons toutes et tous. Ainsi, pour la commission, ce document a paru sur plusieurs points dépassé, voire remis en question par l'actualité. Par rapport à l'évaluation économique actuelle et potentielle future, sa pertinence a également été remise en question. Par conséquent, de nombreuses discussions ont eu lieu au sein de la commission sur l'actualité et la pertinence de ce document. Nous nous sommes interrogés sur la possibilité de réexaminer ce document à l'aune des nouvelles données économiques qui semblent se dessiner en raison de la crise que nous traversons. En effet, la crise actuelle pourrait avoir des répercussions économiques profondes et durables.

Suite à de larges débats, il est apparu que le travail de complément était important. Après une première demande de complément, la commission a décidé de passer par un postulat de commission qui sera déposé en ce jour — il aurait dû être déposé la semaine passée, mais cela n'a pas été possible, pour les

raisons que nous connaissons toutes et tous. Lors de ses travaux, la commission a également pu bénéficier d'une présentation complémentaire du conseiller d'Etat, laquelle a été annexée au rapport. En plus des questions sur la crise sanitaire et ses conséquences économiques, nous nous sommes penchés sur la prise en compte de ce nouvel axe fort de la durabilité qui a été globalement salué par la commission, laquelle a toutefois souligné qu'il n'était parfois pas toujours assez mis en œuvre. Nous y reviendrons lors de l'examen du prochain point de l'ordre du jour. En conclusion, à l'unanimité de ses membres, la commission vous recommande de prendre acte de cette PADE.

La discussion est ouverte.

**Mme Carole Dubois (PLR) :** — En préambule, au nom du groupe PLR, je tiens à souligner l'importance primordiale de cette PADE devant accompagner la stratégie cantonale dans le soutien aux entreprises innovantes qui sont l'ADN de notre canton, et ce durant les cinq prochaines années. Cette nouvelle PADE se veut une évolution tenant compte des enseignements de celle de 2012-2017 et apportant des améliorations notables. Les six axes principaux sur lesquels elle est construite montrent en priorité la durabilité et l'innovation, lesquelles sont des axes principaux et transversaux très forts auxquels s'ajoutent la diversification, la gouvernance, la mise en réseau et la prospective. Par rapport à la PADE 2012-2017, l'évolution significative est la mise en évidence du développement durable comme axe stratégique prépondérant. Comme l'a indiqué la rapportrice, lors des séances de commission, une discussion fournie a eu lieu sur les nombreuses interrogations liées à la crise économique due au Coronavirus et la pertinence de certaines orientations stratégiques. Ces interrogations ont abouti au postulat que nous allons vous présenter au nom de la commission et qui va demander des compléments, postulat qui avait été accepté et même suggéré par M. le conseiller d'Etat, lors des séances de commission.

Les membres de la commission ont opté pour cette manière de faire, afin que les débats puissent rapidement se concentrer sur l'exposé des motifs et projet de décret (205) et que les fonds puissent être mis à disposition le plus rapidement possible. C'est effectivement indispensable afin de soutenir la compétitivité et l'attractivité de notre canton, spécifiquement lors de la période difficile que nous allons aborder. Le groupe PLR prend donc acte du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la PADE du canton de Vaud 2020-2025.

**Mme Muriel Thalmann (SOC) :** — Le groupe socialiste salue le fait que la PADE intègre dorénavant et de manière transversale la question de la durabilité comme enjeu stratégique. Il constate que le rapport PADE 2020-2025 a été finalisé en janvier 2020 et qu'il dessine une situation de « navigation par beau temps », tout en axant ses priorités sur l'innovation, l'oncologie et la durabilité. Il inscrit la politique économique dans une forme de continuité et ne tient pas vraiment compte d'une stratégie liée aux enjeux climatiques. Malheureusement, la situation économique a radicalement changé depuis mars 2020. Nous n'en connaissons pas encore les vrais impacts, ni les opportunités et perspectives au sortir de la crise, ni à quel moment nous serons vraiment sortis de cette dernière. Le groupe socialiste est donc d'avis qu'il convient de compléter ce rapport à la lumière des derniers événements. Il soutient donc le postulat déposé en ce sens, qui présente un bon compromis entre la majorité de la commission et le Conseil d'Etat. Cet état de fait a permis de se concentrer sur l'exposé des motifs mettant à disposition de l'économie vaudoise des fonds indispensables, ce que soutient le parti socialiste.

**M. Jean-François Thuillard (UDC) :** — J'étais membre de cette commission et, au nom des commissaires UDC, je tiens à remercier le Conseil d'Etat et son administration pour le document très complet et les compléments apportés en séance de commission. Elaboré avant le COVID, ce document n'est plus adapté à la situation, selon certains. Nous devons toutefois aller de l'avant. Cette PADE est évolutive et sera adaptée en temps voulu, en fonction de la situation. La présidente de la commission a mentionné le postulat qui sera déposé. L'ensemble du groupe UDC vous propose donc de prendre acte de cette PADE 2020-2025.

**Mme Graziella Schaller (V'L) :** — Tout comme les différents groupes politiques, le groupe vert-libéral remercie en préambule le département pour le travail important de réflexion et de rédaction de ce programme de PADE. Toutefois, comme mes collègues de commission, j'ai été interpellée par la temporalité de ce document qui, s'il nous est parvenu ce printemps et a été rédigé en fin d'année

passée, a commencé à être travaillé dans la commission juste au moment où toutes les activités économiques s'arrêtaient les unes après les autres. Déjà à ce moment-là, il semblait à tout le monde que rien ne serait plus comme avant. De même, il nous semblait évident qu'il nous serait impossible de défendre et de soutenir devant le plénum un plan d'aide ayant été rédigé avant les événements qui se sont produits et qui se produisent encore. Nous avons travaillé en commission pour que le département revienne avec un complément. Nous avons trouvé un consensus par le biais du dépôt d'un postulat. Cette idée était soutenue par le département afin de compléter ce programme d'aide par des éléments nouveaux liés à la situation actuelle.

Dans la lecture de ce document, nous avons été chagrinés par le fait que l'importance de la durabilité avait été principalement rappelée par la cheffe de service lors des séances de commission. Bien que nous la remercions, nous avons regretté que cet axe ne soit pas plus présent dans le fonds dédié à l'innovation. Cet état de fait sera corrigé par un amendement ayant été accepté dans l'exposé des motifs et projet de décret suivant. Globalement, nous sommes satisfaits que les nombreuses discussions que nous avons eues en commission aient trouvé une issue favorable. Je vous invite donc à prendre acte de cette PADE et je remercie encore le département pour le travail effectué en amont et pendant les travaux.

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Tout d'abord quelques points positifs sur ce document. Comme l'a évoqué la rapportrice de commission tout à l'heure, ce document offre plus de transparence, avec des outils d'évaluation plus efficaces, plus clairs et qui permettront un meilleur contrôle et suivi des aides octroyées. Les principaux points d'amélioration tiennent aux indicateurs d'évaluation qui sont développés à travers ce document. Parmi les aspects positifs et majeurs, on peut relever le dossier qui va nous occuper dans la foulée, c'est-à-dire la création de ces fonds dédiés à l'économie durable et à l'innovation. Ces mesures concrètes permettront de déployer une politique économique plus durable. Le groupe des Verts souhaiterait toutefois exprimer sa déception et son double malaise. Alors que nous traversons une crise sanitaire sans précédent, la PADE, soit le document stratégique fixant l'orientation de l'action du Département de l'économie pour les cinq prochaines années, n'en parle pas. Il va s'en dire que cette situation pouvait difficilement être anticipée, le document ayant été rédigé avant que la crise sanitaire n'éclate. Toutefois, on s'étonne que l'on passe comme chat sur braise sur les bouleversements qui nous ont occupés ces derniers mois et qui vont continuer à bouleverser nos existences probablement encore pendant de longs mois, voire des années.

Dans un premier temps, les commissaires ont reconnu presque unanimement que le document était en décalage avec le contexte de crise que nous vivons. Comme cela est rappelé dans le rapport, la commission a d'abord renvoyé le dossier au Conseil d'Etat, lequel a tout de suite renvoyé la copie. Suite à cette démarche sans succès, le Conseil d'Etat nous a répondu : « Circulez, il n'y a rien à voir. » Avec un brin de condescendance, l'exécutif nous a donc demandé de reprendre nos travaux. Avec les bouleversements économiques majeurs actuels, nous avons de la peine à comprendre comment et pourquoi le département souhaite continuer à s'appuyer sur un document qui fait mine d'ignorer ce que nous traversons. Encore une fois, à sa décharge, le Coronavirus est apparu après la rédaction de ce rapport et c'est sans doute cet argument, mais surtout le compromis évoqué par ma collègue Graziella Schaller, c'est-à-dire ce postulat de commission, qui a convaincu la commission de poursuivre ses travaux.

La plus grande faiblesse de cette stratégie est de ne pas assez tenir compte des alertes martelées depuis des années par la communauté scientifique sur les risques liés au réchauffement climatique. Cet aspect pouvait être anticipé et on pouvait difficilement l'ignorer. La stratégie ne l'élude ni ne l'exclut pas totalement. Toutefois, on a le sentiment que les événements auxquels nous sommes confrontés depuis plusieurs années et qui vont probablement avoir des conséquences extrêmement fortes et néfastes non seulement sur notre environnement mais aussi sur notre économie auraient pu être pris un peu plus au sérieux à travers cette stratégie. L'un des changements fondamentaux apporté par la nouvelle PADE est la prise en compte du développement durable comme axe stratégique. L'ensemble des aides prendront en compte les principes du développement durable. C'est une bonne chose. Il faut aussi rappeler que la loi actuelle oblige déjà le Conseil d'Etat à tenir compte des principes du développement durable parmi toute une série d'autres principes. C'est une bonne chose de le rappeler au travers de cette stratégie économique, mais cela reste insuffisant. En commission, on nous a

présenté une stratégie « teintée durabilité ». On nous a indiqué qu'avec cette PADE, on s'occupait un peu plus du développement durable, comme s'il s'agissait d'un hobby que l'on pratique le dimanche, après avoir lavé sa voiture et arrosé le jardin. On a l'impression que l'on n'a pas pris conscience de la nécessité d'opérer un renouvellement de notre système économique et de sa politique de soutien. On a l'impression que rien n'a changé, que la nécessité de prendre en compte la transition écologique, notamment, n'a pas été intégrée à la politique économique. On se contente de postures et de quelques touches de vernis, alors qu'une refonte complète de notre système économique n'a jamais été aussi nécessaire qu'aujourd'hui.

Le document se félicite à plusieurs reprises d'inscrire sa nouvelle stratégie économique dans « la continuité de la précédente » et on nous rappelle « la volonté de ne pas créer de ruptures dans la politique », « d'inscrire dans la continuité des actions menées des bonnes pratiques identifiées », et enfin « une PADE qui s'inscrit dans la suite logique de la précédente ». On comprend que l'on n'a pas envie de renverser la table, de réformer en profondeur et de façon radicale un système qui semble avoir fonctionné ces dernières années. Il est vrai que l'essor économique du canton et de l'Arc lémanique durant ces dernières années a été exceptionnel. Il a permis d'alimenter différentes politiques publiques, notamment en matière environnementale et de politiques sociales. Il faut s'en réjouir. Nous savons toutefois que le modèle sur lequel ce succès s'est construit ces dernières années n'est pas viable sur le long terme. Nous allons devoir changer de paradigme et la crise sanitaire nous a montré les faiblesses d'un système qui est finalement peu résilient. A la crise sanitaire ne doit pas succéder une crise économique, financière, sociale et écologique. Un plan de sauvetage de court terme, dont certains éléments ont déjà été mis en place par le Conseil d'Etat, renforcé par le Grand Conseil, est indispensable et doit agir pour soutenir notamment les soignants mais aussi les indépendants, les acteurs culturels et d'autres acteurs de notre canton. Sur le moyen terme, ces mesures ne doivent pas nous éloigner de réformes plus profondes, en mettant en place des mesures structurelles et indispensables pour orienter notre canton vers une économie intégrant pleinement le changement de cap imposé par le dérèglement climatique ainsi que la perte de la biodiversité et résiliente face aux crises qui nous concernent. Nous devons résolument nous engager en faveur d'une politique économique plus en phase avec les enjeux climatiques actuels, mieux ancrée localement, qui s'appuie sur des circuits courts, respectueuse de l'environnement et des personnes et en tenant compte des limites planétaires.

Plutôt que l'austérité réclamée par d'aucuns, les Verts souhaitent des politiques anticycliques fortes, à même de soutenir le tissu économique vaudois, tout en œuvrant à la réduction des émissions de CO2 et en faveur de la biodiversité. Un financement ambitieux du Plan climat présenté ce printemps par le Conseil d'Etat est ainsi nécessaire, tout comme une réorientation de la PADE vers davantage de durabilité. Pour l'heure, les Verts se contenteront de cette stratégie sentant un peu la naphthaline, qui s'appuie sur des principes dangereusement rassurants et incapables, selon nous, d'offrir des solutions concrètes aux défis énormes qui nous attendent. C'est également dans cette optique que les Verts souhaitent lancer, d'ici la fin de l'année, une initiative populaire cantonale visant à inscrire dans la Constitution vaudoise les principes d'une économie durable et respectueuse de l'humain, comme de l'environnement.

**M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat :** — Je me réjouis de l'accueil global réservé aux travaux du Conseil d'Etat, du département et du service en matière de promotion économique. J'ai pris note des réserves émises, notamment par la représentante du groupe socialiste et surtout par le porte-parole du groupe des Verts et j'y reviendrai très volontiers. Si j'ose, j'aimerais d'abord rappeler au Grand Conseil que derrière tout cela, il y a des hommes et des femmes, des entreprises et des destins qui se jouent. Il est important de mettre en exergue les manquements qui sont le fruit de toutes politiques publiques quelles qu'elles soient — la perfection n'est pas de ce monde — mais il faut avant tout mettre en avant ce que cette politique économique mise en place dans notre canton a permis en termes de réalisation et de destins humains. Je ne crois pas que l'on puisse se réaliser pleinement dans une société, sans se réaliser sur le plan professionnel et sans donner à ses enfants des perspectives professionnelles.

Même M. Venizelos l'a dit, la PADE a été un succès ces dernières années. Elle a permis à ce canton de connaître une prospérité que d'aucuns vouent aux gémonies, mais qui a permis à l'ensemble de ses

habitants de se réaliser et de connaître des perspectives. Derrière cette PADE, il y a du personnel de mon département, mais aussi du Département de la formation qui concourt à la qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle des Vaudoises et Vaudois et de l'ensemble des habitants de ce canton. Ces personnes ont beaucoup travaillé, souvent dans l'ombre, pour permettre à notre société de connaître sa prospérité actuelle et qui garantit le financement de l'ensemble des politiques publiques. Il n'y a pas de solidarité, ni de politique sociale sans prospérité. Il n'y a pas de politique environnementale sans prospérité, celle-ci est indispensable, que vous le vouliez ou non. Je le répète et je le dis solennellement à cette tribune : aucun de nos régimes sociaux auxquels nous sommes tous attachés, qu'il s'agisse de l'AVS, de l'assurance-chômage, de l'assurance perte de gain ou encore des politiques touchant l'assurance-maladie, ne pourrait survivre à la décroissance. Tout à l'heure, une motionnaire du POP a appelé à la nécessité de favoriser un développement économique permettant à l'Etat de financer les différentes politiques publiques qu'il entend mettre en place. C'est le fruit de notre prospérité économique.

On peut toujours estimer que les choses auraient dû être faites différemment. J'en appelle à sortir de notre pur environnement vaudois, de regarder ce qui se fait ailleurs, de constater objectivement combien les pays et les cantons qui nous environnent connaissent des difficultés. Prenez le système de santé dans la plupart des pays européens, le système éducatif ou encore le taux de chômage dans les autres pays et vous verrez combien la politique actuelle souvent décriée a porté ses fruits. Regardez ce qu'il advient des destins humains des sociétés qui nous entourent. Le canton de Vaud n'a pas à rougir de la politique qu'il a mise en place. Non pas parce que les taux de chômage seraient bas, parce que la croissance du produit intérieur brut serait fantastique, mais parce que derrière ces chiffres, il y a encore — je le répète et c'est très important pour le Conseil d'Etat — des destins humains qui se jouent. Au travers de la PADE, nous avons concouru à permettre à nos concitoyens de se réaliser.

J'en viens désormais au reproche du manque d'anticipation de la pandémie. Comme l'a dit la présidente de commission, ce document a été rédigé avant la pandémie. Qui avait anticipé ? Quel gouvernement, Conseil d'Etat, député — il faut se regarder droit dans les yeux — a souhaité mettre en place une politique permettant de fournir des masques et des produits hydroalcooliques à l'ensemble des administrés ? Personne ne l'a fait, parce que personne ne peut prévoir l'avenir. La crise sanitaire que nous traversons aujourd'hui s'accompagne déjà, monsieur Venizelos, d'une crise économique importante pour l'ensemble de nos concitoyens — 38% des Vaudois sont actuellement en réduction de l'horaire de travail (RHT). C'est dans leur direction que nous devons tourner notre regard. Ce sont ces personnes qui auront besoin d'une économie prospère qui leur donnera, comme par le passé, des perspectives professionnelles. Personne ne peut aujourd'hui prévoir l'avenir, pas plus vous que nous. C'est la raison pour laquelle nous devons avoir un cadre de PADE qui soit souple et capable de s'adapter aux défis qui sont les nôtres. Notre prospérité n'est pas acquise et elle ne le sera jamais. Soit nous y concourons, soit nous mettons en place les conditions-cadres permettant à cette prospérité d'éclorre ici, soit nous serons confrontés à d'autres difficultés qui sont celles de la perspective du chômage, des délocalisations et finalement de la désespérance sociale.

J'en viens à la problématique du développement durable. On peut accuser le Conseil d'Etat — il s'agit d'un document émanant de ce dernier et non de votre modeste serviteur — et estimer que ses paroles ne sont que des péroraisons qui n'engagent personne. Cela relève du pur procès d'intention. Bien avant les travaux de la commission, nous avons fixé la question de la durabilité comme un axe stratégique fort. Cela a d'ailleurs été relevé par plusieurs d'entre vous. Nous sommes convaincus que le développement durable constitue, sur le plan strictement économique, un atout que notre tissu économique doit exploiter. Le défi du changement climatique n'est pas constitué que de contraintes, mais il apporte aussi un faisceau d'opportunités qui, sur le plan économique et si l'on est capable d'innover, peuvent être relevées. La volonté du Conseil d'Etat est forte, puisque nous avons fait de la durabilité l'un des deux axes principaux de la PADE. Je ne suis pas sûr que vous trouviez beaucoup de cantons qui aient fait de la durabilité un axe fort de leur promotion économique. Nous l'avons fait. Les procès d'intention peuvent être instruits, il n'y a pas l'ombre d'un doute : ils ne sont pas tous fondés et celui-ci ne l'est pas. Le Conseil d'Etat a présenté son Plan climat et il vous a répondu. Monsieur Venizelos, il n'a pas simplement dit « circulez, il n'y a rien à voir », c'est parfaitement inexact. Il vous a rappelé l'urgence qu'il y avait à mettre en place le dispositif de soutien à notre économie, cela a été

indiqué par au moins deux d'entre vous. Il a aussi mentionné que l'un des changements fondamentaux de cette PADE était justement la prise en compte des principes de durabilité, pas comme une contrainte, mais comme une volonté d'exploiter le potentiel que le défi climatique offre au monde économique.

Mesdames et Messieurs les députés, loin des procès d'intention qui n'ont pas lieu d'être, constatons les défis qui se posent à nous et le nombre de destins personnels des administrés vaudois qui se jouent aujourd'hui. Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à prendre acte de cette PADE et à approuver, dans la version de votre commission qui ne nous pose de problème et qui concrétise ce que nous voulons, l'exposé des motifs et projet de décret dotant le département et le Conseil d'Etat de 105 millions supplémentaires. Nous en avons besoin et la population vaudoise également.

La discussion est close.

**Le Grand Conseil prend acte du rapport du Conseil d'Etat.**

---

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 105 millions pour la création d'un fonds dédié au soutien à l'innovation, à l'immunothérapie oncologique et à l'économie durable (205) (LEG\_684037)**

*Rapport de la commission*

**1. PREAMBULE**

La commission nommée pour traiter de l'objet cité en titre s'est réunie à trois reprises : le 1er mai par visioconférence, le 26 juin et le 18 août 2020 à Lausanne. Outre cet objet, durant les mêmes séances, elle a également examiné le (203) Politique d'appui au développement économique (PADE) du Canton de Vaud 2020-2025.

Elle était composée de Mesdames les Députées Carole Dubois, Catherine Labouchère, Carole Schelker (excusée le 26 juin), Muriel Thalmann, Alette Rey-Marion (remplacée par Mme Céline Baux le 18 août) et Graziella Schaller, ainsi que de Messieurs les Députés Jean-Daniel Carrard (remplacé par M. Stéphane Rezso les 26 juin et 18 août), Alexandre Démétriadès (remplacé par M. Julien Eggenberger le 18 août), Pierre Dessemontet (remplacé par M. Sébastien Cala les 26 juin et 18 août), Jean-François Thuillard, Cédric Weissert, Vassilis Venizelos, Axel Marion (remplacé par M. Serge Melly le 18 août), Yvan Luccarini, ainsi que de la soussignée, Présidente et rapportrice de la commission.

A également participé à ces séances, Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS). Il était accompagné de Madame Andreane Jordan Meier, Cheffe du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), de Monsieur Raphaël Conz, Responsable de l'Unité Entreprises du SPEI, de Monsieur Hugo Moret, Adjoint de la Cheffe du SPEI et responsable de missions stratégiques (pour la séance du 18 août). Lors de la séance du 1<sup>er</sup> mai, Monsieur Guillaume de Buren, Responsable de l'Unité de développement durable (désormais Bureau de la durabilité au Département des institutions et du territoire – DIT) était présent, ainsi que Monsieur Olivier Peters, Directeur général adjoint du CHUV, et Monsieur le Professeur George Coukos, Chef du Département d'oncologie du CHUV.

Dans le cadre de ses travaux, la commission a notamment été nantie des documents suivants :

- Réponses aux questions écrites des commissaires, pour la séance du 1<sup>er</sup> mai 2020.
- « Révolution du traitement contre le cancer, les succès de l'immunothérapie », 1er mai 2020, présentation du Prof. George Coukos, Chef du Département d'oncologie CHUV UNIL
- Présentation du document « Evaluation de la situation, Eric Scheidegger Chef de la Direction de la politique économique SECO, Assemblée plénière de la CDEP, 18 juin 2020 »

Le Secrétariat de la commission était assuré par Madame Fanny Krug (pour la séance du 1<sup>er</sup> mai et du 18 août) et M. Frédéric Ischy (pour les séances du 26 juin et 18 août).

## **2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Le Conseiller d'Etat présente l'EMPD qui a été conçu entre les deux départements (DEIS et DTE), le SPEI et l'UDD. La présentation du Professeur George Coukos a relevé l'importance que revêt l'oncologie et son impact sur l'innovation et le développement économique de notre canton. Le Conseil d'Etat a aussi décidé de réunir l'ensemble de ces objets, compte tenu des fortes implications qu'ils ont les uns avec les autres.

L'un des changements fondamentaux apporté par la nouvelle PADE est la prise en compte du développement durable comme axe stratégique. L'ensemble des aides prendront en compte les principes de développement durable.

Ce rappel succinct est complété, pour ce qui est de l'EMPD par le Chef du Département d'oncologie du CHUV pour la partie sur l'immunothérapie oncologique et par M. de Buren pour l'économie durable.

Le Chef du Département d'oncologie du CHUV rappelle d'abord que le cancer est un défi important pour la santé publique puisqu'une femme sur 3 et un homme sur 2 sont atteints de cancer au court de leur vie.

Les résultats actuels de l'immunothérapie sont extrêmement encourageants. Actuellement environ 250 patients sont traités dans des études cliniques principalement sponsorisé par l'industrie pharmaceutique. Par ailleurs, aujourd'hui l'immunothérapie utilise les cellules vivantes et vise à reconstruire le système immunitaire pour lutter contre le cancer. Dans l'immunothérapie par cellules CAR-T : les lymphocytes sont obtenus du patient, modifiés dans le laboratoire par génie génétique de sorte qu'ils peuvent reconnaître le cancer et sont réinjectés ensuite au patient. Aujourd'hui les résultats obtenus permettent de dire que certains patients sont véritablement guéris du cancer. Aucune autre thérapie n'offre de telle possibilité de guérison pour l'instant.

Aujourd'hui le CHUV est capable d'offrir ces thérapies grâce notamment aux investissements que le Grand Conseil a permis.

Une longue chaîne d'activités coordonnées est nécessaire, entre la recherche fondamentale, la recherche appliquée, le développement des thérapies. Toutes ces activités sont effectuées dans le cadre de la recherche UNIL-CHUV et financées en partie par le Ludwig Center for cancer research (LICR). La fabrication, l'application clinique et le traitement des patients au CHUV seront financés par l'enveloppe dont il est question aujourd'hui avec une contribution supplémentaire du LICR. Enfin, les analyses approfondies des patients traités permettent d'obtenir des informations pour aider à améliorer ces thérapies. Elles sont également financées par le LICR.

Ces traitements sont actuellement très coûteux car ils impliquent un processus totalement manuel qui amène un nombre important de personnel également dans l'environnement clinique. Toutefois, les innovations technologiques, l'automatisation dans le processus de laboratoire et les économies d'échelle vont permettre de réduire les coûts.

Le domaine de l'immunothérapie des cellules T est en pleine extension et la valeur du marché américain devrait être multipliée par 40 fois au cours des dix prochaines années. Ainsi de nombreuses entreprises seront intéressées à s'impliquer dans des projets, y compris des entreprises locales.

Il faut aussi souligner que l'établissement de ces savoir-faire, de ce pôle d'excellence dans la thérapie cellulaire, peut avoir une valeur ajoutée pour d'autres domaines de la médecine aussi.

Le responsable de l'Unité de développement durable a également présenté le Fonds pour l'économie durable. Ce fonds a été prévu par un préfinancement des comptes de 2017, voulu par le Conseil d'Etat. Une vaste étude a été menée pour connaître les besoins et les attentes des acteurs économiques par rapport à l'économie durable. Le résultat de cette étude a été intégré dans la PADE.

Le Conseiller d'Etat indique que le traitement de ces trois fonds est urgent au vu de la situation de crise actuelle.

### **3. DISCUSSION GENERALE**

La discussion générale sur cet objet est relativement brève car les points généraux ont plutôt été abordés par la commission lors de l'examen de l'objet 203. C'est pourquoi les deux rapports sont complémentaires. Les commissaires ont toutefois posé des questions aux différents intervenants quant à leurs présentations.

Un-e commissaire demande aux représentants du CHUV des précisions sur la surveillance académique mise en place.

Le Chef du Département d'oncologie du CHUV explique que la surveillance académique est en place à travers trois structures : dans le cadre du partenariat CHUV-UNIL, le reporting se fait auprès du décanat de l'UNIL et auprès de la direction générale du CHUV. Un troisième élément de surveillance académique est celui de l'Institut Ludwig (très rigoureux avec une visibilité internationale importante).

Se référant aux collaborations entre le CHUV et différents instituts et partenaires dans le paysage vaudois, un-e commissaire demande pourquoi le CHUV ne collabore pas avec une start-up qui travaille dans le dépistage du cancer et la prédiction de l'évolution des tumeurs, et en lien avec plus de 800 hôpitaux à travers le monde. Le Chef du Département d'oncologie du CHUV explique que s'agissant de la génétique, le CHUV a déjà développé dans le laboratoire de la pathologie clinique une plateforme de séquençage performante. Au vu des investissements consentis, son remplacement avec un partenaire commercial n'était pas motivé. Pour autant, le CHUV reste ouvert à l'établissement de collaborations pour des essais n'ayant pas été établis au CHUV ou pour des études cliniques.

Un-e commissaire pose la question de la propriété intellectuelle des découvertes en liens avec les traitements proposés. Le Directeur général adjoint du CHUV indique que le CHUV a conclu des accords avec l'Institut Ludwig qui définissent aussi la valorisation de la propriété intellectuelle. Ces contrats prévoient que la propriété intellectuelle est valorisée à 50% en faveur de Ludwig et à 50% en faveur de l'Université de Lausanne et du CHUV. C'est ainsi que des premiers brevets ont été déposés et des premières licences octroyées à des entreprises qui ont été valorisées ainsi. L'Institut Ludwig est en charge de valoriser les propriétés intellectuelles éventuelles en favorisant en particulier des entreprises avec siège en Suisse, ou dans le canton de Vaud. C'est ainsi que les premières négociations ont été menées de manière à favoriser la création d'entreprises dans le canton de Vaud.

La question de la cohérence du Fonds sur l'immunothérapie avec les deux autres fonds s'est posée au sein de la commission. Il est répondu que le secteur de l'oncologie est un des secteurs prioritaires de la PADE. En créant un pôle de compétence qui se positionne comme leader européen dans ce domaine, Lausanne et le Canton de Vaud attendent des retours sur investissements. On s'attend à ce que ce pôle attire un développement économique important de différentes manières.

Un-e commissaire annonce qu'il-elle soutiendra la création de ces 3 fonds, tout en souhaitant que les critères de durabilité soient mieux pris en compte dans le contexte du Fonds pour l'innovation (la question de la durabilité a été largement abordée dans l'examen de l'objet 203). Dans sa réflexion, cette commissaire imaginait initialement une fusion du Fonds pour l'innovation et de celui pour l'économie durable. A la lecture des pièces fournies par le Conseil d'Etat, il-elle comprend qu'il y ait une certaine logique à vouloir distinguer ces deux fonds qui ont leurs réseaux et logiques propres.

### **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

#### **1. Présentation du projet**

##### **1.1 Introduction**

Un-e commissaire s'interroge sur la notion d'économie résiliente. Il lui est répondu qu'une économie résiliente est toute économie qui parvient à surmonter une crise grâce à la diversité de son tissu. Le fait qu'un système économique ne repose pas sur un seul secteur lui garantit d'être moins durement affecté par les aléas conjoncturels qui peuvent impacter ledit secteur.

## 1.2 Fonds de soutien à l'innovation

### 1.2.1 Rappel du contexte et des principaux enjeux (p.4 et 5)

Un-e commissaire est étonné-e d'apprendre dans le texte (3<sup>e</sup> paragraphe) que les performances dans le domaine de l'innovation du canton et de la Suisse ont régressé.

Le Conseiller d'Etat signale que la Suisse ne régresse pas, mais ce sont les autres qui progressent, ce qui la fait "baisser" dans un classement relatif. Dans l'absolu, la Suisse est performante en termes d'innovation mais l'écart avec les autres pays se réduit.

Un-e commissaire regrette que le texte traitant du Fonds de soutien à l'innovation n'aborde pas ou presque pas le développement durable et regrette que les deux fonds soient séparés. Il-elle demande donc des précisions sur la façon dont il sera tenu compte de cet élément important dans l'utilisation de ce fonds pour l'innovation.

Le Conseiller d'Etat répond que les aspects de développement durable sont pris en compte là où ils sont pertinents, ce qui n'est pas toujours le cas. En effet, parfois certains projets ne contribuent pas à la transition écologique ou à la lutte contre le réchauffement climatique. Ils n'ont pas un impact négatif mais cet impact est neutre (il pense notamment au Fonds sur l'immunothérapie oncologique qui ne vise pas à la lutte contre le réchauffement climatique et où l'UDD a annoncé qu'ils ne se sentait pas compétents pour juger de l'utilisation de ce fonds). Selon lui, l'innovation ne peut pas être au seul service du défi climatique.

Un-e commissaire annonce ne pas avoir le même point de vue que le Conseiller d'Etat sur la pertinence de la durabilité. En effet, la question environnementale ne se résume pas aux enjeux climatiques et il est important que les investissements publics soient en accord avec ces critères de durabilité. Il-elle ne voit pas d'exemple pertinent dans lequel l'analyse de la durabilité devrait être mise de côté.

Un-e commissaire abonde dans ce sens et se dit surpris par les propos du Conseiller d'Etat : en effet, aujourd'hui toute action de l'Etat doit s'inscrire dans la durabilité, qu'elle soit innovante ou pas. Il-elle regrette que l'on découpe les différents aspects et que le développement durable fasse l'objet d'attention uniquement de temps à autres lorsqu'il faut se donner bonne conscience, raison pour laquelle on semble avoir construit un Fonds pour l'économie durable. Il-elle en vient à considérer de demander la fusion de ces deux fonds.

Un-e commissaire ajoute encore que les aspects de durabilité sont partout, y compris dans les questions de recherche médicale et il-elle se dit très surpris par le fait que l'UDD n'ait pas voulu se prononcer sur l'utilisation du Fonds pour l'immunothérapie oncologique car l'environnement et la santé ont de forts liens.

Le Conseiller d'Etat relève ce qui lui semble être un problème de compréhension : les députés veulent conditionner l'innovation à la défense de l'environnement au sens large. Or, pour le Conseiller d'Etat, des secteurs de l'innovation que l'on doit soutenir sont neutres à cet égard. Nous ne voulons plus avoir une politique d'innovation qui fait fi du développement durable. C'est pour cela que nous l'inscrivons comme élément de l'innovation, mais nous devons développer l'innovation même si sur le plan du développement durable c'est neutre. On ne peut pas voir l'innovation seulement au-travers d'un prisme qui est celui de l'impact sur le climat au sens large, y compris sur la biodiversité. Les défis que la société doit relever sont multiples.

La Cheffe du SPEI ajoute qu'il y a une différence d'objectifs entre le Fonds pour l'innovation et le Fonds pour l'économie durable. Le Fonds pour l'économie durable a pour objectif de donner les moyens à notre tissu économique d'améliorer sa performance et son degré de durabilité sur les trois axes (social, économique et environnemental). Le Fonds pour l'innovation, lui, vise à continuer les efforts en la matière déjà entrepris afin de développer et de maintenir la prospérité du canton.

Un-e commissaire souligne que dans l'histoire de l'innovation, il y a eu des projets qui péjoraient l'environnement. Ainsi, si on ne soutient plus que les projets qui sont au moins neutres d'un point de vue environnemental, il s'agit déjà d'une avancée. Mais cela signifie qu'il faut procéder à une analyse des projets soumis y compris avec les critères de durabilités.

Le Conseiller d'Etat confirme qu'il n'y aura pas de soutien incompatible entre le développement durable et le Fonds pour l'innovation. Le Fonds pour l'économie durable a comme objectif prioritaire la transition écologique, alors que le Fonds pour l'innovation a comme objectif prioritaire l'innovation mais elle doit être qualitative.

Un-e commissaire ajoute, dans cet esprit, qu'une analyse des projets à l'aune des critères de durabilité pourrait également l'améliorer, ou conditionner l'octroi d'un soutien à d'éventuelles mesures de compensation, sans pour autant exclure tout projet avec, par exemple, une forte empreinte sur le sol ou sur une zone protégée. C'est ainsi qu'un amendement est envisagé par ce-tte commissaire à l'art. 4 du projet de décret.

Le Conseiller d'Etat et la Cheffe du SPEI précisent encore que cet EMPD est un élément de mise en œuvre de la PADE et qu'il faut vraiment le lire en parallèle de ce document. Ainsi, les principes transversaux de la PADE, notamment la durabilité, sont implicites dans tous les éléments de l'EMPD.

Un-e commissaire note qu'au bas de la p. 5, il est fait état d'une aversion au risque du secteur financier. Il-elle demande si c'est dans tous les cas ou si l'Etat a tout de même la possibilité de dialoguer avec le secteur financier pour soutenir la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Le Conseiller d'Etat souligne la difficulté, en Suisse, de financer l'innovation car les marchés de capitaux sont plutôt frileux avec les risques financiers. Or, comme le marché suisse est petit, il y a fatalement des financements étrangers, avec le risque que les entreprises innovantes partent là où sont leurs capitaux.

#### *1.2.2 Bilan de la précédente législature (2012-2017)*

Un-e député-e se demande pourquoi le Pactt pour l'UNIL et le CHUV, ainsi que le Centre de Ra&D pour la HEIG-VD ne sont pas soutenus par la LADE, alors qu'ils concourent à l'innovation (p. 6, 2e puce).

Le Conseiller d'Etat explique que ces entités sont subventionnées par la loi sur les hautes écoles. Par contre, le dépôt de brevets peut être financé par la LADE.

Un-e commissaire constate que le bilan est dressé sur les emplois créés mais non par rapport aux emplois "promis" dans le business plan au moment de la délivrance de l'aide. Est-ce qu'un tel indicateur pourrait être appliqué ?

Il est répondu que le SPEI suit étroitement l'évolution des emplois effectifs pour chaque entreprise soutenue. Le SPEI n'établit pas de comparaisons entre les emplois effectifs et les emplois « promis » pour les aides à fonds perdus ponctuelles (« one shot »), qui ne sont pas des projets seulement liés à l'emploi (p. ex. participation à un salon international, étude de faisabilité en amont d'un projet). En revanche, cette comparaison est faite chaque année pour les aides qui impliquent un fort impact financier pour le Canton (exonérations fiscales et cautionnements notamment). Dans ce cadre, il est tout à fait pertinent de le faire.

#### *1.2.5 Projets éligibles*

Des commissaires s'interrogent sur la collaboration avec des hubs d'innovations régionaux ou le Switzerland Innovation Park (à l'EPFL).

Il est répondu que le Canton de Vaud participe activement à divers programmes intercantonaux à plusieurs niveaux, au premier rang desquels l'Association Réseau Innovation Suisse Occidentale (ARI-SO) et le Switzerland Innovation Park (SIP-West EPFL), collaborant ainsi étroitement avec les autres hubs romands de l'innovation. Mais pour le SIP, il n'y aura pas de participation de l'Etat puisqu'il fait partie (avec le Biopôle à Epalinges) de hubs d'innovation qualifiés reconnus sur le plan fédéral.

Un-e commissaire aimerait des précisions sur le hub sportif à l'UNIL.

Le Conseiller d'Etat indique que l'UNIL, avec le Synathlon, participera au « hub d'innovation ». Aucun équipementier ne dispose de centres de recherche dans le canton, alors que les fédérations sont présentes. Une partie d'entre elles a informé le Canton de leur souhait de disposer d'un hub dédié à

l'innovation dans le sport accueillant des équipementiers (il existe un tel hub à Paris). Le potentiel est énorme notamment en termes de recherche et de places de travail.

Un-e député-e s'interroge sur l'aspect éthique de l'innovation dans le sport et sur l'avenir de cette innovation.

Le Conseiller d'Etat relève que les aspects éthiques comme la lutte contre le dopage, le suivi et la santé des athlètes, les conditions des compétitions, la protection des sportifs et les questions juridiques, notamment, concernent l'innovation dans le sport. Probablement, l'innovation doit aussi remédier aux dysfonctionnements constatés dans la production de matériel – ballons de football fabriqués par des enfants en Asie, par exemple.

Un-e député-e demande ce qu'est le « *Swiss Food and Nutrition Valley* » (point 5, 1e puce).

Le Conseiller d'Etat explique que l'on souhaite développer un centre de compétences dans le domaine nutritionnel, qui relève d'un important défi sur le plan collectif et social. Il s'agit de la mise en réseau de différents acteurs, de partenariats entre acteurs économique et Hautes écoles, et de la mise à disposition d'infrastructures pour la recherche. Le Conseiller d'Etat cite les échanges de compétences entre Nestlé et Hautes écoles. Un exemple d'innovation qui relève du développement durable : le projet de développement, avec l'Ecole hôtelière, d'aliments alternatifs à la viande pour répondre à l'attente des consommateurs.

Le Conseiller d'Etat précise que le canton de Fribourg rejoindra le « *hub d'innovation* ».

#### 1.2.6 Typologie des aides

Un-e député-e souhaite des précisions sur les modalités des aides apportées : que contiendra le règlement complémentaire et à quelle échéance sera-t-il rédigé ?

Le Conseiller d'Etat précise que le règlement, dont il espère l'achèvement en fin d'année, indiquera l'ensemble des critères et des procédures d'octroi des aides. Le Responsable de l'Unité Entreprises complète que, par analogie avec la LADE et ses règlements, on détaillera dans le document les montants plafonds, ainsi que les principes d'intervention et de consultations interdépartementales.

#### 1.2.7 Gouvernance

Un-e commissaire demande quelle teneur prend la consultation formelle des projets.

Il s'agit d'une procédure de consultation formelle, impliquant la demande d'un préavis aux services de l'administration cantonale vaudoise qui disposent des compétences clés dans certains domaines. Par exemple, lorsqu'il est confronté à l'émergence de nouvelles technologies dans le domaine des cleantech, le SPEI s'adressera à la DGE (idem pour l'agriculture, la cybersécurité, etc.).

1.2.8 – pas de remarque

1.2.9 – pas de remarque

### 1.3 Fonds de soutien à l'immunothérapie oncologique

1.3.1 – pas de remarque

#### 1.3.2 Essais cliniques en immunothérapies cellulaires oncologiques

Au vu du tableau des coûts par patients et notamment des charges de personnel (95'000 CHF), un-e commissaire se demande si tous les patients concernés passent par les soins intensifs et /ou continus. Est-ce qu'il y aura du personnel dédié et des lits en suffisance dans ces services de pointe pour assurer à la fois les cas réguliers et ces patients en oncologie ?

Les charges de personnel incluent l'ensemble du personnel nécessaire pour ce type de programme d'innovation clinique de pointe, comprenant notamment : le personnel du laboratoire de production cellulaire qui produit le traitement individualisé par patient, les équipes qui encadrent ces essais cliniques au niveau réglementaire et sécuritaire, les équipes de laboratoire qui effectuent des analyses cliniques après le traitement, etc.

Les patients concernés sont pris en charge dans une unité d'hospitalisation dédiée aux traitements cellulaires en oncologie, avec du personnel formé spécifiquement à la prise en charge de ces patients. Cette unité dédiée se trouve à mi-chemin entre une unité standard et une unité de soins continus. Elle permet de prendre en charge les patients de manière autonome pendant toute la durée de leur séjour, actuellement d'environ 2-3 semaines, avec parfois un passage aux soins continus, voire dans de rares cas aux soins intensifs, pour les cas qui le nécessitent et uniquement dans la phase de prise en charge critique. Le taux de transfert vers l'unité de soins intensifs est extrêmement faible. Le CHUV n'envisage dès lors pas de risque d'engorgement de ses unités de soins continus ou intensifs par ces patients oncologiques. En outre, comme ces thérapies continuent d'être optimisées, elles deviendront à l'avenir de plus en plus souvent ambulatoires.

Un-e commissaire demande si l'engagement du LICR est actuellement confirmé et s'il a fait l'objet d'un accord formel.

Il est répondu que cet engagement a fait l'objet d'un accord formel entre le LICR, l'UNIL, le CHUV et le Canton de Vaud, signé en février 2019, sous forme d'une annexe au contrat de collaboration principal signé par les parties en juillet 2015. L'engagement de CHF 30 millions du LICR n'est donc pas remis en question.

Un-e commissaire demande si le don privé sera soumis à un « overhead » en faveur du CHUV et si oui de quel pourcentage ?

Non, cette contribution du LICR n'est pas soumise à overhead car la base de calcul du budget requis intégrait déjà des coûts complets.

1.3.3 – 1.3.6 – pas de remarque

#### **1.4 Fonds de soutien à l'économie durable**

1.4.1 - pas de remarque

##### *1.4.2 Constats et besoins identifiés*

Un-e député-e s'interroge sur la vision de l'économie circulaire et sur la place qui lui est réservée. En effet, celle-ci n'est pas citée, alors que la notion d'économie durable est bien présente.

La Cheffe du SPEI répond que l'économie durable inclut l'économie circulaire, un objectif également visé.

1.4.3 – pas de remarque

1.4.4 – pas de remarque

##### *1.4.5 Programme de soutien à l'économie durable (PSED)*

Un-e commissaire relève que, dans les objectifs du PSED : il est mentionné la difficulté d'accès aux marchés pour des produits et services durables. Quels en sont les raisons et les exemples ?

Il est fréquent de constater un certain manque de compétences commerciales dans les start-up et PME qui développent des produits et services durables, notamment par rapport à des structures similaires actives dans d'autres secteurs innovants (p. ex. technologies médicales). Le développement des compétences nécessaires à la captation d'investissements et à l'entrée sur le marché est donc essentiel pour permettre aux entreprises de faire valoir les atouts de leurs produits durables.

Un-e député-e souhaite des éclaircissements sur le point 3.

La Cheffe du SPEI précise que l'idée est d'apporter une réponse permettant une avancée importante au regard du défi à relever face aux problèmes climatiques sous la forme de projets phares et exemplaires, qui n'existent pas à ce jour et que les fonds permettront de faire émerger.

##### *1.4.6 Typologie des aides*

Un-e commissaire demande comment le Conseil d'Etat envisage de réduire la dépendance vis-à-vis-à-vis des importations et s'il y a des domaines prioritaires.

En encourageant le développement de nouvelles entreprises et de nouveaux projets collaboratifs interentreprises et en lien avec les Hautes Ecoles, le but est de développer une offre complémentaire aux produits et services étrangers, vers lesquels on est aujourd'hui obligés de se tourner. L'idée n'est pas d'aller se battre sur des marchés internationaux fortement concurrentiels où les faiblesses de la Suisse l'empêcheraient d'être compétitive. Il s'agit de faire émerger ici, sur le territoire cantonal, des innovations qui n'existent pas encore.

1.4.7 à 1.4.9 – pas de remarque

## **2. Conséquences**

### **2.4. Conséquences sur l'effectif du personnel**

Un-e commissaire demande si le Canton aura recours à des contrats de durée déterminée et quelle en sera – ou en est déjà – l'ampleur.

La Cheffe du SPEI rappelle le fonctionnement du service, sur la base de la gestion de projet. La mise en œuvre des fonds exigera des compétences complémentaires. Or, ces fonds ont une durée de vie déterminée et programmée, puisqu'ils seront utilisés de manière complète. Pour cette raison, on limite les engagements à la durée de vie des fonds.

Par ailleurs, l'idée est de saisir l'opportunité offerte par le projet et par l'engagement de ressources pour augmenter les compétences du service dans le domaine de la durabilité, puisque le Canton devra appliquer les critères de durabilité de manière pérenne.

## **5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES**

### **5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE**

Art. 1 : pas de remarque, adopté à l'unanimité.

Art. 2 : pas de remarque, adopté à l'unanimité.

Art. 3 : pas de remarque, adopté à l'unanimité.

#### **Art. 4**

Plusieurs amendements et discussions ont lieu au sujet de l'art. 4. Deux amendements sont déposés ayant la même thématique, soit la prise en compte de la durabilité dans le Fonds pour l'innovation, ont deux approches différentes. Ces deux amendements ont été discutés en même temps par les commissaires.

Un premier amendement est déposé avec la teneur suivante (al. 2 nouveau) : « Tout projet soumis au Fonds de l'innovation devra faire l'objet d'un examen par l'Unité de développement durable et avoir obtenu un préavis positif de ce dernier ». Cette approche est plutôt "procédurale", le but étant que des personnes compétentes en matière de durabilité se penchent sur les projets soutenus au titre du fonds pour l'innovation. La consultation de l'Unité de développement durable (UDD) est d'ores et déjà prévue dans le cadre des projets soumis au fonds de soutien à l'économie durable.

Les commissaires favorables à l'amendement mettent en avant les éléments suivants :

- L'UDD est porteuse de la vision de durabilité qui doit imprégner l'ensemble des projets à venir. A ce titre, il importe de s'appuyer sur les compétences développées par l'UDD.
- En cas de besoin, les moyens alloués à l'UDD pourraient être accrus.

A cet amendement sont opposés les arguments suivants :

- Donner à une unité administrative (l'UDD) la mainmise sur la politique cantonale de l'innovation pose un problème institutionnel. En effet, l'amendement conduit à ce que, en cas de préavis négatif de l'UDD, le projet considéré ne bénéficie pas d'une aide au titre du soutien à l'innovation, cela sans qu'aucun arbitrage politique par le Conseil d'Etat ne puisse avoir lieu. Il apparaît de même inadéquat de fixer dans les dispositions légales ou réglementaires des éléments qui empêchent toute pesée d'intérêts, notamment lorsque des emplois sont en jeu.

- L'UDD ne dispose pas de suffisamment de moyens pour donner un préavis étayé sur tous les projets considérés. Cela est d'autant plus vrai que, selon la volonté du Conseil d'Etat, la durabilité doit concerner l'ensemble des politiques publiques de l'Etat. A ce titre, c'est à l'ensemble des services de l'Etat de conduire leur action à l'aune du développement durable.
- Si la durabilité est un élément très important, il n'est pas le seul en matière d'innovation (création d'emplois, rayonnement du canton, transfert de compétences, etc.).

Dans un esprit de compromis, l'amendement est transformé de la façon suivante : « Tous projet soumis au Fonds de soutien à l'innovation devra faire l'objet d'un examen par l'Unité de développement durable et avoir obtenu un préavis positif de ce dernier. En cas de divergence, le Conseil d'Etat tranche ». Après débats, et au vu de l'engagement pris par le SPEI de développer ses compétences dans le domaine du développement durable, **l'amendement est finalement retiré.**

Le second amendement qui est déposé dans le même esprit a la teneur suivante (al. 2 nouveau) : « Les règlements liés au fonds dédiés à l'innovation et à l'économie durable prévoient des dispositions qui conditionnent l'octroi d'un soutien financier au respect de critères de durabilité ». Cet amendement vise le contenu de l'examen des projets soutenus et exige que les critères de durabilité soient pris en compte. La formulation choisie laisse une latitude suffisamment importante au Conseil d'Etat pour définir dans les règlements les critères de durabilité et opérer les pondérations qui s'imposent au cas par cas.

Les commissaires favorables à l'amendement mettent en avant les éléments suivants :

- Analyser un projet d'innovation à l'aune de la durabilité ne signifie pas nécessairement que le projet doit présenter un bilan positif en matière de durabilité. Cela signifie que, au minimum, l'innovation considérée ne doit pas présenter un impact négatif en termes de développement durable (neutralité). Ainsi, les buts du Fonds de soutien à l'innovation ne se montrent pas contradictoires avec les buts du Fonds de soutien à l'économie durable. Il convient en effet de ne pas opposer innovation et durabilité.
- L'analyse d'un projet en termes de développement durable prend aussi en compte les aspects économiques. La durabilité ne doit pas être considérée de manière étroite ou minimaliste ; elle intègre une dimension environnementale mais aussi sociale et économique.
- Les critères de durabilité ne doivent pas faire peur. Ils sont d'ailleurs déjà utilisés dans l'administration (Boussole 21) et permettent de démontrer qu'un projet renforce les objectifs de durabilité poursuivis par l'Etat ou permettent d'améliorer la qualité d'un projet. Le développement durable n'est pas un élément connexe qui accompagne la réflexion. Il doit être au centre de l'action. En ce sens, la PADE ne doit pas être teintée de durabilité ; la durabilité doit être au cœur de la PADE. Loin de représenter une surcharge administrative, l'amendement permet de renforcer la cohérence de l'action de l'Etat (soutien à une innovation compatible avec les critères de soutien à l'économie durable).
- Si un objet de recherche ne s'avère pas totalement en phase avec le développement durable, l'entreprise qui mène la recherche peut néanmoins appliquer des critères de durabilité en son sein.

A cet amendement sont opposés les arguments suivants :

- Le contrôle étatique du caractère durable des projets d'un bureau de recherches et développements (R&D) paraît abscons et ajoute une couche administrative peu utile. Certaines innovations n'ont pas nécessairement d'incidence en termes de développement durable (exemple d'une machine destinée au séquençage du génome humain) ou cette incidence s'avère impossible à évaluer en début de cycle du produit. D'autres innovations semblent de premier abord peu conformes au développement durable (exemple des drones dotés d'un moteur thermique polluant), leurs utilisations sur long terme permettant toutefois une action en concordance avec une économie durable (emploi de drones pour un épandage consommant moins de produits phytosanitaires, pour sauver les faons cachés dans les champs à moissonner,

pour venir en aide aux personnes en cas de catastrophe, ou pour effectuer de meilleures mensurations, etc.).

- Le milieu de l'innovation embrasse des projets de nature très différente, si bien qu'il est difficile d'établir des critères de durabilité communs ou adaptables.
- Les méthodologies disponibles (Boussole 21, Agenda 21) en matière de durabilité ne semblent guère ajustées à des projets de technologie de pointe. Les aspects de développement durable ne garantissent pas le succès d'une innovation. L'écosystème économique et l'environnement de l'entreprise important pour commuter un projet sur la planche à dessin en un produit fabriqué et vendu sur le marché.

Dans un esprit de compromis, le Chef du DEIS suggère d'ajouter à l'amendement : « [...] au respect de critères de durabilité et d'innovation ». Cette proposition est toutefois abandonnée au motif principal qu'elle risque de conditionner à des critères d'innovation l'aide financière accordée au titre du soutien à l'économie durable. Or, certains projets de développement durable ne relèvent pas nécessairement de l'innovation.

Dans la mesure où il relève de la tautologie qu'un fonds dédié à l'innovation respecte des critères d'innovation ou qu'un fonds de soutien à l'économie durable respecte des critères de durabilité, l'amendement est transformé de la façon suivante : « Le règlement lié au fonds dédié à l'innovation prévoit des dispositions qui conditionnent l'octroi d'un soutien financier au respect de critères de durabilité », ce qui est également concordant avec les opinions émises, notamment pendant le débat, par un nombre importants d'interlocuteurs et interlocutrices.

**La commission adopte l'amendement dans cette dernière version (art. 4, al. 2 nouveau) par 8 voix pour, 7 contre et 0 abstention.**

L'amendement suivant est ensuite déposé (al. 3 nouveau) : « Un rapport de gestion des fonds visés par le présent décret est transmis chaque année au Grand Conseil, qui en prend acte ». L'amendement vise à garantir la transparence de la gestion des fonds considérés, à informer le Grand Conseil sans ouverture d'un débat-fleuve et à permettre au Conseil d'Etat de valoriser le travail réalisé dans le domaine.

Le Chef du DEIS rappelle que les aides octroyées au titre de la LADE font l'objet d'une liste adressée à la Commission des finances et à la Commission de gestion, habilitées à poser toutes les questions qu'elles jugent nécessaires. Un rapport annuel de l'activité du SPEI est rédigé. Il sera enrichi des informations concernant les fonds spécifiques discutés ici. Le Chef du DEIS prend l'engagement que ledit rapport soit transmis aux députés. Au demeurant, la PADE fait l'objet d'une évaluation indépendante tous les 5 ans soumise au Grand Conseil, et les voies ordinaires du Parlement (interventions parlementaires) peuvent être saisies en tout temps.

Compte tenu des explications fournies et dans l'optique de ne pas surcharger l'administration par l'élaboration d'un rapport supplémentaire, **l'amendement est retiré.**

**L'art. 4 tel qu'amendé est adopté par 8 voix pour, 4 contre et 3 abstentions.**

Art. 5 : pas de remarque, adopté à l'unanimité.

#### Art. 6

Un-e commissaire s'interroge sur l'intérêt pour le Conseil d'Etat de déléguer des tâches en lien avec l'octroi des aides (al. 3) ?

Il s'agit avant tout pour l'Etat de pouvoir bénéficier des compétences externes au SPEI (notamment Innovaud, agence pour l'innovation du canton de Vaud. et la FIT, Fondation pour l'innovation technologique). Il n'est pas question ici d'une délégation de la compétence décisionnelle, qui reste en mains du Conseil d'Etat, mais de pouvoir bénéficier d'expertises externes dans l'analyse de certains dossiers.

**L'art. 6 est adopté à l'unanimité.**

#### Art. 7

L'amendement suivant est déposé : « Les aides ne peuvent être allouées qu'à des personnes physiques ou morales. Le Conseil d'Etat fixera les critères et conditions d'octroi dans un règlement tel que prévu à l'art. 4 ». L'amendement vise à ce que des aides puissent aussi être accordées aux indépendants en particulier.

Le Chef du DEIS souscrit à cet amendement qui élargit le cercle des bénéficiaires possibles, même s'il est bien plus aisé d'assurer le suivi de l'aide financière pour une personne morale qui dispose obligatoirement d'une comptabilité séparée. Préciser le cercle des bénéficiaires relève d'une nécessité légale. Le règlement pourra préciser les conditions spécifiques à remplir pour les personnes physiques.

Un-e commissaire craint que, en étendant le champ des bénéficiaires, les demandes d'aide se multiplient et que les mesures de soutien perdent d'autant en efficacité (arrosage plutôt que ciblage). D'autre part, le suivi adéquat des aides allouées pourrait ne pas être garanti avec les personnes physiques. Pour le Chef du DEIS, il convient de bien veiller à l'efficacité des mesures et d'exclure les personnes qui ne seraient pas investies dans leurs projets.

Un deuxième commissaire estime que l'objectif du fonds dédié à l'innovation consiste à créer des emplois ou conserver des places de travail dans le canton de Vaud. Cet objectif peut être réalisé en soutenant en premier lieu les entreprises (personnes morales) plutôt que les particuliers.

**L'amendement est adopté par 7 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.**

L'art. 7 tel qu'amendé est adopté par 10 voix pour, 0 contre et 5 abstentions.

Art. 8 : pas de remarque, adopté à l'unanimité.

Art. 9 : pas de remarque, adopté à l'unanimité.

Art. 10 : pas de remarque, adopté à l'unanimité.

Art. 11 : pas de remarque, adopté à l'unanimité.

Art. 12 : pas de remarque, adopté à l'unanimité.

Art. 13 : pas de remarque, adopté à l'unanimité.

Art. 14

Par analogie avec l'art. 7, l'amendement suivant est déposé : « Les aides ne peuvent être allouées qu'à des personnes physiques ou morales. Le Conseil d'Etat fixera les critères et conditions d'octroi dans un règlement tel que prévu à l'art. 4 ».

**L'amendement est adopté par 8 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.**

L'art. 14 tel qu'amendé est adopté par 8 voix pour, 0 contre et 7 abstentions.

Art. 15 : pas de remarque, adopté à l'unanimité.

Art. 15bis (nouveau)

Sous un nouveau chapitre intitulé « Evaluation », l'amendement suivant est suggéré (art. 15bis nouveau) : « Tous les projets ayant reçu un soutien étatique par le biais de ce décret feront l'objet d'une évaluation par un tiers indépendant cinq ans après l'entrée en vigueur de de décret ».

Le Chef du DEIS indique que la LADE prévoit un rapport d'évaluation indépendant, une fois par législature, soumis au Grand Conseil qui en prend acte. Ce rapport passe en revue la totalité des outils et décisions prises par le SPEI dans le cadre de l'application de la LADE. Exiger que chaque projet fasse l'objet d'une expertise externe paraît excessif (masse de travail, importance du temps nécessaire à la réalisation d'une expertise). Le responsable de l'unité Entreprises précise que la première évaluation de la PADE intégrait non seulement les aides au titre du budget ordinaire de la LADE mais également les aides au titre de décrets spécifiques validés. Par analogie, les prochaines évaluations tiendront donc compte du décret discuté ici.

**Compte tenu des explications fournies, il est renoncé au dépôt d'un amendement.**

L'art. 16 est adopté à l'unanimité.

## 6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DÉCRET

Tel que discuté par la commission, le projet de décret est adopté à l'unanimité

## 7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DÉCRET

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité.*

Prilly, le 21 août 2020.

*La rapportrice :  
(Signé) Rebecca Joly*

### *Premier débat*

**Mme Rebecca Joly (VER), rapportrice** : — Comme je l'ai dit avant, cet exposé des motifs a été traité en trois séances par la commission et en même temps que l'objet (203), ce qui a rendu la rédaction du rapport parfois compliquée — je m'en excuse. Il a été parfois difficile de classer les éléments de discussion en fonction des objets. Cet exposé des motifs doit être vu comme une sorte de premier volet de mise en œuvre de la Politique d'appui au développement économique (PADE). Il introduit trois fonds différents : un pour l'innovation, un pour l'immunothérapie oncologique et un autre pour l'économie durable. La commission s'est questionnée sur cette approche axée sur trois fonds et sur la pertinence d'ensemble de l'exposé des motifs. Le Conseil d'Etat a exposé les trois buts de ces fonds et leur importance conjuguée pour le tissu économique vaudois. Toutefois, la commission a largement débattu de la prise en considération des critères de durabilité dans ces fonds. Nous y reviendrons lorsque nous traiterons l'article 4. La commission a jugé que les décisions liées à ces fonds étaient urgentes, raison pour laquelle elle a travaillé rapidement et que le rapport est déjà prêt à être traité par notre plénum. L'unanimité de la commission a accepté l'entrée en matière sur cet exposé des motifs.

*Le débat est interrompu.*

---

*La séance, levée à 12 heures, est reprise à 14 heures.*

---

*Le débat est repris.*

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

**Mme Muriel Thalmann (SOC)** : — Le groupe socialiste propose d'adopter ce projet de décret qui comporte trois volets : le soutien à l'innovation, le soutien à l'immunothérapie oncologique et le soutien à l'économie durable. Il est important que l'Etat agisse pour soutenir les secteurs stratégiques de l'économie, dans un contexte difficile, fragile et compliqué. Le groupe socialiste soutient sans réserve le volet consacré aux fonds dédiés à l'immunothérapie oncologique. Cet objet a été adopté à l'unanimité des membres de la commission.

En ce qui concerne le fonds dédié au soutien à l'économie durable, le groupe socialiste a pris bonne note de l'engagement du Conseil d'Etat, qui a confirmé qu'il ne s'agissait pas d'une approche en silo, mais d'une approche transversale, et qui a aussi confirmé que le Service de la promotion, de l'économie et de l'innovation (SPEI) allait se doter de compétences nécessaires, afin d'avoir une politique économique durable.

En ce qui concerne les personnes pouvant bénéficier du soutien de ce fonds, le groupe socialiste est d'avis qu'il convient de le restreindre aux personnes morales, cette forme juridique offrant de meilleures garanties - révision des comptes annuels, caisse de pensions, salaires, etc.

En ce qui concerne le fonds dédié au soutien à l'innovation, le groupe socialiste soutient l'innovation, mais estime que ce fonds doit impérativement être soumis aux critères de durabilité. En effet, on ne peut plus se permettre de soutenir un projet innovant qui ne respecterait pas les critères de durabilité et aurait donc des conséquences négatives sur l'environnement. Il est cependant évident que ce fonds doit être examiné à l'aune des trois volets de la durabilité : l'aspect économique, l'aspect social et l'aspect environnemental, et ce, dans une optique à long terme.

Cette démarche est donc globale et n'exclura pas des projets qui pourraient l'être à l'examen d'un seul volet de la durabilité. Le groupe socialiste est d'avis, au vu de l'urgence climatique, que c'est notre responsabilité d'appliquer les critères de durabilité aussi à ce fonds. Cet examen permettra de créer un processus vertueux qui améliorera les projets.

En ce qui concerne les personnes pouvant bénéficier d'un soutien du fonds de l'innovation, le groupe socialiste est d'avis qu'il convient, de la même manière que pour le fonds de durabilité, de restreindre aux personnes morales cette forme juridique offrant de meilleures garanties. Le groupe socialiste vous invite à adopter le projet de décret amendé, soit avec l'introduction des critères de durabilité en ce qui concerne le fonds dédié au soutien à l'innovation, et en limitant le champ des bénéficiaires pour le fonds dédié au soutien à l'innovation et celui dédié au soutien à l'économie durable.

**Mme Carole Dubois (PLR) :** — Ce projet de décret a été conçu par le Département de l'économie, de l'innovation et du sport, le Département du territoire et de l'environnement, le SPEI et l'Unité de développement durable. Un premier volet de 50 millions est dédié à l'innovation. La croissance économique de notre région va répondre en grande partie de sa capacité d'innovation qui en constituera un des moteurs principaux. La Suisse figure en tête de divers classements sur l'innovation et le canton de Vaud est un des maillons importants. Il s'agit ici de rester attractif et de résister à des pays rivaux qui sont de plus en plus compétitifs dans ce domaine. Nos hautes écoles constituent un écosystème performant et il est indispensable d'avoir les outils pour garder nos jeunes talents, compenser la cherté par l'innovativité et renverser notre compétitivité nationale et innovante. Le fonds de soutien à l'innovation s'articulera sur les cinq axes de soutien, notamment l'innovation collaborative, la transition numérique et le financement de *startups* et de *hubs* incubateurs. Ce fonds sera géré par le SPEI et est indispensable pour favoriser le maintien et la création de nouveaux emplois ainsi que l'acquisition de nouvelles compétences.

Le deuxième volet de 30 millions dédié au soutien du Département d'oncologie UNIL-CHUV est mis en place afin de financer des essais cliniques en immunothérapie oncologique. Le programme de thérapie cellulaire personnalisé constitue la prochaine génération de traitement pour les patients atteints d'un cancer. Les premiers essais de traitement ont montré des résultats prometteurs et notre canton, grâce à la collaboration du CHUV, de l'UNIL et du *Ludwig Institut for cancer research*, représente un des pôles de recherche les plus pointus au monde dans ce domaine. Il est à noter que le *Ludwig Institut for cancer research* s'est engagé par convention à verser également 30 millions pour ce projet. Le dernier volet de 25 millions concerne un soutien à l'économie durable, l'objectif étant de faire de la durabilité un enjeu essentiel de la compétitivité du tissu économique vaudois. L'idée n'est pas de rejeter le modèle économique actuel, mais de lui fournir les outils pour opérer cette transition vers une économie durable. Une plateforme cantonale s'appuyant sur un réseau d'experts de centre de compétences et une mise en réseaux permettra de former, informer, stimuler et accompagner cette transition. La promotion et le soutien à des projets durables renforcera à terme l'attractivité de notre canton.

En conclusion, le groupe PLR vous encourage à soutenir ce projet de décret et à accorder au Conseil d'Etat un crédit de 105 millions pour la création de ces trois fonds, afin de soutenir des conditions-cadres et une économie prometteuse et innovante, gage de l'attractivité et de la compétitivité de notre canton, ainsi que du développement de nouvelles entreprises et de la création d'emplois.

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Le groupe des Verts vous invite à entrer en matière sur ce projet de décret. Concernant l'immunothérapie, les différentes actions, les accords menés avec le centre *Ludwig*

et la qualité du partenariat mis en place ne sont plus à démontrer. Il est nécessaire de renforcer cet appui et cette dynamique. Concernant l'économie durable, les intentions et la volonté du Conseil d'Etat affichées à travers les millions proposés pour permettre aux entreprises en place de bénéficier de soutiens financiers pour les accompagner dans la transition écologique méritent d'être soutenues. Concernant le fonds pour l'innovation, un amendement voté par la commission sera soutenu par le groupe des Verts. En effet, il ne peut pas y avoir d'innovations sans durabilité. D'ailleurs, parmi les objectifs du fonds pour l'innovation, il y a la transition écologique. Il paraît donc normal de conditionner l'octroi du fonds pour l'innovation à des critères de durabilité. Le groupe des Verts soutiendra donc également le fonds pour l'innovation, amendé par la commission. Enfin, en commission, il y a eu un débat nourri sur un éventuel rapport de gestion de ce fonds. L'amendement n'a finalement pas été déposé et a été retiré suite aux engagements du chef du département de publier et de distribuer aux députés un rapport d'activité qui paraîtra annuellement et qui sera public. Il permettra d'avoir une vision assez complète de la mise en œuvre de ces différents fonds. A cette condition, nous renonçons à déposer un amendement demandant un rapport de gestion de ce fonds annuellement. Je vous invite à entrer en matière sur ce projet de décret.

**M. Jean-François Thuillard (UDC) :** — L'économie vaudoise a besoin de ce soutien très rapidement. La situation est complexe et va devenir compliquée, voire très compliquée. Le projet de décret est complet et je ne vais pas m'étendre sur le sujet. Mes préopinants ont déjà largement listé les avantages de ce soutien. Le groupe UDC va soutenir ce crédit et son règlement tels que proposés par le Conseil d'Etat.

**Mme Graziella Schaller (V'L) :** — Le groupe vert libéral vous propose d'adopter ce projet de décret qui représente la mise en œuvre d'une part de la PADE pour la création de trois fonds préfinancés par les comptes 2017. De ces trois fonds, celui dédié à l'immunothérapie oncologique peut être soutenu sans aucune hésitation et sans questions complémentaires. En ce qui concerne les fonds dédiés à l'innovation et l'économie durable, dès la première lecture, il apparaît que les séparations entre durabilité et innovation ne répondent plus à toutes les questions environnementales et de durabilité auxquelles nous sommes confrontés. Pour les Verts libéraux, il est primordial que tout soutien apporté à l'innovation soit conditionné à la durabilité, mais cela ne doit pas seulement être lié au produit lui-même ; mais, d'un point de vue logistique, dans l'entreprise, dans l'élaboration du projet, dans le respect que l'entreprise a de l'environnement. Le processus, comme le projet, doivent répondre à ces critères. S'il a été rappelé l'importance de la durabilité dans l'économie lors des travaux de la commission, cela ne transparait toutefois pas dans le texte lui-même, particulièrement dans le fonds dédié à l'innovation, ce qui est regrettable. De même, il n'est fait nulle part référence à l'économie circulaire, même si la cheffe du département a précisé que cette notion était incluse dans le concept de l'économie durable. Nous sommes donc satisfaits de l'amendement qui sera déposé par la commission à l'article 4 et nous vous invitons à l'accepter. Le groupe vert libéral soutient également le postulat déposé par rapport à la PADE. Je vous invite à accepter ce projet de décret, amendé par la commission à l'article 4.

**M. Yvan Luccarini (EP) :** — Le groupe Ensemble à Gauche et POP vous invite à entrer en matière sur ce projet de décret. Je n'ai rien à ajouter concernant le fonds dédié à l'immunothérapie ; je partage l'avis de tous mes préopinants. Concernant le fonds à l'innovation, nous soutiendrons l'amendement proposant d'intégrer la durabilité dans cette notion d'innovation. Cela nous paraît central et nécessaire, sinon nous risquerions de soutenir des projets innovants qui ne prennent pas en considération cette durabilité - un frigo 5G garanti zéro émission, par exemple. La transition vers l'économie durable prend aussi en considération l'économie circulaire ou l'économie collaborative - les circuits courts. C'est notamment dans ces domaines que la durabilité peut être très forte. Il est important de pouvoir étendre le champ des bénéficiaires non seulement aux personnes morales, mais aussi aux personnes physiques - les 57'000 indépendants du canton pouvant aussi œuvrer à une économie durable et à des propositions innovantes. Nous soutiendrons l'entrée en matière et ces trois fonds, sous réserve de leurs amendements.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** — Quel que soit l'angle sous lequel on regarde et on vit ce que l'ensemble des nations de ce monde vivent actuellement, il n'en demeure pas moins que pour les nations occidentales, industrialisées et à haut niveau de vie, le cancer et les maladies cardiovasculaires

sont les premiers facteurs de mortalité. S'agissant du cancer, les progrès en matière de moyens de lutte durant ces vingt dernières années ont été quasi annuels. A la radiothérapie et à la chimiothérapie se sont ajoutés, ces dix dernières années, certains instruments pointus tel que le *Gamma knife*, ensuite le *CyberKnife*, et maintenant la radiothérapie FLASH, et ce, indépendamment de l'immunothérapie. Il y a quelques années - quatre ou six ans ? - le Conseil d'Etat avait accordé un budget de 5 millions, avant d'avoir des réponses des compagnies d'assurance, pour en connaître la prise en charge, et avait sorti quelques millions de sa caisse pour permettre de démarrer ce moyen de lutte avec l'immunothérapie. Nous ne sommes pas seuls et Lausanne est un pôle d'excellence et de référence. Nous travaillons notamment avec l'Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer (ISREC) et la Fondation *Ludwig*. Dans le but d'avancer et de pouvoir repousser au maximum ces rémissions contre ces maladies, je vous invite à accorder le crédit qui nous est demandé.

**M. Pierre Zwahlen (VER) :** — Quelque 50 millions de francs à l'innovation et 25 millions seulement à l'économie durable : cette façon de compartimenter l'appui au développement économique appartient à une époque révolue. Les discussions ont été âpres, en commission, si j'en crois le rapport. Monsieur Leuba, vous y avez défendu l'idée d'une innovation servant la prospérité vaudoise, tandis que l'économie durable viserait, pour l'essentiel, le climat et la transition énergétique. Permettez-moi de le dire de manière peut-être moins élégante et polie que notre collègue Venizelos ou notre collègue Schaller : cette vision cloisonnée est dépassée depuis longtemps. Le Conseil d'Etat a placé son Programme de législature sous l'égide du développement durable et de l'agenda 2030. Yverdon et d'autres communes disposent de plans de stratégie de durabilité. Avec 192 autres pays, la Suisse applique les dix-sept objectifs de développement durable qui nous engagent jusqu'à la fin de la décennie. Les milieux scientifiques, des entreprises, s'inscrivent toujours davantage dans ces exigences qui visent un développement tenant compte des limites planétaires, préservant le bien-être de nos petits-enfants et arrière-petits-enfants. Désolé, monsieur le chef du Département de l'économie, mais l'innovation ne sert à rien si elle ne respecte pas les critères de durabilité. L'économie novatrice doit être circulaire et les circuits raccourcis ; l'appui cantonal doit s'insérer dans le plan climat et la stratégie énergétique 2050.

La commission a eu bien raison d'amender le décret afin de conditionner l'octroi d'un soutien financier à l'innovation au respect des critères de durabilité. Néanmoins, il ne s'agit là que d'une mise à jour évidente. Nous serons très attentifs et attentives quant à la réalisation de ces critères par les projets soutenus au travers du fonds dédié à l'innovation.

**M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat :** — Jusqu'à la dernière intervention de M. Zwahlen, j'ai rêvé que ce décret suscite l'adhésion unanime de l'ensemble des représentants des groupes, puisque même M. Luccarini, qui s'était fait élire sous le titre de la décroissance, plaidait pour l'entrée en matière d'un fonds de 105 millions en faveur de l'économie. Puis, M. Zwahlen est arrivé. Il n'était pas membre de la commission, mais comme beaucoup, il se croit autorisé à commenter ce qu'il n'a pas entendu. Comme c'est souvent le cas, lorsqu'on commente ce que l'on n'a pas entendu, on raconte n'importe quoi. Malheureusement, il n'y a pas eu d'exception à cette règle générale. Il n'a jamais été question de concevoir l'innovation indépendamment du développement durable. J'en veux pour preuve les pages 41, 44 et 47 de la PADE, dont vous avez pris acte de ce matin, qui place l'innovation et le développement économique de ce canton sous l'égide du développement durable. Il n'y a pas d'opposition entre développement et prospérité, d'un côté, et développement durable de l'autre.

Monsieur Zwahlen, le développement durable — comme l'a rappelé M. Venizelos ce matin — a trois composantes : économique, sociale et environnementale. Peut-être pour la première fois en Suisse, nous avons considéré que les critères du développement durable n'étaient pas contournables. Les trois critères sont non contournables. C'est pour cela que nous en avons fait l'un des deux axes stratégiques de toute la PADE. C'est également pour cela que l'amendement de votre commission ne pose aucun problème, puisqu'il consacre la volonté même du Conseil d'Etat.

Monsieur Zwahlen, vous avez entendu ce que je vous ai dit. J'espère que vous l'avez compris. Dorénavant, vous pourrez relater ce que je vous ai dit. (*Applaudissements.*)

**M. Pierre Zwahlen (VER) :** — Monsieur le conseiller d'Etat, je vous remercie pour vos déclarations qui apparaissent comme fracassantes en regard de vos propos relatés dans le rapport de la commission.

Je suis content de votre engagement ; je crois qu'il est encore celui d'un novice qui découvre le développement durable, mais j'en suis d'autant plus heureux. (*Rires.*) Je vous souhaite de donner les directives qui s'imposent à votre service pour que le fonds dédié à l'innovation respecte effectivement ces critères.

**M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat :** — Je ne sais pas si le qualificatif de novice est une qualité ou un défaut. Ce qui compte, me semble-t-il, c'est moins le caractère novateur d'une idée que son caractère de justesse. Par ailleurs, je n'ai pas à donner des directives à mes collaborateurs, puisque la PADE, dont je vous ai cité les références, a été construite en pleine collaboration avec l'administration qui est convaincue par les valeurs que le Conseil d'Etat entend porter dans sa PADE. Vous l'avez entendu, le Plan climat a été porté par l'ensemble du Conseil d'Etat, mon département compris. En effet, nous sommes convaincus que ce plan contient des opportunités économiques qui serviront la prospérité de ce canton.

Monsieur Zwahlen, vous pouvez évacuer les aspects de prospérité en disant que cela n'est actuellement plus d'actualité, mais le chômeur de demain va furieusement ressembler au chômeur d'hier. Il restera un homme qui cherche du travail et qui s'inquiète de nourrir sa famille.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

Il est passé à la discussion du projet de décret, article par article, en premier débat.

**Art. 1 à 3. —**

**Mme Rebecca Joly (VER), rapportrice :** — Comme je l'avais dit lors du débat d'entrée en matière, les articles 1 à 3 n'ont pas suscité de remarques. Ils ont tous trois été adoptés à l'unanimité.

Les articles 1 à 3 sont acceptés à l'unanimité.

**Art. 4. —**

**Mme Rebecca Joly (VER), rapportrice :** — En commission, l'article 4 nous a passablement occupés, puisque plusieurs amendements ont été déposés. Ces amendements avaient des approches différentes, mais visaient le même but — en tout cas pour les deux premiers amendements dont nous avons discuté — c'est-à-dire d'introduire, dans le fonds de l'innovation notamment, des critères de développement durable et de durabilité. Il s'agit donc de deux approches : la première est une approche « formelle » qui visait à ce que les projets soutenus au titre du fonds à l'innovation soient également soumis à un examen sur les critères de développement durable par l'Unité de développement durable qui a changé de nom entre-temps. Un long débat s'est tenu sur cette approche : qu'est-ce qu'un contrôle formel effectué par une autre unité ? N'est-il pas trop lourd formellement et administrativement par rapport à l'objectif final de prise en compte des critères de durabilité dans les projets soutenus au titre du fonds à l'innovation afin que les fonds publics ne soient pas utilisés pour des projets contraires à un environnement durable ? A force de débat, cet amendement d'ordre formel a finalement été retiré au profit d'un second amendement visant la même idée, mais qui a une approche que je qualifierai de « matérielle ». Cet amendement vise à ce que le règlement sur le fonds à l'innovation prévoit des dispositions qui conditionnent l'octroi d'un soutien financier au respect des critères de durabilité. L'idée était vraiment que le service chargé de délivrer ces subventions fasse un examen de tous les projets sous l'angle des critères de durabilité. Et ce, toujours dans la même optique d'éviter que l'argent public aille dans des projets qui ne soient pas durables. Après de longs débats, la version finale de cet amendement est la suivante :

« **Art. 4. —** al. 2 (*nouveau*) : *Le règlement lié au fonds dédié à l'innovation prévoit des dispositions qui conditionnent l'octroi d'un soutien financier au respect de critères de durabilité.* »

Ce nouvel alinéa de l'article 4 a été accepté par la commission par 8 voix contre 7 et aucune abstention.

**Mme Catherine Labouchère (PLR) :** — Si tout le monde admet que la durabilité est un élément important à examiner dans les projets relevant du fonds de l'innovation, plusieurs membres du PLR s'interrogent sur les critères d'analyse et de durabilité, critères qui peuvent être très variables et

difficiles à définir. Parfois, au début d'une innovation — notamment technologique — il est complexe de savoir si celle-ci répondra ou pas aux critères de durabilité. Au cas où une innovation s'avère durable à terme, ce n'est pas toujours une garantie de son succès. En définitive, les députés PLR sont partagés quant au soutien à cet amendement ; ils ne voteront pas de façon compacte, certains étant d'avis que les critères de durabilité doivent être affirmés. D'autres membres du PLR préféreront s'abstenir.

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Je vous invite à soutenir cet amendement. Je vous rappelle que, en commission, une discussion a eu lieu sur l'opportunité de fusionner les deux fonds, le fonds pour l'innovation et le fonds pour l'économie durable. Les discussions et les explications du département ont démontré qu'il y avait une logique de fonctionnement certes proche entre les deux fonds et les deux dispositifs envisagés, mais qu'ils s'appuyaient toutefois sur des logiques sensiblement différentes. Le fonds pour l'innovation étant notamment axé sur la promotion exogène, ce qui est un peu moins le cas du fonds pour l'économie durable qui s'adresse principalement aux entreprises en place. Nous aurions malgré tout pu fusionner les deux fonds et imaginer une politique d'innovation durable, mais les arguments du département nous ont convaincus que la solution de la fusion n'était peut-être pas nécessaire pour atteindre l'objectif visé. Comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer tout à l'heure, l'objectif visé est de s'assurer que les projets d'innovation qui seront soutenus par le Conseil d'Etat respectent les critères de durabilité. C'est donc une mesure relativement *soft*, légère. Le Conseil d'Etat l'a rappelé lui-même : le développement durable est au cœur de la PADE et de l'ensemble des actions du département en matière de développement économique et d'aides aux entreprises qui souhaitent développer leurs activités. Néanmoins, il nous semble beaucoup plus simple de le rappeler. Et ce, d'autant plus que c'est parfaitement en phase avec l'un des objectifs figurant à l'article 2, alinéa 1, lettre b : « soutenir des projets d'innovation locaux impliquant l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème, en particulier en lien avec la transition numérique et écologique ». C'est l'un des objectifs du fonds pour l'innovation. Je ne vois donc pas de problème à conditionner l'octroi de ces différentes aides à des critères de durabilité.

En ce qui concerne l'amendement qui n'a finalement pas été déposé, mais qui était lié à cette question, à savoir donner plus de compétences à l'Unité du développement durable, dans le cadre du fonds pour l'innovation, à titre personnel, j'ai été convaincu par les arguments du département qui nous rappelait que, d'une part, cette unité n'était pas dotée de ressources suffisantes pour analyser l'ensemble des projets de l'administration et l'ensemble des projets couverts par ce décret. D'autre part, le département m'a convaincu en rappelant qu'au sein des différents services, notamment au sein du Service de promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), il était prévu de renforcer les compétences en matière de durabilité. Dès lors, on peut parfaitement imaginer que ce service soit chargé d'analyser les différents projets à l'aune des critères de durabilité. Par ailleurs, ces critères de durabilité pourraient être définis dans le règlement auquel on fait référence à l'article 4, règlement qui est de la compétence du Conseil d'Etat.

Cet amendement me semble suffisamment digeste pour une partie de cet hémicycle. J'ai un peu de peine à comprendre que certains n'adhèrent pas à cette proposition qui me semble parfaitement en phase avec tout ce qui a été dit par le conseiller d'Etat. Par ailleurs, cela me semble tout à fait applicable dans la pratique, avec les ressources actuelles de l'administration. Je vous invite donc à soutenir cet amendement.

**Mme Muriel Thalmann (SOC) :** — Je vous invite à soutenir cet amendement. Effectivement, il est lié aux discussions que nous avons eues. Par ailleurs, M. le Conseil d'Etat ne voit aucune objection à spécifier cet aspect dans l'alinéa. Au départ, j'avais déposé un amendement pour que tout projet soit soumis à l'approbation de l'Unité de développement durable ; mais, suite aux discussions en commission, j'ai décidé de ne pas maintenir cet amendement, parce que nous aurons des garanties sur cet aspect. M. le Conseil d'Etat a lui-même rappelé que le développement durable est transversal et que cela fera l'objet d'un examen. Dès lors, il n'y a aucune raison de ne pas accepter cet amendement. Je vous encourage donc à le soutenir.

**M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat :** — Je suis pleinement d'accord avec l'intervention de M. Venizelos — ce qui risque d'en surprendre plus d'un d'entre vous. En effet, son intervention reflète

exactement l'esprit des travaux de la commission, mais également la volonté du Conseil d'Etat développée dans les pages 41 à 47 de la PADE. Ces pages expliquent que l'innovation doit comprendre les trois composantes du développement durable. Je l'ai dit ce matin et je le répète, le Conseil d'Etat conçoit le développement durable comme une opportunité et non pas comme une contrainte. Dès lors, l'amendement largement discuté en commission est, en quelque sorte, la concrétisation de la volonté initiale du Conseil d'Etat. Il faut le dire, nous n'avions pas considéré qu'il était indispensable de traduire cette volonté en texte, puisque cette volonté faisait partie de la PADE qui conduit, dirige et régit l'ensemble des activités du SPEI et les différents outils prévus. Non seulement l'amendement qui vous est proposé par la commission ne pose aucun problème au Conseil d'Etat, mais il n'en pose également aucun pour l'exploitation des outils que nous vous proposons.

Pour une fois, je vais me tourner vers la droite de cet hémicycle. Mesdames et messieurs, suivez l'excellent argument de Mme Thalmann qui vous dit : « Si M. Leuba le dit, allez-y ! » (*Rires.*) Que cet argument péremptoire vous conduise à soutenir la position que j'exprime aujourd'hui... et pour le reste de la législature.

L'amendement de la commission est accepté avec quelques avis contraires et abstentions.

L'article 4, amendé, est accepté avec 2 avis contraires.

**Art. 5 et 6. —**

**Mme Rebecca Joly (VER), rapportrice :** — L'article 5 n'a pas suscité de remarques ; il a été adopté à l'unanimité. Quant à l'article 6, il a donné lieu à une interrogation concernant la délégation des tâches du Conseil d'Etat à des organismes externes. Le département a précisé que cette délégation prévue à l'article 6, alinéa 3, ainsi qu'à l'article 13, alinéa 3 de l'exposé des motifs, visait à donner à l'administration de compétences qu'elle n'a pas en son sein pour pouvoir aller demander des expertises auprès d'organismes — comme la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) ou Innovaud, par exemple — et afin de pouvoir obtenir un avis éclairé sur l'octroi ou non de subventions via les différents fonds. L'article 6 a finalement également été adopté à l'unanimité.

Les articles 5 et 6 sont acceptés à l'unanimité.

**Art. 7. —**

**Mme Rebecca Joly (VER), rapportrice :** — L'article 7 — et son pendant l'article 14 — ont été discutés et amendés afin que les aides allouées puissent non seulement bénéficier à des personnes morales, mais également à des personnes physiques. L'idée de cet amendement déposé en commission était que les subventions données par ces différents fonds puissent être allouées à des indépendants qui ne sont pas constitués en société ayant une personnalité juridique. L'amendement a été adopté par 7 voix contre 6 et 2 abstentions.

« **Art. 7.** — Les aides ne peuvent être allouées qu'à des personnes *physiques ou* morales. Le Conseil d'Etat fixera les critères et conditions d'octroi dans un règlement tel que prévu à l'art. 4. »

**M. Yvan Luccarini (EP) :** — Comme je l'ai dit lors du débat d'entrée en matière, le fait d'ajouter le champ des personnes physiques et des indépendants, nous semble particulièrement important dans le domaine économique. Au contraire d'une économie guidée par un dogme de la croissance à tout prix, qui s'oppose complètement à l'idée actuelle de durabilité — plus ne signifie pas toujours mieux — la décroissance et l'économie ne s'opposent pas. On peut passer l'économie au travers d'un filtre de questions, par exemple : quoi produire ? Pour quels besoins ? Par quels moyens ? On peut passer l'économie au travers du filtre de l'urgence climatique. En se posant ces questions, on peut arriver à une idée d'économie durable. Dans ce domaine en particulier, inclure les indépendants — au nombre de 57'000 dans notre canton — comme bénéficiaires de ce fonds nous semble tout à fait pertinent. Dès lors, je vous remercie de soutenir cet amendement.

**Mme Muriel Thalmann (SOC) :** — Le groupe socialiste, dans sa majorité, préfère que des aides soient allouées et limitées à des personnes morales, car cela donne une meilleure sécurité au niveau de la solidité de l'entreprise. Etant entendu qu'une personne physique peut très facilement devenir une personne morale, ce ne serait pas un obstacle et cela amène beaucoup plus de sécurité.

**Mme Catherine Labouchère (PLR) :** — La majorité des députés du PLR sont favorables à l'extension de l'aide aux personnes physiques, pour autant que le règlement définisse de façon précise les conditions spécifiques à remplir.

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Le groupe des Verts est également partagé sur cet amendement. Nous craignons qu'en ouvrant cette aide aux personnes physiques, cela multiplie le nombre de personnes potentielles qui pourraient en bénéficier. Nous craignons donc un « effet arrosoir » qui réduirait l'efficacité de cette mesure. Par ailleurs, une autre crainte a été évoquée tout à l'heure par notre collègue Thalmann : celle qu'il n'y ait pas le cadre et la structure qui existent dans une structure morale et qui permettent un contrôle, qui permettent d'avoir un interlocuteur qui contrôle les comptes ou un vérificateur de comptes, contrairement à une structure où une personne physique recevrait directement cet argent. Nous sommes partagés sur cet élément, même si les personnes physiques peuvent bien entendu faire preuve d'innovation, avoir un besoin de soutien en lien avec l'économie durable ou encore avoir de bonnes idées méritant d'être soutenues par l'Etat. Mais peut-être y a-t-il d'autres canaux, d'autres façons pour venir en aide à ces personnes ?

**M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat :** — Au départ, le Conseil d'Etat a proposé de restreindre l'éligibilité aux seules personnes morales, parce que la traçabilité de l'aide et le contrôle de l'affectation des fonds étaient objectivement plus importants — et pas seulement parce que la personne morale est le fruit du début du capitalisme. (*Rires.*) Force est de constater que les travaux de la commission ont peut-être amené le Conseil d'Etat à moduler un tout petit peu sa position. En effet, ce n'est pas le statut juridique du bénéficiaire de l'aide qui fonde la qualité réelle de l'innovation. Vous pouvez avoir une idée géniale qui résulte d'une personne physique ou d'une personne morale. En commission, j'ai indiqué que si d'aventure l'amendement passait, nous pourrions prévoir, comme l'a suggéré Mme Labouchère, que des éléments soient fixés dans le règlement pour permettre de s'assurer de la traçabilité et du suivi de l'aide, en termes de contrôle de l'utilisation de l'argent public. Je n'ai pas saisi le Conseil d'Etat de cette question, mais il me semble que ce dernier pourrait se rallier à cet amendement conditionné par une adoption de règlement qui stipulerait que des éléments permettant de vérifier la traçabilité de l'utilisation de l'aide doivent être établis. C'est un peu plus compliqué pour les personnes physiques que pour les personnes morales, mais ce n'est pas impossible. Le Conseil d'Etat est prêt à relever les défis, même si ceux-ci sont difficiles.

L'amendement de la commission est accepté par 61 voix contre 55 et 5 abstentions.

**M. François Cardinaux (PLR) :** — Je demande un vote nominal.

Cette demande est appuyée par au moins 20 députés.

**La présidente :** — Si vous acceptez l'amendement de la commission, vous votez oui ; si vous le refusez, vous votez non. Les abstentions sont possibles.

Au vote nominal, l'amendement de la commission est refusé par 74 voix contre 54 et 3 abstentions.

Gfeller Olivier SOC Non

Simonin Patrick PLR Non

Luccarini Yvan EP Oui

Jaccoud Jessica SOC Non

Richard Claire V'L Oui

Bezençon Jean-Luc PLR Oui

Genton Jean-Marc PLR Non

Studer Léonard VER Abstention

Develey Daniel PLR Oui

Berthoud Alexandre PLR Non

Nicolet Jean-Marc VER Oui

Chapuisat Jean-François V'L Oui

Pedroli Sébastien SOC Non

Baux Céline UDC Non

Glardon Jean-Claude SOC Non

Mischler Maurice VER Non

Genoud Alice VER Non

Wahlen Marion PLR Non

Epars Olivier VER Non

Suter Nicolas PLR Oui

Freymond Sylvain UDC Non

Christen Jérôme AdC Oui

Rey-Marion Alette UDC Non  
Romano-Malagrifa Myriam SOC Oui  
Labouchère Catherine PLR Oui  
Baehler Bech Anne VER Non  
Lohri Didier VER Non  
Vuillemin Philippe PLR Oui  
Matter Claude PLR Oui  
Démétriadès Alexandre SOC Oui  
Betschart-Narbel Florence PLR Oui  
Venizelos Vassilis VER Non  
Paccaud Yves SOC Non  
Trolliet Daniel SOC Non  
Jobin Philippe UDC Non  
Roulet-Grin Pierrette PLR Non  
Ryf Monique SOC Non  
Zwahlen Pierre VER Non  
Vionnet Blaise V'L Oui  
Cornamusaz Philippe PLR Non exprimé  
Pernoud Pierre-André UDC Non  
Durussel José UDC Non  
Treboux Maurice UDC Non  
Radice Jean-Louis AdC Oui  
Gross Florence PLR Non  
Balet Stéphane SOC Non exprimé  
Ducommun Philippe UDC Non  
Chollet Jean-Luc UDC Oui  
Masson Stéphane PLR Non  
Miéville Laurent V'L Oui  
Gebhard Claude-Alain V'L Oui  
Fonjallaz Pierre VER Oui  
Favrod Pierre-Alain UDC Non  
Cretegy Laurence PLR Oui  
Aminian Taraneh SOC Oui  
Romanens Pierre-André PLR Non  
Cardinaux François PLR Non  
Cherubini Alberto SOC Non  
Rydlo Alexandre SOC Non

Byrne Garelli Josephine PLR Non  
Fuchs Circé AdC Oui  
Betschart Anne-Sophie SOC Oui  
Cuendet Schmidt Muriel SOC Non  
Mojon Gérard PLR Abstention  
Echenard Cédric SOC Non  
Carrard Jean-Daniel PLR Oui  
Glaser Nicolas UDC Non  
Jaques Vincent SOC Non  
Crocì Torti Nicolas PLR Oui  
Podio Sylvie VER Oui  
Wüthrich Andreas VER Oui  
Liniger Philippe UDC Oui  
Thuillard Jean-François UDC Non  
Aschwanden Sergei PLR Oui  
Cuérel Julien UDC Non  
Keller Vincent EP Oui  
Nicod Bernard PLR Oui  
Karlen Dylan UDC Non  
Thalmann Muriel SOC Non  
Rime Anne-Lise PLR Oui  
Joly Rebecca VER Non  
Germain Philippe PLR Oui  
Buffat Marc-Olivier PLR Oui  
Cachin Jean-François PLR Non  
Soldini Sacha UDC Non  
Buclin Hadrien EP Oui  
Glaser Krug Sabine VER Non  
Cherbuin Amélie SOC Non  
Gay Maurice PLR Non  
Jaquier Rémy PLR Oui  
Stürner Felix VER Non  
Christin Dominique-Ella V'L Oui  
Misiego Céline EP Oui  
Bolay Nicolas UDC Non  
Gaudard Guy PLR Non  
Neyroud Maurice PLR Non

Petermann Olivier PLR Non  
Chevalley Jean-Bernard UDC Non  
Butera Sonya SOC Non exprimé  
Evéquozy Séverine VER Non  
Deillon Fabien UDC Oui  
Pahud Yvan UDC Non  
Rezso Stéphane PLR Non  
Meienberger Daniel PLR Oui  
Schaller Graziella V'L Oui  
Vuilleumier Marc EP Oui  
Eggenberger Julien SOC Non  
Dubois Carole PLR Oui  
Zünd Georges PLR Oui  
Mahaim Raphaël VER Non exprimé  
Carvalho Carine SOC Non  
Weidmann Yenny Chantal PLR Non  
Ferrari Yves VER Non  
Gander Hugues SOC Non  
Chevalley Christine PLR Oui  
Attinger Doepper Claire SOC Oui

Volet Pierre PLR Non  
Räss Etienne VER Non  
Schelker Carole PLR Oui  
Mattenberger Nicolas SOC Oui  
Weissert Cédric UDC Non  
Probst Delphine SOC Non  
Cala Sébastien SOC Oui  
Sordet Jean-Marc UDC Non  
Chevalley Jean-Rémy PLR Oui  
Induni Valérie SOC Non  
Meystre Gilles PLR Non exprimé  
Clerc Aurélien PLR Abstention  
Neumann Sarah SOC Non  
Glâyre Yann UDC Non  
Rubattel Denis UDC Non  
Riesen Werner UDC Oui  
Montangero Stéphane SOC Non  
Mottier Pierre-François PLR Non  
Melly Serge AdC Oui  
Guarna Salvatore SOC Oui

L'article 7 est accepté par 115 voix contre 1 et 11 abstentions.

Les articles 8 à 13 sont acceptés à l'unanimité.

**Art. 14.** —

**Mme Rebecca Joly (VER), rapportrice :** — A l'article 14, par analogie avec l'article 7, la commission avait déposé le même amendement soutenu par 8 voix contre 4 et 2 abstentions :

« **Art. 14.** — Les aides ne peuvent être allouées qu'à des personnes *physiques ou* morales. Le Conseil d'Etat fixera les critères et conditions d'octroi dans un règlement tel que prévu à l'art. 4. »

**M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat :** — Le même amendement a été déposé pour l'autre fonds et a été rejeté par votre plénum, il y aurait donc une certaine incohérence à accepter un amendement qui régirait différemment ce deuxième fonds. Je vous encourage donc à refuser ce deuxième amendement pour des questions de pure cohérence. Si, lors du deuxième débat, vous voulez réintroduire les personnes physiques, vous pourrez le faire. Néanmoins, il faudrait le faire pour les deux fonds et pas seulement dans un seul. Dans le cas contraire, on toucherait à l'absurdité. Sans en avoir parlé à la commission, il me semble que la cohérence recommande de rejeter cet amendement.

L'amendement de la commission est refusé par 117 voix contre 7 et 6 abstentions.

L'article 14 est accepté à une large majorité.

**Art. 15. et 16.** —

**Mme Rebecca Joly (VER), rapportrice :** — Un amendement a été déposé en commission puis retiré. La commission a réfléchi à l'introduction d'un article 15bis — ou 15a (nouveau) — qui prévoyait l'évaluation de l'utilisation de ces fonds après cinq ans. Suite à la discussion que nous avons eue et parce que la PADE elle-même est évaluée tous les cinq ans et au vu des garanties apportées par le

Conseil d'Etat, cet amendement a été retiré. Les articles 15 et 16 ont donc été adoptés à l'unanimité par les membres de la commission.

Les articles 15 et 16, formule d'exécution, sont acceptés à l'unanimité.

**Le projet de décret est adopté en premier débat.**

**Mme Carole Dubois (PLR) :** — Au vu de l'importance du traitement de la rapidité d'exécution de cet exposé des motifs et projet de décret, je vous propose de passer immédiatement au deuxième débat.

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Je sais que, notamment pour le fonds pour l'immunothérapie, il y a certaines attentes de pouvoir s'appuyer sur la décision du Grand Conseil. Je soutiens donc cette proposition de deuxième débat immédiat.

**Mme Muriel Thalmann (SOC) :** — Je soutiens aussi cette proposition, au vu de l'importance du fonds et des aides qui seront ensuite distribuées.

**M. Jean-François Thuillard (UDC) :** — Je soutiens également cette proposition de deuxième débat immédiat, étant donné l'urgence de l'objet. L'économie vaudoise a vraiment besoin de ces fonds.

**M. Yvan Luccarini (EP) :** — Je ne soutiens pas cette proposition. En effet, la commission a travaillé rapidement. La rapportrice a aussi fourni un rapport très rapidement et nous avons pu inscrire cet objet très vite à l'ordre du jour. Dès lors, nous pouvons imaginer un deuxième débat lors de la prochaine séance. Nous ne sommes pas à une semaine près.

Une chose m'étonne dans ce Parlement : lorsqu'il n'y a pas de débat, pas d'amendement, et que tout le monde semble être d'accord, nous faisons systématiquement un deuxième débat immédiat, mais lorsqu'il y a des amendements, des discussions, on demande aussi le deuxième débat immédiat. J'invite ce Parlement à modifier la loi sur le Grand Conseil — ou la Constitution — et à supprimer le deuxième débat. Finalement, si c'est pour accepter un deuxième débat immédiat dans n'importe quelle condition, sous prétexte d'urgence, je trouve que c'est un peu exagéré.

**M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat :** — En tant qu'observateur extérieur au Parlement, je n'ai pas le sentiment que le Grand Conseil vote des deuxième débats immédiats sans réfléchir, sans prendre en compte l'intérêt public qu'il y a parfois à prendre des décisions rapidement. Aujourd'hui, force est de constater que la conjoncture exige que vous preniez des décisions rapidement. Je constate que, sur les trois fonds, il y a une très large unanimité. Par ailleurs, reporter le débat d'une semaine n'apportera strictement rien. Un groupe ne va pas dire tout d'un coup qu'il faut refuser tel ou tel fonds. L'urgence se fait sentir pour les trois fonds, mais plus particulièrement pour l'oncologie qui a besoin d'aller de l'avant. Au nom du Conseil d'Etat, je ne peux que vous exhorter à voter l'urgence et à nous permettre d'activer très rapidement les outils attendus par la population.

**M. Yvan Luccarini (EP) :** — Lorsque nous avons un débat en plénum, celui-ci devient public ; nous lui donnons de la publicité. Il peut aussi y avoir des gens, dans la société civile, qui ont des choses à dire entre le premier et le deuxième débat, des gens qui ont un avis éclairé à nous soumettre, un avis que les groupes de ce Parlement — aussi éclairés soient-ils — n'avaient peut-être pas perçu. Dans ce débat, nous pourrions peut-être imaginer que les indépendants du canton de Vaud ont quelque chose à dire sur le champ d'application de ce fonds. Rien que pour cela, je pense que cet objet mérite d'attendre une semaine.

Le deuxième débat immédiat est refusé, la majorité des trois quarts n'étant pas atteinte (94 voix contre 24 et 8 abstentions).

**M. Alexandre Berthoud (PLR) :** — Je demande un vote nominal.

Cette demande est appuyée par au moins 20 députés.

**La présidente :** — Si vous acceptez le deuxième débat immédiat, vous votez oui. Si vous le refusez, vous votez non. Les abstentions sont possibles.

Au vote nominal, le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (100 voix contre 26 et 5 abstentions).

Echenard Cédric SOC Oui  
Wahlen Marion PLR Oui  
Sordet Jean-Marc UDC Oui  
Deillon Fabien UDC Abstention  
Gross Florence PLR Oui  
Rydlo Alexandre SOC Oui  
Matter Claude PLR Oui  
Christen Jérôme AdC Non  
Roulet-Grin Pierrette PLR Oui  
Chevalley Jean-Rémy PLR Oui  
Cuérel Julien UDC Oui  
Pernoud Pierre-André UDC Non exprimé  
Karlen Dylan UDC Non  
Genton Jean-Marc PLR Oui  
Buffat Marc-Olivier PLR Oui  
Bolay Nicolas UDC Oui  
Vuilleumier Marc EP Non  
Suter Nicolas PLR Oui  
Favrod Pierre-Alain UDC Oui  
Baehler Bech Anne VER Non  
Neyroud Maurice PLR Oui  
Ducommun Philippe UDC Oui  
Freymond Sylvain UDC Oui  
Soldini Sacha UDC Oui  
Nicolet Jean-Marc VER Non  
Schelker Carole PLR Oui  
Labouchère Catherine PLR Oui  
Attinger Doepper Claire SOC Oui  
Cornamusaz Philippe PLR Oui  
Rime Anne-Lise PLR Oui  
Carrard Jean-Daniel PLR Oui  
Cardinaux François PLR Oui  
Stürner Felix VER Oui  
Bezençon Jean-Luc PLR Oui  
Romano-Malagrifa Myriam SOC Oui  
Durussel José UDC Oui  
Räss Etienne VER Abstention  
Neumann Sarah SOC Oui  
Podio Sylvie VER Non  
Pedroli Sébastien SOC Oui  
Cuendet Schmidt Muriel SOC Oui  
Rey-Marion Alette UDC Oui  
Lohri Didier VER Non  
Meienberger Daniel PLR Oui  
Guarna Salvatore SOC Oui  
Riesen Werner UDC Oui  
Keller Vincent EP Non  
Chevalley Jean-Bernard UDC Oui  
Ferrari Yves VER Abstention  
Cala Sébastien SOC Oui  
Ryf Monique SOC Abstention  
Glayre Yann UDC Oui  
Bettchart-Narbel Florence PLR Oui  
Balet Stéphane SOC Oui  
Romanens Pierre-André PLR Oui  
Buclin Hadrien EP Non  
Jobin Philippe UDC Oui  
Dubois Carole PLR Oui  
Cherubini Alberto SOC Oui  
Chollet Jean-Luc UDC Oui  
Weissert Cédric UDC Oui  
Gläser Krug Sabine VER Non  
Mojon Gérard PLR Oui  
Eggenberger Julien SOC Abstention  
Byrne Garelli Josephine PLR Oui  
Trollet Daniel SOC Oui  
Epars Olivier VER Non exprimé  
Chevalley Christine PLR Oui  
Simonin Patrick PLR Oui  
Crocì Torti Nicolas PLR Oui  
Mottier Pierre-François PLR Oui  
Vuillemin Philippe PLR Non exprimé  
Rubattel Denis UDC Oui  
Jaques Vincent SOC Oui

Vionnet Blaise V'L Oui  
Gay Maurice PLR Oui  
Wüthrich Andreas VER Non  
Pahud Yvan UDC Oui  
Christin Dominique-Ella V'L Non  
Glaser Nicolas UDC Oui  
Volet Pierre PLR Oui  
Gfeller Olivier SOC Oui  
Nicod Bernard PLR Oui  
Sonnay Eric PLR Oui  
Treboux Maurice UDC Oui  
Gander Hugues SOC Oui  
Devaud Grégory PLR Oui  
Develey Daniel PLR Oui  
Aschwanden Sergei PLR Oui  
Radice Jean-Louis AdC Non  
Weidmann Yenny Chantal PLR Oui  
Chapuisat Jean-François V'L Non  
Melly Serge AdC Non  
Paccaud Yves SOC Oui  
Ruch Daniel PLR Oui  
Carvalho Carine SOC Oui  
Liniger Philippe UDC Oui  
Mahaim Raphaël VER Oui  
Jaccoud Jessica SOC Oui  
Studer Léonard VER Non  
Mattenberger Nicolas SOC Oui  
Gaudard Guy PLR Non exprimé  
Fuchs Circé AdC Non  
Berthoud Alexandre PLR Oui  
Thuillard Jean-François UDC Oui

Richard Claire V'L Non  
Schaller Graziella V'L Non  
Betschart Anne-Sophie SOC Oui  
Gebhard Claude-Alain V'L Non  
Misiego Céline EP Non  
Fonjallaz Pierre VER Non  
Joly Rebecca VER Non  
Venizelos Vassilis VER Oui  
Aminian Taraneh SOC Non  
Clerc Aurélien PLR Oui  
Thalmann Muriel SOC Oui  
Cachin Jean-François PLR Oui  
Evéquozy Séverine VER Oui  
Induni Valérie SOC Oui  
Genoud Alice VER Oui  
Cherbuin Amélie SOC Oui  
Gardon Jean-Claude SOC Oui  
Démétriadès Alexandre SOC Oui  
Rezso Stéphane PLR Oui  
Germain Philippe PLR Oui  
Jaquier Rémy PLR Oui  
Miéville Laurent V'L Non  
Mischler Maurice VER Oui  
Butera Sonya SOC Non exprimé  
Zwahlen Pierre VER Oui  
Petermann Olivier PLR Oui  
Zünd Georges PLR Oui  
Meystre Gilles PLR Oui  
Baux Céline UDC Oui  
Luccarini Yvan EP Non  
Cretegny Laurence PLR Oui

*Deuxième débat*

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat.**

La discussion générale est ouverte.

**Mme Rebecca Joly (VER), rapportrice** : — Je serai brève : au terme de plusieurs heures de débat et de trois séances, la commission a adopté ce projet de décret à l'unanimité en vote final.

La discussion est close.

**Le projet de décret est adopté définitivement avec quelques abstentions.**

---

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à la Requête Jean-Michel Dolivo au nom du groupe EP et Jérôme Christen au nom du groupe PDC-Vaud Libre et consorts pour l'institution d'une commission d'enquête parlementaire, selon l'art. 67 de la Loi sur le Grand Conseil (202) (RAP\_683235)**

*Rapport du Bureau du Grand Conseil*

*(Voir annexe en fin de séance.)*

*Décision du Grand Conseil après rapport du Bureau*

**M. Hadrien Buclin (EP) :** — Je m'exprime au nom du requérant, M. Jean-Michel Dolivo, ancien député. Le groupe EP vous appelle à soutenir la requête de notre ancien collègue Jean-Michel Dolivo en faveur de l'institution d'une Commission d'enquête parlementaire (CEP) pour faire la lumière sur les déboires de la Fondation de Beaulieu. Nous vous invitons donc à accepter d'entrer en matière sur cet objet.

L'ampleur des fonds publics injectés sur le site de Beaulieu depuis deux décennies est de plus de 100 millions de francs. Actuellement, une grande partie des fonds injectés l'ont été en vain. Cette débâcle financière justifie l'institution d'une CEP. Les principales étapes des injections de fonds publics sont les suivantes : en 2000, 80 millions de francs ont été injectés comme capital de la fondation de Beaulieu ; en 2009, 55 millions de francs ont été débloqués, notamment pour la construction des halles sud, des halles onéreuses qui ne sont actuellement presque plus utilisées ;

A ces injections de fonds s'ajoutent les coûts indirects, comme des réductions de loyer à répétition en faveur du MCH Group, malgré les investissements consentis par les pouvoirs publics qui ont largement profité au groupe privé. Dès lors que trois représentants du canton siégeaient au conseil de la fondation de Beaulieu, il en va de la responsabilité du Parlement de questionner de manière critique l'action de l'autorité cantonale dans ce dossier. La démarche nous paraît d'autant plus nécessaire que, dans son rapport, le Conseil d'Etat rejette toute responsabilité et toute erreur politique. La procédure judiciaire lancée contre l'ancien secrétaire de la fondation est, d'une certaine manière, bien commode pour les autorités. Elles peuvent ainsi faire porter le chapeau à un homme, en faisant oublier la présence continue de représentants du canton au conseil de fondation. Pourtant, toutes les décisions stratégiques concernant Beaulieu remontaient au Conseil d'Etat par ses représentants au conseil de la fondation. Par ailleurs, les autorités du Conseil d'Etat étaient directement en prise lors de séances ad hoc où une délégation du Conseil d'Etat était présente.

Les sommes englouties sur le site de Beaulieu sont bien plus importantes que les déficits qui font polémique aujourd'hui du côté de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC). J'appelle donc les députés qui demandent une CEP sur la gestion de l'HRC à faire preuve de cohérence en soutenant celle que nous demandons sur un dossier autrement plus coûteux pour le contribuable. Dans le dossier de Rennaz, on peut à tout le moins se rassurer en se disant que l'argent a été utilisé pour financer un déménagement multisite compliqué, pour payer les salaires du personnel et pour soigner des patients. S'agissant de Beaulieu, la situation est tout autre. L'argent public n'a en tout cas pas profité au personnel du site, puisque les salariés ont été progressivement licenciés par le MCH Group, de manière insidieuse, par petites tranches, pour éviter que le groupe n'ait à financer un plan social. Finalement, plus de 80 emplois ont été perdus. Comment les représentants du canton ont-ils pu laisser faire une telle casse sociale, en dépit des sommes considérables d'argent public injectées sur le site ? La question mérite d'être approfondie par une CEP.

Les fonds publics injectés, malgré leur ampleur, n'ont pas non plus profité aux mandataires dont certains restent impayés à ce jour, alors qu'ils ont participé de façon importante au développement des projets en cours de réalisation. On ne peut pas balayer ces interrogations du revers de la main en prétendant que le MCH Group était confronté à des difficultés financières liées au déclin du modèle de la foire commerciale. En effet, cela n'a pas toujours été le cas, loin de là. Le groupe est parvenu, durant de longues années, à louer ses surfaces 240 francs le mètre carré aux exposants. Ainsi, le site de Beaulieu a bel et bien été rentable pour le groupe. Des bénéfices non négligeables sont partis chez les actionnaires à Bâle. Les pertes, elles, ont été entièrement assumées par les collectivités publiques, le canton, la ville et d'autres communes vaudoises, ainsi que par les salariés du site et les mandataires qui n'ont toujours pas été payés pour les travaux effectués. Privatisation des bénéfices-socialisation des pertes : une dérive que l'on constate, hélas, dans de nombreux partenariats publics-privés, des partenariats que notre groupe a toujours critiqués, pas uniquement s'agissant de Beaulieu.

Depuis 2011, les signaux de la débâcle se sont accumulés sans réaction suffisante des autorités et sans débat public sur l'avenir du site. Le fait de confier la gestion du site à un groupe privé était bien commode pour esquiver le contrôle démocratique, notamment de la part du Grand Conseil. Toutefois, il n'est pas trop tard pour que l'instance parlementaire reprenne ses droits à travers une commission d'enquête. Mettre au jour les faits et tirer des leçons politiques seraient d'autant plus utiles que les problèmes avec les entités parapubliques se répètent. Je pense notamment à l'évolution inquiétante de la gestion de la Vaudoise Arena au sein de laquelle se retrouvent certains des administrateurs de Beaulieu.

Je vous invite à relire, à la page 11 du rapport du Bureau, le mandat qui serait confié à la commission. Chacun conviendra que les questions posées constituant le mandat de la commission ne sont pas résolues à ce jour et méritent donc d'être étudiées. Il s'agirait de déterminer si les fonds publics cantonaux ont été utilisés conformément à ce qui avait été annoncé et si non, dans quelle mesure et pourquoi ; de déterminer si le canton et ses représentants dans la fondation ont suivi et contrôlé l'usage des fonds publics cantonaux d'une manière satisfaisante ; de proposer des recommandations pour que de telles situations ne se reproduisent pas. Ces questions sont légitimes, mais le Conseil d'Etat n'y répond très partiellement dans son rapport. Une commission d'enquête permettrait de s'y pencher et de tourner la page de manière sereine, en tirant des leçons des erreurs commises dans ce dossier.

**M. Jérôme Christen (LIBRE) :** — La déconfiture de la gestion du Palais de Beaulieu est édifiante. C'est un échec monumental dans lequel plusieurs dizaines de millions de francs ont été engloutis. Il nous apparaît donc inconcevable de ne pas engager une CEP sur un tel objet, alors que d'aucuns en avaient proposé une pour le Service pénitentiaire (SPEN), un dossier certes important, mais où le fonctionnement du service n'était pas remis en question. Il s'agissait d'un dysfonctionnement sectoriel où les responsabilités politiques n'étaient pas directement engagées. On ne pouvait donc pas parler d'un événement de grande portée. Ainsi, dans ce cas, le groupe des LIBRES n'avait pas soutenu l'institution d'une CEP.

A ce stade, j'aimerais rappeler les propos de l'économiste Bernard Jaquier relatés dans 24heures : « si on a le souci d'une bonne gouvernance, une série de questions doivent se poser. Quelles sont les compétences et la formation des membres du conseil de fondation ? Quels sont les liens personnels qu'ils entretiennent ? Combien de fois se réunissent-ils par année ? Y a-t-il un spécialiste des expositions, des congrès, des manifestations ? Y a-t-il un spécialiste des finances ? Comment ces personnes sont-elles choisies et par qui ? Sont-ils suffisamment disponibles ? Existe-t-il des conflits d'intérêts ? Quel est le degré d'importance des membres entre eux ? Quels sont les liens entre le conseil de fondation et le directeur général ? Comment ce dernier est-il choisi ? Quels sont les mandats des membres du conseil, en plus de leurs activités régulières ? Quel est le degré de pénétration du politique dans la gestion économique ? »

A-t-on obtenu des réponses à ces questions ? Non, aucune. M. Jaquier concluait que tous les membres du conseil de fondation sont responsables et doivent faire l'objet d'une enquête au même titre que l'ancien secrétaire général de la fondation. S'il n'y a pas de responsabilité pénale, il y a des responsabilités politiques que seule une CEP peut établir. Nous le répétons : il est frappant de constater à quel point le gouvernement avec, d'une certaine manière, la complicité du Parlement, a

laissé englober des sommes faramineuses d'argent public dans la gestion du Palais de Beaulieu, parvenant à convaincre que le salut était en point de mire. Force est de constater que nous avons péché par naïveté et manqué à notre devoir de surveillance en tant que Parlement. Refuser une CEP reviendrait à ne pas assumer nos erreurs.

Au-delà de la question des responsabilités, une CEP doit viser à comprendre où cela a péché, à déterminer comment et pourquoi ce type de dérives s'est produit, de constater où résident les manquements dans la maîtrise du paquebot et les erreurs de gouvernance pour ne plus les commettre à nouveau et en tirer les enseignements nécessaires. Pour avancer, pour évoluer, il est indispensable d'analyser les manquements et de comprendre pourquoi et comment ils se sont produits. Face à des dégâts d'une telle ampleur, un travail d'introspection est indispensable.

En démocratie, il est indispensable d'établir une relation de confiance entre les gouvernants et les administrés. Or, ce type de dossier met à mal cette relation de confiance. La perte de confiance est aggravée si les responsabilités ne sont pas reconnues et si l'autorité refuse de faire la lumière sur ces dernières. Clairement, le secrétaire général, même s'il a commis des erreurs, est un lampiste. Selon le constat de témoins internes, mais qui mériterait d'être vérifié, les Bâlois auraient engrangé des bénéfices tandis que l'ardoise aurait été pour les Vaudois. Privatiser les bénéfices, étatiser les pertes : voilà la formule bien connue du néolibéralisme. Au vu du rapport du Bureau et de ce que nous allons entendre, d'après ce que j'ai compris, des chefs de groupes qui s'exprimeront, les partis gouvernementaux sont déterminés à protéger leurs conseillers d'Etat au-delà de la considération du bien commun que constitue l'usage des deniers publics. On peut également se demander s'il existe, dans notre canton, un semblant de séparation des pouvoirs, entre l'exécutif et le législatif. Vous l'aurez compris : nous vous encourageons à soutenir l'institution d'une CEP.

**Mme Laurence Cretegy (PLR), rapportrice** : — Permettez-moi de ne pas refaire tout l'historique qui nous amène à débattre de la mise en place d'une CEP sur la fondation de Beaulieu. Le rapport du Conseil d'Etat ainsi que celui du Bureau me paraissent suffisamment détaillés et précis sur ces aspects. Vous avez reçu ces rapports avant la pause estivale, ce qui vous a permis de les étudier et même d'en débattre dans vos séances de groupes politiques respectives.

Avant d'aller plus avant, je tiens à remercier le Secrétariat général pour son aide précieuse ainsi que mes collègues du Bureau pour l'esprit particulièrement appliqué et constructif qui a régné lors des séances du Bureau. Ceci a permis de travailler dans un climat empreint de la responsabilité institutionnelle qui revient au Bureau.

Les membres du Bureau se prononcent, dans leur majorité, en défaveur de l'institution d'une CEP. Parmi plusieurs considérations, qui figurent dans le rapport aux pages 3 à 5, la principale est que le Bureau a pris acte des décisions claires acceptées par le Grand Conseil lors des débats entourant le traitement de l'exposé des motifs et projet de décret (129). Les membres du Bureau considèrent également qu'à la lumière du rapport établi par le Conseil d'Etat, l'institution d'une CEP sur la gestion de la fondation de Beaulieu ne constitue pas l'instrument adéquat et qu'elle revêtirait, au contraire, un caractère disproportionné. En l'état actuel, le Bureau souhaite faire remarquer qu'une autre voie intermédiaire n'a pas été explorée : celle des commissions de surveillance, comme le prévoit l'article 53 de la Loi sur le Grand Conseil. Si le besoin d'investigations dans ce domaine était avéré pour la majorité du Grand Conseil, cette voie serait plus adaptée, autant par une décision du plénum que par une décision propre à l'une ou l'autre des commissions de surveillance.

Autre élément limitatif : comme le rappellent les requérants, le canton n'a été que l'un des bailleurs de fonds de la fondation de Beaulieu. La Ville de Lausanne, Lausanne Région et d'autres communes se trouvent également dans cette situation. Or, le pouvoir d'investigation d'une CEP ne dépasserait pas les éléments du ressort du canton, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale.

Dans ces circonstances, l'institution d'une CEP constituerait un acte excessif et coûteux, alors que si la thématique doit être ultérieurement approfondie, les commissions de surveillance du Grand Conseil donneraient toutes les garanties pour traiter les questions soulevées par les requérants et pour adresser des recommandations au Conseil d'Etat.

Le Bureau souhaite encore attirer l'attention sur le fait qu'une procédure pénale est en cours dans ce dossier. En conclusion, de l'avis de la majorité du Bureau, les conditions à remplir pour la mise en place d'une CEP sur la fondation de Beaulieu ne sont pas réunies. Je vous invite donc à rejeter l'entrée en matière.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

**Mme Carole Dubois (PLR) :** — La fondation de Beaulieu a été créée en 2000. Le modèle économique de l'époque postulait que la fondation émancipée de ses dettes pourrait contracter de nouveaux emprunts pour financer des investissements immobiliers et que les intérêts de ces emprunts seraient financés par les loyers. Dans les faits, la fondation a renoncé à contracter ces nouveaux emprunts. Cette approche prudente a permis de maintenir une situation financière avec un endettement très limité, mais a conduit à un retard d'investissement important au vu de la vétusté des immeubles. Cette vétusté et l'urgence d'investissements lourds ont amené la fondation à solliciter à nouveau les pouvoirs publics pour le plan d'investissement du projet Beaulieu 2020. L'essentiel des ressources financières de la fondation étant englouti par l'entretien et les réparations et la part privée de l'investissement ayant échoué à être réunies, seules les halles sud ont été démolies, puis reconstruites. En 2014, le refus de Taoua a motivé la décision de mettre la priorité sur l'assainissement du Palais de Beaulieu ainsi que sur la venue de l'Ecole de la Source et du Tribunal arbitral du sport. Le refus du projet Taoua et la possibilité de diversification immobilière et hôtelière ont mis en évidence que le modèle économique, avec une activité uniquement événementielle, n'était pas viable et qu'il nécessitait un changement de stratégie. L'exposé des motifs de 2019 documente largement la nouvelle gouvernance proposée et la nécessité d'un nouveau modèle financier incluant une implication publique clairement définie, soit la constitution d'une société anonyme (SA) avec la Ville de Lausanne, comme actionnaire.

En résumé, les fonds publics octroyés en 1997 et 2009 ont été utilisés conformément à leur destination, mais avec une structure de financement trop faible. Il ne s'agit pas d'un mauvais usage des fonds publics, mais plutôt d'une gouvernance et d'un modèle économique inappropriés. Certes, la situation dans laquelle se trouve Beaulieu est fâcheuse et le PLR est attaché à démontrer à quel point les questions de gouvernance et de transparence sont importantes. Toutefois, dans le cas de Beaulieu, tout a été dit et une enquête pénale est en cours. Des leçons doivent être tirées et nous soutenons le Conseil d'Etat dans sa volonté de renforcer son contrôle des fondations et d'adopter les directives de la mise en œuvre de la Loi sur les participations de l'Etat, des communes et des personnes morales. Cependant, pour conclure, le groupe PLR estime que les éléments du dossier ont été largement exposés et documentés. Il vous encourage à rejeter l'entrée en matière de la requête de CEP.

**Mme Jessica Jaccoud (SOC) :** — Il est particulier de se prononcer sur une demande d'enquête parlementaire déposée le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Cette requête fait suite aux débats que nous avons menés en plénum au sujet du décret (129), comme Mme Dubois l'a relevé. Les deux requérants sont les députés qui soutenaient le rapport de minorité, qui n'a pas été la voie choisie par le plénum à l'issue des débats sur le décret.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, un événement important s'est produit : l'ordonnance de classement rendue par le Ministère public a été cassée par la Chambre de recours pénale. Le dossier est donc de retour à l'instruction. C'est un élément important qui interviendra dans les suites qui pourraient être données à la demande de CEP, mais qui n'est pas déterminant pour la prise de position du groupe socialiste que je vais évoquer dans un instant.

Le rapport du Bureau du Grand Conseil indique un élément essentiel : la voie de la Commission de gestion. En effet, une des particularités du dossier est que nos commissions de surveillance, Commission de gestion ou Commission des finances, n'ont pas été saisies, au préalable, de cette demande de CEP et n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer dans le cadre de leurs compétences.

La réponse donnée par le Bureau du Grand Conseil rejoint, par ailleurs, un des éléments soulevés par le groupe socialiste lors de la consultation et évoqués dans notre réponse. A savoir, que nous partageons une partie des soucis exprimés par les requérants dans leurs motivations, mais que nous ne partageons pas la forme demandée pour mener les investigations. Une étape fondamentale dans le

cheminement institutionnel au sein du Grand Conseil n'avait pas été franchie, puisque aucune de nos commissions de surveillance n'avait été sollicitée ni par le Grand Conseil ni par l'un de ses groupes.

Vous l'aurez compris : le groupe socialiste souhaite privilégier le travail d'une commission de surveillance, sans intermédiaire. Cette solution a le mérite de pouvoir être mise en place rapidement et répondre à nombre de questions élaborées par le Bureau dans le cadre du mandat qui serait accordé à la CEP. De plus, le travail de la Commission de gestion n'entraînerait pas les coûts découlant de la mise en place d'une CEP, coûts rappelés dans le rapport du Bureau. L'instrument adéquat pour répondre aux questions légitimes soulevées par les requérants est bien celui de la Commission de gestion.

Dans cette dynamique, le 25 août dernier, le groupe des Verts et le groupe socialiste ont contacté officiellement la Commission de gestion, par le biais de son président, pour lui demander d'entrer en matière sur une investigation et un rapport à l'intention du plénum en posant exactement les mêmes questions que celles rédigées par le Bureau du Grand Conseil. Les interrogations soulevées par les requérants et rapportées par le Bureau portent essentiellement sur la manière dont l'argent de l'Etat a été géré et dont les représentants politiques ou nommés par le politique ont suivi le dossier. Nous sommes intervenus dans ce cadre auprès de la Commission de gestion. Elle a eu la possibilité, avant nos débats au Grand Conseil, de nous confirmer qu'elle acceptait d'entrer en matière sur la demande de nos groupes et sur les questions élaborées par le Bureau du Grand Conseil.

Selon la position de notre groupe, la demande adressée à la Commission de gestion et le rapport qui en suivra permettront d'atteindre les buts des requérants. Cette manière de procéder est proportionnée, puisque nous utilisons un outil institutionnel prévu par la Loi sur le Grand Conseil. Le débat se répète concernant les CEP : l'outil est extrêmement lourd et doit donc concerner des circonstances exceptionnelles. Enfin, la demande auprès de la Commission de gestion respecte le principe de subsidiarité selon lequel cette commission doit être saisie pour mener une enquête précise dans un contexte précis en premier lieu, avant qu'une CEP ne soit éventuellement nommée par le Parlement.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où la Commission de gestion, dans son rapport, mettrait en avant des éléments relevant de circonstances exceptionnelles, d'une situation grave et d'événements d'une grande portée, le groupe socialiste se réserverait le droit de revoir sa position concernant l'institution d'une CEP. Il revient à la Commission de gestion de mener une première enquête et de venir auprès du plénum avec un rapport. A ce moment, il sera légitime de nous poser à nouveau la question de savoir si, au vu des circonstances, la CEP est l'outil adéquat pour poursuivre les investigations.

Sur cette base, le groupe socialiste vous invite à rejeter la demande de CEP, au profit d'une investigation menée par la Commission de gestion, et d'attendre le rapport qui sera présenté au Grand Conseil.

**M. Philippe Jobin (UDC) :** — Je me réjouis que la Commission de gestion ait été saisie de la problématique, comme je viens de l'apprendre. Depuis le dépôt de la requête d'une CEP, quelques vicissitudes sont survenues dans l'affaire Beaulieu. D'abord, il y a eu le classement de l'affaire, puis en mai, le Ministère public vaudois a dû reprendre l'enquête. Avouez tout de même que nous pouvons nous poser quelques questions non seulement de nature financière, mais également de nature politique. Cette débâcle, contrairement à ce que j'ai entendu, a coûté plusieurs dizaines de millions de francs aux collectivités publiques, à savoir à vous et moi contribuables. Pour le groupe UDC, c'est le moment de demander l'institution d'une CEP afin d'accéder à une vision claire du dossier et de rapporter au Grand Conseil. Une telle commission pourra accomplir un excellent travail, n'en déplaise au Conseil d'Etat. Par ailleurs, nous avons passé l'éponge sur 15 millions de francs dernièrement concernant cette affaire. Trop c'est trop. Ainsi, le groupe UDC appuiera la demande et vous prie de faire de même.

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — En effet, il s'agit d'un énorme gaspillage d'argent public, un gaspillage de plusieurs dizaines millions de francs. Il règne encore beaucoup d'incertitudes sur cette affaire, avec des soupçons d'irrégularités importantes.

Toutefois, la position des Verts sur l'opportunité d'instituer une CEP a toujours été constante. Une telle commission doit être réservée aux cas emblématiques et exceptionnels, uniquement après avoir épuisé l'ensemble des commissions de surveillance sur lesquelles le Grand Conseil peut s'appuyer

pour éclairer les zones d'ombre qui subsisteraient. Pour cette raison, nous sommes associés à la démarche portée par le groupe socialiste pour demander à la Commission de gestion de poursuivre ses investigations afin d'identifier de potentielles erreurs de gestion, de mettre au jour les responsabilités politiques et de s'assurer que les fonds publics ont été utilisés pour des raisons clairement identifiées en amont du processus.

Actuellement, la création d'une CEP nous semble prématurée compte tenu des incertitudes et des leviers d'action dont nous disposons déjà pour éclairer les différents éléments. Dans un premier temps, nous privilégions la voie de la Commission de gestion. En fonction des résultats de son analyse, nous nous réserverons la possibilité d'activer une CEP. C'est une démarche lourde. A titre d'exemple, pour la BCV, il a fallu 47 séances et plus de 16 mois de travaux. Par conséquent, le groupe des Verts ne soutient donc pas la création d'une CEP et privilégie la voie de la Commission de gestion.

**Mme Graziella Schaller (V'L) :** — Beaulieu soulève de nombreuses questions depuis longtemps. On a parlé de gaspillage d'argent public. On ne sait pas tout, mais le saura-t-on un jour ? Par sa municipalité, la Ville de Lausanne, où je siège au Conseil communal, a empoigné cette épineuse question. Nous ne sommes pas seuls à vouloir faire la lumière sur tout cela. Toutefois, je me demande si la Commission de gestion dispose des ressources nécessaires pour mener ce type de travail, avec tout le respect que j'ai pour mes collègues qui en font partie, sachant le nombre d'institutions qui se sont déjà penchées sur Beaulieu. Je ne vois pas comment quelques députés pourraient consacrer un temps plein à rechercher toutes les informations, tous les engagements, tout ce dont on a parlé.

Le groupe Vert'libéral vous propose que l'enquête soit confiée à la Cour des comptes qui dispose des outils nécessaires et dont le travail est de veiller à la bonne utilisation de l'argent public. Ce serait exactement dans ses cordes. Elle est dotée de professionnels et d'auditeurs à plein temps qui pourraient consacrer le temps nécessaire à mener ce travail. Je ne peux concevoir que les deux députés à la sous-commission concernée puissent dégager le temps nécessaire. Je ne mets pas en doute leurs compétences, mais leurs ressources en temps. Nous avons l'outil adéquat, que nous n'utilisons pas suffisamment, mais qui doit être notre bras armé. Je propose que le travail d'investigation soit confié à la Cour des comptes et que l'on renonce à la CEP.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** — Faire l'histoire du Comptoir suisse et de sa disparition, entraînant dans sa chute l'institution de Beaulieu à laquelle nous sommes attachés dans cette ville et ce canton, revient à faire le procès d'une époque que nous ne pourrions pas ressusciter avec la modestie et l'humilité qui conviennent. Je dis cela à ceux qui croient avoir tout compris à la lumière de ce que l'on sait aujourd'hui, alors qu'à l'époque, la vie, l'argent, les choses se présentaient différemment. Seule une CEP peut retracer l'histoire de ce déclin à la Titanic d'une institution que l'on croyait insubmersible et dont on n'a pas mesuré les craquements qui auraient dû nous inquiéter. Le procès de tout cela est celui d'une époque, où deux institutions du canton régnaient pour le grand bien du canton : le parti radical et l'agriculture. L'un comme l'autre, pour des raisons différentes mais concordantes, ont commencé à manifester quelques signes d'usure ou de déclin. Peut-on accuser la classe politique de l'époque de n'avoir pas pu, su ou voulu avoir ce don de double vue et prédire que dans quarante ans tout ce qu'on a fait pour « retaconner » le bateau n'a pas empêché son naufrage ? Alors, mettons sur pied une CEP pour solder le passé et repartir sur de nouvelles bases. Je salue l'accord entre le Conseil d'Etat et la Municipalité de Lausanne, ainsi que leur courage de vouloir malgré tout, en réduisant la voile, sauver ce qui peut et doit être sauvé sur le site de Beaulieu. Pour le reste, une fois de plus, on est tellement plus intelligents après...

**M. Philippe Vuillemin (PLR) :** — On a parlé de la temporalité de la CEP que l'on a comparée à la CEP demandée pour l'HRC, et pour laquelle on n'a rien décidé d'ailleurs. La différence, le cas échéant, est que la problématique de l'hôpital est toute fraîche, alors que celle du Comptoir est à moitié faisandée...

Je ne suis pas convaincu par l'institution d'une CEP, même s'il y a plusieurs années, j'aurais souhaité une CEP pour Beaulieu. Je me rallie volontiers à l'idée développée par Mme Jaccoud, mais je demande très formellement et très officiellement à être reçu et entendu par la Commission de gestion. En effet, je ne saurais accepter que l'on prétende que, dans les années 2000, les commissions de

gestion ne s'étaient pas occupées de l'affaire. Votre serviteur est particulièrement bien placé pour en parler. J'espère que ma demande est enregistrée.

Cela dit, il faut que, du côté de la commune de Lausanne, on mène les investigations nécessaires. En effet, si ma mémoire est bonne, dans les années 2000, j'ai rencontré plus de Lausannois que de conseillers d'Etat.

Monsieur Chollet, je veux bien suivre votre explication, mais benoîtement, le déclin du parti radical n'a rien à voir avec cette affaire. Quant à l'agriculture, on espère qu'elle ne décline pas trop.

**M. Blaise Vionnet (V'L)** : — Il était question de novice tout à l'heure, à plus ou moins bon escient. En tant que novice – je l'assume, car j'appartiens à cette noble assemblée depuis quelques heures seulement – j'aimerais savoir à combien on estime le coût d'une CEP. Est-ce que le jeu en vaut la chandelle ? Je vous remercie.

**M. Yvan Pahud (UDC)** : — L'affaire a été classée : circulez, il n'y a rien à voir ! Ensuite, le dossier a été réouvert. On se pose donc quelques questions. Cela a été répété : plusieurs dizaines de millions de francs ont été perdus dans la gestion calamiteuse du dossier. Les questions qui doivent être examinées par la CEP sont essentielles et pertinentes. J'en cite quelques-unes : déterminer si le canton et ses représentants à la fondation de Beaulieu ont suivi et contrôlé l'usage des fonds publics cantonaux de manière satisfaisante ; déterminer si des erreurs ont été commises par le canton et ses représentés, et si oui, par qui. Ces questions n'ont pas de portée judiciaire, mais politique. Je regrette la position des partis gouvernementaux qui refusent de faire la lumière sur cette affaire désastreuse et d'être élaboussés de près ou de loin.

Je vous rappelle le serment que nous avons prêté : servir le bien public. Dès lors, je soutiens l'institution d'une CEP pour faire toute la lumière sur cette affaire et éviter que cela ne se reproduise.

**M. Philippe Cornamusaz (PLR)** : — J'aimerais dire deux mots à la suite de la prise de parole de M. Chollet. L'agriculture et le parti radical ne portaient pas le Comptoir suisse ; ce dernier n'était pas la vitrine de l'agriculture et du parti radical. C'est l'économie vaudoise unie qui était représentée à la foire.

J'accorde ma pleine confiance à la Commission de gestion. J'ai fait partie de cette dernière pendant dix ans, dont cinq à la sous-commission du Département de l'économie, nous avons toujours étudié et examiné tous ses secteurs. Je vous invite à renoncer à la CEP.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : — Plus de 70 millions ont été investis par les communes dans la fondation de Beaulieu. La grande partie de cet argent a été utilisée pour rembourser les dettes d'exploitation. C'est un montant colossal. On ne peut ignorer que des erreurs de gestion et de gouvernance aient été commises. Il importe d'en connaître les causes.

Par ailleurs, plusieurs municipaux, dont des Lausannois, siégeaient au conseil d'administration. Les responsabilités sont donc à chercher de ce côté. Je suis très étonné de la discrétion de certaines communes qui ont pourtant investi pas mal d'argent dans cette affaire.

Enfin, on est en train de voir naître une affaire assez similaire du côté de Malley où la Vaudoise Arena, dont le coût des travaux prend l'ascenseur. On ne peut pas rester sur les pattes arrières avec Beaulieu, en disant que c'est la fatalité. Pour ma part, je voterai en faveur de l'institution d'une CEP.

**M. Hugues Gander (SOC)** : — Je m'exprime en tant que président de la Commission de gestion. Cette dernière a reçu, le 25 août, une demande conjointe des groupes Vert et socialiste pour mener des investigations sur les événements concernant la fondation de Beaulieu. Ces groupes reprennent à leur compte les questions figurant dans le rapport du Bureau du Grand Conseil. Selon l'article 52, alinéa 2, de la Loi sur le Grand Conseil, la demande est recevable. La Commission de gestion en a parlé dans sa séance du 26 août : il s'agirait de délimiter le périmètre des investigations qui, selon moi, devraient être centrées sur le rôle des représentants de l'Etat et sur les conséquences des investissements de ce dernier. Il s'agira aussi de déterminer la temporalité de la période étudiée – allons-nous remonter avant 1999 ? – et surtout de délimiter et d'estimer les ressources humaines à disposition et nécessaires. Telles sont les premières réflexions de la Commission de gestion. Entre temps, depuis 2016, elle n'est

pas restée inactive ni inattentive à la situation de Beaulieu. Toutefois, conformément à la coutume, étant donné la procédure pénale, elle a cessé ses investigations, mais elle peut les reprendre.

Quant à la séparation des pouvoirs que mentionne M. Christen, les rapports sur le SPEN et sur l'affaire S3 n'étaient pas complaisants vis à vis de l'exécutif.

J'ai bien entendu la demande de M. Vuillemin ; j'en prends acte. Nous nous réjouissons d'entendre notre collègue lors d'une séance de la Commission de gestion.

**M. Philippe Vuillemin (PLR) :** — Je salue la déclaration de M. Pahud qui, comme Paul sur le chemin de Damas, décille enfin ses yeux. D'après ce dont je me souviens, nous avons toujours bénéficié du soutien plein et entier du groupe UDC du Grand Conseil depuis 1999 pour tout ce qui concernait Beaulieu. Vous souhaitez maintenant en savoir davantage. Je vous félicite, mais je ne vous suivrai pas.

**M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat :** — Je n'étais à l'époque ni membre du parti radical ni agriculteur. J'étais peut-être député au moment où les fonds publics, dont l'investissement est aujourd'hui critiqué, ont été alloués notamment par le Grand Conseil. Je m'exprime donc dans la continuité de l'Etat, en tant que conseiller d'Etat qui assume également ce que d'autres ont fait avant lui. C'est conforme à nos institutions. Cela me permet toutefois une forme de liberté d'expression.

Premièrement, contrairement à ce qu'a affirmé M. Christen, le Conseil d'Etat a été parfaitement transparent dans le rapport qu'il a déposé à votre intention ainsi que dans les différents documents présentés sur la stratégie de Beaulieu et le désengagement, acceptés avant la suspension des travaux parlementaires. D'aucuns d'entre vous, souvent critiques à l'endroit du Conseil d'Etat, ont d'ailleurs souligné le caractère transparent, sans complaisance, des documents élaborés en 2019 par le Conseil d'Etat dans le cadre de la crise de Beaulieu. Le procès qui consiste à affirmer que le Conseil d'Etat ne veut pas faire la lumière sur la situation, mais qu'il veut se protéger d'on ne sait quoi et mettre la poussière sous le tapis relève incontestablement d'un procès politique sans fondement. Nous vous avons soumis un rapport sur Beaulieu avec une stratégie. Le rapport a été validé très largement par le Grand Conseil. Encore une fois, le Parlement a souligné combien les textes étaient dénués de toute complaisance et pourvus d'un regard critique rarement constaté dans les documents déposés par le gouvernement.

Deuxième élément : dans la prise en considération du Conseil d'Etat à la suite du dépôt de la requête de l'institution d'une CEP, là aussi, nous avons expliqué pourquoi l'outil nous semble largement disproportionné à un moment, en 2020, où le Conseil d'Etat et l'Etat de Vaud ne sont plus partie prenante à Beaulieu. Contrairement à d'autres cas de figure, nous ne sommes plus dans l'institution Beaulieu, puisque vous avez validé le retrait complet de l'Etat de Vaud et la constitution de la SA en mains de la Ville de Lausanne.

Troisièmement, certains ont évoqué la patinoire de Malley. Permettez-moi de vous rappeler que dans ce cas, l'Etat de Vaud est subventionneur, par une commission parlementaire qui se réunira. C'est tout. Il n'est pas partie prenante à la gestion de la patinoire de Malley. La similitude est dénuée de fondement. Pour le surplus, je m'exprime au nom du Conseil d'Etat, ce dernier sera évidemment transparent et collaborera à toutes les formes d'investigation que vous souhaitez conduire – CEP, demande de la Commission de gestion ou toute autre demande. Le Conseil d'Etat n'a strictement rien à cacher. Il a été extrêmement transparent tout au long de la période et vous a associés à l'ensemble des décisions qui ont porté sur le site de Beaulieu.

Fort du fait que le Parlement dispose de la position du Conseil d'Etat et de tous les éléments exposés en toute transparence, je ne m'exprimerai pas davantage. Le Conseil d'Etat n'a aucune volonté de protéger qui que ce soit ni de cacher quoi que ce soit.

La discussion est close.

L'entrée en matière est refusée par 86 voix contre 41 voix et 5 abstentions.

**M. Yvan Pahud (UDC) :** — Je demande le vote nominal.

Cette demande est appuyée par au moins 20 députés.

**La présidente** : — Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière votent oui ; celles et ceux qui la refusent votent non. Les abstentions sont possibles.

Au vote nominal, l'entrée en matière est refusée par 84 voix contre 39 et 6 abstentions.

Mischler Maurice VER Non exprimé	Ryf Monique SOC Non
Paccaud Yves SOC Non	Gebhard Claude-Alain V'L Oui
Mojon Gérard PLR Non	Glavyre Yann UDC Oui
Guarna Salvatore SOC Non	Freymond Sylvain UDC Oui
Ferrari Yves VER Abstention	Mattenberger Nicolas SOC Non
Attinger Doepper Claire SOC Non	Podio Sylvie VER Non
Melly Serge AdC Oui	Buffat Marc-Olivier PLR Non
Gross Florence PLR Non	Jaccoud Jessica SOC Non
Venizelos Vassilis VER Non	Jobin Philippe UDC Oui
Durussel José UDC Oui	Suter Nicolas PLR Non
Bezençon Jean-Luc PLR Non	Nicod Bernard PLR Non
Bettschart-Narbel Florence PLR Non	Christen Jérôme AdC Oui
Wahlen Marion PLR Non	Romano-Malagrifa Myriam SOC Non
Deillon Fabien UDC Oui	Baehler Bech Anne VER Non
Devaud Grégory PLR Non	Aminian Taraneh SOC Abstention
Chapuisat Jean-François V'L Non	Fuchs Circé AdC Oui
Mottier Pierre-François PLR Non	Cornamusaz Philippe PLR Non
Cala Sébastien SOC Non	Genoud Alice VER Non
Cherubini Alberto SOC Non	Genton Jean-Marc PLR Non
Zwahlen Pierre VER Oui	Christin Dominique-Ella V'L Non
Vuilleumier Marc EP Oui	Eggenberger Julien SOC Non
Echenard Cédric SOC Non	Rubattel Denis UDC Oui
Évéquoz Séverine VER Non exprimé	Croci Torti Nicolas PLR Non
Betschart Anne-Sophie SOC Non	Trolliet Daniel SOC Non
Neyroud Maurice PLR Non	Cachin Jean-François PLR Non
Cuendet Schmidt Muriel SOC Non	Gander Hugues SOC Non
Petermann Olivier PLR Non	Gfeller Olivier SOC Non
Simonin Patrick PLR Non	Induni Valérie SOC Non
Butera Sonya SOC Non exprimé	Carrard Jean-Daniel PLR Non
Pahud Yvan UDC Oui	Ruch Daniel PLR Non
Lohri Didier VER Abstention	Keller Vincent EP Oui
Schelker Carole PLR Non	Vionnet Blaise V'L Non
Balet Stéphane SOC Non	Jaques Vincent SOC Non
Meystre Gilles PLR Abstention	Wüthrich Andreas VER Oui
Develey Daniel PLR Non	Baux Céline UDC Oui

Glardon Jean-Claude SOC Non  
Thuillard Jean-François UDC Oui  
Favrod Pierre-Alain UDC Oui  
Schaller Graziella V'L Non  
Chevalley Christine PLR Non  
Zünd Georges PLR Non  
Rydlo Alexandre SOC Non  
Stürner Felix VER Non  
Radice Jean-Louis AdC Oui  
Meienberger Daniel PLR Non  
Labouchère Catherine PLR Non  
Sordet Jean-Marc UDC Oui  
Gaudard Guy PLR Oui  
Dubois Carole PLR Non  
Nicolet Jean-Marc VER Oui  
Vuillemin Philippe PLR Non  
Berthoud Alexandre PLR Non  
Aschwanden Sergei PLR Non  
Chevalley Jean-Rémy PLR Non  
Luccarini Yvan EP Oui  
Miéville Laurent V'L Non  
Räss Etienne VER Non  
Epars Olivier VER Non  
Démétriadès Alexandre SOC Non  
Rey-Marion Alette UDC Oui  
Richard Claire V'L Non  
Sonnay Eric PLR Non  
Bolay Nicolas UDC Oui  
Pedroli Sébastien SOC Non  
Jaquier Rémy PLR Non  
Montangero Stéphane SOC Non  
Liniger Philippe UDC Oui  
Pernoud Pierre-André UDC Oui  
Gay Maurice PLR Non  
Probst Delphine SOC Non  
Byrne Garelli Josephine PLR Oui  
Studer Léonard VER Non  
Carvalho Carine SOC Non  
Cherbuin Amélie SOC Non  
Gläuser Krug Sabine VER Abstention  
Cardinaux François PLR Abstention  
Gläuser Nicolas UDC Non exprimé  
Rezso Stéphane PLR Non  
Chollet Jean-Luc UDC Oui  
Joly Rebecca VER Non exprimé  
Ducommun Philippe UDC Oui  
Soldini Sacha UDC Oui  
Rime Anne-Lise PLR Non  
Treboux Maurice UDC Oui  
Weidmann Yenny Chantal PLR Non  
Germain Philippe PLR Non  
Weissert Cédric UDC Oui  
Romanens Pierre-André PLR Non  
Volet Pierre PLR Non exprimé  
Clerc Aurélien PLR Non  
Neumann Sarah SOC Non  
Thalmann Muriel SOC Non  
Roulet-Grin Pierrette PLR Non exprimé  
Mahaim Raphaël VER Non exprimé  
Chevalley Jean-Bernard UDC Oui  
Cuérel Julien UDC Oui  
Misiego Céline EP Oui  
Creteigny Laurence PLR Non  
Karlen Dylan UDC Oui  
Riesen Werner UDC Oui  
Matter Claude PLR Non  
Buclin Hadrien EP Oui

---

**Postulat Etienne Räss et consorts - Pour une politique de la mobilité douce transversale en adéquation avec les enjeux climatiques et de santé publique (19\_POS\_113)**

*Rapport de la commission*

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le 6 mai 2019, à la salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Muriel Thalmann, Céline Baux, Martine Meldem, de MM. Maurice Neyroud, Patrick Simonin, Daniel Trolliet, Philippe Jobin, Etienne Räss, et de M. Aurélien Clerc, confirmé dans sa fonction de président-rapporteur.

Accompagnaient Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat et Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) :

Mmes Rebecca Lyon Stanton, Cheffe de service adjointe, responsable de la division Planification cantonale et régionale, Service du développement territorial (SDT), Isabelle Rossi, Médecin cantonale adjointe, et MM. Clive Muller, Chef de division air climat et risque technologique, Direction générale de l'environnement (DGE), Frederico Molina, Chef de la division planification, Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), Pasquale Novellino, Responsable de domaine, Planification régionale et agglomération, DGMR

Mme Marie Poncet Schmid et M. Cédric Aeschlimann, secrétaires de la commission, ont établi les notes de séances.

**2. POSITION DU POSTULANT**

Le postulant salue la présence de différents services de l'Etat à la séance, son postulat étant transversal. Il remercie l'administration pour son travail et salue l'adoption, par le Grand Conseil, des EMPD 97 et 123 concernant le guichet vélo et les interfaces de transport.

Son postulat vise la mobilité douce, non uniquement le vélo. Il demande davantage de transversalités et l'amélioration de la coordination entre services, un catalogue de solutions pour les communes et un délégué à la mobilité douce en plus du délégué vélo. Il invite à réfléchir en termes de climat et de santé lors de la planification des infrastructures. En effet, les objectifs du plan directeur cantonal (PDCn) à l'horizon 2020 consistent à tripler les distances quotidiennes parcourues à vélo et à doubler les distances quotidiennes parcourues à pied. Or, d'après Statistique Vaud, les déplacements quotidiens à pied représentaient 0,4 km en 2015, alors que 10'000 pas par jour — environ 6 km — sont nécessaires pour éviter la sédentarité.

La réflexion actuelle sur la mobilité se concentre dans les agglomérations, alors que l'environnement et la santé concernent tout le monde. On pourrait aborder la mobilité douce par exemple en réfléchissant aux freins à l'utilisation des moyens de transport qui relèvent de la sécurité ou au fait que, dans les pesées d'intérêts, les moyens motorisés l'emportent souvent sur la mobilité douce. Ces décisions portent préjudice à la mobilité sur le long terme, dans trente ou quarante ans. Au vu du changement climatique, il faut se poser les bonnes questions.

La Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR) prévoit que les cantons veillent à la mise en place des chemins pour piétons et pour randonnées pédestres. Dans le canton, le réseau de chemins pour randonnée de loisir est de qualité, mais le réseau pour les piétons l'est beaucoup moins. Il faudrait planifier les routes en tenant compte des piétons.

Le postulant indique vouloir expliciter les solutions existantes grâce au catalogue. Il ne s'agit pas de renverser l'ordre institutionnel, car il est conscient de la marge de manœuvre cantonale.

**3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Le Conseil d'Etat indique, en préambule, que les politiques cantonales, bien que sectorielles, sont coordonnées, avec de nombreuses synergies. Promouvoir le vélo et la marche remplit des objectifs de

santé publique et nécessite des mesures d'aménagement du territoire ; cela pourrait figurer parmi les objectifs du plan climat en préparation.

Le Conseil d'Etat se concentre sur les projets, préférant les coopérations et coordinations dans les services et entre les partenaires aux réflexions institutionnelles. Vaud ne s'est pas doté d'une loi sur les agglomérations ni d'une structure institutionnellement propre, ce qu'ont fait d'autres cantons, mais la stratégie s'est avérée payante : le Canton connaît un succès constant auprès de la Confédération en matière de cofinancement des infrastructures de mobilité douce dans les projets d'agglomération.

Le Canton a acté les éléments suivants : d'abord, le PDCn, ligne directrice de l'ensemble des acteurs cantonaux. Le prochain PDCn tiendra compte des préoccupations exprimées dans le postulat et intégrera la stratégie piétonne. Ensuite, le Programme de législature 2017-2022, qui définit des objectifs relevant de la santé publique, du climat, de la protection de l'environnement et du report modal, avec le développement massif des transports publics et des infrastructures de mobilité douce. Dans cette optique, il déploie des stratégies sectorielles dans chaque service et domaine de compétence. La transversalité avec les communes et associations de communes concernées par les mesures d'infrastructure est prévue. Le Canton essaie de planifier les infrastructures et de développer les réseaux à l'intérieur des structures existantes à des échelles qui ont du sens. Ainsi, il développe des stratégies d'accessibilité dans les agglomérations et en dehors, pour les routes hors localités, en coordination avec les associations de développement économique, comme la Communauté régionale de la Broye (COREB), dont se dotent les régions qui ne font pas partie d'une agglomération. L'Etat collabore avec les associations régionales pour les projets d'interfaces. Il intervient dans les gares hors agglomérations pour développer les possibilités de rabattement et éviter que les pendulaires se rendent dans les agglomérations en voiture. Il est faux de prétendre que peu de choses se passent hors des projets d'agglomérations.

La politique des transports et de la mobilité douce est fédérale : la planification des agglomérations et de la mobilité relève de la Confédération ; ce qui se trouve en dehors des localités relève du canton ; les communes sont responsables de ce qui se passe dans les localités. Chaque entité détient une partie de la solution. Pour les infrastructures — réseaux ferroviaires, gares, arrêts de bus, stations de bus, etc. — il existe une coordination avec le Service du développement territorial et les communes. Toutefois, concernant les réseaux pour piétons et la déclinaison cantonale de la LCPR, le dispositif cantonal comporte une lacune. Pour cette raison, le Canton élabore une stratégie piétonne qui sera déclinée sur le plan local, la question étant de compétence communale.

Le guichet vélo dynamisera les projets en dehors des agglomérations, sur les routes hors traversée de localités, et constituera un appui aux communes. Les questions de réseaux de mobilité douce dans des projets techniques complexes, par exemple les aspects sur l'emprise foncière, nécessitent des coordinations intercommunales. Les réalisations des communes pourront aussi être subventionnées.

La stratégie de promotion et de développement des réseaux commence à porter ses fruits : l'utilisation du vélo a progressé de 3,3 à 3,7 % ces quatre dernières années, alors que les observateurs de la mobilité prédisaient un report vers les bus et les trains.

Les ressources supplémentaires que le Grand Conseil a apportées au Conseil d'Etat seront insuffisantes. En effet, il faudra renforcer les services des départements du territoire et de l'environnement, et de la santé publique, au vu du dérèglement climatique. On agira selon une double approche : des mesures pour freiner et réduire les émissions à effet de serre, et des politiques d'adaptation. Cette stratégie générale figurera dans le plan climat selon une approche transversale. Dans le plan climat, les politiques volontaristes et les adaptations seront indiquées.

#### **4. DISCUSSION GENERALE**

Une majorité de Députés déplorent les ruptures et discontinuités des pistes cyclables sur les routes où circulent des poids lourds, en raison de difficultés financières ou techniques, cela constitue des obstacles à l'utilisation du vélo ou de la marche. L'idéal : le tronçon Oron-Palézieux avec une voie conciliant piétons, vélos, trottinettes ou la piste sécurisée autour du lac d'Annecy. La séparation des flux est nécessaire pour des questions de sécurité et il reste beaucoup à faire. Les projets d'assainissement routiers avec de tels aménagements prendront beaucoup de temps pour se réaliser.

Un commissaire soulève également le problème de la compensation des surfaces d'assolement (SDA), exigée par la Confédération.

Pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et pour la santé, le canton devrait mettre en place une stratégie. Le guichet mobilité douce pourrait établir le plan et les communes pourraient s'en inspirer. La médecine devrait appuyer les demandes de développement des réseaux de mobilité douce.

Le Conseil d'Etat rappelle que le Canton ne peut rien imposer aux communes et ne peut pas les obliger à réaliser des aménagements. Les voyers, qui couvrent quatre régions, sont chargés de coordonner les projets du canton avec la commune et d'en assurer la continuité sur le terrain. Le dialogue est aussi établi avec les associations régionales, toutefois cela ne fonctionne pas toujours.

Le verdissement et la biodiversité, ainsi que l'entretien des espaces arborisés sont à la charge des communes, raison pour laquelle certaines d'entre elles refusent de financer ces aménagements.

Le Conseil d'Etat proposera au Grand Conseil, vraisemblablement en 2020, une version du plan climat. La méthode d'élaboration du plan intègre les consultations auprès des services. Le Conseil d'Etat, par une délégation, entretient aussi des relations avec les grévistes pour le climat. Ils sont associés à tous les groupes de travail du DTE pour l'ensemble des thématiques.

Une minorité de Députés, même s'ils trouvent le postulat intéressant de par sa transversalité, estiment que plusieurs aspects sont déjà traités dans les deux EMPD mentionnés. De plus, la mesure A23 du PDCn améliorera l'interface entre mobilité douce et transports publics. Les termes piétons et vélos sont souvent associés et deux postes seront créés et dédiés aux parties en présence, communes comprises. L'incitation à marcher ou à utiliser le vélo ressort des projets de décrets même s'ils ne mentionnent pas les résultats attendus sur les plans de l'environnement et de la santé.

Le postulant salue la stratégie piétonne en préparation qui semble se diriger vers ce qu'il souhaite. Les stratégies vélo et piétons diffèrent quant aux aménagements et, bien que souvent complémentaires, elles peuvent être en opposition. Il souhaite que la réflexion porte également sur les vélos électriques et les vélos non assistés et leurs possibles confrontations. Il salue les projets d'agglomérations, mais note que la mise en œuvre effective des mesures prend quelque retard. Certaines communes ont parfois de la difficulté à accéder à une vision transversale, ce qui freine la coordination canton-communes. Il déclare qu'accepter le postulat constituerait un encouragement à mettre en œuvre la stratégie piétonne et à y intégrer les aspects de santé et de protection du climat. Paradoxalement, se déplacer à pied est extrêmement simple, mais difficile à mettre en place.

La Cheffe de département énonce que le postulat ne règlera pas le problème des retards de réalisation des infrastructures dans les agglomérations, ces retards étant dus aux recours de privés au Tribunal fédéral qui font valoir leurs propres intérêts, et non à un défaut de coordination. Dans les villages, les opposants sont souvent des habitants. Les mesures de mobilité douce cofinancées par la Confédération ne font pas l'objet de procédures devant les tribunaux et sont réalisées.

Les communes peuvent s'appuyer sur les mandataires et les compétences cantonales pour renseigner et concevoir leurs projets. Pour les études cofinancées par le SDT et la DGMR, ces derniers prennent en charge généralement 50 % des coûts. Il existe également la commission consultative des espaces publics cantonale, à laquelle appartient désormais un représentant du service de la santé pour prendre en compte le lien aménagement-santé.

La Conseillère d'Etat doute fortement de la réaction positive unanime du Grand Conseil lorsque dans le prochain PDCn on introduira des contraintes au nom de la mobilité douce et des enjeux climatiques. Chaque fois qu'on a tenté de le faire, on s'est heurté à une levée de boucliers. Les ordres de priorité au sein des communes et du Canton ne sont pas les mêmes. Ce sont les villes qui ont apporté des changements et réalisé des aménagements pour la mobilité douce, puisque cela relève des politiques communales. L'alignement des projets Confédération-canton-communes et des financements est nécessaire pour assurer la continuité de ces projets.

Le guichet vélo permettra d'appuyer les communes sur le plan technique et financier. Il fera aussi la promotion du vélo et de la mobilité douce pour donner une impulsion à leur réalisation des itinéraires cyclables. Tout cela relève de l'article 163 et il s'agit de charges volontaires de l'Etat. Aucune loi

n'oblige l'Etat à subventionner les communes pour leurs interfaces de transport. Constatant qu'elles peinent à réaliser les itinéraires cyclables et les interfaces de transport, l'Etat a décidé de donner cette aide d'environ 40 millions de francs.

La Conseillère d'Etat voit favorablement l'idée d'appuyer les objectifs généraux et de donner des impulsions à la mobilité douce ; toutefois, ce sont les décideurs, dans les communes, qui doivent prioriser la réalisation des itinéraires cyclables, lors des pesées d'intérêts. De plus, une des problématiques pour la réalisation des pistes cyclables relève des expropriations liées aux surfaces d'assolement.

Un commissaire, ancien Syndic, note que le travail des communes, régi par le bon sens et l'action directe des citoyens, ne doit pas être sous-estimé. Les régions périphériques n'ont pas besoin d'être guidées. La COREB incite notamment à créer des places de partage de voitures et à développer les transports publics. Ce type de communautés est en discussion avec le Canton et les communes. En ce sens, le voyer de l'Etat est un interlocuteur clé pour les communes. Le commissaire est réceptif à l'idée de développer le conseil et le rôle de ce référent, mais n'est pas favorable à des réglementations supplémentaires.

## 5. VOTE DE LA COMMISSION

*Prise en considération du postulat*

*La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 5 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.*

Villeneuve, le 27 janvier 2020.

*Le rapporteur :  
(Signé) Aurélien Clerc*

### *Décision du Grand Conseil après rapport de la commission*

**M. Aurélien Clerc (PLR), rapporteur** : — La commission s'est réunie le 6 mai 2019, et je tiens à remercier Mme Poncet Schmid et M. Aeschlimann pour leurs notes de séance. Ce postulat vise la mobilité douce et pas uniquement le vélo. Il demande davantage de transversalité et l'amélioration de la coordination entre services, un catalogue de solutions pour les communes et un délégué à la mobilité douce en plus du délégué vélo.

Il faut rappeler ici que les objectifs du Plan directeur cantonal (PDCn) à l'horizon 2020 consistent à tripler les distances quotidiennes parcourues à vélo et à doubler les distances quotidiennes parcourues à pied. Or, d'après Statistique Vaud, les déplacements quotidiens à pied représentaient 400 m en 2015, alors que 10 000 pas par jour, environ 6 km, seraient nécessaires pour éviter la sédentarité.

Lors de la discussion en commission, une majorité de commissaires a déploré les ruptures et discontinuités des pistes cyclables sur les routes où circulent des poids lourds. En raison des difficultés financières ou techniques, cela constitue des obstacles à l'utilisation du vélo ou à la marche. La séparation des flux est nécessaire pour des questions de sécurité et il reste beaucoup à faire. Les projets d'assainissement routier, avec de tels aménagements, prendront beaucoup de temps pour se réaliser. Le canton ne peut rien imposer aux communes et ne peut pas les obliger à réaliser des aménagements. L'entretien des espaces arborisés est à la charge des communes, raison pour laquelle certaines d'entre elles refusent de financer des aménagements. Le guichet mobilité douce pourrait établir le plan et les communes pourraient s'en inspirer. La médecine devrait appuyer les demandes de développement des réseaux de mobilité douce.

Une minorité de députés, même s'ils trouvent le postulat intéressant de par sa transversalité, estiment que plusieurs aspects sont déjà traités dans les exposés des motifs et projets de décret (97) et (123) concernant le guichet vélo et les interfaces de transport. De plus, la mesure A23 du PDCn améliorera l'interface entre mobilité douce et transports publics. Les termes « piéton » et « vélo » sont souvent associés, et deux postes seront créés et dédiés aux parties en présence, communes comprises.

L'incitation à marcher ou à utiliser le vélo ressort des projets de décrets, même s'ils ne mentionnent pas les résultats attendus sur le plan de l'environnement et de la santé.

Les stratégies vélo et piéton diffèrent quant aux aménagements. Bien que souvent complémentaires, elles peuvent être en opposition. Il faut saluer les projets d'agglomération, mais la mise en œuvre effective des mesures prend quelques retards, souvent dus aux recours de privés.

Certaines communes ont parfois de la difficulté à accéder à une vision transversale, ce qui freine la coordination canton-communes. Accepter le postulat constituerait un encouragement pour mettre en œuvre la stratégie piétonne et y intégrer les aspects de santé et de protection du climat. La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 5 voix contre 2 et 2 abstentions.

La discussion est ouverte.

**M. Etienne Räss (VER)** : — Je tiens tout d'abord à remercier le président de la commission qui a très bien résumé nos travaux. Je n'y reviendrai pas, si ce n'est pour rappeler qu'en termes de soutien à la mobilité douce, on considère à la fois les vélos, les piétons, mais aussi des personnes qui se déplacent avec un véhicule électrique, en trottinette ou en vélo électrique. La transversalité visée par ce postulat touche donc toutes les mobilités douces. C'est pour cela que cette transversalité est importante.

Sans revenir sur les débats qui ont lieu en commission, je souhaite développer trois points pour vous enjoindre à accepter ce postulat et le renvoyer au Conseil d'Etat.

1. J'aimerais tout d'abord remercier le Conseil d'Etat pour son Plan climat que j'ai consulté avec attention. Je remercie le Conseil d'Etat d'y avoir intégré un certain nombre de mesures qui vont dans le sens de la demande de mon postulat. Je cite notamment deux mesures opérationnelles qui sont classées sous deux mesures stratégiques différentes : la première mesure stratégique vise à mettre en place une politique active du report modal. Je cite une mesure opérationnelle qui vise à « augmenter l'attractivité du vélo et la pratique de la marche » et à « élaborer une stratégie cantonale des déplacements à pied : définition de critères de financement d'un réseau piéton cantonal de référence, allègement des restrictions dans l'application des art. 54 et 56 de la LRou, création d'un guichet cantonal appuyant les communes (en cours) ». C'est une excellente mesure que je salue. La deuxième mesure concerne la mesure stratégique 12 : ancrer les objectifs et mesures du Plan climat dans le Plan directeur cantonal, le but étant de réviser le plan directeur. Le premier point vise à concrétiser un réseau continu de mobilité douce attractif, piéton et vélo. On retrouve donc ces intentions dans le plan climat. Je me réjouis, mais il s'agit maintenant de transformer ces intentions en mesures concrètes et de voir dans quelle mesure, dans les articles 54 et 56 de la Loi sur les routes (LRou), le canton de Vaud peut venir en appui aux communes dans le cadre de requalifications routières dans les différentes routes communales ou les routes cantonales en traversée de localité. Effectivement, cela va être un grand débat. Je pense que ce postulat peut appuyer le débat qui devra se mener autour de cette question. Il est fait mention de la responsabilité, de la subsidiarité, entre le canton et les communes dans leurs activités, mais on voit bien que, dans le défi climatique, nous aurons besoin de toutes les ressources communales ou cantonales. Dans ce cadre, de vraies réflexions doivent être apportées, de manière transversale. Pour favoriser la marche à pied, il faut que cette dernière soit agréable à pratiquer. Cela signifie potentiellement marcher sous des arbres qui nous protègent du réchauffement climatique et nous donnent de l'ombre. Les arbres étant implantés par les communes, le risque est que rien ne se fasse. Accepter ce postulat permettrait de renforcer les propositions du Plan climat du Conseil d'Etat.
2. Le deuxième point que je souhaitais souligner n'est pas vraiment abordé dans le Plan climat. Il s'agit de la question des îlots de chaleur. Dans l'une des figures du Plan climat, on constate qu'il y a différentes régions climatiques dans le canton de Vaud : le Plateau, les Alpes et les Préalpes. Relativement à la question des températures, il y a un endroit particulier : les agglomérations. Certes, il y a des plans d'agglomération, mais dans le canton, on se repose un peu trop sur les politiques d'agglomération pour essayer de dénouer la question de la continuité des réseaux de mobilité douce. Si l'on considère que les agglomérations vont particulièrement souffrir des îlots de chaleur, il faudra être particulièrement attentifs pour amener des solutions concrètes pour ces

agglomérations, sachant que l'essentiel de la population vaudoise vit dans ces des agglomérations aujourd'hui déjà.

3. Avec le COVID, on a constaté que la pratique de la mobilité douce évolue très rapidement. C'est peut-être à nouveau un problème plus présent dans les agglomérations que dans les villages, mais la question de la cohabitation s'est posée : un réseau continu de mobilité douce devient subitement attractif pour des modes de transport qui ne devraient pas se trouver sur un trottoir continu. Par exemple, une trottinette électrique circulant à 20 km/h n'a rien à faire sur un trottoir. Il faut donc être bien attentif à proposer des infrastructures pour éviter que des personnes qui craindraient de rouler en trottinette électrique sur une route se retrouvent sur le trottoir, laissant les piétons sans autre choix que de ne pas marcher, parce qu'ils ont peur de se déplacer à pied, alors qu'un réseau devrait leur être dédié spécifiquement.

Pour toutes ces raisons, je vous recommande de renvoyer ce postulat au Conseil d'Etat, ce qui lui permettra de bien mettre en œuvre le Plan climat et les mesures intéressantes qu'il propose.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** — Je reprends une phrase de Mme la conseillère d'Etat en commission : « Le salut ne viendra pas que du canton. » Cela signifie que chaque canton est une confédération de communes, avec leur marge de manœuvre spécifique. Le canton peut bien prévoir des itinéraires attractifs de mobilité douce, si l'une ou l'autre des communes concernées n'en veut pas, les services cantonaux seront fort démunis pour imposer leur vision à cette commune récalcitrante. Lorsque ce refus s'étend à la capitale et concerne une pièce essentielle d'un vaste projet — je parle de la liaison Vigie-Gonin — les conséquences peuvent être considérables et les retards induits par des affrontements dogmatiques lourds de conséquences.

A titre personnel, je me suis déclaré favorable au renvoi de ce postulat au Conseil d'Etat, entre autres, dans l'optique de bien préciser les rôles respectifs du canton et des communes — sans oublier la Confédération — dans la construction d'un puzzle dont nous ne voudrions pas que, par l'inconséquence de l'un ou l'autre de ses protagonistes, il vire à l'effet domino.

**Mme Nuria Gorrite, conseillère d'Etat :** — Je vous remercie pour vos prises de position. Je précise que le Conseil d'Etat n'est pas opposé à ce qu'on lui renvoie ce postulat. La réponse que nous pourrions lui apporter pourra s'inscrire dans la révision de toute une série de documents stratégiques que nous avons d'ores et déjà entreprise. Vous l'avez évoqué, le Conseil d'Etat s'est doté d'un plan climat ambitieux, notamment dans son volet mobilité, mais aussi dans le volet assainissement énergétique, même si ce n'est pas celui qui nous occupe aujourd'hui. Ce Plan climat prévoit aussi que le Conseil d'Etat puisse se doter d'une structure d'accompagnement des communes pour l'élaboration de plans climats communaux. Mes collègues Christelle Luisier et Béatrice Métraux ont d'ores et déjà entrepris l'organisation de cette rencontre avec les diverses municipalités du canton afin d'établir ce dialogue et d'élaborer des plans climats qui entrent en cohérence pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris signé par notre pays. Vous l'avez rappelé, la stratégie générale des mobilités s'inscrit évidemment dans cet objectif principal.

Entre le moment du développement de ce postulat et son traitement en commission, nous avons vécu cette période incroyable du COVID qui a aussi affecté notre manière d'envisager nos déplacements. Cela a aussi servi de catalyseur, d'accélérateur, pour réaliser un certain nombre d'aménagements en faveur des mobilités actives. J'aime bien préciser qu'il ne s'agit pas uniquement de mobilité douce, mais de mobilités actives. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre des révisions générales, nous avons — et vous le savez, puisque tous les groupes politiques ont été invités hier après-midi — commencé à mener une réflexion pour la révision de la stratégie vélo de l'Etat, qui intègre notamment les comportements qui vont évoluer avec l'apparition des vélos électriques et de toutes les nouvelles possibilités qu'offre ce type de transport.

Par ailleurs, nous avons aussi entrepris des réflexions pour nous doter d'une stratégie de mobilité piétonne, qu'il s'agisse d'une mobilité de loisirs ou pour des déplacements quotidiens. Aujourd'hui, le canton de Vaud doit se doter d'une vision générale en la matière. C'est notamment le sens de l'article constitutionnel qui a été adopté par le peuple suisse.

Vous le voyez, le canton de Vaud se trouve aujourd'hui dans cette vision générale de mobilité à repenser au travers d'une stratégie qui intègre l'ensemble des nouvelles mobilités, qui doit se fixer des objectifs et qui doit aussi s'inscrire en collaboration avec la Confédération et les communes. Dans ce sens, ce postulat met au cœur de la réflexion le fait que nous allons nous doter d'une nouvelle stratégie générale, une stratégie « chapeau », qui englobera l'ensemble de ces préoccupations. Une stratégie qui sera aussi l'occasion de préciser les rôles et les responsabilités de chaque échelon institutionnel. Monsieur Chollet, vous l'avez rappelé : le canton ne peut pas rien, mais il ne peut pas tout. Les communes ont aussi des responsabilités ; elles sont chargées de mettre en œuvre les projets qu'elles portent. Vous l'avez dit, le canton n'a pas de pouvoir coercitif à l'égard des communes. Il peut les encourager, au travers de subventionnements notamment. Néanmoins, nous l'avons vu ces derniers jours avec la situation du bus à haut niveau de service (BHNS) depuis Pully : il suffit qu'une commune — en l'occurrence, Paudex — refuse le financement pour que l'ensemble du projet soit remis en question. Il faut donc des coordinations, des visions générales, pour que l'ensemble des projets puisse se réaliser. C'est à ce prix que nous atteindrons les résultats que nous nous sommes assignés en matière de réduction de gaz à effet de serre pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Ce postulat peut s'inscrire dans cette vision générale.

La discussion est close.

**Le Grand Conseil prend le postulat en considération par 69 voix contre 40.**

---

**Exposé des motifs modifiant le décret du 5 novembre 2013 accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 40'000'000.- pour le financement des projets communaux portant sur les routes cantonales en traversée de localité, pour les années 2014 à 2020 et Réponse à la motion Philippe Modoux et consorts - Subventions pour les routes cantonales en traversée de localité : que tout l'argent aille aux communes ! (17\_MOT\_107) (178) (LEG\_678904)**

*Deuxième débat*

**M. Jean-François Thuillard (UDC), rapporteur** : — Un petit rappel sur cet exposé des motifs et projet de décret, étant donné que le premier débat a eu lieu avant la pause estivale. Je le rappelle, la commission a accepté ce prolongement de délai en faveur des communes à l'unanimité et sans discussion. Lors de la séance avant la pause estivale, nous n'avions pas discuté des amendements qui avaient été déposés ; ils ne nous étaient pas connus au moment de siéger. Toutefois, j'ai pris quelques renseignements auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et je peux vous apporter quelques compléments d'information. Sur les 40 millions que nous avons votés à l'époque, à ce jour 15 130 000 francs ont déjà été versés aux communes. Par ailleurs, 19 370 000 francs sont engagés et leur sont promis. Aujourd'hui, le solde à disposition est donc de 5,5 millions de francs. Voulons-nous changer les règles pour moins de 15 % — ou précisément 13,75 % — du crédit initial ? Je pense que ce n'est pas une bonne idée et je vous propose d'accepter l'exposé des motifs et projet de décret tel que vous l'a proposé la commission, c'est-à-dire la version du Conseil d'Etat.

Il est passé à la discussion du projet de décret, article par article, en deuxième débat.

L'article 1 est accepté.

**Art. 2a.** —

**M. Hadrien Buclin (EP)** : — Lors du premier débat, j'avais déposé un amendement qui demandait de conditionner l'octroi des subventions aux communes à un volet d'amélioration de la mobilité douce. En raison du débat assez abondant que ma proposition avait suscité lors du premier débat, qui avait débouché sur un vote très serré, il me paraît opportun de déposer à nouveau cet amendement lors du deuxième débat. Je retiens la version qui avait été améliorée par M. Miéville et qui permettrait que les projets pour lesquels des aménagements de mobilité douce sont impossibles ne soient pas sanctionnés.

L'amendement contient donc la précision que ne seraient concernés que les projets pour lesquels des aménagements de mobilité douce sont réalistes, de manière proportionnée.

Je rappelle que le fonds dont il est question a été voté par le Grand Conseil en 2013, soit il y a sept ans. Depuis lors, les aspirations au développement de la mobilité douce se sont considérablement renforcées dans la population, à mesure qu'a grandi la conscience de l'urgence climatique. Certains développements technologiques — Mme la conseillère d'Etat l'a rappelé dans le précédent débat, en particulier le vélo électrique — ont aussi permis à de nouveaux usagers de choisir une mobilité plus respectueuse de l'environnement. Le présent amendement vise donc à prendre acte de cette évolution, à s'y adapter et à réorienter une petite partie des fonds débloqués en 2013 vers la mobilité douce, qu'elle soit piétonne ou cycliste. Comme vient de l'expliquer M. Thuillard, le fonds n'est plus doté de sommes énormes ; toutefois, elles me paraissent utiles pour débloquer des financements rapides, sans attendre les crédits qui viendront ensuite, notamment dans le cadre de la réponse au postulat de notre collègue Räss dont nous venons de discuter, ou dans le cadre de la stratégie vélo que Mme la conseillère d'Etat a évoquée lors du précédent débat. Grâce à cet amendement, nous pourrions avoir une forme de crédit-relais, en attendant les crédits qui vont arriver ces prochaines années. Pour toutes ces raisons, j'espère que vous réserverez un bon accueil à cet amendement.

« **Art. 2a.** — En dérogation à l'art. 33 al. 2 Lfin, le crédit-cadre pourra être engagé et dépensé jusqu'à son épuisement, à la condition que les projets communaux portant sur les routes cantonales en traversées de localité prévoient, dans la mesure où cela est réalisable de manière proportionnée, une amélioration de la mobilité douce. »

**Mme Chantal Weidmann Yenni (PLR) :** — Tout d'abord, je déclare mes intérêts : je suis syndique d'une commune de la région lausannoise. Suite aux débats qui ont déjà eu lieu sur cet objet, je souhaitais rappeler quelques éléments.

Premièrement, la hiérarchie du réseau routier cantonal repose sur trois catégories utilisées par la Confédération. Les trois catégories de route sont :

- le réseau de base dont 259 km sont en traversée de la localité,
- le réseau complémentaire comptabilisant 230 km,
- le réseau d'intérêt local comptabilisant 129 km.

A chacune de ces catégories correspondent des principes d'aménagement et d'exploitation bien spécifiques.

Deuxièmement, suspendu en 2003, le subventionnement des chantiers communaux conduits sur des routes cantonales en traversée de la qualité a repris en janvier 2014, suite à un protocole d'accord qui a conclu les négociations financières entre l'Etat et les communes, accord bienvenu vu la dégradation du réseau routier suite au moratoire.

Troisièmement, la LRou prévoit la possibilité de subventions cantonales pour des travaux communaux sur des routes cantonales en traversée de localité. Les travaux subventionnables sont le renouvellement de la couche de roulement et du marquage routier limité à la chaussée, les travaux de renforcement, de reconstruction, d'aménagement et de correction, les travaux de renforcement et de reconstruction d'ouvrages d'art, les honoraires relatifs aux études et à la surveillance des travaux subventionnés. A titre d'exemple sont exclus des subventions : les éléments de modération du trafic, les études de bruit, les voies et baies d'arrêt de bus en cas de nouvelles constructions, les trottoirs, le marquage pour piétons, transports publics.

Si je peux comprendre l'opportunité de défendre la mobilité douce se rattachant au sous-amendement, je n'y adhère pas dans le contexte de cet objet. L'amendement ne donne en effet pas assez de précisions sur les critères de mobilité douce qui seraient pris en considération. L'élargissement d'un trottoir serait-il par exemple suffisant ? Les routes cantonales en traversée de localité sont en grande partie sur le réseau de base où l'exigence de fluidité se heurte souvent à des volontés de modération de trafic difficiles à mettre en œuvre. Une zone 30 y est quasiment impossible. Il n'y a pas de distinction entre un avant-projet et un projet presque abouti, ce dernier risquant d'être bloqué. Si le sous-

amendement nuance, qui décide ce qui est proportionné, alors que les types de travaux qui ont droit à un subventionnement sont clairement définis ?

Vu les nombreuses incertitudes et la difficulté de la mise en œuvre dans le contexte légal actuel, je crains une valve supplémentaire dans une future potentielle usine à gaz et je refuserai l'amendement proposé. J'estime qu'il est préférable d'attendre par exemple la réponse au postulat de Mme la députée Métraux Botteron qui demandait notamment d'étudier la possibilité de modifier la Loi sur les subventions afin que toutes les communes puissent bénéficier de subventions pour les aménagements cyclables à l'intérieur des localités et ainsi d'apporter son soutien aux régions périphériques, également hors plan d'agglomération ou de plan en élaboration.

**M. Laurent Miéville (V'L) :** — Lors du premier débat, vous vous rappelez que j'avais déposé un sous-amendement qui avait donné lieu à de nombreuses discussions. Je tiens à vous dire que, pour le deuxième débat, je ne soutiendrai pas la même position pour différentes raisons que je vais expliquer rapidement. Sur le fond, je reste convaincu que c'est un élément important : introduire la mobilité douce dans ce type de réflexion reste central. A titre d'exemple, depuis le début de la pandémie, je roule entre 120 et 160 km chaque semaine à vélo. Je suis donc assez habitué à pratiquer les pistes cyclables de notre beau canton. Sur la forme, je pense qu'il faut respecter les discussions qui ont eu lieu, Mme la présidente du Conseil d'Etat l'a souligné. Même si, sur le fond, je reste convaincu, je pense que nous devons aussi tenir compte des négociations qui ont lieu. J'ai aussi pris note avec intérêt des réunions qui ont eu lieu, notamment lundi soir, pour présenter les éléments du Conseil d'Etat allant dans le sens d'un soutien au vélo et la présentation du plan stratégique relatif au développement du vélo. Pour moi, ces éléments sont positifs et montrent que nous avons l'oreille attentive du Conseil d'Etat. J'espère que les discussions que nous avons eues en premier débat auront permis d'indiquer à ce dernier l'intérêt que le Grand Conseil porte à ces éléments. Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur l'amendement déposé par mon collègue Buclin. Néanmoins, je resterai très attentif à la suite de ces projets et j'encourage les communes et les différents intervenants institutionnels à se mettre autour d'une table pour discuter de toutes les possibilités offertes pour installer ou améliorer les pistes cyclables. Lors de mes trajets à vélo, je croise beaucoup d'autres personnes qui sont manifestement dans la même situation que moi et qui apprécieraient d'avoir un peu plus de mobilité douce, même au sein de nos belles communes vaudoises.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** — J'ai un peu de mal à dissocier la mobilité douce à l'intérieur des localités et à l'extérieur. Je m'explique : à l'intérieur des localités, c'est l'affaire des communes et je crois que toutes les municipalités de ce canton sont bien conscientes de leur rôle et de leur responsabilité quant aux mesures à prendre pour assurer la sécurité des vélos. Néanmoins, nous ne sommes pas tout le temps à l'intérieur des localités ; nous sommes aussi en dehors de ces localités, sur des routes cantonales. Je déclare mes intérêts : je fais partie de la Commission cantonale immobilière chargée de négocier les achats de terrains pour des réajustements routiers entre deux localités. Dans ce cadre, de plus en plus, je ressens une certaine frustration par rapport à notre impuissance : nous allons engager des millions pour modifier l'assise d'une route, l'élargir modérément pour qu'elle soit aux normes, sans pouvoir parler d'une piste cyclable, étant donné que nous nous heurtons à chaque fois à cette problématique sur laquelle nous n'avons aucune prise et qui s'appelle les surfaces d'assolement (SDA). Tant que Berne ne desserrera pas son étau, n'acceptera pas que les surfaces nécessaires à une piste cyclable doivent être retirées de cette obligation de compensation en SDA, nous ne pourrions pas procéder à la sécurisation minimale de ces voies de circulation que nous améliorons et où, par conséquence, la vitesse moyenne sera augmentée. Je crois qu'il est urgent que l'on s'en rende compte au niveau fédéral. Pour le canton de Vaud — l'un des grands cantons agricoles, avec 75 800 ha de SDA — il me semble que, sur dix ans, les corrections routières priveraient les SDA de tout au plus 15 à 20 ha. C'est un chiffre qui n'engage que moi. Ce n'est pas ça qui risque de compromettre le ravitaillement du canton ou du pays en temps de crise. Il y a donc, au niveau de nos mandataires fédéraux, quelque chose à entreprendre, parce que nous ne sommes simplement plus crédibles et que nous portons la responsabilité si des accidents se produisent. Nous le savons, lors d'un accident entre un vélo et un camion, ou une voiture, celui qui s'en sort le mieux n'est jamais le cycliste.

**Mme Alice Genoud (VER) :** — Sans refaire le débat, je voudrais réitérer l'avis des Verts sur cette question. Nous accepterons l'amendement de M. Buclin qui nous semble assez mesuré, dans l'idée

que lorsqu'il y a une réfection, il puisse y avoir une réflexion sur ces questions de mobilité. Nous avons parlé de choses très techniques — des zones 30 ou des normes VSS — qui demandent beaucoup de travail, mais il peut aussi s'agir de choses assez simples. C'est pour cela que cet amendement ne sera pas une usine à gaz, comme cela a été présenté, mais plutôt quelque chose qui permet de mettre une petite attention sur les questions relatives à la mobilité douce ou à la mobilité durable, lorsqu'on fait ces traversées. Cela a très bien été dit par mes collègues, ces traversées ne sont qu'une petite partie du grand réseau routier du canton de Vaud, mais il s'agit d'une partie importante qui aura justement le droit à des réfections intéressantes pour la suite. C'est pour cela que nous soutenons cet amendement.

Par ailleurs, nous venons d'accepter un postulat de notre collègue Räss sur ces questions, c'est un peu la suite. Aujourd'hui, nous sommes dans un *trend* pour une réflexion cycliste qui est déjà menée et une réflexion pour la mobilité piétonne qui va aussi être menée. Il s'agit d'une pierre supplémentaire qui, à notre avis, serait extrêmement profitable pour la question des traversées de localité.

**M. Pierre Volet (PLR) :** — J'aimerais rappeler à M. Buclin qu'il s'agit d'un crédit-cadre. Malheureusement, pour différentes raisons — Mme la conseillère d'Etat vous le confirmera — des projets en phase de finition n'ont pas pu entrer dans cette date-butoir du crédit-cadre. Comme vous le savez tous, les crédits-cadres ont une date-butoir. Si vous en remettez une deuxième couche, ces projets devront être revus, ce qui risque de compliquer la donne. Si nous acceptons l'amendement de M. Buclin, autant mettre à la poubelle le solde de cet argent et recommencer un exposé des motifs et projet de décret dans lequel nous pourrions prévoir des choses pour les cyclistes et la mobilité douce. Ces crédits-cadres arrivent au bout. Beaucoup de communes sont prêtes à déposer des projets, pour différentes raisons — des oppositions ou je ne sais quoi — mais si vous les bloquez maintenant, elles devront revoir complètement leurs projets. Il faudra tout mettre à la poubelle et tout recommencer, ce qui prendra des années. Selon moi, il ne faut rien changer. Il faut prolonger l'échéance de ce crédit-cadre pour que l'argent ne reparte pas dans la caisse commune, mais qu'il profite aux communes. Dans le cas contraire, ce sera de l'argent perdu pour les communes.

**M. Pierre-Alain Favrod (UDC) :** — J'aimerais revenir sur le rapport de la commission à ce sujet, commission qui est représentée de manière équitable entre les groupes politiques. Lors de la séance de commission, un point 3 est ouvert sur la discussion générale : tous ayant bien compris, cette discussion n'est pas demandée. Lors de la discussion point par point sur le projet de décret, ce dernier est accepté à l'unanimité des membres. Lors du vote final, ce projet de décret est également accepté à l'unanimité. Tout à coup, la politique de gauche change à ce sujet et tout devient beaucoup plus compliqué. Je vous recommande de suivre l'unanimité de votre commission, ainsi que l'unanimité du groupe UDC, et d'accepter ce projet de décret sans modification.

**M. Marc-Olivier Buffat (PLR) :** — J'ai une question très juridique et terre à terre à poser à Mme la présidente du Conseil d'Etat : est-ce que cette proposition d'amendement est légale ? Y a-t-il une base légale pour astreindre une commune à entreprendre des projets de mobilité douce, faute de quoi elle serait, « punie » dans le cadre des préfinancements ou des financements qui seraient accordés ? N'est-ce pas finalement une violation de l'autonomie communale ? Avant de partir dans de grands thèmes sur la mobilité douce, dont chacun se gargarise, j'aimerais avoir la réponse à cette question juridique : qu'on le souhaite ou qu'on ne le souhaite pas, peut-on voter cet amendement ?

**Mme Nuria Gorrite, conseillère d'Etat :** — Monsieur Buffat, je pense que rien ne s'oppose formellement à l'amendement proposé. Dès lors que nous sommes en présence d'une politique de subventions, la commune qui désirerait rénover sa route sans faire de projet de mobilité douce — si l'amendement était accepté — rien ne l'empêcherait de le faire, mais elle n'aurait pas droit à la subvention. Dès lors que la subvention n'est pas un droit impératif, une formule potestative — « le Conseil d'Etat peut subventionner » ou « la commune peut renoncer à demander la subvention » — ne devrait pas rencontrer d'obstacle d'ordre juridique.

En revanche, je perçois un obstacle majeur. Je comprends que ce type de réflexion puisse séduire au moment où l'on s'apprête à mener une révolution en faveur de la mobilité active. Celle qui porte la révision de la stratégie vélo et qui vient de tracer 200 km de bandes cyclables comprend que l'on puisse avoir de la sympathie pour impulser ces politiques en faveur de la mobilité alternative et respectueuse, néanmoins ce n'est pas le bon outil. L'opposition du Conseil d'Etat est ferme,

notamment pour les raisons évoquées par M. Miéville que je remercie pour sa position. M. Miéville l'a bien expliqué : si l'on peut avoir de la sympathie — et même une politique volontariste — en faveur de la mobilité douce, il faut choisir le bon outil. Comme cela a été rappelé, nous sommes ici dans le respect d'un engagement pris vis-à-vis des communes, dans le cadre d'une négociation autour de la plateforme canton-communes, avec le rétablissement de la possibilité de subventionner des communes pour des routes cantonales en traversée de localité. Cet engagement de 40 millions doit donc être respecté jusqu'au bout ; c'est un engagement que le Conseil d'Etat a pris et qu'il entend respecter. Par ailleurs, cela a été rappelé, ce n'est pas forcément à ces endroits qu'il est le plus pertinent de réaliser des réseaux en mobilité douce. Les cyclistes l'ont répété, ce qui compte c'est la continuité des itinéraires. Or, parfois, dans certaines communes, la continuité des itinéraires ne se fait pas précisément sur la route cantonale, mais il peut y avoir des circuits alternatifs. Par l'absurde, cela pourrait donc conduire à obliger une commune à réaliser un bout de mobilité douce qui ne serait relié à aucun autre bout, simplement pour pouvoir prétendre à une subvention. Vous me l'accorderez, cela n'aurait pas de sens du point de vue de l'encouragement à l'utilisation du vélo.

Enfin, ce n'est pas non plus pertinent en termes de remise en question des projets. Sur les 40 millions de l'enveloppe que nous avons promis aux communes, seuls 5 millions ne sont pas encore concernés par des projets. Cela a été rappelé par le président de la commission, tout le reste est déjà engagé : les communes ont déjà fait ce travail d'aménagement des projets. Elles ont déjà fait des mises à l'enquête lorsqu'il s'agissait de le faire. Si l'objectif consiste maintenant à dire que cela sert à accélérer les projets, ce n'est pas pertinent non plus sur la forme. Pour toutes ces raisons, je vous remercie d'en rester au premier débat et de refuser l'amendement proposé par M. Buclin.

L'amendement Buclin est refusé par 92 voix contre 34 et 5 abstentions.

L'article 2a est accepté avec quelques abstentions.

Les articles 2 et 3, formule d'exécution, sont acceptés.

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement par 121 voix contre 5 et 3 abstentions.**

*Réponse à la motion Philippe Modoux et consorts – Subventions pour les routes cantonales en traversée de localité : que tout l'argent aille aux communes ! (17\_MOT\_107)*

*Décision du Grand Conseil après rapport de la commission*

**M. Jean-François Thuillard (UDC), rapporteur** : — Il n'y a pas eu de discussion en commission et le rapport du Conseil d'Etat a été accepté à l'unanimité.

**Le rapport du Conseil d'Etat est accepté à une large majorité.**

*La séance est levée à 17 heures.*



*juillet 2020*

# LISTE DES MEMBRES DU GRAND CONSEIL

# Secrétariat général du Grand Conseil

## Pour contact

Secrétariat général du Grand Conseil Vaudois

Place du Château 6  
1014 Lausanne

Tél. : +41 21 316 05 00

Fax :

E-mail : [info.grandconseil@vd.ch](mailto:info.grandconseil@vd.ch)

Pendant les séances du Grand Conseil uniquement, au Parlement

Tél. : +41 21 316 37 00

## TABLE DES MATIERES

<b>I. BUREAU DU GRAND CONSEIL .....</b>	<b>1</b>
<b>II. SECRETARIAT GENERAL DU GRAND CONSEIL .....</b>	<b>3</b>
<b>III. LISTE DES DEPUTES PAR ORDRE ALPHABETIQUE .....</b>	<b>7</b>
<b>IV. LISTE DES DEPUTES PAR ARRONDISSEMENT .....</b>	<b>33</b>
<b>V. LISTE DES GROUPES POLITIQUES .....</b>	<b>36</b>
<b>VI. COMMISSIONS DE SURVEILLANCE .....</b>	<b>39</b>
<b>VII. COMMISSIONS THEMATIQUES .....</b>	<b>40</b>
<b>VIII.AUTRES COMMISSIONS INSTITUTEES .....</b>	<b>43</b>
<b>IX. COMMISSIONS INTERPARLEMENTAIRES .....</b>	<b>44</b>
<b>X. LISTE DES HUISSIERS PAR DEPARTEMENT .....</b>	<b>46</b>

## I. BUREAU DU GRAND CONSEIL



### **Butera Sonya**

**Présidente**

Chemin de la Baume 6, 1023 Crissier

Tél. privé :

Tél. prof. : 021/821.47.72

Tél. mobile :

E-mail : sonya.butera@gc.vd.ch

Arrondissement : Ouest lausannois

Parti politique : SOC



### **Cretegy Laurence**

**1ère Vice-Présidente**

Rue de la Poste 5, 1136 Bussy-Chardonney

Tél. privé : 021/800.40.84

Tél. prof. :

Tél. mobile : 079 410 17 84

E-mail : laurence.cretegy@gc.vd.ch

Arrondissement : Morges

Parti politique : PLR



### **Evéquo Séverine**

**2ème Vice-Présidente**

Avenue de la Dôle 14, 1005 Lausanne

Tél. privé :

Tél. prof. :

Tél. mobile : 076 383 52 36

E-mail : severine.evequo@gc.vd.ch

Arrondissement : Lausanne / Lausanne-Ville

Parti politique : VER



### **Cuérel Julien**

**Membre**

Rue de Theu 18, 1446 Baulmes

Tél. privé : 024/459.24.85

Tél. prof. :

Tél. mobile : 079/231.30.35

E-mail : julien.cuerel@gc.vd.ch

Arrondissement : Jura - Nord vaudois / Yverdon

Parti politique : UDC



### **Miéville Laurent**

**Membre**

Grand-Rue 38, 1260 Nyon

Tél. privé : 022/362.83.53

Tél. prof. : 022/379.03.51

Tél. mobile : 079 755 95 15

E-mail : laurent.mieville@gc.vd.ch

Arrondissement : Nyon

Parti politique : V'L



### **Montangero Stéphane**

**Membre**

Av. Sainte-Luce 8, 1003 Lausanne

Tél. privé : 021/601.28.41

Tél. prof. : 021/623.37.93

Tél. mobile : 079 252 71 88

E-mail : stephane.montangero@gc.vd.ch

Arrondissement : Lausanne / Lausanne-Ville

Parti politique : SOC



**Rezso Stéphane**

Route du Marcolet 11, 1023 Crissier

Tél. privé : 021/635.31.96  
Tél. prof. : 021/637.37.17  
Tél. mobile : 079 212 04 21  
E-mail : stephane.rezso@gc.vd.ch  
Arrondissement : Ouest lausannois  
Parti politique : PLR

**Membre**

## II. SECRETARIAT GENERAL DU GRAND CONSEIL



**Santucci Igor**  
**Secrétaire général**

Tél. prof. : 021/316.05.19  
E-mail : igor.santucci@vd.ch



**Jaquenoud Sylvain**  
**Secrétaire général adjoint**

Tél. prof. : 021/316.05.95  
E-mail : sylvain.jaquenoud@vd.ch



**Robert Yves**  
**Gestionnaire administratif**

Tél. prof. : 021/316.05.01  
E-mail : yves.robert@vd.ch



**Bron Thierry**  
**Intendant du Parlement vaudois**

Tél. prof. : 021/316.01.25  
E-mail : thierry.bron@vd.ch



**Pesquet Saffore Céline**  
**Secrétaire de direction**

Tél. prof. : 021/316.05.03  
E-mail : celine.pesquet-saffore@vd.ch



**Hautle Laurence**  
**Secrétaire parlementaire**

Tél. prof. : 021/316.05.02  
E-mail : laurence.hautle@vd.ch



**Gavric Aleksandar**  
**Apprenti**

Tél. prof. : 021/316.40.18  
E-mail : aleksandar.gavric@vd.ch



**Girardet Julien**  
**Informaticien**

Tél. prof. : 021/316.05.23  
E-mail : julien.girardet@vd.ch

### Secrétariat des commissions parlementaires



**Mascello Fabrice**  
**Secrétaire de commission, responsable**

Tél. prof. : 021/316.96.29  
E-mail : fabrice.mascello@vd.ch



**Aeschlimann Cédric**  
**Secrétaire de commission**

Tél. prof. : 021/316.05.90  
E-mail : cedric.aeschlimann@vd.ch



**Cornu Yvan**  
**Secrétaire de commission**

Tél. prof. : 021/316.08.47  
E-mail : yvan.cornu@vd.ch



**Ducommun Florian**  
**Secrétaire de commission**

Tél. prof. : 021/316.08.47  
E-mail : florian.ducommun@vd.ch



**Ischy Frédéric**  
**Secrétaire de commission**

Tél. prof. : 021/316.05.24  
E-mail : frederic.ischy@vd.ch



**Krug Fanny**  
**Secrétaire de commission**

Tél. prof. : 021/316.08.77  
E-mail : fanny.krug@vd.ch



**Lambelet Fabrice**  
**Secrétaire de commission**

Tél. prof. : 021/316.05.89  
E-mail : fabrice.lambelet@vd.ch



**Marcel Jérôme**  
**Secrétaire de commission**

Tél. prof. : 021/316.08.80  
E-mail : jerome.marcel@vd.ch



**Métraux Sophie**  
**Secrétaire de commission**

Tél. prof. : 021/316.05.12  
E-mail : sophie.metraux@vd.ch

## Bulletin du Grand Conseil



**Bastide Philippe**  
**Rédacteur, responsable**

Tél. prof. : 021/316.05.04  
E-mail : philippe.bastide2@vd.ch



**Gardiol Nathalie**  
**Rédactrice**

Tél. prof. : 021/316.05.10  
E-mail : nathalie.gardiol@vd.ch



**Morales Fabienne**  
**Rédactrice**

Tél. prof. : 021/316.05.09  
E-mail : fabienne.morales@vd.ch



**Pahud Anne-Laure**  
**Rédactrice**

Tél. prof. : 021/316.05.08  
E-mail : anne-laure.pahud@vd.ch



**Poncet Schmid Marie**  
**Rédactrice**

Tél. prof. : 021/316.05.06  
E-mail : marie.poncet-schmid@vd.ch



**Serena Luca**  
**Rédacteur**

Tél. prof. : 021/316.05.18  
E-mail : luca.serena@vd.ch

### III. LISTE DES DEPUTES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

#### Légende des groupes politiques

AdC	PDC - Vaud Libre
EP	Ensemble à Gauche et POP
PLR	Libéraux-Radicaux
SOC	Socialiste
UDC	Union Démocratique du Centre
V'L	Vert'Libéraux
VER	Vert•e•s



**Aminian Taraneh, Enseignante au Gymnase - Municipale**

Chemin du Gregnolet 5, 1814 La Tour-de-Peilz

Tél. : 021/702.21.33(privé) 021/977.01.70(prof.)  
Tél. mobile : 079 561 56 20  
E-mail privé : taraneh.aminian@gc.vd.ch  
E-mail prof : taraneh.aminian@la-tour-de-peilz.ch  
Parti et Arrondissement : SOC - Riviera - PdE / Vevey  
Année de naissance : 1956  
Année d'élection : 2016



**Aschwanden Sergei, Directeur de station à Villars-sur-Ollon**

Chemin de Praz Forney 13, 1008 Jouxkens-Mézery

Tél. :  
E-mail privé : sergei.aschwanden@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : PLR - Ouest lausannois  
Année de naissance : 1975  
Année d'élection : 2017



**Attinger Doepper Claire, Déléguée à la famille de la Ville de Lausanne**

Ch. des Allinges 4, 1003 Lausanne

Tél. :  
Tél. mobile : 079 773 69 38  
E-mail privé : claire.atinger-doepper@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : SOC - Lausanne / Lausanne-Ville  
Année de naissance : 1962  
Année d'élection : 2010



**Baehler Bech Anne, Secrétaire générale Asloca**

Rue Davel 1, 1097 Riex

Tél. : 021/799.27.83(privé) 021/617.50.36(prof.)  
Tél. mobile : 076 531 67 80  
E-mail privé : anne.baehler-bech@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : VER - Lausanne / Lausanne-Ville  
Année de naissance : 1956  
Année d'élection : 2002

**Balet Stéphane, Ingénieur**

Rue des Philosophes 19, 1400 Yverdon-les-Bains

Tél. :  
 Tél. mobile : 079 385 80 80  
 E-mail privé : stephane.balet@gc.vd.ch  
 E-mail prof : stephane.balet@vd.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Jura - Nord vaudois / Yverdon  
 Année de naissance : 1967  
 Année d'élection : 2017

**Baux Céline, Géomaticienne**

Chemin d'Embas 8, 1660 Les Moulins

Tél. : 026/924.67.66(prof.)  
 Tél. mobile : 079 459 25 56  
 E-mail privé : celine.baux@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : UDC - Riviera - PdE / Pays-d'Enhaut  
 Année de naissance : 1968  
 Année d'élection : 2017

**Berthoud Alexandre, Cadre bancaire**

Rue de la Forge 23, 1515 Neyruz-sur-Moudon

Tél. : 021/881.14.67(privé) 021/886.33.39(prof.)  
 Tél. mobile : 078 756 10 08  
 E-mail privé : alexandre.berthoud@gc.vd.ch  
 E-mail prof : alexandre.berthoud@bcv.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Gros-de-Vaud  
 Année de naissance : 1977  
 Année d'élection : 2012

**Betschart Anne-Sophie, Educatrice sociale**

Rue de la Mauguettaz 9, 1462 Yvonand

Tél. : 024/430.16.44(privé)  
 Tél. mobile : 079 704 16 43  
 E-mail privé : anne-sophie.betschart@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Jura - Nord vaudois / Yverdon  
 Année de naissance : 1955  
 Année d'élection : 2017

**Bettschart-Narbel Florence, Avocate**

Chemin de Champ-Rond 16, 1010 Lausanne

Tél. : 021/711.07.27(privé)  
 Tél. mobile : 076 347 08 87  
 E-mail privé : florence.bettschart-narbel@gc.vd.ch  
 E-mail prof : f.bettschart@comity.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Lausanne / Lausanne-Ville  
 Année de naissance : 1974  
 Année d'élection : 2017

**Bezençon Jean-Luc, Agriculteur**

Route d'Eclagnens 12B, 1376 Goumoens-la-Ville

Tél. : 021/881.63.02(privé)  
 Tél. mobile : 079 439 52 91  
 E-mail privé : jean-luc.bezencon@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Gros-de-Vaud  
 Année de naissance : 1954  
 Année d'élection : 2012



**Bolay Nicolas, Maître Agriculteur**

Chemin de la Branche 7, 1272 Genolier

Tél. :  
Tél. mobile : 079 507 03 81  
E-mail privé : nicolas.bolay@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : UDC - Nyon  
Année de naissance : 1984  
Année d'élection : 2019



**Bouverat Arnaud, Secrétaire syndical Unia**

Avenue Victor-Ruffy 17, 1012 Lausanne

Tél. : 021/311.12.14(privé) 031/350.22.60(prof.)  
Tél. mobile : 079 712 65 78  
E-mail privé : arnaud.bouverat@gc.vd.ch  
E-mail prof : arnaud.bouverat@unia.ch  
Parti et Arrondissement : SOC - Lausanne / Lausanne-Ville  
Année de naissance : 1979  
Année d'élection : 2017



**Bovay Alain, Gestionnaire**

Chemin de Ressat 6, 1806 Saint-Légier-La Chiésaz

Tél. : 021/943.23.44(privé) 021/962.44.11(prof.)  
Tél. mobile : 079 210 25 42  
E-mail privé : alain.bovay@gc.vd.ch  
E-mail prof : alainbovay@les-laurelles.ch  
Parti et Arrondissement : PLR - Riviera - PdE / Vevey  
Année de naissance : 1958  
Année d'élection : 2014



**Buclin Hadrien, Chercheur FNS/UNIL**

Boulevard de Grancy 25, 1006 Lausanne

Tél. :  
Tél. mobile : 078 610 81 15  
E-mail privé : hadrien.buclin@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : EP - Lausanne / Lausanne-Ville  
Année de naissance : 1986  
Année d'élection : 2017



**Buffat Marc-Olivier, Docteur en droit - Avocat**

Rue du Petit-Chêne 18, 1003 Lausanne

Tél. : 021/341.71.21(privé) 021/341.71.21(prof.)  
Tél. mobile : 079 252 78 20  
E-mail privé : marc-olivier.buffat@gc.vd.ch  
E-mail prof : etude@buffatlaw.ch  
Parti et Arrondissement : PLR - Lausanne / Lausanne-Ville  
Année de naissance : 1961  
Année d'élection : 2008



**Butera Sonya, Médecin-dentiste**

Chemin de la Baume 6, 1023 Crissier

Tél. : 021/821.47.72(prof.)  
E-mail privé : sonya.butera@gc.vd.ch  
E-mail prof : sonya.butera@ilavigny.ch  
Parti et Arrondissement : SOC - Ouest lausannois  
Année de naissance : 1965  
Année d'élection : 2012

**Byrne Garelli Josephine, Infirmière - Administratrice**

Route de Genève 63, 1180 Rolle

Tél. : 021/825.18.13(privé)  
Tél. mobile : 079 210 41 63  
E-mail privé : josephine.byrne-garelli@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : PLR - Nyon  
Année de naissance : 1955  
Année d'élection : 2017

**Cachin Jean-François, Retraité**

Route de Praz-Gilliard 4, 1000 Lausanne 26

Tél. : 021/784.15.00(privé)  
Tél. mobile : 079 446 21 18  
E-mail privé : jean-francois.cachin@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : PLR - Lausanne / Lausanne-Ville  
Année de naissance : 1946  
Année d'élection : 2007

**Cala Sébastien, Chercheur sciences du sport UNIL**

Impasse des Jumelles 4, 1343 Les Charbonnières

Tél. : 021/565.61.81(privé)  
Tél. mobile : 079.671.37.49  
E-mail privé : sebastien.cala@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : SOC - Jura - Nord vaudois / La Vallée  
Année de naissance : 1988  
Année d'élection : 2019

**Cardinaux François, Agent général d'assurances**

Chemin de Béguex 14, 1816 Chailly-Montreux

Tél. : 021/925.33.00(prof.)  
Tél. mobile : 079 418 67 49  
E-mail privé : francois.cardinaux@gc.vd.ch  
E-mail prof : fcardinaux@vaudoise.ch  
Parti et Arrondissement : PLR - Riviera - PdE / Vevey  
Année de naissance : 1957  
Année d'élection : 2017

**Carrard Jean-Daniel, Syndic**

Chemin du Coteau 5, 1400 Yverdon-les-Bains

Tél. : 024/423.62.00(prof.)  
E-mail privé : jean-daniel.carrard@gc.vd.ch  
E-mail prof : jdc@yhb.ch  
Parti et Arrondissement : PLR - Jura - Nord vaudois / Yverdon  
Année de naissance : 1958  
Année d'élection : 2017

**Carvalho Carine, Chargée de mission UNIL**

Chemin des Aubépines 31, 1004 Lausanne

Tél. : 021/692.20.45(prof.)  
E-mail privé : carine.carvalho@gc.vd.ch  
E-mail prof : carine.carvalho@unil.ch  
Parti et Arrondissement : SOC - Lausanne / Lausanne-Ville  
Année de naissance : 1982  
Année d'élection : 2017

**Chapuisat Jean-François, Formateur indépendant**

Rue du Châtelard 32, 1095 Lutry

Tél. :  
 Tél. mobile : 079 347 15 61  
 E-mail privé : jean-francois.chapuisat@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : V'L - Lavaux - Oron  
 Année de naissance : 1968  
 Année d'élection : 2017

**Cherbuin Amélie, Cadre travail social**

Route de Commugny 1, 1296 Coppet

Tél. : 022/776.35.51(privé)  
 Tél. mobile : 079 229 58 24  
 E-mail privé : amelie.cherbuin@gc.vd.ch  
 E-mail prof : amelie.cherbuin@hospicegeneral.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Nyon  
 Année de naissance : 1965  
 Année d'élection : 2012

**Cherubini Alberto, Journaliste**

Ch. du Bévieux 8, 1880 Bex

Tél. : 024/463.19.47(privé)  
 Tél. mobile : 079 610 89 10  
 E-mail privé : alberto.cherubini@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Aigle  
 Année de naissance : 1951  
 Année d'élection : 2015

**Chevalley Christine, Enseignante**

Chemin de Plan-Manon 15, 1820 Veytaux

Tél. : 021/966.05.55(prof.)  
 Tél. mobile : 079 216 97 01  
 E-mail privé : christine.chevalley@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Riviera - PdE / Vevey  
 Année de naissance : 1955  
 Année d'élection : 2007

**Chevalley Jean-Bernard, Agriculteur, ing.agr.HES**

Route de Forel 3 Ferme Praz-Romond, 1070 Puidoux

Tél. : 021/946.12.10(privé)  
 Tél. mobile : 079 247 34 21  
 E-mail privé : jean-bernard.chevalley@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : UDC - Lavaux - Oron  
 Année de naissance : 1973  
 Année d'élection : 2017

**Chevalley Jean-Rémy, Agriculteur**

Chemin de la Buritaz 3b Primapraz, 1070 Puidoux

Tél. : 021/946.39.76(privé)  
 Tél. mobile : 079 611 59 69  
 E-mail privé : jean-remy.chevalley@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Lavaux - Oron  
 Année de naissance : 1959  
 Année d'élection : 2016

**Chollet Jean-Luc, Agriculteur**

Route d'Oron 129, 1010 Lausanne

Tél. : 021/652.37.55(privé)  
 Tél. mobile : 078 912 93 59  
 E-mail privé : jean-luc.chollet@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : UDC - Lausanne / Lausanne-Ville  
 Année de naissance : 1949  
 Année d'élection : 1998

**Christen Jérôme, Municipal**

Rue des Deux-Marchés 27, 1800 Vevey

Tél. :  
 Tél. mobile : 079 213 42 56  
 E-mail privé : jerome.christen@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : AdC - Riviera - PdE / Vevey  
 Année de naissance : 1965  
 Année d'élection : 1998

**Christin Dominique-Ella, Municipale**

Chemin du Mont-Blanc 3, 1197 Prangins

Tél. : 022/361.58.15(privé)  
 Tél. mobile : 076 339 58 15  
 E-mail privé : dominique-ella.christin@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : V'L - Nyon  
 Année de naissance : 1959  
 Année d'élection : 2012

**Clerc Aurélien, Conseiller en assurances**

Route de Plancudrey 25, 1844 Villeneuve

Tél. : 024/468.44.44(prof.)  
 Tél. mobile : 079 677 07 26  
 E-mail privé : aurelien.clerc@gc.vd.ch  
 E-mail prof : aurelien.clerc@axa-winterthur.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Aigle  
 Année de naissance : 1979  
 Année d'élection : 2017

**Cornamusaz Philippe, Maître-agriculteur**

Les Folosses 4, 1552 Trey

Tél. :  
 Tél. mobile : 079 347 54 59  
 E-mail privé : philippe.cornamusaz@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Broye - Vully  
 Année de naissance : 1959  
 Année d'élection : 1992

**Courdesse Régis, Ingénieur EPFL et géomètre breveté**

Chemin du Crétilon 13, 1055 Froideville

Tél. : 021/886.22.44(prof.)  
 E-mail privé : regis.courdesse@gc.vd.ch  
 E-mail prof : courdesse@courdesse-associes.ch  
 Site internet : <http://www.courdesse.ch>  
 Parti et Arrondissement : V'L - Gros-de-Vaud  
 Année de naissance : 1950  
 Année d'élection : 2004

**Cretegnny Laurence, Paysanne - Dir. agritouristique**

Rue de la Poste 5, 1136 Bussy-Chardonney

Tél. : 021/800.40.84(privé)  
 Tél. mobile : 079 410 17 84  
 E-mail privé : laurence.cretegnny@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Morges  
 Année de naissance : 1967  
 Année d'élection : 2012

**Croci Torti Nicolas, Enseignant**

Chemin du Peintre-Rouge 5, 1867 Ollon

Tél. : 024/499.39.79(privé)  
 Tél. mobile : 079 332 42 05  
 E-mail privé : nicolas.croci-torti@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Aigle  
 Année de naissance : 1977  
 Année d'élection : 2015

**Cuendet Schmidt Muriel, Employée Croix-Rouge vaudoise**

Chemin de la Cure 5, 1066 Epalinges

Tél. : 021/784.39.46(privé)  
 E-mail privé : muriel.cuendet-schmidt@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Lausanne / Romanel  
 Année de naissance : 1968  
 Année d'élection : 2018

**Cuérel Julien, Administrateur**

Case postale 3, 1446 Baulmes

Tél. : 024/459.24.85(privé)  
 Tél. mobile : 079/231.30.35  
 E-mail privé : julien.cuerel@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : UDC - Jura - Nord vaudois / Yverdon  
 Année de naissance : 1973  
 Année d'élection : 2015

**Deillon Fabien, Ingénieur - Chef d'entreprise**

Route des Flumeaux 10, 1008 Prilly

Tél. : 021/625.76.80(privé)  
 Tél. mobile : 079 689 45 41  
 E-mail privé : fabien.deillon@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : UDC - Ouest lausannois  
 Année de naissance : 1965  
 Année d'élection : 2016

**Démétriadès Alexandre, Etudiant**

Rue du Temple 1, 1260 Nyon

Tél. :  
 Tél. mobile : 079 952 90 02  
 E-mail privé : alexandre.demetriades@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Nyon  
 Année de naissance : 1991  
 Année d'élection : 2013

**Desarzens Eliane, Secrétaire**

Route de Mamont 13 Chalet Les Lilas, 1880 Les Plans-sur-Bex

Tél. : 024/498.25.25(privé) 024/557.27.01(prof.)  
 Tél. mobile : 079 245 00 52  
 E-mail privé : eliane.desarzens@gc.vd.ch  
 E-mail prof : eliane.desarzens@aras.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Aigle  
 Année de naissance : 1958  
 Année d'élection : 2017

**Dessemontet Pierre, Géographe - Municipal**

Place de la Tannerie 3, 1400 Yverdon-les-Bains

Tél. : 024/425.12.71(privé)  
 Tél. mobile : 079 297 48 44  
 E-mail privé : pierre.dessemontet@gc.vd.ch  
 E-mail prof : pde@yib.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Jura - Nord vaudois / Yverdon  
 Année de naissance : 1969  
 Année d'élection : 2017

**Devaud Grégory, Agriculteur-viticulteur**

Chemin des Meleys 6, 1860 Aigle

Tél. : 024/466.85.84(privé)  
 Tél. mobile : 079 641 64 37  
 E-mail privé : gregory.devaud@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Aigle  
 Année de naissance : 1984  
 Année d'élection : 2007

**Develey Daniel, Retraité**

Rue du Chêne 26, 1315 La Sarraz

Tél. :  
 Tél. mobile : 079 658 19 51  
 E-mail privé : daniel.develey@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Morges  
 Année de naissance : 1953  
 Année d'élection : 2017

**Dubois Carole, Municipale - Resp. communication**

Rue de la Fontaine 13bis, 1341 Orient

Tél. :  
 Tél. mobile : 079 602 83 36  
 E-mail privé : carole.dubois@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Jura - Nord vaudois / La Vallée  
 Année de naissance : 1964  
 Année d'élection : 2017

**Ducommun Philippe, Inspecteur de police**

Ch. du Salève 6, 1004 Lausanne

Tél. : 021/648.47.57(privé) 021/315.15.15(prof.)  
 E-mail privé : philippe.ducommun@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : UDC - Lausanne / Lausanne-Ville  
 Année de naissance : 1971  
 Année d'élection : 2007

**Durussel José, Agriculteur**

Ch. de la Pièce du For 3, 1463 Rovray

Tél. : 024/430.21.75(privé)  
Tél. mobile : 079 562 66 69  
E-mail privé : jose.durussel@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : UDC - Jura - Nord vaudois / Yverdon  
Année de naissance : 1962  
Année d'élection : 2008

**Echenard Cédric, Mécanicien de locomotive CFF**

Avenue Général-Guisan 56, 1180 Rolle

Tél. : 021/825.40.30(privé)  
E-mail privé : cedric.echenard@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : SOC - Nyon  
Année de naissance : 1974  
Année d'élection : 2018

**Eggenberger Julien, Enseignant**

Av. Alexandre-Vinet 8, 1004 Lausanne

Tél. :  
Tél. mobile : 076/344.04.70  
E-mail privé : julien.eggenberger@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : SOC - Lausanne / Lausanne-Ville  
Année de naissance : 1980  
Année d'élection : 2014

**Epars Olivier, Gestionnaire de la nature**

Avenue Edouard Muller 19, 1814 La Tour-de-Peilz

Tél. :  
E-mail privé : olivier.epars@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : VER - Riviera - PdE / Vevey  
Année de naissance : 1958  
Année d'élection : 2002

**Evéquo Séverine, Collaboratrice scientifique au DETEC**

Avenue de la Dôle 14, 1005 Lausanne

Tél. :  
Tél. mobile : 076 383 52 36  
E-mail privé : severine.evequo@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : VER - Lausanne / Lausanne-Ville  
Année de naissance : 1980  
Année d'élection : 2017

**Favrod Pierre-Alain, Agriculteur**

Ch. du Battoir 2, 1845 Noville

Tél. : 021/968.18.62(privé)  
Tél. mobile : 079 207 89 57  
E-mail privé : pierre-alain.favrod@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : UDC - Aigle  
Année de naissance : 1973  
Année d'élection : 2002

**Ferrari Yves, Architecte et sociologue**

Le Grand Champ Rte Aloys-Fauquez 27, 1018 Lausanne

Tél. : 021/648.10.62(privé) 021/648.10.76(prof.)  
 Tél. mobile : 079 549 65 40  
 E-mail privé : yves.ferrari@gc.vd.ch  
 E-mail prof : yves.ferrari@interface21.ch  
 Parti et Arrondissement : VER - Lausanne / Lausanne-Ville  
 Année de naissance : 1972  
 Année d'élection : 2002

**Fonjallaz Pierre, Vigneron**

En Calamin Route de Vevey 57, 1096 Cully

Tél. : 021/799.16.59(privé)  
 E-mail prof : pierre@vins-fonjallaz.ch  
 Parti et Arrondissement : VER - Lavaux - Oron  
 Année de naissance : 1965  
 Année d'élection : 2020

**Freymond Isabelle, Assistante sociale**

Route de la Riaz 3, 1042 Assens

Tél. :  
 Tél. mobile : 078 666 24 38  
 E-mail privé : isabelle.freymond@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Gros-de-Vaud  
 Année de naissance : 1977  
 Année d'élection : 2015

**Freymond Sylvain, Agriculteur**

Rue du Petit Faubourg 11, 1147 Montricher

Tél. :  
 Tél. mobile : 079 549 51 93  
 E-mail privé : sylvain.freymond@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : UDC - Morges  
 Année de naissance : 1984  
 Année d'élection : 2017

**Fuchs Circé, Archéologue**

Chemin de la Colline 4, 1880 Bex

Tél. :  
 Tél. mobile : 079 663 13 85  
 E-mail privé : circe.fuchs@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : AdC - Aigle  
 Année de naissance : 1989  
 Année d'élection : 2017

**Gander Hugues, Instituteur retraité**

Rue de l'Aubépine 12, 1450 Sainte-Croix

Tél. : 024/454.16.72(privé)  
 Tél. mobile : 079 680 40 45  
 E-mail privé : hugues.gander@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Jura - Nord vaudois / Yverdon  
 Année de naissance : 1951  
 Année d'élection : 2012

**Gaudard Guy, Chef d'entreprise**

Route de Marin 9, 1000 Lausanne 26

Tél. : 021/711.12.13(privé) 021/711.12.13(prof.)  
 Tél. mobile : 079 447 30 25  
 E-mail privé : guy.gaudard@gc.vd.ch  
 E-mail prof : info@gaudard.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Lausanne / Lausanne-Ville  
 Année de naissance : 1958  
 Année d'élection : 2017

**Gay Maurice, Viticulteur-agriculteur**

Chemin du Truel 1, 1260 Nyon

Tél. : 022/362.45.68(privé)  
 Tél. mobile : 079 357 58 04  
 E-mail privé : maurice.gay@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Nyon  
 Année de naissance : 1963  
 Année d'élection : 2017

**Genoud Alice, Coordinatrice associative**

Avenue de la Sallaz 5, 1005 Lausanne

Tél. :  
 Tél. mobile : 078.801.24.57  
 E-mail privé : alice.genoud@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : VER - Lausanne / Lausanne-Ville  
 Année de naissance : 1991  
 Année d'élection : 2019

**Genton Jean-Marc, Sapeur-pompier**

Route de Grandvaux 32 Le Chêne, 1072 Forel (Lavaux)

Tél. : 021/781.24.14(privé)  
 Tél. mobile : 079 704 30 18  
 E-mail privé : jean-marc.genton@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Lavaux - Oron  
 Année de naissance : 1966  
 Année d'élection : 2012

**Germain Philippe, Agriculteur**

Route de Longirod 35, 1188 Saint-George

Tél. : 022/368.12.78(privé)  
 Tél. mobile : 079 466 51 76  
 E-mail privé : philippe.germain@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Nyon  
 Année de naissance : 1961  
 Année d'élection : 2012

**Gfeller Olivier, Municipal**

Grand-Rue 5, 1820 Montreux

Tél. : 021/961.34.68(privé) 021/989.87.20(prof.)  
 Tél. mobile : 079 508 41 64  
 E-mail privé : olivier.gfeller@gc.vd.ch  
 E-mail prof : olivier.gfeller@montreux.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Riviera - PdE / Vevey  
 Année de naissance : 1967  
 Année d'élection : 2017



**Glardon Jean-Claude, Municipal - Enseignant spécialisé retraité**

Chemin de Cocagne 1, 1030 Bussigny

Tél. : 021/701.17.42(privé)  
Tél. mobile : 079 378 78 59  
E-mail privé : jean-claude.glardon@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : SOC - Ouest lausannois  
Année de naissance : 1953  
Année d'élection : 2017



**Glauser Krug Sabine, Naturopathe**

Sur la Ville 3, 1443 Champvent

Tél. : 024/565.95.74(privé)  
E-mail privé : sabine.glauser@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : VER - Jura - Nord vaudois / Yverdon  
Année de naissance : 1980  
Année d'élection : 2017



**Glauser Nicolas, Agriculteur**

Chemin des Murailles 7, 1070 Puidoux

Tél. : 021/907.61.33(privé)  
Tél. mobile : 079 914 19 65  
E-mail privé : nicolas.glauser@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : UDC - Lavaux - Oron  
Année de naissance : 1971  
Année d'élection : 2012



**Glayre Yann, Informaticien**

Le Grand Chemin 84, 1066 Epalinges

Tél. :  
Tél. mobile : 079/585.78.50  
E-mail privé : yann.glayre@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : UDC - Lausanne / Romanel  
Année de naissance : 1988  
Année d'élection : 2019



**Gross Florence, Directrice adjointe d'EMS**

Rue du Vieux-Collège 1, 1098 Epesses

Tél. :  
Tél. mobile : 079 709 85 68  
E-mail privé : florence.gross@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : PLR - Lavaux - Oron  
Année de naissance : 1981  
Année d'élection : 2017



**Guarna Salvatore, Retraité**

Chemin des Noyers 10, 1131 Tolothenaz

Tél. : 021/801.64.04(privé)  
Tél. mobile : 078.856.86.45  
Parti et Arrondissement : SOC - Morges  
Année de naissance : 1953  
Année d'élection : 2020

**Induni Valérie, Assistante sociale**

Chemin de Chien-Boeuf 21, 1304 Cossonay

Tél. : 021/861.02.31(privé)  
 Tél. mobile : 079 330 80 24  
 E-mail privé : valerie.induni@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Morges  
 Année de naissance : 1961  
 Année d'élection : 2012

**Jaccard Nathalie, Cheffe d'entreprise**

Rue du Bugnon 8, 1020 Renens

Tél. :  
 Tél. mobile : 076 387 41 29  
 E-mail privé : nathalie.jaccard@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : VER - Ouest lausannois  
 Année de naissance : 1969  
 Année d'élection : 2016

**Jaccoud Jessica, Avocate**

Chemin des Pépinières 5, 1180 Rolle

Tél. : 021/922.11.44(prof.)  
 Tél. mobile : 079 792 53 59  
 E-mail privé : jessica.jaccoud@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Nyon  
 Année de naissance : 1983  
 Année d'élection : 2014

**Jaques Vincent, Syndic - typographe avec brevet fédéral**

Chemin du Couchant 1, 1110 Morges

Tél. : 021/803.79.55(privé) 021/804.96.47(prof.)  
 Tél. mobile : 078 744 77 09  
 E-mail privé : vincent.jaques@gc.vd.ch  
 E-mail prof : vincent.jaques@morges.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Morges  
 Année de naissance : 1975  
 Année d'élection : 2017

**Jaquier Rémy, Ingénieur-géomètre breveté**

Rue du Valentin 61, 1400 Yverdon-les-Bains

Tél. :  
 Tél. mobile : 079 285 31 04  
 E-mail privé : remy.jaquier@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Jura - Nord vaudois / Yverdon  
 Année de naissance : 1952  
 Année d'élection : 2007

**Jobin Philippe, Agriculteur-viticulteur-arboriculteur**

Route du Dauphin 1, 1112 Echichens

Tél. : 021/803.24.41(privé)  
 Tél. mobile : 078 632 13 89  
 E-mail privé : philippe.jobin@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : UDC - Morges  
 Année de naissance : 1968  
 Année d'élection : 2009

**Joly Rebecca, Juriste**

Chemin de la Lande 5, 1008 Prilly

Tél. :  
 Tél. mobile : 079 817 14 46  
 E-mail privé : rebecca.joly@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : VER - Ouest lausannois  
 Année de naissance : 1990  
 Année d'élection : 2017

**Karlen Dylan, Publicitaire**

Place de la Laiterie 1, 1844 Villeneuve

Tél. : 021/960.27.44(prof.)  
 Tél. mobile : 079.417.51.84  
 E-mail privé : dylan.karlen@gc.vd.ch  
 E-mail prof : info@dkarlen.com  
 Parti et Arrondissement : UDC - Aigle  
 Année de naissance : 1984  
 Année d'élection : 2020

**Keller Vincent, Informaticien - Expert HPC**

Place du Marché 2, 1020 Renens

Tél. : 021/635.28.22(privé) 021/693.26.89(prof.)  
 Tél. mobile : 079 469 48 52  
 E-mail privé : vincent.keller@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : EP - Ouest lausannois  
 Année de naissance : 1975  
 Année d'élection : 2015

**Labouchère Catherine, Juriste**

Chemin de la Falaise 37 La Tourangelle, 1196 Gland

Tél. : 022/364.11.64(privé)  
 Tél. mobile : 079 626 10 62  
 E-mail privé : catherine.labouchere@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Nyon  
 Année de naissance : 1950  
 Année d'élection : 2002

**Liniger Philippe, Maître-agriculteur**

Le Rot 4, 1682 Prévonloup

Tél. : 026/652.16.87(privé)  
 Tél. mobile : 079 937 10 45  
 E-mail privé : philippe.liniger@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : UDC - Broye - Vully  
 Année de naissance : 1950  
 Année d'élection : 2017

**Lohri Didier, Maître professionnel**

Place de la Couronne 1, 1269 Bassins

Tél. :  
 Tél. mobile : 079 306 01 00  
 E-mail privé : didier.lohri@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : VER - Nyon  
 Année de naissance : 1958  
 Année d'élection : 2017

**Luccarini Yvan, Objecteur de croissance**

rue des Deux-Marchés 23, 1800 Vevey

Tél. : 021/921.62.56(privé)  
Tél. mobile : 079 340 36 18  
E-mail privé : yvan.luccarini@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : EP - Riviera - PdE / Vevey  
Année de naissance : 1970  
Année d'élection : 2017

**Mahaim Raphaël, Avocat**

Rte du Bon 23A, 1167 Lussy-sur-Morges

Tél. : 021/558.65.67(privé) 021/345.36.40(prof.)  
Tél. mobile : 079 769 70 33  
E-mail privé : raphael.mahaim@gc.vd.ch  
E-mail prof : rmahaim@r-associes.ch  
Site internet : <http://raphael.mahaim.ch/>  
Parti et Arrondissement : VER - Morges  
Année de naissance : 1983  
Année d'élection : 2007

**Masson Stéphane, Avocat - Chef d'entreprise**

Rue de Bassenges 49, 1024 Ecublens

Tél. : 021/691.39.59(privé) 021/622.01.88(prof.)  
Tél. mobile : 079 231 86 26  
E-mail privé : stephane.masson@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : PLR - Ouest lausannois  
Année de naissance : 1964  
Année d'élection : 2017

**Mattenberger Nicolas, Avocat**

Rue de la Madeleine 35 Case postale 763, 1800 Vevey

Tél. : 021/922.11.44(privé) 021/922.11.44(prof.)  
E-mail privé : nicolas.mattenberger@gc.vd.ch  
E-mail prof : mattenberger@mavocats.ch  
Parti et Arrondissement : SOC - Riviera - PdE / Vevey  
Année de naissance : 1970  
Année d'élection : 2020

**Matter Claude, Architecte ETS**

Chemin des Ormeaux 24, 1066 Epalinges

Tél. : 021/652.14.65(privé)  
Tél. mobile : 079 738 01 86  
E-mail privé : claude.matter@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : PLR - Lausanne / Romanel  
Année de naissance : 1948  
Année d'élection : 2012

**Mayor Olivier, Consultant évén. culturels et politiques publiques**

Quartier de la Levratte 32, 1260 Nyon

Tél. :  
Tél. mobile : 078.728.73.72  
E-mail privé : olivier.mayor@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : VER - Nyon  
Année de naissance : 1966  
Année d'élection : 2007

**Meienberger Daniel, Chef d'entreprise**

Ch. des Jordils 26, 1113 Saint-Saphorin s/Morges

Tél. : 021/801.52.55(privé) 021/706.04.89(prof.)  
 Tél. mobile : 079 798 34 00  
 E-mail privé : daniel.meienberger@gc.vd.ch  
 E-mail prof : d.meienberger@mds-design.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Morges  
 Année de naissance : 1963  
 Année d'élection : 2012

**Meldem Martine, Educatrice de la petite enfance - Paysanne**

Le Tirage 10, 1143 Apples

Tél. : 021/800.38.61(privé)  
 Tél. mobile : 079 341 15 69  
 E-mail privé : martine.meldem@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : V'L - Morges  
 Année de naissance : 1953  
 Année d'élection : 2012

**Melly Serge, Agriculteur**

Chemin de Montelly 24, 1263 Crassier

Tél. : 022/367.15.26(privé)  
 Tél. mobile : 079 724 65 22  
 E-mail privé : serge.melly@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : AdC - Nyon  
 Année de naissance : 1954  
 Année d'élection : 1998

**Métraux-Botteron Anne-Laure, Cheffe circulation des trains CFF**

Route d'Yverdon 6, 1040 Echallens

Tél. :  
 Tél. mobile : 078 654 01 84  
 E-mail privé : anne-laure.botteron@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : VER - Gros-de-Vaud  
 Année de naissance : 1990  
 Année d'élection : 2017

**Meystre Gilles, Président de Gastrovaud**

GastroVaud Général Guisan 42, 1009 Pully

Tél. :  
 Tél. mobile : 079 204 52 15  
 E-mail privé : gilles.meystre@gc.vd.ch  
 E-mail prof : gilles.meystre@gastrovaud.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Lausanne / Lausanne-Ville  
 Année de naissance : 1975  
 Année d'élection : 2019

**Miéville Laurent, Ingénieur EPFL - Directeur UNITEC**

Grand-Rue 38, 1260 Nyon

Tél. : 022/362.83.53(privé) 022/379.03.51(prof.)  
 Tél. mobile : 079 755 95 15  
 E-mail privé : laurent.mieville@gc.vd.ch  
 E-mail prof : laurent.mieville@unige.ch  
 Parti et Arrondissement : V'L - Nyon  
 Année de naissance : 1967  
 Année d'élection : 2014

**Mischler Maurice, Mathématicien**

Chemin de l'Eglise 13, 1066 Epalinges

Tél. : 021/784.01.27(privé) 021/785.61.06(prof.)  
 Tél. mobile : 079 250 49 54  
 E-mail privé : maurice.mischler@gc.vd.ch  
 E-mail prof : maurice.mischler@epalinges.ch  
 Parti et Arrondissement : VER - Lausanne / Romanel  
 Année de naissance : 1966  
 Année d'élection : 2017

**Misiego Céline, Conseillère politique**

Rue de l'Ale 5, 1003 Lausanne

Tél. :  
 Tél. mobile : 078.709.66.25  
 E-mail privé : celine.misiego@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : EP - Lausanne / Lausanne-Ville  
 Année de naissance : 1980  
 Année d'élection : 2019

**Mojon Gérard, Expert fiduciaire diplômé**

Ch. de la Valleyre 33, 1052 Le Mont-sur-Lausanne

Tél. : 021/653.56.91(privé) 021/651.21.00(prof.)  
 Tél. mobile : 079 210 38 68  
 E-mail privé : gerard.mojon@gc.vd.ch  
 E-mail prof : gerard.mojon@evco.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Lausanne / Romanel  
 Année de naissance : 1955  
 Année d'élection : 2012

**Montangero Stéphane, Secrétaire général Fourchette verte Suisse**

Av. Sainte-Luce 8, 1003 Lausanne

Tél. : 021/601.28.41(privé) 021/623.37.93(prof.)  
 Tél. mobile : 079 252 71 88  
 E-mail privé : stephane.montangero@gc.vd.ch  
 E-mail prof : stephane.montangero@fourchetteverte.ch  
 Site internet : <http://stephane-montangero.ch/>  
 Parti et Arrondissement : SOC - Lausanne / Lausanne-Ville  
 Année de naissance : 1971  
 Année d'élection : 2007

**Mottier Pierre-François, Agriculteur**

Route de Gruyère 2, 1660 Les Moulins

Tél. : 026/924.41.02(privé)  
 Tél. mobile : 079 658 51 02  
 E-mail privé : pierre-francois.mottier@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Riviera - PdE / Pays-d'Enhaut  
 Année de naissance : 1967  
 Année d'élection : 2017

**Neumann Sarah, Secrétaire générale Manufacture**

Quartier de la Violette 1, 1018 Lausanne

Tél. : 021/557.41.60(prof.)  
 Tél. mobile : 079 664 65 67  
 E-mail privé : sarah.neumann@gc.vd.ch  
 E-mail prof : sarah.neumann@manufacture.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Lausanne / Lausanne-Ville  
 Année de naissance : 1977  
 Année d'élection : 2017

**Neyroud Maurice, Vigneron-encaveur**

Promenade du Château 2, 1803 Chardonne

Tél. : 021/921.75.81(privé)  
 Tél. mobile : 079/637.75.81  
 E-mail privé : maurice.neyroud@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Riviera - PdE / Vevey  
 Année de naissance : 1960  
 Année d'élection : 2012

**Nicod Bernard, Agriculteur**

Route des Vuarennas 10 CP 43, 1523 Granges-près-Marnand

Tél. : 026/668.11.25(privé)  
 Tél. mobile : 079.255.44.24  
 E-mail privé : bernard.nicod@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Broye - Vully  
 Année de naissance : 1962  
 Année d'élection : 2020

**Nicolet Jean-Marc, Instituteur - maître secondaire semi-généraliste**

Route de Fayaux 1, 1807 Blonay

Tél. : 021/943.26.75(privé)  
 Tél. mobile : 079 772 02 34  
 E-mail privé : jean-marc.nicolet@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : VER - Riviera - PdE / Vevey  
 Année de naissance : 1955  
 Année d'élection : 2012

**Paccaud Yves, Enseignant**

Rue du Sablon 25, 1110 Morges

Tél. : 021/801.98.23(privé) 021/557.99.55(prof.)  
 E-mail privé : yves.paccaud@gc.vd.ch  
 E-mail prof : yves.paccaud@vd.educanet2.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Morges  
 Année de naissance : 1954  
 Année d'élection : 2017

**Pahud Yvan, Entrepreneur forestier**

Chemin de la Prise 40, 1454 L'Auberson

Tél. : 024/454.44.27(privé)  
 Tél. mobile : 079 320 77 61  
 E-mail privé : yvan.pahud@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : UDC - Jura - Nord vaudois / Yverdon  
 Année de naissance : 1980  
 Année d'élection : 2016

**Pedroli Sébastien, Avocat**

Rue de la Gare 12B, 1530 Payerne

Tél. : 026/534.35.33(privé) 026/534.35.33(prof.)  
 E-mail privé : sebastien.pedroli@gc.vd.ch  
 E-mail prof : sp@oberson-pedroli.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Broye - Vully  
 Année de naissance : 1975  
 Année d'élection : 2020

**Pernoud Pierre-André, Agriculteur-viticulteur**

Impasse Mont-Robert 3, 1124 Gollion

Tél. : 021/861.08.00(privé)  
 Tél. mobile : 079 440 23 84  
 E-mail privé : pierre-andre.pernoud@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : UDC - Morges  
 Année de naissance : 1956  
 Année d'élection : 2007

**Petermann Olivier, Agriculteur**

Le Versé 3, 1357 Lignerolle

Tél. :  
 Tél. mobile : 079 441 48 58  
 E-mail privé : olivier.petermann@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Jura - Nord vaudois / Yverdon  
 Année de naissance : 1970  
 Année d'élection : 2017

**Podio Sylvie, Municipale**

Passage de la Voûte 3 CP 746, 1110 Morges

Tél. : 021/801.68.83(privé)  
 Tél. mobile : 078 797 47 58  
 E-mail privé : sylvie.podio@gc.vd.ch  
 E-mail prof : sylvie.podio@morges.ch  
 Parti et Arrondissement : VER - Morges  
 Année de naissance : 1968  
 Année d'élection : 2012

**Pointet Cloé, Etudiante**

Chemin de Praz Maigroz 8, 1805 Jongny

Tél. :  
 Tél. mobile : 079.224.82.53  
 E-mail privé : cloe.pointet@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : V'L - Riviera - PdE / Vevey  
 Année de naissance : 1999  
 Année d'élection : 2019

**Probst Delphine, Ergothérapeute**

Chemin du Plan-Bois 5, 1305 Penthelaz

Tél. : 021/861.30.79(privé)  
 E-mail privé : delphine.probst@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Gros-de-Vaud  
 Année de naissance : 1971  
 Année d'élection : 2012

**Radice Jean-Louis, Enseignant généraliste**

Route Neuve 14, 1024 Ecublens

Tél. : 021/557.11.11(prof.)  
 E-mail privé : jean-louis.radice@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : AdC - Ouest lausannois  
 Année de naissance : 1958  
 Année d'élection : 2017

**Räss Etienne, Ingénieur civil et urbaniste**

Av. de Morges 25, 1004 Lausanne

Tél. :

Tél. mobile : 078 696 05 35

E-mail privé : etienne.raess@gc.vd.ch

Parti et Arrondissement : VER - Lausanne / Lausanne-Ville

Année de naissance : 1982

Année d'élection : 2016

**Rey-Marion Alette, Paysanne diplômée - Municipale**

Au Village 5, 1522 Oulens-sur-Lucens

Tél. : 021/906.89.62(privé)

Tél. mobile : 079 392 20 05

E-mail privé : aliette.rey-marion@gc.vd.ch

Parti et Arrondissement : UDC - Broye - Vully

Année de naissance : 1960

Année d'élection : 2007

**Rezso Stéphane, Chef d'entreprise**

Route du Marcolet 11, 1023 Crissier

Tél. : 021/635.31.96(privé) 021/637.37.17(prof.)

Tél. mobile : 079 212 04 21

E-mail privé : stephane.rezso@gc.vd.ch

E-mail prof : s.rezso@hsb.ch

Parti et Arrondissement : PLR - Ouest lausannois

Année de naissance : 1964

Année d'élection : 2012

**Richard Claire, Ecrivain public**

Rue des Vignerons 20, 1134 Chigny

Tél. :

Tél. mobile : 079 485 80 72

E-mail privé : claire.richard@gc.vd.ch

Parti et Arrondissement : V'L - Morges

Année de naissance : 1959

Année d'élection : 2013

**Riesen Werner, Constructeur de machines retraité**

Rue des Moulins 33, 1800 Vevey

Tél. : 021/921.24.00(privé)

Tél. mobile : 079 602 85 69

E-mail privé : werner.riesen@gc.vd.ch

Parti et Arrondissement : UDC - Riviera - PdE / Vevey

Année de naissance : 1947

Année d'élection : 2012

**Rime Anne-Lise, Paysanne**

Les Mousses 38, 1148 L'Isle

Tél. : 021/864.51.82(privé)

Tél. mobile : 078 919 01 71

E-mail privé : anne-lise.rime@gc.vd.ch

Parti et Arrondissement : PLR - Morges

Année de naissance : 1963

Année d'élection : 2017

**Romanens Pierre-André, Entrepreneur**

Route de Founex 98, 1296 Coppet

Tél. : 022/776.68.41(privé) 022/776.39.97(prof.)  
 Tél. mobile : 079 624 94 35  
 E-mail privé : pierre-andre.romanens@gc.vd.ch  
 E-mail prof : info@romanens-management.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Nyon  
 Année de naissance : 1957  
 Année d'élection : 2017

**Romano-Malagrifa Myriam, Sociologue - Municipale**

Chemin des Lilas 13, 1020 Renens

Tél. : 021/635.96.71(privé)  
 Tél. mobile : 078 848 45 34  
 E-mail privé : myriam.romano-malagrifa@gc.vd.ch  
 E-mail prof : myriam.romano@renens.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Ouest lausannois  
 Année de naissance : 1966  
 Année d'élection : 2012

**Roulet-Grin Pierrette, Administratrice**

Avenue des Quatre-Marronniers 28, 1400 Yverdon-les-Bains

Tél. : 024/426.07.88(privé)  
 Tél. mobile : 079 213 26 68  
 E-mail privé : pierrette.roulet-grin@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Jura - Nord vaudois / Yverdon  
 Année de naissance : 1947  
 Année d'élection : 2012

**Rubattel Denis, Officier de carrière**

Route Saint-Germain 22, 1042 Assens

Tél. : 021/882.57.20(privé)  
 Tél. mobile : 079 423 09 38  
 E-mail privé : denis.rubattel@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : UDC - Gros-de-Vaud  
 Année de naissance : 1957  
 Année d'élection : 2012

**Ruch Daniel, Entrepreneur forestier**

Route de la Laiterie 12, 1082 Corcelles-le-Jorat

Tél. : 021/903.39.29(privé) 021/903.37.27(prof.)  
 Tél. mobile : 079 449 58 44  
 E-mail privé : daniel.ruch@gc.vd.ch  
 E-mail prof : info@danielruch.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Broye - Vully  
 Année de naissance : 1963  
 Année d'élection : 2012

**Rydlo Alexandre, Ingénieur (cadre) aux CFF**

Avenue de la Gare 29, 1022 Chavannes-près-Renens

Tél. :  
 Tél. mobile : 079/235.00.81  
 E-mail privé : alexandre.rydlo@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Ouest lausannois  
 Année de naissance : 1981  
 Année d'élection : 2012



**Ryf Monique, Responsable romande Fondation Pro Juventute**  
Ch. de la Poya 12, 1612 Oron-la-Ville

Tél. : 021/525.22.57(privé) 021/622.08.17(prof.)  
Tél. mobile : 079 345 97 40  
E-mail privé : monique.ryf@gc.vd.ch  
E-mail prof : monique.ryf@projuventute.ch  
Parti et Arrondissement : SOC - Lavaux - Oron  
Année de naissance : 1957  
Année d'élection : 2017



**Schaller Graziella, Economiste**  
Chemin des Fleurettes 22, 1007 Lausanne

Tél. :  
Tél. mobile : 079/279.96.55  
E-mail privé : graziella.schaller@gc.vd.ch  
E-mail prof : graziella.schaller@unil.ch  
Parti et Arrondissement : V'L - Lausanne / Lausanne-Ville  
Année de naissance : 1956  
Année d'élection : 2018



**Schelker Carole, Ingénieure EPFL**  
Rte du Grand-Mont 33, 1052 Le Mont-sur-Lausanne

Tél. : 021/623.40.41(privé) 021/623.40.41(prof.)  
Tél. mobile : 079 780 26 60  
E-mail privé : carole.schelker@gc.vd.ch  
E-mail prof : carole.schelker@impact-concept.ch  
Parti et Arrondissement : PLR - Jura - Nord vaudois / Yverdon  
Année de naissance : 1974  
Année d'élection : 2015



**Simonin Patrick, Spécialiste RP - Secrétaire patronal FVE**  
Rue du Bugnon 11, 1439 Rances

Tél. :  
Tél. mobile : 079 769 17 96  
E-mail privé : patrick.simonin@gc.vd.ch  
E-mail prof : Patrick.Simonin@fve.ch  
Parti et Arrondissement : PLR - Jura - Nord vaudois / Yverdon  
Année de naissance : 1969  
Année d'élection : 2017



**Soldini Sacha, Homme au foyer**  
Route des Tattes d'Oie 1, 1260 Nyon

Tél. : 022/361.10.00(privé)  
Tél. mobile : 078.707.35.85  
E-mail privé : sacha.soldini@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : UDC - Nyon  
Année de naissance : 1979  
Année d'élection : 2020



**Sonnay Eric, Agriculteur**  
La Dausaz 1, 1607 Les Tavernes

Tél. : 021/907.71.62(privé)  
E-mail privé : eric.sonnay@gc.vd.ch  
Parti et Arrondissement : PLR - Lavaux - Oron  
Année de naissance : 1960  
Année d'élection : 2010

**Sordet Jean-Marc, Agriviticulteur-encaveur**

Ch. des Combes 11, 1184 Luins

Tél. :  
 Tél. mobile : 079/279.42.78  
 E-mail privé : jean-marc.sordet@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : UDC - Nyon  
 Année de naissance : 1958  
 Année d'élection : 2007

**Studer Léonard, Consultant interne Ville de Lausanne**

Impasse derrière le Guichet 2, 1844 Villeneuve

Tél. : 021/960.17.89(privé) 021/315.27.19(prof.)  
 Tél. mobile : 076.564.23.34  
 E-mail privé : leonard.studer@gc.vd.ch  
 E-mail prof : leonard.studer@lausanne.ch  
 Parti et Arrondissement : VER - Aigle  
 Année de naissance : 1961  
 Année d'élection : 2020

**Stürner Felix, Enseignant**

Route de Gréchon 3, 1510 Moudon

Tél. : 021/905.17.34(privé) 026/662.01.01(prof.)  
 Tél. mobile : 078 797 71 44  
 E-mail privé : felix.sturner@gc.vd.ch  
 E-mail prof : info@gyb.ch  
 Parti et Arrondissement : VER - Broye - Vully  
 Année de naissance : 1966  
 Année d'élection : 2015

**Suter Nicolas, Directeur des participations (SIG)**

Route du Bois Elysée 31, 1170 Aubonne

Tél. :  
 Tél. mobile : 076 559 00 71  
 E-mail privé : nicolas.suter@gc.vd.ch  
 E-mail prof : nicolas.suter@sig-ge.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Morges  
 Année de naissance : 1971  
 Année d'élection : 2017

**Thalmann Muriel, Economiste**

Chemin du Liaudoz 34, 1009 Pully

Tél. : 021/617.46.58(privé) 021/315.42.19(prof.)  
 E-mail privé : muriel.thalmann@gc.vd.ch  
 E-mail prof : muriel.thalmann@lausanne.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Lavaux - Oron  
 Année de naissance : 1962  
 Année d'élection : 2015

**Thuillard Jean-François, Maître-agriculteur**

Rue du Village 37, 1055 Froideville

Tél. : 021/882.10.95(privé)  
 Tél. mobile : 079/ 689.78 83  
 E-mail privé : jean-francois.thuillard@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : UDC - Gros-de-Vaud  
 Année de naissance : 1965  
 Année d'élection : 2012

**Treboux Maurice, Maître-agriculteur**

Rue du Battoir 3, 1269 Bassins

Tél. : 022/366.35.32(privé)  
 Tél. mobile : 079 582 18 54  
 E-mail privé : maurice.treboux@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : UDC - Nyon  
 Année de naissance : 1963  
 Année d'élection : 2012

**Trolliet Daniel, Membre conseil d'administration CFF**

Chemin des Lauriers 8, 1580 Avenches

Tél. : 026/675.59.29(privé)  
 E-mail privé : daniel.trolliet@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Broye - Vully  
 Année de naissance : 1954  
 Année d'élection : 2012

**Tschopp Jean, Juriste au syndicat Unia Vaud**

Avenue de Sévelin 4B Case postale 7667, 1007 Lausanne

Tél. : 021/310.66.73(privé) 021/310.66.73(prof.)  
 Tél. mobile : 078 809 19 10  
 E-mail privé : jean.tschopp@gc.vd.ch  
 E-mail prof : jean.tschopp@unia.ch  
 Parti et Arrondissement : SOC - Lausanne / Lausanne-Ville  
 Année de naissance : 1982  
 Année d'élection : 2012

**Venizelos Vassilis, Urbaniste**

Rue du Valentin 29, 1400 Yverdon-les-Bains

Tél. :  
 Tél. mobile : 078 804 14 99  
 E-mail privé : vassilis.venizelos@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : VER - Jura - Nord vaudois / Yverdon  
 Année de naissance : 1977  
 Année d'élection : 2007

**Volet Pierre, Charpentier - Directeur général**

Chemin du Riaux 2, 1807 Blonay

Tél. : 021/922.97.78(privé) 021/926.85.91(prof.)  
 Tél. mobile : 079 212 84 92  
 E-mail privé : pierre.volet@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Riviera - PdE / Vevey  
 Année de naissance : 1956  
 Année d'élection : 2007

**Vuillemin Philippe, Médecin généraliste**

Av. des Boveresses 16, 1010 Lausanne

Tél. : 021/652.10.53(privé) 021/652.68.72(prof.)  
 E-mail privé : philippe.vuillemin@gc.vd.ch  
 Parti et Arrondissement : PLR - Lausanne / Lausanne-Ville  
 Année de naissance : 1953  
 Année d'élection : 2010

**Vuilleumier Marc, Retraité**

Avenue de Morges 9, 1004 Lausanne

Tél. :

Tél. mobile : 079 638 03 24

E-mail privé : marc.vuilleumier@gc.vd.ch

Parti et Arrondissement : EP - Lausanne / Lausanne-Ville

Année de naissance : 1951

Année d'élection : 2017

**Wahlen Marion, Vigneronne - ASSC**

Route des Coudres 163 bis, 1279 Bogis-Bossey

Tél. :

Tél. mobile : 079 320 13 29

E-mail privé : marion.wahlen@gc.vd.ch

Parti et Arrondissement : PLR - Nyon

Année de naissance : 1985

Année d'élection : 2017

**Weidmann Yenny Chantal, Syndique, architecte EPFL**

Route de Tantérine 5, 1073 Savigny

Tél. :

E-mail privé : chantal.weidmann-yenny@gc.vd.ch

Parti et Arrondissement : PLR - Lavaux - Oron

Année de naissance : 1969

Année d'élection : 2020

**Weissert Cédric, Cadre bancaire**

Chemin de la Cocarde 5b, 1024 Ecublens

Tél. : 021/632.82.75(prof.)

Tél. mobile : 076 378 69 89

E-mail privé : cedric.weissert@gc.vd.ch

E-mail prof : cedric.weissert@bcv.ch

Parti et Arrondissement : UDC - Ouest lausannois

Année de naissance : 1984

Année d'élection : 2018

**Wüthrich Andreas, Agriculteur**

Chemin de Praz-Constant 2, 1070 Puidoux

Tél. : 021/946.27.34(privé)

Tél. mobile : 079 482 59 75

E-mail privé : andreas.wuthrich@gc.vd.ch

Parti et Arrondissement : VER - Lavaux - Oron

Année de naissance : 1959

Année d'élection : 2012

**Zünd Georges, Directeur de la Féd. vaudoise des entrepreneurs**

Ch. du Bugnon 1, 1030 Bussigny

Tél. : 021/701.05.19(privé) 021/632.10.00(prof.)

Tél. mobile : 076 321 93 22

E-mail privé : georges.zund@gc.vd.ch

E-mail prof : georges.zund@fve.ch

Parti et Arrondissement : PLR - Ouest lausannois

Année de naissance : 1958

Année d'élection : 2017



**Zwahlen Pierre, Responsable associatif**

Ch. de la Gottettaz 8, 1012 Lausanne

Tél. : 021/218.85.44(privé)

Tél. mobile : 079 615 44 33

E-mail privé : pierre.zwahlen@gc.vd.ch

E-mail prof : pierre.zwahlen@gmail.com

Parti et Arrondissement : VER - Lausanne / Lausanne-Ville

Année de naissance : 1955

Année d'élection : 2017

## IV. LISTE DES DEPUTES PAR ARRONDISSEMENT

### AIGLE (9 membres)

Cherubini Alberto (SOC)	Clerc Aurélien (PLR)
Croci Torti Nicolas (PLR)	Desarzens Eliane (SOC)
Devaud Grégory (PLR)	Favrod Pierre-Alain (UDC)
Fuchs Circé (AdC)	Karlen Dylan (UDC)
Studer Léonard (VER)	

### BROYE - VULLY (8 membres)

Cornamusaz Philippe (PLR)	Liniger Philippe (UDC)
Nicod Bernard (PLR)	Pedroli Sébastien (SOC)
Rey-Marion Alette (UDC)	Ruch Daniel (PLR)
Stürner Felix (VER)	Trolliet Daniel (SOC)

### GROS-DE-VAUD (8 membres)

Berthoud Alexandre (PLR)	Bezençon Jean-Luc (PLR)
Courdesse Régis (V'L)	Freymond Isabelle (SOC)
Métraux-Butteron Anne-Laure (VER)	Probst Delphine (SOC)
Rubattel Denis (UDC)	Thuillard Jean-François (UDC)

### JURA - NORD VAUDOIS / LA VALLÉE (2 membres)

Cala Sébastien (SOC)	Dubois Carole (PLR)
----------------------	---------------------

### JURA - NORD VAUDOIS / YVERDON (15 membres)

Balet Stéphane (SOC)	Betschart Anne-Sophie (SOC)
Carrard Jean-Daniel (PLR)	Cuérel Julien (UDC)
Dessemontet Pierre (SOC)	Durussel José (UDC)
Gander Hugues (SOC)	Glauser Krug Sabine (VER)
Jaquier Rémy (PLR)	Pahud Yvan (UDC)
Petermann Olivier (PLR)	Roulet-Grin Pierrette (PLR)
Schelker Carole (PLR)	Simonin Patrick (PLR)
Venizelos Vassilis (VER)	

### LAUSANNE / LAUSANNE-VILLE (25 membres)

Attinger Doepper Claire (SOC)	Baehler Bech Anne (VER)
Bettschart-Narbel Florence (PLR)	Bouverat Arnaud (SOC)
Buclin Hadrien (EP)	Buffat Marc-Olivier (PLR)
Cachin Jean-François (PLR)	Carvalho Carine (SOC)
Chollet Jean-Luc (UDC)	Ducommun Philippe (UDC)
Eggenberger Julien (SOC)	Evéquois Séverine (VER)
Ferrari Yves (VER)	Gaudard Guy (PLR)
Genoud Alice (VER)	Meystre Gilles (PLR)
Misiego Céline (EP)	Montangero Stéphane (SOC)
Neumann Sarah (SOC)	Räss Etienne (VER)
Schaller Graziella (V'L)	Tschopp Jean (SOC)
Vuillemin Philippe (PLR)	Vuilleumier Marc (EP)
Zwahlen Pierre (VER)	

## LAUSANNE / ROMANEL (5 membres)

Cuendet Schmidt Muriel (SOC)  
Matter Claude (PLR)  
Mojon Gérard (PLR)

Glavyre Yann (UDC)  
Mischler Maurice (VER)

## LAVAUZ - ORON (12 membres)

Chapuisat Jean-François (V'L)  
Chevalley Jean-Rémy (PLR)  
Genton Jean-Marc (PLR)  
Gross Florence (PLR)  
Sonnay Eric (PLR)  
Weidmann Yenny Chantal (PLR)

Chevalley Jean-Bernard (UDC)  
Fonjallaz Pierre (VER)  
Glauser Nicolas (UDC)  
Ryf Monique (SOC)  
Thalmann Muriel (SOC)  
Wüthrich Andreas (VER)

## MORGES (16 membres)

Creteigny Laurence (PLR)  
Freymond Sylvain (UDC)  
Induni Valérie (SOC)  
Jobin Philippe (UDC)  
Meienberger Daniel (PLR)  
Paccaud Yves (SOC)  
Podio Sylvie (VER)  
Rime Anne-Lise (PLR)

Develey Daniel (PLR)  
Guarna Salvatore (SOC)  
Jaques Vincent (SOC)  
Mahaim Raphaël (VER)  
Meldem Martine (V'L)  
Pernoud Pierre-André (UDC)  
Richard Claire (V'L)  
Suter Nicolas (PLR)

## NYON (19 membres)

Bolay Nicolas (UDC)  
Cherbuin Amélie (SOC)  
Démétriadès Alexandre (SOC)  
Gay Maurice (PLR)  
Jaccoud Jessica (SOC)  
Lohri Didier (VER)  
Melly Serge (AdC)  
Romanens Pierre-André (PLR)  
Sordet Jean-Marc (UDC)  
Wahlen Marion (PLR)

Byrne Garelli Josephine (PLR)  
Christin Dominique-Ella (V'L)  
Echenard Cédric (SOC)  
Germain Philippe (PLR)  
Labouchère Catherine (PLR)  
Mayor Olivier (VER)  
Miéville Laurent (V'L)  
Soldini Sacha (UDC)  
Treboux Maurice (UDC)

## OUEST LAUSANNOIS (14 membres)

Aschwanden Sergei (PLR)  
Deillon Fabien (UDC)  
Jaccard Nathalie (VER)  
Keller Vincent (EP)  
Radice Jean-Louis (AdC)  
Romano-Malagrifa Myriam (SOC)  
Weissert Cédric (UDC)

Butera Sonya (SOC)  
Gardon Jean-Claude (SOC)  
Joly Rebecca (VER)  
Masson Stéphane (PLR)  
Rezso Stéphane (PLR)  
Rydlo Alexandre (SOC)  
Zünd Georges (PLR)

RIVIERA - PDE / PAYS-D'ENHAUT (2 membres)

Baux Céline (UDC)

Mottier Pierre-François (PLR)

RIVIERA - PDE / VEVEY (14 membres)

Aminian Taraneh (SOC)

Bovay Alain (PLR)

Cardinaux François (PLR)

Chevalley Christine (PLR)

Christen Jérôme (AdC)

Epars Olivier (VER)

Gfeller Olivier (SOC)

Luccarini Yvan (EP)

Mattenberger Nicolas (SOC)

Neyroud Maurice (PLR)

Nicolet Jean-Marc (VER)

Pointet Cloé (V/L)

Riesen Werner (UDC)

Volet Pierre (PLR)

## V. LISTE DES GROUPES POLITIQUES

### PRESIDENTS ET SECRETARIATS

<b>Groupe PDC-Vaud Libre AdC</b>	p.a. Jérôme Christen, Rue des Deux-Marchés 27 1800 Vevey Tél. : 079/213.42.56, Fax : E-mail : jerome.christen@gc.vd.ch
<b>Groupe Ensemble à Gauche et POP EP</b>	p.a. M. Christophe Grand Rue du Simplon 4 1880 Bex Tél. : , Fax : E-mail : groupe-ep@framalistes.org
<b>Groupe Libéral - Radical PLR</b>	p.a. Mme Floriane Wyss Secrétaire générale PLR - Les Libéraux-Radicaux Pl. de la Riponne 1 1005 Lausanne Tél. : 077/426.85.35, Fax : E-mail : f.wyss@plr-va.ch
<b>Groupe Socialiste SOC</b>	p.a. Mme Chloé Besse Co-secrétaire générale Place Chauderon 5 1003 Lausanne Tél. : 021/312.97.57, Fax : E-mail : info@ps-va.ch
<b>Groupe de l'Union Démocratique du Centre UDC</b>	p. a. M. Nicolas Fardel Secrétaire général Rue de la Louve 1 1003 Lausanne Tél. : 021/806.32.90, Fax : E-mail : secretariat@udc-va.ch
<b>Groupe Vert'Libéral V'L</b>	p.a. M. Michaël Dupertuis Secrétaire général Case postale 7167 1002 Lausanne Tél. : 076/882.28.74, Fax : E-mail : michael.dupertuis@vertliberaux.ch
<b>Groupe des Vert-e-s VER</b>	p.a. Mme France Manghardt Secrétaire générale Place Palud 7 1003 Lausanne Tél. : 021/351.36.30, Fax : 021/351.36.31 E-mail : france.manghardt@verts-va.ch

## GROUPE PDC-VAUD LIBRE (4 membres)

Christen Jérôme	Président
Fuchs Circé	Melly Serge
Radice Jean-Louis	

## GROUPE ENSEMBLE À GAUCHE ET POP (5 membres)

Keller Vincent	Président
Buclin Hadrien	Luccarini Yvan
Misiego Céline	Vuilleumier Marc

## GROUPE LIBÉRAL - RADICAL (49 membres)

Dubois Carole	Présidente
Aschwanden Serge	Berthoud Alexandre
Bettschart-Narbel Florence	Bezençon Jean-Luc
Bovay Alain	Buffat Marc-Olivier
Byrne Garelli Josephine	Cachin Jean-François
Cardinaux François	Carrard Jean-Daniel
Chevalley Christine	Chevalley Jean-Rémy
Clerc Aurélien	Cornamusaz Philippe
Cretegy Laurence	Croci Torti Nicolas
Devaud Grégory	Develey Daniel
Gaudard Guy	Gay Maurice
Genton Jean-Marc	Germain Philippe
Gross Florence	Jaquier Rémy
Labouchère Catherine	Masson Stéphane
Matter Claude	Meienberger Daniel
Meystre Gilles	Mojon Gérard
Mottier Pierre-François	Neyroud Maurice
Nicod Bernard	Petermann Olivier
Rezso Stéphane	Rime Anne-Lise
Romanens Pierre-André	Roulet-Grin Pierrette
Ruch Daniel	Schelker Carole
Simonin Patrick	Sonnay Eric
Suter Nicolas	Volet Pierre
Vuillemin Philippe	Wahlen Marion
Weidmann Yenny Chantal	Zünd Georges

## GROUPE SOCIALISTE (36 membres)

Tschopp Jean	Président
Aminian Taraneh	Attinger Doepper Claire
Balet Stéphane	Betschart Anne-Sophie
Bouverat Arnaud	Butera Sonya
Cala Sébastien	Carvalho Carine
Cherbuin Amélie	Cherubini Alberto
Cuendet Schmidt Muriel	Démétriadès Alexandre
Desarzens Eliane	Dessemontet Pierre
Echenard Cédric	Eggenberger Julien

Freymond Isabelle  
Gfeller Olivier  
Guarna Salvatore  
Jaccoud Jessica  
Mattenberger Nicolas  
Neumann Sarah  
Pedroli Sébastien  
Romano-Malagrifa Myriam  
Ryf Monique  
Trolliet Daniel

Gander Hugues  
Gardon Jean-Claude  
Induni Valérie  
Jaques Vincent  
Montangero Stéphane  
Paccaud Yves  
Probst Delphine  
Rydlo Alexandre  
Thalmann Muriel

### GRUPE DE L'UNION DÉMOCRATIQUE DU CENTRE (25 membres)

Jobin Philippe

Président

Baux Céline  
Chevalley Jean-Bernard  
Cuérel Julien  
Ducommun Philippe  
Favrod Pierre-Alain  
Glauser Nicolas  
Karlen Dylan  
Pahud Yvan  
Rey-Marion Alette  
Rubattel Denis  
Sordet Jean-Marc  
Treboux Maurice

Bolay Nicolas  
Chollet Jean-Luc  
Deillon Fabien  
Durussel José  
Freymond Sylvain  
Glaysre Yann  
Liniger Philippe  
Pernoud Pierre-André  
Riesen Werner  
Soldini Sacha  
Thuillard Jean-François  
Weissert Cédric

### GRUPE VERT'LIBÉRAL (8 membres)

Richard Claire

Présidente

Chapuisat Jean-François  
Courdesse Régis  
Miéville Laurent  
Schaller Graziella

Christin Dominique-Ella  
Meldem Martine  
Pointet Cloé

### GRUPE DES VERT-E-S (22 membres)

Venzelos Vassilis

Président

Baehler Bech Anne  
Evéquoze Séverine  
Fonjallaz Pierre  
Glauser Krug Sabine  
Joly Rebecca  
Mahaim Raphaël  
Métraux-Botteron Anne-Laure  
Nicolet Jean-Marc  
Räss Etienne  
Stürner Felix  
Zwahlen Pierre

Epars Olivier  
Ferrari Yves  
Genoud Alice  
Jaccard Nathalie  
Lohri Didier  
Mayor Olivier  
Mischler Maurice  
Podio Sylvie  
Studer Léonard  
Wüthrich Andreas

## VI. COMMISSIONS DE SURVEILLANCE

### COMMISSION DE GESTION (15 membres)

Gander Hugues (SOC)	Président
Mayor Olivier (VER)	Vice-Président
Rubattel Denis (UDC)	Vice-Président
Chevalley Jean-Bernard (UDC)	Bovay Alain (PLR)
Ryf Monique (SOC)	Sonnay Eric (PLR)
Luccarini Yvan (EP)	Labouchère Catherine (PLR)
Jaccard Nathalie (VER)	Freymond Isabelle (SOC)
Chevalley Christine (PLR)	Chapuisat Jean-François (V'L)
Bouverat Arnaud (SOC)	Ruch Daniel (PLR)

### COMMISSION DE HAUTE SURVEILLANCE DU TRIBUNAL CANTONAL (7 membres)

Roulet-Grin Pierrette (PLR)	Présidente
Joly Rebecca (VER)	Vice-Présidente
Vuillemin Philippe (PLR)	Rydlo Alexandre (SOC)
Thalmann Muriel (SOC)	Schaller Graziella (V'L)
Treboux Maurice (UDC)	

### COMMISSION DES FINANCES (15 membres)

Berthoud Alexandre (PLR)	Président
Sordet Jean-Marc (UDC)	Vice-Président
Dessemontet Pierre (SOC)	Gross Florence (PLR)
Zünd Georges (PLR)	Richard Claire (V'L)
Pernoud Pierre-André (UDC)	Mojon Gérard (PLR)
Mischler Maurice (VER)	Melly Serge (AdC)
Glauser Nicolas (UDC)	Cherubini Alberto (SOC)
Cherbuin Amélie (SOC)	Buclin Hadrien (EP)
Baehler Bech Anne (VER)	

## VII. COMMISSIONS THEMATIQUES

### AFFAIRES EXTÉRIEURES (15 membres)

Räss Etienne (VER)	Président
Miéville Laurent (V'L)	Vice-Président
Aschwanden Sergei (PLR)	Cardinaux François (PLR)
Cornamusaz Philippe (PLR)	Develey Daniel (PLR)
Durussel José (UDC)	Gfeller Olivier (SOC)
Glayre Yann (UDC)	Keller Vincent (EP)
Meystre Gilles (PLR)	Paccaud Yves (SOC)
Thalmann Muriel (SOC)	Trolliet Daniel (SOC)
Wüthrich Andreas (VER)	

### AFFAIRES JURIDIQUES (15 membres)

Bettschart-Narbel Florence (PLR)	Présidente
Mahaim Raphaël (VER)	Vice-Président
Buffat Marc-Olivier (PLR)	Freymond Sylvain (UDC)
Fuchs Circé (AdC)	Jaccoud Jessica (SOC)
Joly Rebecca (VER)	Masson Stéphane (PLR)
Mattenberger Nicolas (SOC)	Mayor Olivier (VER)
Pahud Yvan (UDC)	Simonin Patrick (PLR)
Tschopp Jean (SOC)	Wahlen Marion (PLR)
Weissert Cédric (UDC)	

### GRÂCES (11 membres)

Pahud Yvan (UDC)	Président
Luccarini Yvan (EP)	Vice-Président
Clerc Aurélien (PLR)	Croci Torti Nicolas (PLR)
Echenard Cédric (SOC)	Epars Olivier (VER)
Germain Philippe (PLR)	Paccaud Yves (SOC)
Simonin Patrick (PLR)	Trolliet Daniel (SOC)
Wahlen Marion (PLR)	

### INFRASTRUCTURES LIÉES AUX TRANSPORTS ET À LA MOBILITÉ (15 membres)

Thuillard Jean-François (UDC)	Président
Cachin Jean-François (PLR)	Vice-Président
Bezençon Jean-Luc (PLR)	Durussel José (UDC)
Echenard Cédric (SOC)	Favrod Pierre-Alain (UDC)
Fuchs Circé (AdC)	Genoud Alice (VER)
Jaques Vincent (SOC)	Métraux-Botteron Anne-Laure (VER)
Pointet Cloé (V'L)	Rezso Stéphane (PLR)
Rydlo Alexandre (SOC)	Schelker Carole (PLR)
Volet Pierre (PLR)	

## INSTITUTIONS ET DES DROITS POLITIQUES (15 membres)

Tschopp Jean (SOC)	Président
Devaud Grégory (PLR)	Vice-Président
Carrard Jean-Daniel (PLR)	Christen Jérôme (AdC)
Christin Dominique-Ella (V'L)	Démétriadès Alexandre (SOC)
Ducommun Philippe (UDC)	Genton Jean-Marc (PLR)
Lohri Didier (VER)	Luccarini Yvan (EP)
Mahaim Raphaël (VER)	Neumann Sarah (SOC)
Rey-Marion Alette (UDC)	Romanens Pierre-André (PLR)
Suter Nicolas (PLR)	

## POLITIQUE FAMILIALE (14 membres)

Stürner Felix (VER)	Président
Volet Pierre (PLR)	Vice-Président
Aschwanden Sergei (PLR)	Attinger Doepper Claire (SOC)
Baux Céline (UDC)	Bolay Nicolas (UDC)
Cala Sébastien (SOC)	Chevalley Jean-Rémy (PLR)
Glarion Jean-Claude (SOC)	Glauser Krug Sabine (VER)
Mottier Pierre-François (PLR)	Probst Delphine (SOC)
Riesen Werner (UDC)	Rime Anne-Lise (PLR)

## PÉTITIONS (11 membres)

Keller Vincent (EP)	Président
Radice Jean-Louis (AdC)	Vice-Président
Cardinaux François (PLR)	Epars Olivier (VER)
Gaudard Guy (PLR)	Liniger Philippe (UDC)
Pernoud Pierre-André (UDC)	Petermann Olivier (PLR)
Ruch Daniel (PLR)	Trolliet Daniel (SOC)
Zwahlen Pierre (VER)	

## SANTÉ PUBLIQUE (15 membres)

Venizelos Vassilis (VER)	Président
Vuillemin Philippe (PLR)	Vice-Président
Attinger Doepper Claire (SOC)	Byrne Garelli Josephine (PLR)
Chollet Jean-Luc (UDC)	Deillon Fabien (UDC)
Dubois Carole (PLR)	Jaccoud Jessica (SOC)
Petermann Olivier (PLR)	Podio Sylvie (VER)
Romano-Malagrifa Myriam (SOC)	Schaller Graziella (V'L)
Vuilleumier Marc (EP)	Weidmann Yenny Chantal (PLR)
Wüthrich Andreas (VER)	

## SYSTÈMES D'INFORMATION (15 membres)

Neyroud Maurice (PLR)

Rydlo Alexandre (SOC)

Aminian Taraneh (SOC)

Baux Céline (UDC)

Chapuisat Jean-François (VL)

Gay Maurice (PLR)

Jobin Philippe (UDC)

Meienberger Daniel (PLR)

Schelker Carole (PLR)

Président

Vice-Président

Balet Stéphane (SOC)

Carvalho Carine (SOC)

Croci Torti Nicolas (PLR)

Glaysre Yann (UDC)

Lohri Didier (VER)

Räss Etienne (VER)

## VIII. AUTRES COMMISSIONS INSTITUEES

### COMMISSION DE PRÉSENTATION (9 membres, 8 experts)

Jobin Philippe (UDC)	Président
Baehler Bech Anne (VER)	Vice-Présidente
Bezençon Jean-Luc (PLR)	Membre
Fuchs Circé (AdC)	Membre
Gfeller Olivier (SOC)	Membre
Induni Valérie (SOC)	Membre
Misiego Céline (EP)	Membre
Schaller Graziella (V'L)	Membre
Suter Nicolas (PLR)	Membre
Briand Cédric	Expert - Cour des comptes
Giavazzi José	Expert - Cour des comptes
Missonier-Piera Franck	Expert - Cour des comptes
Terrier Isabelle	Experte - Cour des comptes
Freymond Olivier	Expert - Tribunal cantonal
Gaillard Louis	Expert - Tribunal cantonal
Recordon Luc	Expert - Tribunal cantonal
Richard Philippe	Expert - Tribunal cantonal

### COMMISSION DE RÉDACTION (2 membres)

Buffat Marc-Olivier (PLR)	Induni Valérie (SOC)
---------------------------	----------------------

### COMMISSION DES VISITEURS DU GRAND CONSEIL (7 membres)

Betschart Anne-Sophie (SOC)	Présidente
Rubattel Denis (UDC)	Vice-Président
Cornamusaz Philippe (PLR)	Cuendet Schmidt Muriel (SOC)
Liniger Philippe (UDC)	Nicolet Jean-Marc (VER)
Romanens Pierre-André (PLR)	

### CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DU GRAND CONSEIL (14 membres)

Berthoud Alexandre (PLR)	Betschart Anne-Sophie (SOC)
Betschart-Narbel Florence (PLR)	Gander Hugues (SOC)
Jobin Philippe (UDC)	Keller Vincent (EP)
Neyroud Maurice (PLR)	Pahud Yvan (UDC)
Räss Etienne (VER)	Roulet-Grin Pierrette (PLR)
Stürner Felix (VER)	Thuillard Jean-François (UDC)
Tschopp Jean (SOC)	Venizelos Vassilis (VER)

## IX. COMMISSIONS INTERPARLEMENTAIRES

### COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE LPP ET DES FONDATIONS DE SUISSE OCCIDENTALE (3 membres)

Chevalley Christine (PLR)  
Gardon Jean-Claude (SOC)

Ducommun Philippe (UDC)

### COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DES CONCORDATS LATINS SUR LA DÉTENTION PÉNALE (3 membres)

Bezençon Jean-Luc (PLR)  
Jaccoud Jessica (SOC)

Deillon Fabien (UDC)

### COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE DE L'HÔPITAL INTERCANTONAL DE LA BROYE (6 membres)

Ruch Daniel (PLR)

Président

Betschart Anne-Sophie (SOC)  
Liniger Philippe (UDC)  
Stürner Felix (VER)

Cornamusaz Philippe (PLR)  
Pedroli Sébastien (SOC)

### COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE DE L'HÔPITAL RIVIERA-CHABLAIS, VAUD-VALAIS (7 membres)

Vuillemin Philippe (PLR)  
Desarzens Eliane (SOC)

Président  
Vice-Présidente

Chevalley Christine (PLR)  
Fuchs Circé (AdC)  
Riesen Werner (UDC)

Clerc Aurélien (PLR)  
Nicolet Jean-Marc (VER)

### COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE DE LA CONVENTION SCOLAIRE ROMANDE (7 membres)

Radice Jean-Louis (AdC)  
Deillon Fabien (UDC)

Président  
Vice-Président

Bettschart-Narbel Florence (PLR)  
Gardon Jean-Claude (SOC)  
Meienberger Daniel (PLR)

Desarzens Eliane (SOC)  
Glauser Krug Sabine (VER)

### COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE DE LA HES-SO (7 membres, 7 suppléants)

Balet Stéphane (SOC)  
Mojon Gérard (PLR)

Président  
Vice-Président

Chollet Jean-Luc (UDC)  
Cuendet Schmidt Muriel (SOC)  
Labouchère Catherine (PLR)  
Pointet Cloé (V'L)  
Stürner Felix (VER)  
Bettschart-Narbel Florence (PLR)

Membre  
Membre  
Membre  
Membre  
Membre  
Membre suppléant

Carvalho Carine (SOC)	Membre suppléant
Cornamusaz Philippe (PLR)	Membre suppléant
Butera Sonya (SOC)	Membre suppléante
Jobin Philippe (UDC)	Membre suppléant
Schaller Graziella (V'L)	Membre suppléant
Studer Léonard (VER)	Membre suppléant

#### COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE DU GYMNASSE INTERCANTONAL DE LA BROYE (7 membres)

Rey-Marion Alette (UDC)	Présidente
Trolliet Daniel (SOC)	Vice-Président
Cornamusaz Philippe (PLR)	Desarzens Eliane (SOC)
Mischler Maurice (VER)	Pedroli Sébastien (SOC)
Ruch Daniel (PLR)	

#### COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE DU SERVICE INTERCANTONAL D'ENTRETIEN DU RÉSEAU AUTOROUTIER (SIERA) (3 membres)

Echenard Cédric (SOC)	Roulet-Grin Pierrette (PLR)
Thuillard Jean-François (UDC)	

## X. LISTE DES HUISSIERS PAR DEPARTEMENT

(8 membres)



**Blanchard Jean-Luc**  
Huissier du DIS

Tél. prof. : 021/316.40.25  
E-mail : jean-luc.blanchard@vd.ch



**Bourguignon Nicolas**  
Huissier du DTE

Tél. prof. : 021/316.45.13  
E-mail : nicolas.bourguignon@vd.ch



**Charray Nathalie**  
Huissière du DEIS

Tél. prof. : 021/316.60.03  
E-mail : nathalie.charray@vd.ch



**Colliard Didier**  
Huissier-chef - DIRH

Tél. prof. : 021/316.70.02  
E-mail : didier.colliard@vd.ch



**Daina-Pascarella Antonella**  
Huissière du DFJC

Tél. prof. :  
E-mail : antonella.daina-pascarella@vd.ch



**Fischer André**  
Huissier du DFJC

Tél. prof. : 021/316.30.30  
E-mail : andre.fischer@vd.ch



**Heimann Didier  
Huissier du DSAS**

Tél. prof. :  
E-mail :

021/316.50.14  
didier.heimann@vd.ch



**Ribotel David  
Huissier du DFIRE**

Tél. prof. :  
E-mail :

021/316.40.62  
david.ribotel@vd.ch

**PREAVIS DU BUREAU DU GRAND CONSEIL**  
**Election complémentaire du médiateur administratif / de la médiatrice administrative**  
**Législature 2018-2022**

Le présent préavis du Bureau du Grand Conseil est établi suite à la démission, pour le 30 avril 2020, de M. Christian Raetz, médiateur administratif de l'Etat de Vaud, élu par le Législatif le 24 novembre 2015 et confirmé dans ses fonctions le 21 novembre 2017. Il exposera dans un premier temps les bases constitutionnelles et légales, puis, suite à l'annonce de la cessation d'activité de M. Christian Raetz, la procédure suivie par le Bureau du Grand Conseil en vue d'aboutir à une élection complémentaire. Enfin, le Bureau du Grand Conseil émettra, formellement, sa recommandation en vue de l'élection complémentaire.

**1. RAPPEL CONSTITUTIONNEL ET LÉGAL**

En vertu de la lettre d) de l'art. 106 Cst-VD et de l'art. 7 de la loi sur la médiation administrative (LMA ; BLV 170.31) adoptée le 19 mai 2009, la personne en charge de la médiation administrative est élue par le Grand Conseil.

Compte tenu de la démission de l'ancien titulaire du poste pour le 30 avril 2020, le Bureau du Grand Conseil a la responsabilité, conformément aux articles 13 et 11 LMA, de rendre un préavis sur l'élection complémentaire du médiateur / de la médiatrice pour la fin de la législature, qui se terminera le 31 décembre 2022.

A toutes fins utiles, rappelons ici les trois dispositions légales précitées:

**Art.7 : Election**

<sup>1</sup> Le médiateur est élu pour une durée de cinq ans par le Grand Conseil, à compter du 1er janvier de l'année qui suit le renouvellement du Grand Conseil ; il est rééligible.

<sup>2</sup> L'élection se fait sur préavis du Bureau du Grand Conseil, qui consulte le Conseil d'Etat et le Tribunal cantonal.

<sup>3</sup> L'élection s'effectue à la majorité absolue des suffrages valables au premier tour de scrutin et à la majorité relative au second tour, qui se déroule immédiatement ; le Bureau du Grand Conseil fixe les modalités de l'élection pour le surplus.

**Art.11 : Vacance**

<sup>1</sup> En cas de vacance en cours de législature, une élection complémentaire est organisée dans un délai de trois mois dès la cessation d'activité, pour la fin de la période fixée à l'article 7.

**Art.13 : Cessation des fonctions**

<sup>1</sup> L'âge obligatoire de la retraite, la démission, la non-réélection, la destitution et le renvoi pour justes motifs peuvent seuls mettre fin à la charge du médiateur.

<sup>2</sup> (...).

<sup>3</sup> (...).

Pour le surplus, on peut utilement se référer à l'Exposé des motifs et projet de loi sur la médiation (tiré à part n° 83 de la législature 2007-2012), au rapport de la commission et aux débats du Grand Conseil qui ont eu lieu les 5 et 19 mai 2009.

## 2. PROCÉDURE SUIVIE PAR LE BUREAU DU GRAND CONSEIL

Tenant compte des bases légales mentionnées sous chiffre 1. ci-dessus, le Bureau a procédé comme suit :

- a. Il a décidé d'appliquer une procédure ouverte. Il considère que, tenant compte des remarques émises par le Conseil d'Etat lors de la dernière élection en 2017, une mise au concours constitue la seule procédure possible pour une telle charge, de manière aussi à renforcer la légitimité de la personne élue.
- b. Le Bureau a désigné une délégation composée de deux membres du Bureau (Mme Laurence Creteigny, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, et M. Stéphane Montangero, membre) et d'un membre de la Commission de gestion (M. le député Jean-François Chapuisat) pour procéder à toutes les opérations liées à la procédure d'élection. La délégation s'est adjoint le concours, en tant qu'experte externe, de Mme Guy-Ecabert, professeure émérite de l'Université de Neuchâtel et anciennement titulaire de la Chaire de prévention et de règlement amiable des conflits, de Mme Laura Iannelli, spécialiste recrutement et développement des compétences au SPEV, et de M. Igor Santucci, secrétaire général du Grand Conseil, tous trois avec voix consultative. La délégation remercie vivement ces trois personnes pour la qualité de leur collaboration.
- c. La délégation du Bureau a conduit la procédure de recrutement et a rendu compte de son travail et de son préavis au Bureau lors de la séance du 18 juin 2020.
- d. Le Bureau a fait sien le préavis de sa délégation et consulté le Tribunal cantonal ainsi que le Conseil d'Etat entre le 19 juin 2020 et le 17 juillet 2020.
- e. Le Bureau a inclus les deux prises de position du Conseil d'Etat et du Tribunal cantonal à son préavis (voir annexes) et prié la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Grand Conseil de porter ce point à l'ordre du jour de la séance du 25 août 2020.

La délégation du Bureau du Grand Conseil s'est réunie les 4, 11 et 25 février, ainsi que les 5 et 10 mars 2020 pour définir la procédure de recrutement, ses étapes, auditionner deux candidat-e-s expert-e-s, examiner toutes les candidatures reçues. Divers canevas d'entretien ont été élaborés afin de garantir un traitement égal de tous les candidat-e-s retenu-e-s pour des entretiens et répartir les rôles de chaque membre de la délégation. Les travaux de la délégation ont ensuite été interrompus par la crise liée au coronavirus, avant de reprendre à la mi-mai. Ces deux mois d'arrêt, cumulés à la pause estivale, expliquent pourquoi l'élection n'a pas pu avoir lieu avant les vacances d'été.

En parallèle, le cahier des charges de la fonction a été mis à jour et complété par le SPEV, en collaboration avec le médiateur administratif sortant de charge et la délégation du Bureau, et le niveau de poste fixé par le SPEV (voir annexe). Une annonce a été élaborée et diffusée, mettant au concours le poste de médiateur-trice cantonal-e, dans la semaine du 10 au 14 février 2020 : elle a été publiée sur le site internet de l'Etat de Vaud, dans la Feuille des Avis officiels, dans les journaux 24 Heures, la Tribune de Genève, le Temps et La Liberté, sur les sites internet karriereschweiz.ch et reiso.org ainsi que sur d'autres sites spécialisés en médiation.

Le délai pour postuler était fixé au 27 février 2020. Dans les délais, 48 candidatures ont été adressées et une 49<sup>ème</sup> candidature est parvenue après l'échéance du délai. Il y avait 20 candidatures féminines et 28 masculines.

La délégation a sélectionné 5 dossiers sur les 48 reçus en vue d'une première audition, qui a eu lieu en présentiel dans la salle du Bicentenaire – avec l'accord préalable des candidat-e-s – durant les journées des 15 et 18 mai 2020. Plusieurs moments d'échanges préalables entre les membres de la délégation ont permis à cette dernière de se coordonner et de préparer avec diligence et rigueur chaque étape des auditions. Les dossiers de candidature comprenaient tous une lettre de motivation, un curriculum vitae, des attestations de formation et des certificats de travail.

A l'issue de ces deux journées, deux candidatures ont été retenues, en vue d'une deuxième audition, fixée au vendredi 29 mai 2020. Au vu de la grande qualité des deux dernières personnes en lice, la délégation a estimé qu'une troisième audition était indispensable, le jeudi 4 juin 2020, afin de venir sceller la procédure de recrutement.

Les deux candidat-e-s retenu-e-s pour les deuxième et troisième auditions ont été soumis à une évaluation par mise en situation (résolution de cas pratiques, présentation de la vision du développement du BCMA et d'un plan d'actions à trois échéances).

A l'issue de ces entretiens, la délégation du Bureau a procédé à un choix, le mardi 9 juin 2020, et l'a présenté au Bureau du Grand Conseil lors de sa séance du 18 juin 2020 : elle a préavisé en faveur de Mme Sylvie Cossy, Juge au Tribunal administratif fédéral à Saint-Gall, née en 1970, domiciliée à Lausanne. Par la suite, la candidate a été auditionnée par le Bureau du Grand Conseil, qui préavisé unanimement en faveur de Mme Sylvie Cossy.

### **3. RECOMMANDATION DU BUREAU DU GRAND CONSEIL**

#### **a) Nombre de candidatures déposées**

Le Bureau du Grand Conseil rappelle que 48 candidatures ont été déposées ; sa délégation a décidé d'auditionner cinq candidat-e-s pour une première série d'auditions, puis deux d'entre eux pour une deuxième et troisième série d'auditions.

Tou-te-s les candidat-e-s non retenu-e-s à l'issue de l'examen des dossiers, puis des premières auditions, en ont été informé-e-s. S'agissant d'une élection se déroulant selon les mêmes modalités que celle des juges cantonaux, les cinq candidat-e-s retenu-e-s pour les premières auditions ont aussi été informé-e-s qu'ils/elles pouvaient maintenir leurs candidatures, mais que le maintien d'une candidature entraîne la publicité de celle-ci, par l'intermédiaire du présent préavis, qui est public.

Parmi les 5 candidat-e-s auditionné-e-s les 15 et 18 mai 2020, la délégation du Bureau a retenu deux candidatures pour la suite de la procédure. Les trois candidat-e-s non retenu-e-s pour la suite de la procédure ont décidé de ne pas maintenir leur candidature.

Comme la personne faisant l'objet du préavis positif du Bureau, un-e autre candidat-e a été auditionné-e à trois reprises par la délégation du Bureau : cette personne a décidé de retirer sa candidature après que la délégation du Bureau lui a communiqué que le préavis ne serait pas formulé en faveur de sa candidature.

Ainsi, seule la candidature de Mme Sylvie Cossy, pour laquelle le Bureau préavisé favorablement à l'unanimité, est maintenue et soumise au suffrage du Grand Conseil.

#### **b) Candidature recommandée**

Comme indiqué sous chiffre 2 ci-dessus, le Bureau préavisé en faveur de Mme Sylvie Cossy, née en 1970, domiciliée à Lausanne. Mme Cossy, après avoir obtenu une licence en droit de l'Université de Lausanne en 1995, a été assistante à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne, rattachée aux chaires de droit administratif et de droit constitutionnel, entre 1995 et 2000, avant d'effectuer un doctorat en droit en 2000 et passer un brevet d'avocate en 2010. Elle a complété son parcours académique par un CAS en médiation de l'Institut Kurt Bösch, à Sion, en 2015. Son parcours professionnel comprend des engagements en tant que déléguée au CICR de 2000 à 2006, puis greffière et cheffe d'office au Tribunal des mineurs à Lausanne de 2006 à 2007, greffière à la CDAP du Tribunal cantonal de 2011 à 2012, avocate indépendante de 2010 à 2013 et enfin juge au Tribunal administratif fédéral de Saint-Gall depuis 2013. Les député-e-s peuvent prendre connaissance de son dossier complet de candidature auprès du Secrétariat général du Grand Conseil (Place du Château 6) et, le jour de l'élection, auprès du Secrétariat général, mais dans le bureau attenant à la Salle plénière.

La délégation du Bureau a pu constater que, sur la base des principaux critères/qualités retenus pour procéder au choix final des candidat-e-s, Mme Cossy présentait les meilleurs garanties et atouts. Les critères appliqués et qualités clés relatifs au poste de Médiateur-trice cantonal-e ont été les suivants :

- Connaissances et pratique de la médiation, en particulier administrative ;
- Capacité à faire évoluer le Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA), à avoir une vision et à faire preuve d'abstraction ;
- Compréhension du poste (compréhension des particularités de la médiation administrative, du positionnement du rôle, indépendance, réflexion sur la médiation administrative) ;
- Connaissances des institutions et de leur fonctionnement ;
- Représentativité.

La délégation du Bureau a pu constater la motivation de Mme Cossy après une analyse approfondie des documents présentés et trois séances d'auditions au cours desquelles la candidate est restée constante dans les divers tests et exercices auxquels elle a été confrontée.

Mme Cossy a fait part que son intérêt pour la médiation date déjà de 2007, lors de son activité de cheffe d'office au Tribunal des mineurs du Canton de Vaud. A l'époque, elle faisait partie du groupe chargé de rédiger le règlement sur la médiation dans le cadre de la procédure pénale applicable aux mineurs, médiation désormais prévue par le nouveau droit en la matière.

Actuellement juge fédérale, Mme Cossy a une très bonne connaissance des institutions, tant fédérales que cantonales. Polyglotte, parlant l'albanais, le français, l'allemand et l'anglais, outre des connaissances d'italien et d'espagnol, elle possède l'expérience du terrain (basée sur son expérience de déléguée du CICR pendant 6 années dans les Balkans et en Afrique), ainsi que les facultés requises par le poste grâce à ses diverses formations : doctorat en droit, brevet d'avocat, CAS en médiation. Les prises de références effectuées par la délégation ont confirmé l'excellence de ce parcours et de la candidate.

Mme Cossy a mentionné dans sa lettre de motivation, tout comme lors des auditions, que le poste de médiatrice cantonale était tout aussi important pour la vie des administré-e-s du Canton de Vaud que pour les employé-e-s de l'administration. Le BCMA doit être la cheville ouvrière qui encourage les autorités à favoriser les bonnes relations avec les usagers et usagères, tout comme le BCMA doit contribuer à améliorer et faire comprendre le fonctionnement des autorités aux administré-e-s, afin qu'ils puissent placer leur confiance dans les institutions.

La candidate retenue a fait preuve d'un esprit volontaire tout au long des entretiens ; de plus, dotée d'une grande capacité d'écoute, d'une intelligence vive et d'une bonne expérience managériale, elle conjugue des compétences d'analyse et une aptitude à dire des choses difficiles tout en maintenant une saine distance en matière d'implication émotionnelle. Elle souhaite capitaliser sur les acquis déjà en place au sein du BCMA, tout en voulant ouvrir de nouveaux horizons.

La délégation du Bureau voit en la personne de Mme Cossy la candidate idéale pour répondre aux défis encore à relever par le BCMA comme, par exemple, privilégier la prise de position et la formulation de recommandations plus régulières à l'adresse des autorités, de l'administration, des délégataires de tâches publiques ou des offices judiciaires et du ministère public, conformément à l'art. 2 LMA. Pour ce faire, Mme Cossy a mis l'accent sur l'édition d'un « Guide des bonnes pratiques », afin d'éliminer des problèmes récurrents et de faire (re)connaître le BCMA dans son rôle de pont entre l'administration et la population. Elle a également mis l'accent sur le fait de prévenir les situations récurrentes en agissant en amont.

Le Bureau a considéré à son tour que la candidature de Mme Cossy est la plus adéquate au vu de sa personnalité, de sa motivation, du parcours déployé depuis 1995 et de sa capacité à insuffler un nouvel élan au sein du Bureau cantonal de médiation administrative, tout en capitalisant sur les processus éprouvés et documentés par ce dernier. Elle saura relever le défi de poursuivre les missions du BCMA en tenant compte des acquis et des expériences engrangées depuis plusieurs années, avec un regard neuf et affranchi.

Le Bureau tient toutefois à rappeler, à ce stade, que la procédure d'élection du/de la médiateur-trice, organisée en cours de législature en raison de la démission de l'ancien titulaire, entraîne l'élection d'une candidate jusqu'à la fin de la présente législature et qu'il appartiendra au Grand Conseil élu pour la législature 2022-2027, sur la base des premiers constats tirés de cette prise de fonction, de procéder à une nouvelle élection, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027.

### **c) Consultation du Conseil d'Etat et du Tribunal cantonal**

En application de la loi sur la médiation administrative (art. 7 al. 2 de la loi du 19 mai 2009), le Bureau a consulté le Conseil d'Etat et le Tribunal cantonal ; leurs avis, émis par courriers, figurent en annexe au présent préavis. Les deux autorités préavisent favorablement la candidature de Mme Sylvie Cossy.

#### 4. CONCLUSION

A l'unanimité, les membres du Bureau du Grand Conseil recommandent au Grand Conseil d'élire Mme Sylvie Cossy au poste de médiatrice administrative de l'Etat, pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2022, soit la fin de la législature de la fonction de médiatrice administrative.

Lausanne, le 19 août 2020.

La présidente : Sonya Butera

Le secrétaire général : Igor Santucci

*Annexes :*

- *Courriers du Conseil d'Etat du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et du 19 août 2020*
- *Courrier du Tribunal cantonal du 8 juillet 2020*
- *Cahier des charges du/de la médiateur/trice administratif/ve*
- *Annonce pour le poste de médiateur/trice*



**Grand Conseil**  
*La 1<sup>re</sup> Vice-Présidente*  
Place du Château 6  
1014 Lausanne

**Conseil d'Etat**  
Madame Nuria Gorrite, Présidente  
Château cantonal  
1014 **Lausanne**

**Tribunal cantonal**  
Monsieur Eric Kaltenrieder, Président  
Palais de justice de l'Hermitage  
Route du Signal 8  
1014 **Lausanne**

Réf. : CPS/16014945

Lausanne, le 22 juin 2020

### **Election du médiateur administratif / de la médiatrice administrative Procédure de consultation**

---

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,  
Monsieur le Président du Tribunal cantonal,

Comme vous le savez, le Grand Conseil procédera prochainement à l'élection de la fonction de médiateur administratif / de médiatrice administrative, en vertu de l'art. 7 LMA.

Dans le cadre de la procédure préalable, dont il décide librement, le Bureau du Grand Conseil a choisi d'appliquer une procédure ouverte, afin de tenir compte de l'importance de la charge et de renforcer la légitimité de la personne élue.

Le médiateur administratif sortant de charge ayant fait part de sa décision d'arrêter ses fonctions le 30 avril 2020, une délégation issue du Bureau du Grand Conseil et de la Commission de gestion a donc lancé une procédure de recrutement. A l'issue de celle-ci, la délégation a pris la décision unanime de préavis en faveur d'une élection de Mme Sylvie Cossy, dont le préavis annexé détaille le parcours.

Comme annoncé, nous vous soumettons le projet de préavis du Bureau pour consultation et vous remercions de nous faire part de la position du Conseil d'Etat et du Tribunal cantonal **d'ici au 17 juillet 2020**, afin que le Bureau puisse adopter ce préavis lors de sa séance du 20 août prochain et y joindre vos prises de position écrites. Ce texte sera ensuite envoyé aux député-e-s et rendu public, avec comme objectif de procéder à l'élection le mardi 25 août 2020.

Vous remerciant de l'attention accordée à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Monsieur le Président du Tribunal cantonal, à l'assurance de notre parfaite considération.

**Au nom du Bureau du Grand Conseil**

La 1<sup>re</sup> Vice-Présidente

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "S. Butera".

Sonya Butera

**Annexe mentionnée**

**Copie**

- *Aux membres du Bureau du Grand Conseil*

**Tribunal cantonal**

Palais de justice de l'Hermitage  
Route du Signal 8  
1014 Lausanne

**CONFIDENTIEL**

Madame  
Sonya BUTERA  
Première vice-présidente du  
Grand Conseil  
Place du Château 6  
1014 Lausanne

V/réf  
CPS/16014945

N/réf  
VMI/dbl (P160)

Date  
8 juillet 2020

Madame la Première Vice-Présidente,

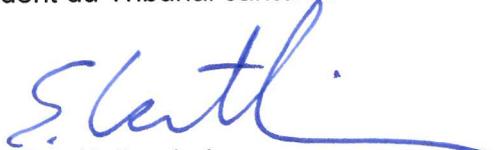
Nous accusons réception de votre courrier du 22 juin dernier.

Il est difficile pour le Tribunal cantonal de vous faire part de son appréciation, ne sachant pas qui étaient les autres candidats à cette élection. Notamment, l'identité et le parcours du second candidat retenu pour la troisième audition auraient permis au Tribunal cantonal de véritablement se considérer consulté avant que ce candidat ne retire sa candidature.

Cela dit, sur la base de l'unique candidature soumise à consultation, le Tribunal cantonal n'a pas de contre-indication à formuler sur le préavis du Bureau du Grand Conseil en faveur d'une élection de Mme Sylvie Cossy à la fonction de médiatrice administrative.

Veillez croire, Madame la Première Vice-Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le président du Tribunal cantonal



Eric Kaltenrieder

La secrétaire générale  
de l'ordre judiciaire



Valérie Midili



**Grand Conseil**  
*La Présidente*  
Place du Château 6  
1014 Lausanne

Tribunal cantonal  
Palais de justice de l'Hermitage  
Route du Signal 8  
1014 Lausanne

Réf. : AG/

Lausanne, le 17 juillet 2020

**Election du médiateur administratif / de la médiatrice administrative**  
**Procédure de consultation**

---

Monsieur le Président du Tribunal cantonal,  
Madame la Secrétaire générale de l'Ordre judiciaire,

Nous vous remercions pour votre courrier du 8 juillet dernier.

Votre aspiration à baser l'appréciation demandée sur une comparaison de plusieurs candidatures est tout à fait intelligible. Nous précisons toutefois que le Bureau du Grand Conseil s'attache à appliquer la loi, qui prévoit de consulter le Tribunal cantonal et le Conseil d'Etat sur la candidature retenue. Cette consultation vise à demander une appréciation de la candidature pour elle-même, dans l'absolu. Ce d'autant plus si toutes les autres éventuelles candidatures ont été retirées par leurs auteurs, ce qui est précisément le cas en l'espèce.

Compte tenu de ces précisions, nous vous remercions pour votre prise de position et prenons note que le Tribunal cantonal n'a pas de contre-indication à formuler concernant la candidature de Mme Sylvie Cossy.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Tribunal cantonal, Madame la Secrétaire générale de l'Ordre judiciaire, à l'expression de notre parfaite considération.

**Au nom du Bureau du Grand Conseil**

La Présidente

Sonya Butera

**Copie**

- Membres du Bureau
- Monsieur Jean-François Chapuisat, Député, membre de la délégation du Bureau



## CONSEIL D'ETAT

Château cantonal  
1014 Lausanne



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Reçu le 09.07.20

Scanné le \_\_\_\_\_

Grand Conseil  
Place du Château 6  
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15026750

Lausanne, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

### **Election du médiateur administratif / de la médiatrice administrative Procédure de consultation**

Madame la Première Vice-Présidente,

Le Conseil d'Etat vous remercie de l'avoir consulté sur le projet de préavis du Bureau du Grand Conseil, comme le prévoit la loi sur la médiation administrative (LMA).

Tout en relevant la qualité du parcours professionnel de la candidate retenue, le Conseil d'Etat constate que le projet de préavis ne donne pas d'informations précises en ce qui concerne l'expérience professionnelle voire même la formation acquise en matière de pratique de la médiation administrative, qui est évidemment au cœur de la fonction et d'ailleurs, expressément, le premier des buts légaux assignés au BCMA. D'ailleurs, c'est à juste titre que l'élément « Connaissances et pratique de la médiation, en particulier administrative » figure en tête des cinq critères d'évaluation principaux appliqués durant le processus de recrutement. Cependant, hormis l'intérêt manifesté par la candidate pour la médiation en procédure pénale, le projet mis en consultation ne renseigne pas ce point central, pas plus qu'il n'expose le type de formation que pourrait le cas échéant entreprendre la candidate pour combler un éventuel défaut d'expérience dans l'exercice du métier même de médiateur-trice administratif.

Nous avons bien noté l'importance que le Bureau et la candidate attachent à la formulation de recommandations à l'attention des autorités. Nous sommes conscients que cet aspect des activités du BCMA doit être développé : nous l'avons d'ailleurs largement exprimé dans le cadre du suivi de la gestion du BCMA. Néanmoins, l'assistance aux usagers-ères et l'appui à la résolution et à la prévention des différends, dans un processus formel et professionnel de médiation, constituent le pilier de base de la fonction et, faute d'être suffisamment renseigné à ce sujet, le Conseil d'Etat n'est pas en mesure de se déterminer à ce stade sur le projet de préavis.

Bien entendu, sur la base d'indications que vous voudriez bien nous apporter encore, nous ne manquerions pas de vous adresser un complément à ce courrier.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Première Vice-Présidente, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

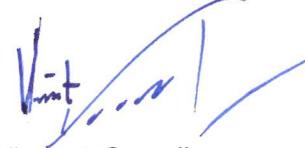
AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copie**

- Monsieur le Président du Tribunal cantonal



**Grand Conseil**  
*La Présidente*  
Place du Château 6  
1014 Lausanne

Conseil d'Etat  
Château cantonal  
1014 Lausanne

Réf. : AG/

Lausanne, le 17 juillet 2020

### **Election du médiateur administratif / de la médiatrice administrative Procédure de consultation**

---

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,  
Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,  
Monsieur le Chancelier,

Nous vous remercions pour votre courrier daté du 1<sup>er</sup> juillet 2020, reçu le 9 juillet.

A titre préliminaire, le Bureau du Grand Conseil rappelle qu'il a décidé d'appliquer une procédure ouverte pour le recrutement du futur médiateur administratif / de la future médiatrice administrative, tenant ainsi compte des remarques émises par le Conseil d'Etat lors de la dernière élection en 2017. La composition de la commission de recrutement, formée de Mme Laurence Cretegy, alors 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, de M. Stéphane Montangero, Membre du Bureau, et de M. Jean-François Chapuisat, Membre de la Commission de gestion, a été choisie par le Bureau à l'unanimité. Le processus suivi, qui s'appuie sur l'expérience du SPEV, a été long et intense, et réalisé avec minutie, de sorte qu'il réunit toutes les garanties nécessaires à une élection pouvant s'appuyer sur une démarche conduite en bonne et due forme.

Afin de renseigner le Conseil d'Etat sur les deux points, par ailleurs tout à fait intelligibles, qu'il soulève, le Bureau du Grand Conseil est en mesure d'apporter les indications complémentaires suivantes.

Tout comme le Conseil d'Etat le relève, le Bureau du Grand Conseil a conscience de l'importance que représentent, pour le médiateur administratif / la médiatrice administrative, l'assistance aux usagers-ères et l'appui à la résolution et à la prévention des différends, dans un processus formel et professionnel de médiation ; ces aspects constituent le pilier de base de la fonction et ne sont nullement remis en cause, mais ils seront notablement renforcés et facilités si le BCMA s'attache à faire plus de recommandations aux autorités en vue de favoriser la résolution à l'amiable des conflits entre les autorités et l'administration d'une part, et les usagers d'autre part.

Afin de définir des critères, en vue des auditions, la délégation du Bureau s'est référée aux missions du BCMA décrites à l'art. 1 de la loi, tout en tenant compte des observations de la Commission de gestion ainsi que de celles du Conseil d'Etat, observations récurrentes depuis plusieurs années.

Dans la même logique, la délégation du Bureau a pris le temps d'étudier lequel des candidats retenus pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> entretiens correspondait le mieux à l'ensemble des critères et qualités qu'elle avait sélectionnés, soit :

- Connaissances et pratique de la médiation (administrative)
- Capacité à faire évoluer le BCMA, à avoir une vision et à faire preuve d'abstraction
- Compréhension du poste (compréhension des particularités de la médiation administrative, du positionnement du rôle, indépendance, réflexion sur la médiation administrative)
- Connaissances des institutions et de leur fonctionnement
- Représentativité

La candidature de Mme Cossy répond aux critères arrêtés par la commission de recrutement, ainsi qu'aux buts de la loi, tout comme au profil de l'annonce (annexée) ainsi qu'à l'art. 5 LMA « Missions » : « *Le médiateur, avec l'appui des collaborateurs du Bureau cantonal de médiation administrative, contribue à la mise en œuvre des buts fixés à l'article premier de la présente loi.* ».

En dépit d'un certain manque d'expérience pratique dans un Bureau de médiation administrative, grâce à la richesse de son parcours, Mme Cossy répond en tous points aux exigences de l'art. 1 de la loi « Buts » :

- a. Aider les usagers dans leurs rapports avec les autorités et l'administration et servir d'intermédiaire lors de différends ;
- b. Favoriser la prévention ainsi que la résolution à l'amiable des conflits entre les autorités et l'administration d'une part, et les usagers d'autre part ;

Mme Cossy, par le biais de ses divers engagements précédents, a largement acquis l'expérience demandée pour répondre aux points a. et b. ci-dessus : ses six années passées au CICR où elle a dû, lors de ses différentes missions, servir d'intermédiaire et donc pratiquer, dans des circonstances difficiles, la médiation dite par navette (la plus pratiquée par le BCMA) entre les diverses parties (prisonniers – CICR / administrations), ou encore son stage en médiation dans un hôpital, dans le but de gérer les conflits en milieu hospitalier, en témoignent.

- c. Encourager les autorités et l'administration à favoriser de bonnes relations avec les usagers ;
- d. Contribuer à améliorer le fonctionnement des autorités et de l'administration ;
- e. Éviter aux autorités et à l'administration des reproches infondés.

Concernant ces derniers points, le Bureau peut confirmer, tout comme cela est relevé par le Conseil d'Etat, que Mme Cossy attache de l'importance à formuler des recommandations à l'attention des autorités, dans le but de simplifier leur travail et non de leur mettre de la pression. Mme Cossy a par ailleurs démontré une volonté d'améliorer les relations avec l'administration. Dans cet esprit, elle a fait part au Bureau de son intention de mener le BCMA à devenir un pont entre l'administration et les usagers et d'accorder de l'importance aussi bien aux représentant-e-s de l'administration qu'aux usagers-ères, comme mentionné dans le préavis :

*« Mme Cossy a mentionné dans sa lettre de motivation, tout comme lors des auditions, que le poste de médiatrice cantonale était tout aussi important pour la vie des administré-e-s du Canton de Vaud que pour les employé-e-s de l'administration. Le BCMA doit être la cheville ouvrière qui encourage les autorités à favoriser les bonnes relations avec les usagères et usagers, tout comme le BCMA doit contribuer à améliorer et faire comprendre le fonctionnement des autorités aux administré-e-s, afin qu'ils puissent placer leur confiance dans les institutions. ».*

Enfin, comme indiqué dans le préavis, Mme Cossy a terminé un CAS en médiation à l'Institut Kurt Boesch à Sion. Cette formation lui a servi dans son emploi actuel. Par ailleurs, au même titre que tou-te-s les autres candidat-e-s auditionné-e-s, Mme Cossy a déclaré son intention de poursuivre des formations continues en médiation.

La délégation du Bureau a pu constater la motivation de Mme Cossy et son adéquation pour le poste après une analyse approfondie des documents présentés et trois séances d'auditions au cours desquelles la candidate est restée constante dans les divers tests et exercices auxquels elle a été confrontée. La rigueur avec laquelle la procédure a été menée a permis d'acquérir la conviction que Mme Cossy, par son parcours professionnel, largement administratif, est parfaitement armée pour pratiquer la médiation administrative. A l'issue de la procédure, la candidature retenue a été validée par le Bureau, qui a eu l'occasion d'échanger avec Mme Cossy et d'apprécier sa personnalité, son empathie et sa forte capacité de réflexion.

Tout en espérant que ces indications permettront au Conseil d'Etat de se rallier à cette candidature, nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, Monsieur le Chancelier, à l'assurance de notre parfaite considération.

**Au nom du Bureau du Grand Conseil**

La Présidente



Sonya Butera

**Annexe**

- *Annonce pour le poste de médiateur/trice*

**Copie**

- *Membres du Bureau*
- *Monsieur Jean-François Chapuisat, Député, membre de la délégation du Bureau*



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal  
1014 Lausanne

Madame la Présidente du Grand Conseil  
Place du Château 6  
1014 Lausanne

Lausanne, le 19 août 2020

**Election du médiateur administratif / de la médiatrice administrative  
Procédure de consultation**

Madame la Présidente du Grand Conseil,

Votre courrier du 17 juillet 2020 a retenu toute notre attention et nous vous remercions d'avoir complété l'information donnée au Conseil d'Etat.

Nous prenons ainsi acte des éléments qui ne ressortaient pas explicitement du rapport mis précédemment en consultation, à savoir que, selon les termes du courrier du 17 juillet 2020 :

- en premier lieu, l'assistance aux usager-ères et l'appui à la résolution et à la prévention des différends, dans un processus formel et professionnel de médiation, constituent le pilier de base de la fonction ;
- en second lieu, le Bureau du Grand Conseil a pu se convaincre que la candidate retenue avait largement acquis l'expérience nécessaire pour accomplir les missions relevant de ce pilier de base.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Grand Conseil, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER

Nuria Gorrite

Vincent Grandjean

Copie à M. le Président du Tribunal cantonal



Le Grand conseil  
recherche un-e:

## MÉDIATEUR-TRICE CANTONAL-E

CDD 80-100%

### MISSIONS PRINCIPALES

A ce poste, vous conduisez le Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA) dont la mission est la mise en œuvre des buts fixés par la loi sur la médiation administrative. Vous pilotez l'entité et son personnel (1,7 équivalent temps plein) et en assurez la gestion des ressources humaines et financières.

En tant que médiateur-trice cantonal-e, il s'agit en particulier d'aider les usagères et usagers dans leurs rapports avec les autorités et l'administration et de servir d'intermédiaire lors de différends. Vous traitez par conséquent les demandes de renseignements et de médiation et émettez des recommandations.

De par votre fonction, il vous revient également de contribuer à la réflexion stratégique visant à proposer des améliorations du fonctionnement des autorités et de l'administration. Vous favorisez ainsi la prévention et la résolution à l'amiable des conflits et adressez un rapport annuel au Grand Conseil, au Conseil d'Etat et au Tribunal cantonal.

**Lieu de travail:** Lausanne

Election par le Grand Conseil jusqu'au 31.12.2022 ; une réélection est possible.  
Entrée en fonction de suite ou à convenir.

*Le Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA) est une autorité indépendante. Il est un intermédiaire et aide les usagères et les usagers dans leurs relations avec les autorités et l'administration cantonales vaudoises.*

### DOSSIER DE CANDIDATURE

Merci d'envoyer votre dossier complet en un seul fichier PDF à l'adresse :  
spev.recrutement@vd.ch  
Service du personnel  
Rue Caroline 4  
1014 Lausanne  
Référence: 1521917

### DÉLAI DE POSTULATION

27.02.2020

### PROFIL SOUHAITÉ

Formation supérieure, complétée par une formation continue en négociation et médiation.

Expérience confirmée en médiation et règlement de conflits et connaissance approfondie de l'administration cantonale vaudoise.

Compétences avérées dans le domaine relationnel et dans la conduite d'équipe. Facilité de contact, capacité d'écoute prononcée et capacité d'analyse.

Respect du secret de la médiation, confidentialité. Prise d'initiatives et bonnes capacités rédactionnelles. Gestion du stress et des imprévus.

### RENSEIGNEMENTS

Laurence Cretegnny  
Madame la 2ème Vice-Présidente  
du Grand Conseil  
laurence.cretegnny@gc.vd.ch

[www.vd.ch/bcma](http://www.vd.ch/bcma)

[www.vd.ch/etat-employeur](http://www.vd.ch/etat-employeur)



# Cahier des charges

## 1. Création / actualisation

Etabli le 18.06.2020

Par<sup>i</sup> Proposition SPEV

Remplace la version du Cliquez ici pour entrer une date.

## 2. Identification du poste

Département	Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)		
Service	<b>Chancellerie d'Etat</b>	N° service <sup>i</sup>	00988
Entité structurelle <sup>i</sup>	Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)	N° de poste	<b>3663</b>
Libellé emploi-type	<b>Responsable de missions administratives ou stratégiques</b>	N° emploi-type <sup>i</sup>	415
Intitulé libre du poste	Médiateur/-trice cantonal-e	Chaîne 363	Niveau

## 3. Missions générales du poste

1. Assurer le pilotage du BCMA et la gestion des ressources humaines et financières.
2. Garantir le traitement efficace, discret et diligent des demandes dont est saisi le BCMA.
3. Etablir les relations et entretenir les collaborations à l'interne et l'externe de l'entité/service/ACV.
4. Participer à l'amélioration du fonctionnement des autorités et de l'administration.
- 5.

## 4. Catégorie de cadre et conduite hiérarchique

Catégorie de cadre<sup>i</sup> Cadre opérationnel-le

Nombre de personnes directement subordonnées<sup>i</sup> 2

## 5. Suppléance prévue

NON  OUI Libellé du/des poste-s Médiateur/-trice cantonal-e adjoint-e

6. Missions et activités	
6.1. Assurer le pilotage du BCMA et la gestion des ressources humaines et financières.	20 %
<p>Définir la stratégie du BCMA et déterminer les objectifs opérationnels pour sa mise en œuvre. Définir les priorités. Développer et exploiter les indicateurs de pilotage et tableaux de suivi de l'activité.</p> <p>Définir l'organisation du BCMA, les processus, les cahiers des charges et les règles de travail. Veiller à l'application des normes. Planifier, garantir et contrôler la réalisation des prestations en termes de délais, coûts et qualité. Développer et veiller à la simplification administrative et à l'optimisation des processus et outils du BCMA. Veiller à la circulation de l'information au sein du BCMA.</p> <p>Analyser les besoins en ressources humaines. Recruter, mobiliser et motiver son équipe. Fixer les objectifs des collaborateurs et en assurer le suivi. Conseiller et soutenir ses collaborateurs. Réaliser les entretiens d'appréciation au sein du BCMA. Veiller au développement des compétences et à l'actualisation des connaissances.</p> <p>Analyser les besoins en ressources financières propres à l'entité, proposer un budget et assurer le suivi. Définir la délégation des responsabilités et des moyens. Faire appliquer les procédures financières..</p> <p>Préserver l'indépendance du bureau dans l'accomplissement de ses tâches.</p>	
6.2. Garantir le traitement efficace, discret et diligent des demandes dont est saisi le BCMA.	50 %
<p>Contrôler la conformité des demandes provenant des usagers et usagères des autorités et de l'administration cantonales vaudoises, vérifier que les objets soumis rentrent dans le champ d'application de la LMA du 19 mai 2009.</p> <p>Mener le processus de médiation conformément aux exigences et possibilités de la LMA du 19 mai 2009.</p> <p>Déléguer le traitement des demandes de médiation aux adjoint-e-s.</p> <p>Superviser et contrôler le traitement des demandes de médiation par les adjoint-e-s.</p> <p>Garantir le secret de la médiation à l'égard des tiers sur toutes les informations dont le BCMA a eu connaissance dans l'exercice de ses tâches.</p>	
6.3. Etablir les relations et entretenir les collaborations à l'interne et l'externe de l'entité/service/ACV.	15 %
<p>Assurer les relations avec le Grand Conseil par ses différents organes (Bureau, Secrétariat général, Commission de gestion, etc.).</p> <p>Représenter le BCMA auprès des partenaires internes et externes (Bureau cantonal de médiation santé et social, European Group for Public Administration, Association des Ombudsmans Parlementaires Suisses, ...).</p> <p>Entretenir les relations avec l'ensemble des services de l'administration cantonale.</p> <p>Promouvoir les prestations du BCMA à l'interne et à l'externe.</p>	
6.4. Participer à l'amélioration du fonctionnement des autorités et de l'administration.	15 %
<p>Favoriser la prévention et résolution à l'amiable des conflits.</p> <p>Encourager les autorités et l'administration à préserver de bonnes relations avec les usagères et les usagers.</p>	

Avoir une vision de la médiation administrative et faire évoluer le BCMA.

Emettre des recommandations et formuler des prise de position à l'adresse des autorités, de l'ACV, des délégataires de tâches publiques, des offices judiciaires et du ministère public visant l'amélioration continue des services fournis aux citoyens.nes.

Dresser le bilan des activités du bureau, assurer l'élaboration de statistiques et rédiger le rapport annuel (public) du BCMA destiné au Grand Conseil , au Conseil d'Etat et au Tribunal cantonal.

Présenter les rapports d'activités, les notes stratégiques au Bureau du Grand Conseil.

6.5.

%

## 7. Eventuelles responsabilités particulières attribuées à la / au titulaire

## 8. Profil attendu

### 8.1. Formation de base / Titre

Master universitaire  Exigé  Souhaité

Exigé  Souhaité

### 8.2. Formation complémentaire / Titre

Formation en médiation et gestion de conflits  Exigé  Souhaité

Exigé  Souhaité

### 8.3. Expérience professionnelle / Domaine ou activités

Expérience confirmée en médiation et gestion des conflits 5 ans

Expérience dans une administration publique 5 ans

### 8.4. Connaissances et capacités particulières / Domaine ou activités

Connaissances approfondies des institutions et de leur fonctionnement  Exigé  Souhaité

Exigé  Souhaité

## 9. Compétences

Compétences socles ACV (prédéterminées)

01. Sens des responsabilités et éthique du service public

02. Capacité d'adaptation et flexibilité

06. Ecoute et communication

**Compétences transversales spécifiques au poste (à sélectionner, issues du modèle de compétences ACV)**

- 09. Orientation client
- 04. Maîtrise de soi et gestion du stress [M]
- 15. Vision globale et sens de la perspective
- 16. Capacité d'analyse et de synthèse [M]

**Compétences métier (rédaction libre, selon le référentiel en vigueur dans le service)**

**Compétences managériales (cocher la case si conduite) <sup>i</sup>**



- 04. Maîtrise de soi et gestion du stress
- 05. Esprit de décision et détermination
- 11. Leadership
- 16. Capacité d'analyse et de synthèse
- 17. Délégation et contrôle

**10. Astreintes particulières (travail de nuit, service de piquet, etc.)**

**11. Signatures**

L'autorité d'engagement

Le/la titulaire atteste avoir pris connaissance du présent cahier des charges.

Le Cliquez ici pour entrer une date.

Le

Signature

Signature



Réf. : FK/16014893

Lausanne, le 13 mai 2020

**(203) Politique d'appui au développement économique (PADE 2020-2025) et  
(205) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de  
CHF 105 millions pour la création de fonds dédiés au soutien à l'innovation, à  
l'immunothérapie oncologique et à l'économie durable**

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,  
Mesdames les Conseillères d'Etat,  
Messieurs les Conseillers d'Etat,

La commission chargée d'examiner le rapport sur la politique d'appui au développement économique (PADE 2020-2025, ci-après PADE) (203) et l'exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 105 millions pour la création de fonds dédiés au soutien à l'innovation, à l'immunothérapie oncologique et à l'économie durable (205) s'est réunie une première fois par vidéo-conférence le 1er mai dernier.

Il est rapidement apparu à la commission que le travail de l'administration avait été conséquent et de très bonne qualité. Toutefois, les prémices sur lesquelles se fondent la PADE ainsi que, de ce fait, la demande d'EMPD liée n'étaient, malheureusement, plus complètement d'actualité. La crise sanitaire qui a frappé notre pays et notre canton a eu et aura des effets économiques majeurs. Ses effets, qui ne sont d'ailleurs pas encore totalement connus, se feront probablement sentir à long terme. L'examen de la PADE par la commission a rendu clair le fait que ce document devait être revu afin d'y intégrer les nouvelles données économiques liées à la crise que notre canton va probablement traverser.

Ainsi, c'est à l'unanimité moins une abstention que la commission a décidé de surseoir à l'examen de la PADE et de l'EMPD lié afin qu'ils puissent être modifiés à l'aune des événements récents. Si l'ensemble du travail ne doit pas être recommencé, il semble important pour la commission que la PADE soit passée en revue à la lumière des événements récents. Un tel exercice ne pouvait en aucun cas être anticipé, et la commission ne remet pas en cause l'important travail de l'administration à ce sujet.

Pour la commission, l'examen de l'EMPD 205 est étroitement lié à celui de la PADE. Une décision sur cet objet n'est donc pas envisagée avant de recevoir une nouvelle version de la PADE. Toutefois, un élément de l'EMPD semble faire consensus au sein de la commission et ne pas dépendre de la situation conjoncturelle, soit le fonds dédié à l'immunothérapie oncologique. Cet objet devrait pouvoir être traité rapidement, toutefois il est pour le moment lié aux deux autres fonds. La commission demande ainsi au Conseil d'Etat si une solution consistant à modifier l'EMPD en sortant le fonds pour l'immunothérapie oncologique peut être envisagée afin de pouvoir rapidement faire voter cet objet.

La commission, qui a déjà entendu les experts sur ce sujet et pris connaissance du contenu de la demande, pourrait rapidement produire un rapport, ce qui permettrait un vote rapide du Grand Conseil (nous pourrions imaginer que le rapport soit prêt et pourrait être mis à l'ordre du jour du plénum pour la rentrée de septembre). Cependant, à l'heure actuelle, la commission ne peut traiter de cet objet seul, à moins d'amender l'EMPD et de supprimer purement et simplement les deux autres fonds. La commission demanderait alors au Bureau du Grand Conseil d'être chargée de l'examen de ce nouvel EMPD puisqu'elle l'a déjà, de fait, largement examiné.

Aussi la commission a l'honneur de vous demander de réexaminer la PADE à l'aune des événements récents afin de l'adapter au nouveau contexte économique. De plus, comme le fonds pour l'immunothérapie oncologique n'a pas suscité de demande de modifications, nous vous suggérons de sortir ce fonds de l'EMPD 205 et d'en faire un EMPD indépendant pour qu'un rapport sur cet objet puisse être adopté par notre commission et transmis au plus vite au Grand Conseil.

Ce réexamen ne doit pas retarder de manière excessive l'examen de cet objet par la commission. En effet, le but de la commission est que l'Etat puisse se doter d'une PADE au plus près des réalités économiques qui font actuellement jour mais elle souhaite grandement que cet instrument soit à la disposition de l'Etat dans un délai raisonnable au vu du travail supplémentaire à fournir.

Je vous souhaite une bonne réception de la présente, et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Au nom de la commission**

Rebecca Joly, présidente



**Copie à**

- *Bureau du Grand Conseil*
- *M. Igor Santucci, Secrétaire général du Grand Conseil*
- *M. Vincent Grandjean, Chancelier de l'Etat de Vaud*

Réf. : MFP/15026594

Lausanne, le 10 juin 2020

**(203) Politique d'appui au développement économique (PADE 2020-2025) et (205) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 105 millions pour la création de fonds dédiés au soutien à l'innovation, à l'immunothérapie oncologique et à l'économie durable**

Madame la Première Vice-Présidente,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a pris connaissance du courrier du 13 ct, faisant suite à la première séance de la commission chargée d'examiner le rapport sur la politique d'appui au développement économique (PADE 2020-2025, ci-après : PADE) (203) et l'exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 105 millions pour la création de fonds dédiés au soutien à l'innovation, à l'immunothérapie oncologique et à l'économie durable (ci-après : EMPD) (205), qui s'est tenue par vidéo-conférence le 1<sup>er</sup> mai dernier.

I. Position de la commission chargée d'examiner la PADE 2020-2025 et l'EMPD n° 205

Dite commission, tout en relevant l'important travail réalisé par l'administration cantonale dans l'élaboration des deux objets précités et en admettant le fait que celle-ci n'aurait en aucun cas pu anticiper la pandémie de COVID-19, considère en substance que les prémices sur lesquelles se fondent la PADE ne sont aujourd'hui plus d'actualité. Dès lors, la commission demande au Conseil d'Etat de réexaminer la PADE à l'aune des évolutions économiques induites par la crise sanitaire actuelle, cette mise à jour lui semblant constituer une étape indispensable sans laquelle l'EMPD ne saurait être soumis à l'examen du Grand Conseil. À ce titre enfin, la commission juge opportune la scission de l'actuel EMPD, la création du fonds dédié à l'immunothérapie oncologique pouvant être traitée rapidement et de manière indépendante, alors que la création de fonds pour le soutien de l'innovation et de l'économie durable pourrait être abordée dans un second temps.

II. Rappel des objectifs de la PADE 2020-2025 en lien avec les enjeux économiques consécutifs à la pandémie de COVID-19

En préambule, le Conseil d'Etat relève que la première séance de la commission chargée d'examiner la PADE et l'EMPD s'est tenue dans un contexte forcément – et de manière parfaitement compréhensible – particulièrement impacté par la situation qui prévalait alors, faite de craintes et d'incertitudes face à une crise inédite à bien des égards, tant en termes d'ampleur que de diversité d'activités impactées. À ce titre, le Gouvernement vaudois rappelle que la PADE 2020-2025 a été élaborée par les services de l'Administration vaudoise dans le courant de l'année 2019 et que personne n'aurait à ce moment été en mesure d'anticiper la survenance de cette pandémie, ni son impact sur le tissu économique vaudois. De fait, le Conseil d'Etat invite les membres de la commission à faire la part des choses et à **ne pas s'arrêter sur les seuls**

**éléments contextuels, qui ne sont que l'avant-propos de la PADE et n'en constituent pas le cœur.** De plus, bon nombre de constats d'avant COVID-19 resteront pleinement pertinents après le COVID-19. Nous nous bornerons à n'en citer que quelques-uns :

- Un tissu économique diversifié et innovateur constitue un des atouts majeurs permettant la prospérité de notre canton.
- Cette capacité d'innovation demeure à long terme la base permettant de créer de nouveaux emplois, d'en requalifier d'autres et de lutter contre le chômage.
- La prospérité de la Suisse dépend pour une large mesure de sa capacité à exporter ; un franc sur deux gagné dans notre pays l'est à l'étranger.

Il convient donc de considérer la PADE pour ce qu'elle est : un cadre général au travers duquel le Conseil d'Etat fixe la vision globale et les axes principaux qu'il entend donner à sa politique d'appui au développement économique cantonal sur une période de cinq ans (*voir annexe du présent courrier*).

Dans un régime libéral tel que défini par notre Constitution fédérale, une politique d'appui au développement économique ne peut pas être définie exclusivement par l'Etat. Dit développement est principalement le fait des acteurs économiques. Les pouvoirs publics ont vocation à mettre en place les outils qui stimulent l'activité et favorisent l'innovation et qui peuvent les orienter sectoriellement ou qualitativement. En définissant des secteurs économiques prioritaires et en fixant des conditions qualitatives (durabilité, innovation, etc.) la PADE remplit précisément cette double fonction.

En ce sens, la PADE n'a pas été conçue comme un plan d'action figé dans le marbre au moment de son adoption par le gouvernement. La PADE définit des principes directeurs, et donne à l'Etat un cadre d'intervention qui doit pouvoir s'adapter à l'évolution du contexte économique. La force d'une politique stratégique s'évalue à son degré de pertinence dans un contexte de turbulence économique, dont certaines échappent à toute prévisibilité, à l'exemple de la pandémie du COVID-19 qui a paralysé l'économie mondiale pendant plusieurs semaines.

En l'occurrence, le Conseil d'Etat considère que les orientations stratégiques définies dans la PADE 2020-2025 revêtent un degré de nécessité et d'urgence immédiate élevé dans le contexte de la crise économique consécutive au COVID-19 : l'intensification du soutien à l'innovation, notamment en valorisant la **mise en réseau d'acteurs de proximité et de compétences locales**, devient déterminante pour le futur de nos industries exportatrices ; à cet égard, les statistiques du commerce extérieur vaudois au mois d'avril sont sans appel, attestant d'une baisse vertigineuse des exportations (-29%) tout comme des importations (-32%). Il en va de même du besoin de digitalisation de nos PME. Parallèlement, l'élévation du principe de **durabilité comme facteur clé de la compétitivité** de nos entreprises, notamment en termes d'indépendance fonctionnelle vis-à-vis de fournisseurs étrangers, prend une dimension des plus concrètes.

Alors que personne n'a pu prédire la crise économique majeure de 2020, le Canton de Vaud, par le biais de sa PADE 2020-2025 et du fonds de 105 millions constitués pour sa mise en œuvre, dispose déjà en partie d'un **plan de relance économique**, auquel s'ajoute l'ensemble des mesures d'aide financières directes ou indirectes déjà décidées ces dernières semaines et celles qui pourraient encore venir, en particulier les investissements qui seront faits notamment au titre du Plan climat qui sera rendu public le 24 juin prochain. Ainsi, les ressources financières que le Conseil d'Etat a décidé d'affecter tant à l'innovation qu'à l'économie durable en lien avec la nouvelle PADE contribueront pour leur part à la reprise des activités économiques post COVID-19. Tant sur le plan de l'innovation que sur celui de la durabilité, la notion de **projets**

**collaboratifs** (mise en commun de compétences/expertises locales) prend une place déterminante et agit comme fil conducteur transversal.

**L'urgence à déployer ces outils n'a donc jamais été aussi forte. Tout retard aurait des conséquences économiques et sociales majeures.**

### III. Importance de la PADE 2020-2025 et de l'EMPD n° 205 pour soutenir les acteurs économiques impactés par la pandémie de COVID-19

Les caractéristiques profondes du tissu économique vaudois demeurent : son importante diversité de savoir-faire et de contextes régionaux, un nombre dominant de petites et moyennes entreprises, un système éducatif fort, des infrastructures adaptées ou encore sa capacité à rayonner sur le plan international dans certains domaines d'innovation (sciences de la vie, cybersécurité, sport, etc.).

La PADE 2020-2025 a précisément été pensée et conçue en tenant compte de ces caractéristiques intrinsèques et pour répondre aux besoins des acteurs économiques qui composent ce tissu et qui se trouvent aujourd'hui, pour une très large majorité d'entre eux, dans des situations difficiles. **Pour ceux-ci, la PADE et l'EMPD qui l'accompagne sont déjà en soi une véritable mesure de soutien et de relance.**

Or, la PADE 2020-2025, telle qu'elle a été rédigée, intègre d'ores et déjà des mesures de soutien aux circuits-courts et à la valorisation des produits locaux.

S'agissant de l'**industrie touristique**, elle aussi d'une grande importance pour l'économie vaudoise, apparaît le besoin d'attirer davantage de clients – au premier rang desquels les Suisses – pour relancer ce secteur, l'un des plus durement touchés par la crise actuelle. Alors que quelques 8,5 millions de touristes suisses potentiels sont convoités cet été par toutes les autres places fortes touristiques nationales, la tâche s'avère ardue. Contrairement à d'autres cantons, parfois voisins du nôtre et qui ont déjà franchi ce pas, le Canton de Vaud ne dispose pas aujourd'hui d'un organisme rassembleur qui puisse proposer une offre complète à nos potentiels visiteurs, s'étendant au-delà des aspects purement touristiques et pouvant conduire une promotion coordonnée de tous les atouts du canton (y compris sport, culture, économie, produits du terroir, etc.).

Dans ce cadre apparaît plus que jamais la nécessité de réorganiser l'actuel dispositif de promotion de la « destination Vaud », pour que l'impossibilité concrète ou la crainte de voyager à l'étranger ne soient pas les seules raisons qui pousseront les Suisses à passer leurs vacances de cet été, de cet automne ou des années à venir dans le Canton de Vaud. Celui-ci a d'autres arguments à faire valoir, une richesse d'activités et de produits à mettre en avant.

Là encore, la PADE 2020-2025 comporte une politique sectorielle de promotion très complète, qui permettra à l'avenir de répondre plus efficacement à des crises telles que celle que nous traversons.

Au-delà de ces deux éléments plus orientés sur l'économie locale, il s'agit de rappeler l'importance du **commerce extérieur** pour l'économie vaudoise, qui gagne un franc sur deux à l'étranger. Si elle a déjà par le passé démontré sa résilience face à des crises d'ampleur mondiale, il est évident que le risque existe d'assister à une montée de politiques économiques protectionnistes. Les statistiques actuelles démontrent d'ores et déjà une chute vertigineuse des exportations et des importations. Dans ce cadre, les entreprises exportatrices vaudoises devront se réinventer constamment pour placer leurs produits et services sur le devant de la scène mondiale, en développant des nouveautés qu'elles seront les seules à proposer.

Cette stratégie d'**innovation** a fait le succès de l'économie vaudoise ces dernières années et doit continuer à être soutenue, comme le prévoit la PADE 2020-2025, qui intègre une batterie de mesures de soutien aux secteurs prioritaires d'innovation, d'importance stratégique pour le tissu vaudois.

De la même manière que les mesures prévues dans la PADE pour le budget ordinaire, le fonds de soutien à l'innovation qui doit être créé par l'EMPD et doté de CHF 50 millions supplémentaires permettrait d'accroître encore la dimension stratégique de cette politique, véritable moteur pour les entreprises vaudoises. Alors qu'ils ne peuvent pas l'être par les mesures financées par le budget ordinaire prévu pour la LADE, de nouveaux axes pourraient alors être soutenus et contribuer à la reprise des affaires : l'innovation collaborative, la transition numérique (digitalisation du tissu économique), le financement des start-up et scale-up – notamment pour l'industrialisation et la commercialisation de nouvelles technologies dans le canton –, les parcs d'innovation et incubateurs, ainsi que la promotion internationale – en particulier pour renforcer la visibilité de l'écosystème vaudois d'innovation –, de même que les réseaux d'affaires des PME et start-up innovantes.

À ce titre, un exemple parmi d'autres permet d'illustrer le besoin urgent des moyens financiers prévu par le fonds pour le **soutien à l'innovation**, intégré à l'EMPD :

- **Fondation Inartis – UniverCité** : la Fondation Inartis a pour vocation de promouvoir l'innovation, notamment dans les domaines technologiques, des sciences de la vie et du design, et de favoriser les interactions entre innovateurs, entreprises et institutions de recherche. Elle s'occupe notamment de la gestion opérationnelle des programmes UniverCité, MassChallenge et du Makerspace, l'hébergement flexible de start-up, l'accompagnement de projets et l'organisation d'événements et contribue à ce titre, à la vie de l'écosystème vaudois d'innovation.

La Fondation Inartis a créé en 2015 le laboratoire communautaire UniverCité au cœur du bâtiment du Closel, en étroite collaboration avec la Promotion économique de la ville de Renens et avec le soutien de CACIB SA. La vision de la Fondation était alors de créer à Renens, un lieu d'innovation totalement ouvert, dédié à toute personne qui possède un projet entrepreneurial. Aujourd'hui UniverCité est arrivé à un palier de croissance et la pérennité et le succès de ce projet sont conditionnés à la capacité de poursuivre l'accompagnement de ses jeunes pousses devenues grandes qui arrivent au stade clé où leur taille permet une stabilisation de l'espace.

Outre le futur EMPD pour prolonger le crédit-cadre 2016-2019 renforçant le soutien de l'Etat à la maîtrise foncière des collectivités publiques en zones industrielles qui permettra de soutenir le volet «investissement» de l'extension d'UniverCité, son exploitation doit pouvoir être soutenue par le nouveau fonds de soutien à l'innovation, faute de quoi la spirale positive créée autour de ce projet s'arrêtera net.

Outre l'innovation, le Conseil d'Etat a fait de la **durabilité** un axe fort de la PADE 2020-2025, la plaçant au rang de dimension stratégique et transversale. Ainsi, l'ensemble des politiques sectorielles et des mesures qui composent la PADE intègrent dès aujourd'hui et bien davantage que ce n'était le cas jusqu'ici l'objectif de contribuer à un développement économique harmonieux et durable du tissu économique.

Néanmoins, au-delà de tout ce qui est réalisable au travers des mesures financées par le budget ordinaire LADE, il est aujourd'hui urgent d'accompagner et d'accélérer la transition de l'économie vaudoise vers une durabilité accrue au moyen du fonds de soutien spécifique de CHF 25 millions

prévu par l'EMPD. Ces moyens financiers supplémentaires permettront de compléter l'arsenal d'aides existantes et d'agir sur les besoins principaux identifiés : former et informer sur les enjeux, risques et opportunités de la durabilité ; stimuler et accompagner la transition des entreprises vers une économie durable ; promouvoir les projets durables et renforcer l'attractivité du canton de Vaud en matière de durabilité.

Le Conseil d'Etat relève que la transition d'une entreprise vers un modèle d'affaires et vers des modes de production et de consommation durables se produit fréquemment lors de « points de rupture » importants, tels que l'incendie d'une entreprise et la nécessité de la rebâtir ou l'arrivée d'un nouveau propriétaire. Il est vraisemblable que pour un grand nombre d'entreprises vaudoises, le COVID-19 constitue justement l'un de ces points de rupture et puisse engendrer de profondes réflexions quant à des réorganisations internes et des changements dans la manière de produire et vendre des biens et services.

Pour autant, même si nombreuses sont les organisations qui démontrent une sincère envie et une réelle ambition de changement, de tels processus de transition représentent des efforts et des coûts importants, qui peuvent s'avérer décourageants. Le rôle de l'Etat s'avère primordial dans ces situations ; si l'on souhaite inciter et accompagner le changement, c'est précisément dans de tels moments qu'un soutien public adéquat doit être mobilisable pour faire de la crise actuelle une réelle opportunité de «faire bouger les lignes ».

Outre cet effet incitatif, de nombreux projets collaboratifs à forte dimension durable sont aujourd'hui à l'ébauche et ont besoin du fonds de soutien à l'économie durable pour se concrétiser, à l'instar des deux exemples suivants :

- **Spontis – Valorisation des déchets** : basée à Avenches, Spontis est une plateforme d'achat et de logistique dont la mission principale est d'approvisionner les gestionnaires de réseau de distribution électrique en matériel. Dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, cette plateforme interentreprises a été mandatée par ses principaux actionnaires pour effectuer le remplacement des compteurs analogiques par des compteurs SMART.

À cette occasion, Spontis développe un projet de valorisation énergétique des quelque 33 tonnes de déchets plastiques qui seront dégagées par année, en partenariat avec d'autres entreprises et des hautes écoles.

Ce projet pilote – qui intègre en outre un volet social puisqu'un atelier protégé assurerait le démontage des compteurs – pourrait être financé par le fonds de soutien à l'économie durable et déboucher sur le déploiement commercial de cette solution de recyclage à plus grande échelle, le potentiel étant très élevé (par exemple pour le déemballage des invendus provenant de la grande distribution, estimé à un minimum de 1200 tonnes par année).

- **Mobi-Let Sàrl** : cette société souhaite promouvoir la mobilité dans le district de Morges, en proposant à la location des scooters électriques disposant de batteries interchangeables, qui seraient échangeables dans les commerces des centres régionaux et locaux. Doivent ainsi être développés une batterie intelligente, un logiciel de gestion du réseau des batteries et un processus de recyclage des batteries usées. Là aussi, un soutien financier au travers du fonds de soutien à l'économie durable s'avère déterminant.

IV. La PADE 2020-2025 et de l'EMPD n° 205 doivent contribuer dès aujourd'hui à la relance des activités économiques.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat ne peut que rappeler la nécessité pour le Grand Conseil du Canton de Vaud de prendre acte de la PADE 2020-2025 et de traiter aussi rapidement que possible l'EMPD accordant au gouvernement un crédit de CHF 105 millions pour la création de fonds dédiés au soutien à l'innovation, à l'immunothérapie oncologique et à l'économie durable.

Alors que de nombreux cantons élaborent des plans d'urgence et rassemblent des moyens financiers exceptionnels pour soutenir la reprise des activités de leur tissu économique et limiter les impacts négatifs liés à la pandémie de COVID-19, le Canton de Vaud dispose déjà de montants considérables issus des préfinancements et prêts à être engagés dès aujourd'hui ou alors dans le cadre des marges de manœuvre budgétaire existantes jusqu'ici. Par ailleurs, et bien qu'ils n'intègrent pas dans leurs chapitres contextuels les conséquences liées à l'irruption du coronavirus, la PADE 2020-2025 et l'EMPD n° 205 permettent la mise en œuvre de ces moyens financiers au travers de mesures de soutien réfléchies qui s'avèrent à l'heure actuelle encore plus justifiées qu'avant la crise.

Ainsi, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud considère qu'il serait tout à fait inopportun de consacrer du temps et des ressources au réexamen de la PADE 2020-2025, de même qu'il ne fait pas de sens d'extraire le fonds de soutien à l'immunothérapie oncologique de l'EMPD n°205 pour le traiter indépendamment des fonds de soutien à l'innovation et à l'économie durable. L'urgence d'aujourd'hui est d'apporter aussi rapidement que possible le soutien de l'Etat aux acteurs

économiques qui traversent une période hautement tourmentée en soumettant au Grand Conseil dans les meilleurs délais l'EMPD n°205 et les trois fonds qui le composent. **Retarder le traitement de cet objet, c'est retarder d'autant l'arrivée d'un soutien vital à de nombreux acteurs du tissu économique vaudois. Le Conseil d'Etat se permet donc de demander instamment et officiellement à la commission de bien vouloir tenir une nouvelle séance au plus vite, soit avant la pause estivale des travaux parlementaires.**

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos déterminations, nous vous prions d'agréer, Madame la Première Vice-Présidente, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Annexe :**

- Schéma explicatif de la PADE 2020-2025

**Copies**

- Bureau du Grand Conseil
- M. Igor Santucci, Secrétaire général du Grand Conseil
- Mme Fanny Krug, Secrétaire de la commission



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
**Secrétariat d'Etat à l'économie SECO**  
Direction de la politique économique

# Évaluation de la situation conjoncturelle

Eric Scheidegger  
Chef de la Direction de la politique économique SECO  
Assemblée plénière de la CDEP, 18 juin 2020

---



# La Suisse se situe dans la moyenne

## Comparaison internationale de la croissance du PIB

valeurs réelles désaisonnalisées, variation en points de pourcentage par rapport au trimestre précédent

Pays	2019				2020	
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q1
États Unis	0.8	0.5	0.5	0.5	-1.3	-1.3
Royaume Uni	0.7	-0.2	0.5	0.0	-2.0	-2.0
Japon	0.6	0.5	0.0	-1.9	-0.6	-0.6
Zone euro	0.5	0.1	0.3	0.1	-3.6	-3.6
Allemagne	0.5	-0.2	0.3	-0.1	-2.2	-2.2
France	0.5	0.3	0.2	-0.1	-5.3	-5.3
Italie	0.2	0.1	0.0	-0.2	-5.3	-5.3
Espagne	0.6	0.4	0.4	0.4	-5.2	-5.2
Suisse	0.4	0.4	0.4	0.3	-2.6	-2.6

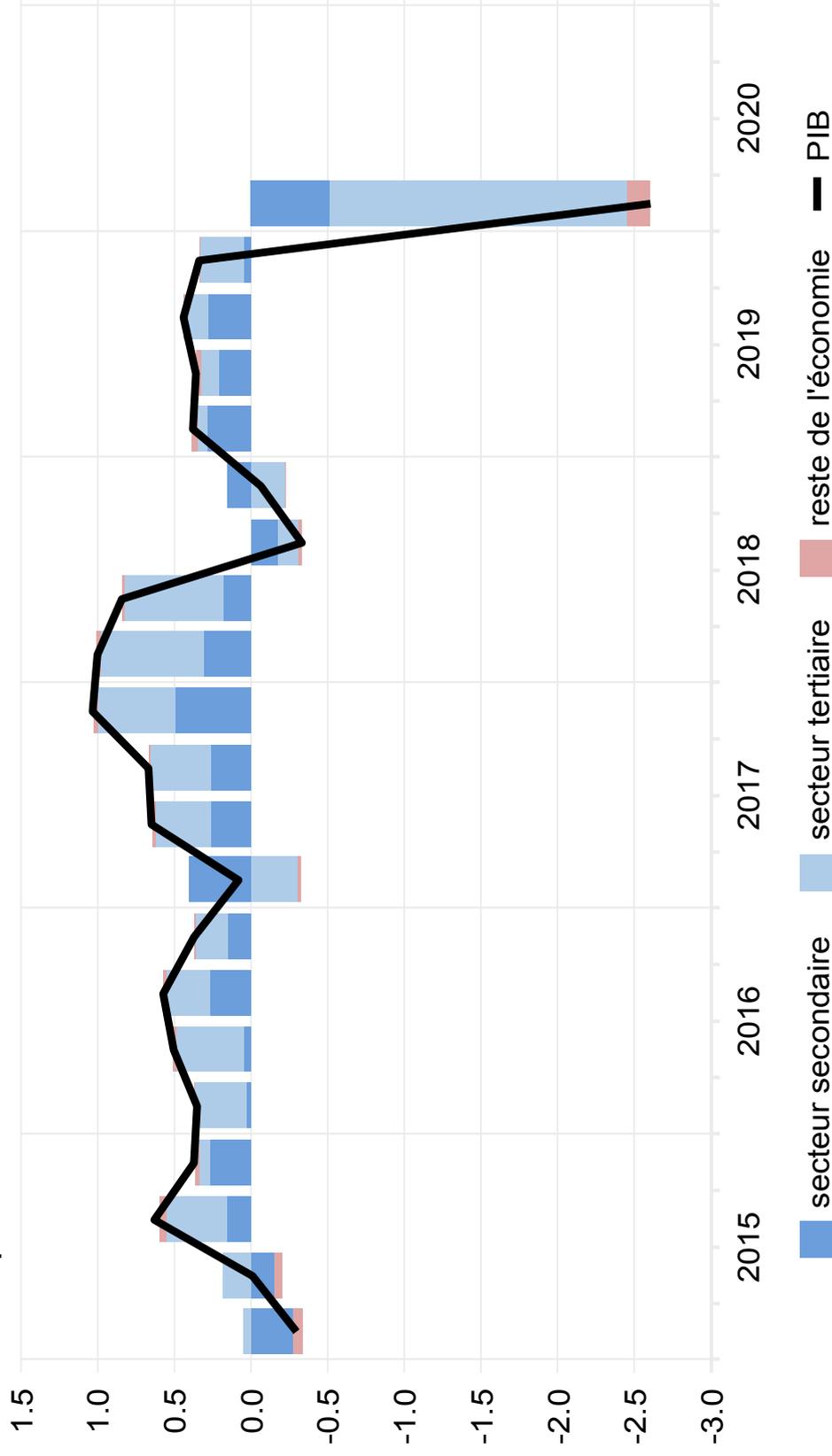
sources : offices nationaux de statistique, SECO



# Le secteur des services massivement touché

## Contributions des secteurs à la croissance du PIB

valeurs réelles désaisonnalisées, variation en points de pourcentage par rapport au trimestre précédent



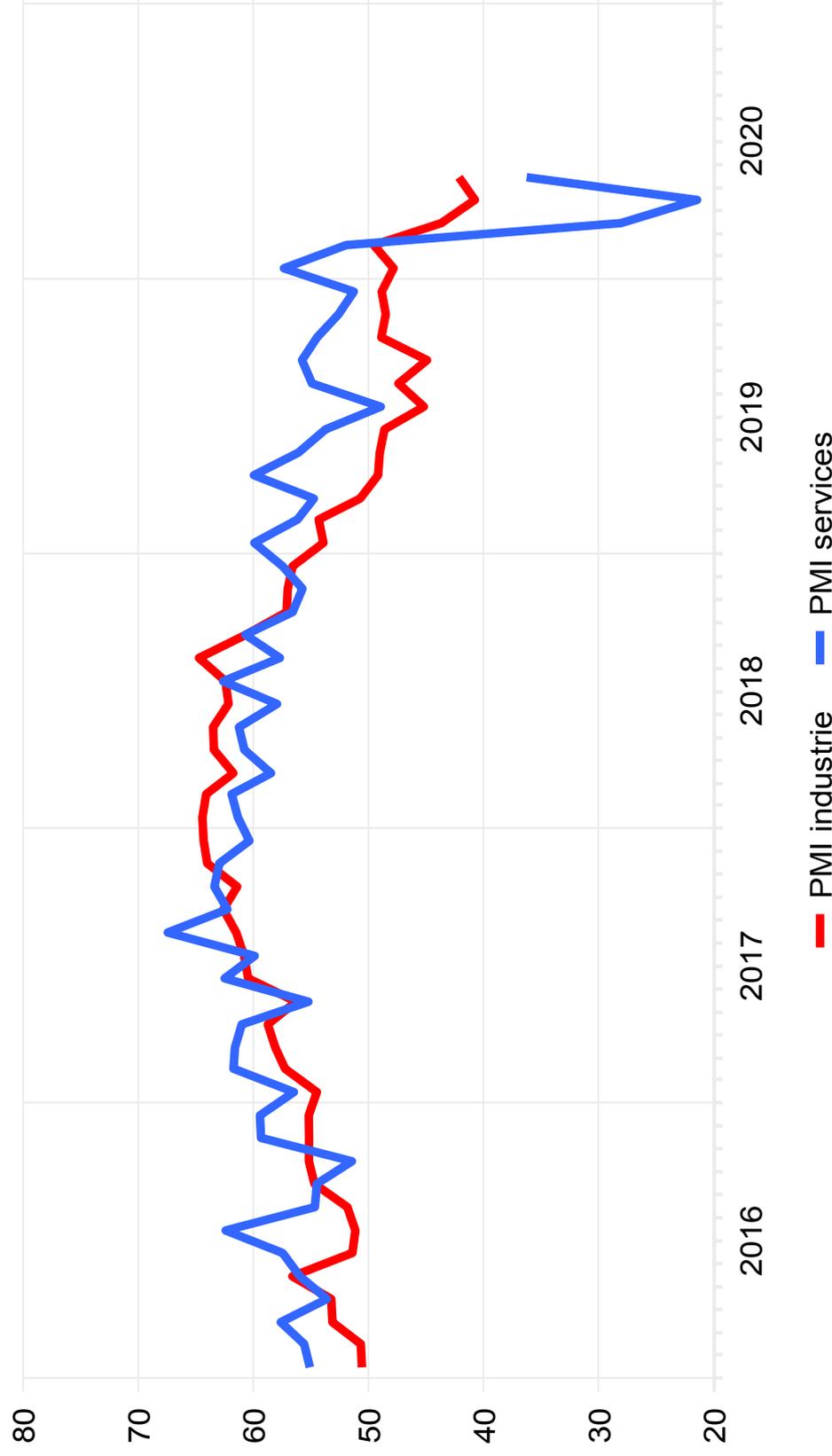
source : SECO



# Le climat de confiance se redresse légèrement dans le secteur des services

## PMI pour la Suisse

indices désaisonnalisés, seuil de croissance = 50



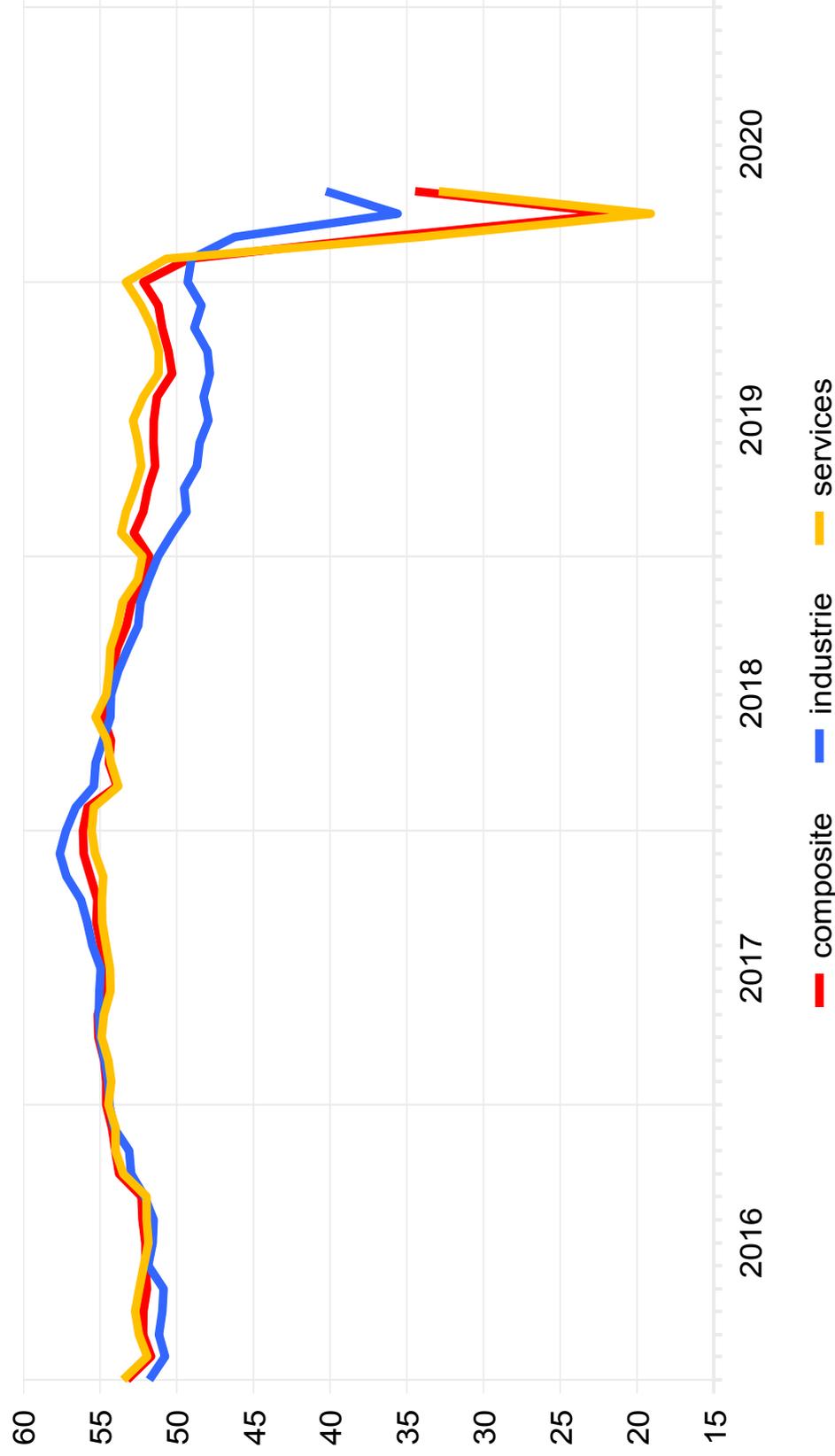
source : Credit Suisse/procure.ch



# Étranger : une lueur d'espoir à l'horizon

## PMI pondéré par les exportations

valeurs désaisonnalisées



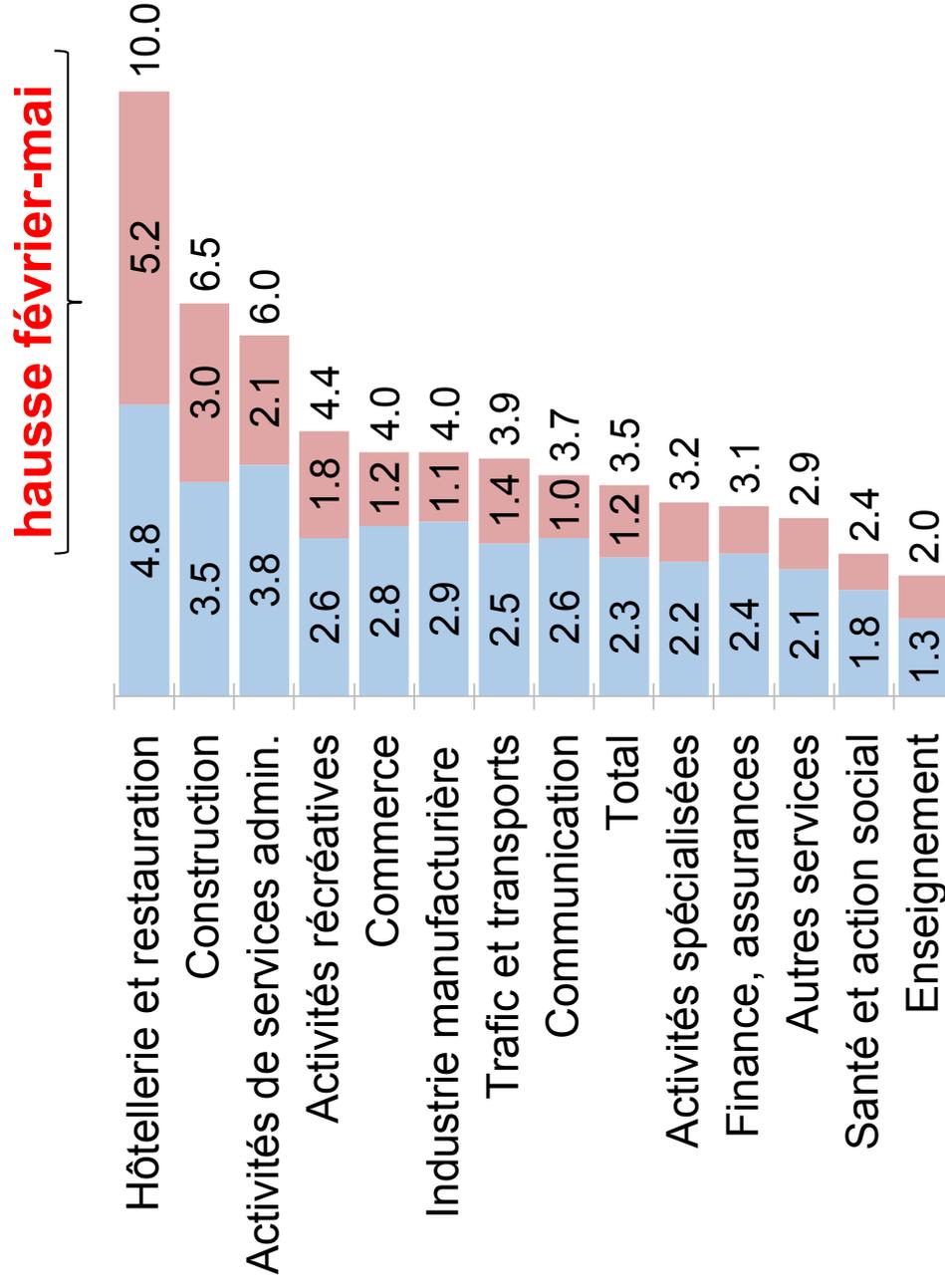
source : SECO



# Chômage : grandes disparités sectorielles

## Taux de chômage de fin février 2020 à fin mai 2020

valeurs désaisonnalisées



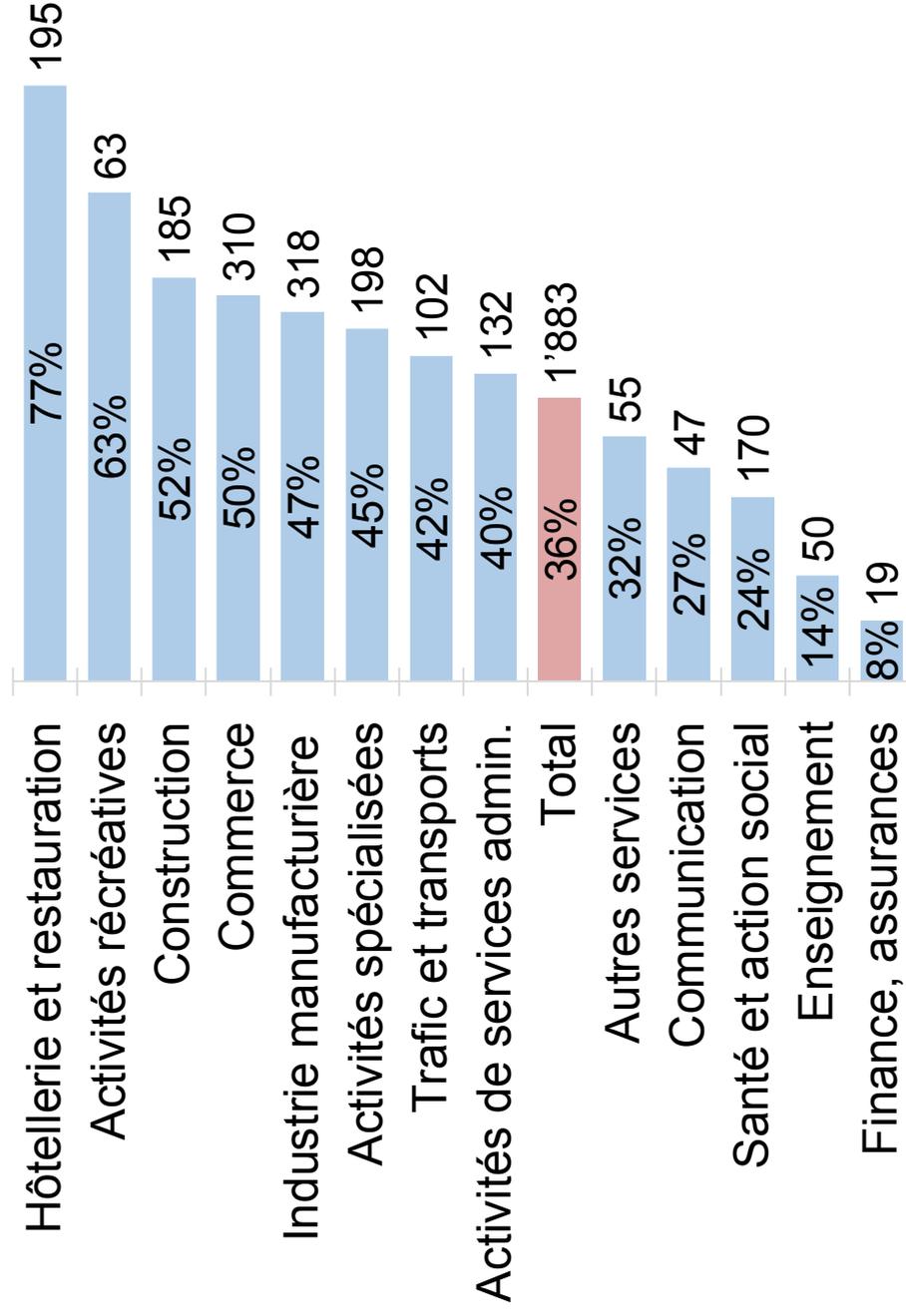
source : SECO



# Demandes de chômage partiel de proportions historiques

## Préavis de réduction de l'horaire de travail en avril selon les secteurs

nombre de salariés en milliers, en % des actifs occupés (Statent 2017), état au 2 juin 2020



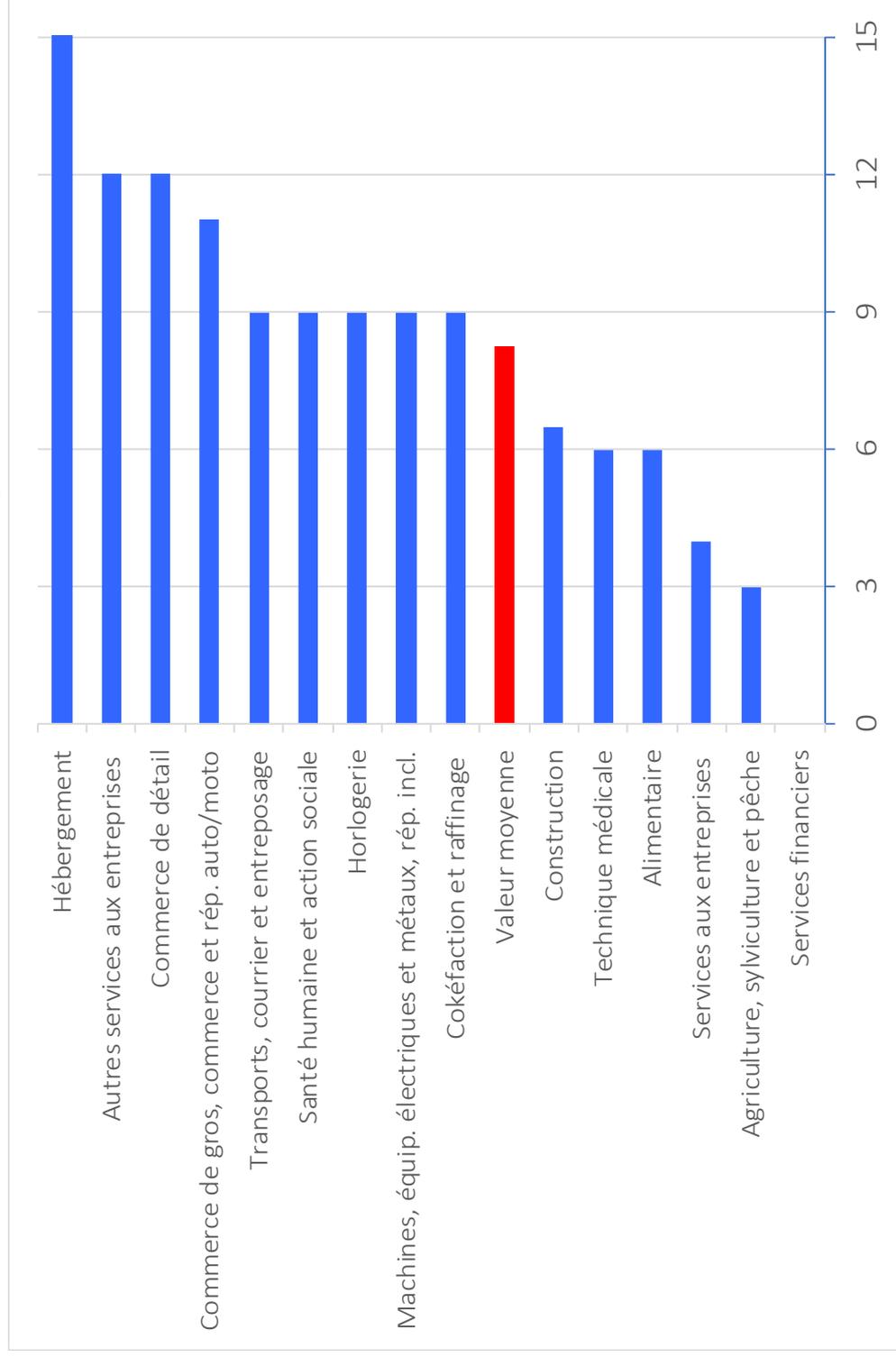
source : SECO



# Normalisation attendue dans environ 8 mois

## Quand prévoyez-vous une normalisation (en mois) ?

Réponses de 26 associations de branches (sondage du 28 mai 2020)



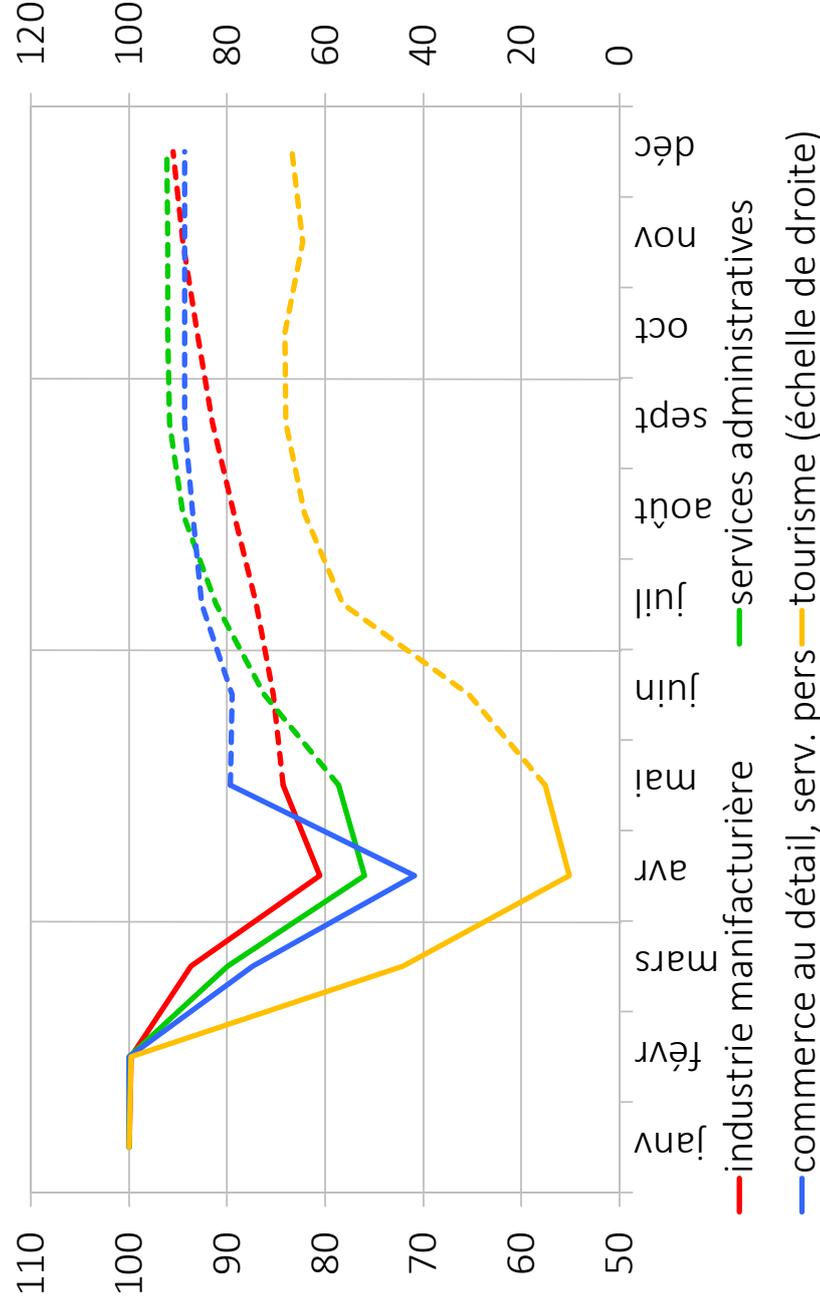
sources : economiesuisse, SECO



# Tourisme : effondrement le plus marqué

## Diverses branches en 2020

valeur ajoutée de certaines catégories Noga pondérées par leur part respective au PIB, indice, 100 = situation hypothétique sans la pandémie de Covid-19



source : SECO



# Le plus important recul du PIB depuis des décennies

## Divers indicateurs pour les prévisions conjoncturelles de juin 2020 et pour les scénarios

valeurs réelles et corrigées des effets des événements sportifs

	Prévision de base		Scénario 1		Scénario 2	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Croissance du PIB (en %)	-6,2	4,9	-4,9	7,1	-7,1	0,4
Taux de chômage (en %)	3,8	4,1	3,5	2,9	3,9	5,1
Perte de valeur ajoutée*	57	38	48	12	63	76

\* valeurs nominales, en milliards de francs, en comparaison avec les prévisions de décembre 2019

sources : OFS, SECO, Groupe d'experts de la Confédération



# L'économie à la croisée des chemins

## Prévisions du PIB et scénarios

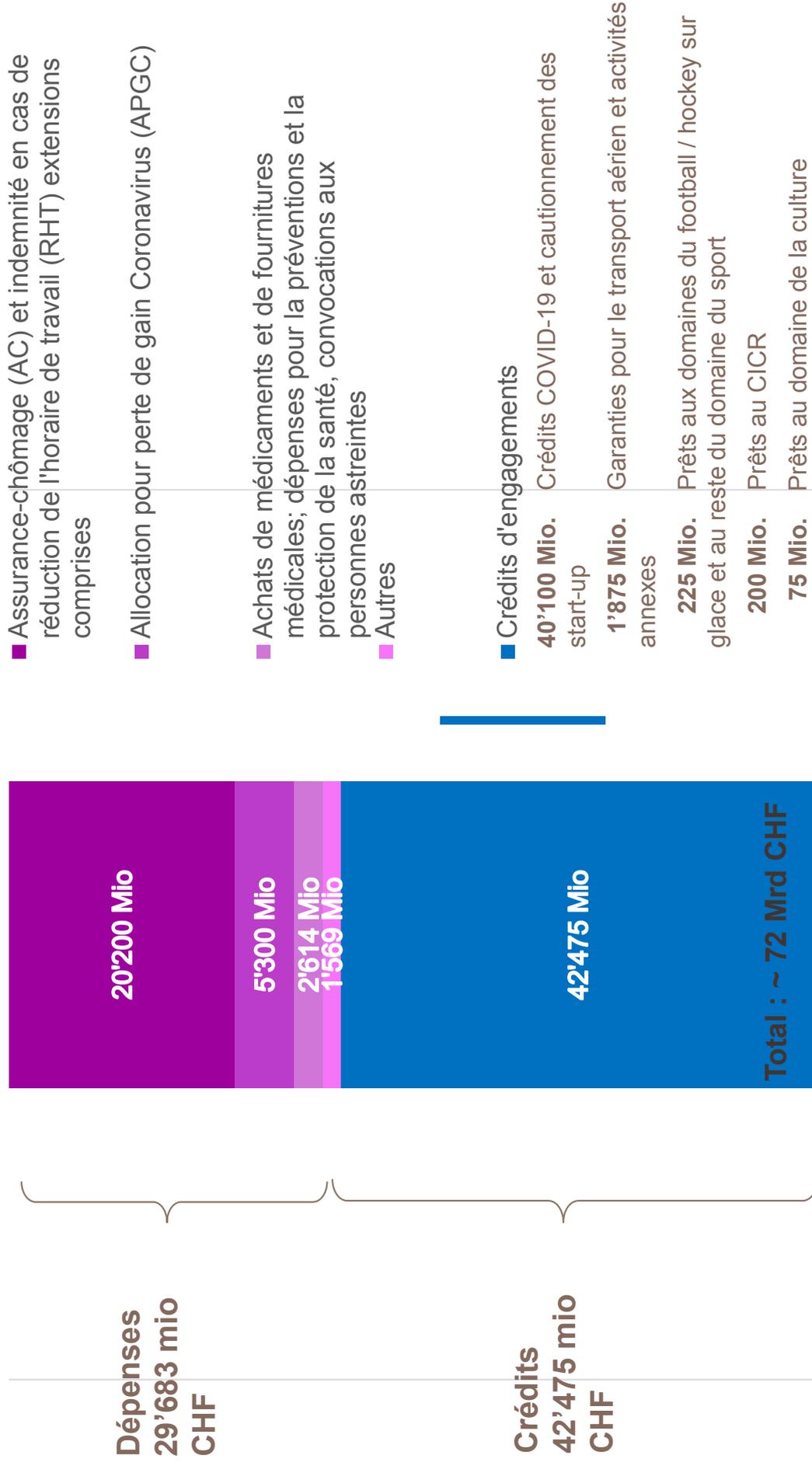
valeurs réelles et corrigées des effets des événements sportifs, en milliards de francs



sources : OFS, SECO, Groupe d'experts de la Confédération



# Stimulus fiscal de la Confédération



source : AFF

**RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL AU GRAND CONSEIL  
CONCERNANT LE RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL  
relatif à la requête Jean-Michel Dolivo au nom du groupe EP et Jérôme Christen au nom du  
groupe PDC – Vaud Libre et consorts pour l'institution d'une commission d'enquête  
parlementaire, selon l'art. 67 de la loi sur le Grand Conseil (EMPD 129 Fondation de  
Beaulieu), et**

**EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECISION**

Le Bureau du Grand Conseil présente ci-après le rapport que, selon la loi, il lui incombe de rédiger, dans le cadre de la procédure de requête d'une commission d'enquête parlementaire (ci-après CEP). Dans un premier temps, le Bureau présentera un bref historique; il exposera ensuite pour quelles raisons il se déclare défavorable à l'institution d'une CEP; il proposera les termes mêmes du mandat à confier à la CEP et indiquera quels sont, à son sens, les moyens qui doivent être mis à sa disposition afin qu'elle puisse mener ses activités de manière efficace. Enfin, il présentera les conclusions qu'il propose au Grand Conseil d'adopter sous forme de décision.

Le rôle du Bureau est à la fois celui d'une commission ordinaire examinant un rapport du Conseil d'Etat et celui de garant du bon fonctionnement du Grand Conseil, en préavisant auprès de ce dernier pour l'institution - ou non - d'une CEP. La fonction du Bureau du Grand Conseil est donc inhabituelle, voire extraordinaire, ce d'autant que c'est au Bureau, organe du Législatif, qu'il revient de proposer les termes mêmes du mandat de la CEP.

## **I. Historique**

L'historique du dossier figure dans le rapport du Conseil d'Etat (chapitres 2, 3 et 4, pages 3 à 6). Par ailleurs, le Bureau du Grand Conseil rappelle ci-après les étapes parlementaires ayant précédé la rédaction du présent rapport.

En date du 29 octobre 2019, une requête signée, comme la loi l'exige, par vingt député-e-s au moins, et déposée le 1<sup>er</sup> octobre 2019, a été portée à l'ordre du jour de la séance du Grand Conseil. Après un bref développement par son premier signataire, le Président du Grand Conseil a pris acte de la requête, sans ouvrir de débat. Cette requête émanait de MM. les députés Jean-Michel Dolivo, au nom du groupe EP, et Jérôme Christen, au nom du groupe PDC – Vaud Libre, et était co-signée par 22 autres député-e-s. Elle avait été préalablement déposée le 1<sup>er</sup> octobre 2019, de sorte que le Bureau du Grand Conseil a pu en prendre connaissance dans sa séance du jeudi 3 octobre 2019.

Elle est rédigée comme suit :

***Requête Jean-Michel Dolivo au nom du groupe EP et Jérôme Christen au nom du groupe PDC-Vaud Libre et consortis pour l'institution d'une commission d'enquête parlementaire, selon l'art. 67 de la Loi sur le Grand Conseil (EMPD 129 Fondation de Beaulieu) (19\_REQ\_002)***

*Texte déposé*

*Si des évènements d'une grande portée l'exigent, le Grand Conseil, dans le cadre de ses attributions en matière de surveillance, peut instituer une Commission d'enquête parlementaire (CEP). Elle a pour but d'établir les faits, de réunir d'autres moyens d'appréciation, de déterminer des responsabilités et d'exprimer des propositions.*

*Les débats autour de l'exposé et projet de décret 129 autorisant le Conseil d'Etat à octroyer un cautionnement à la Fondation de Beaulieu, respectivement la société anonyme en cours de création, de 27'300'000 francs et à assainir le prêt de 15'000'000 francs octroyé à la Fondation de Beaulieu, ont mis en évidence des problèmes d'utilisation des fonds publics versés, d'une part, par le canton et, d'autre part, par les communes sur la base de promesses de développement économique de la région lausannoise et du canton. C'est ainsi que le canton de Vaud a versé 30'000'000 francs, la ville de Lausanne 33'000'000 francs, Lausanne-Région 10'267'000 francs et d'autres communes du canton 2'400'000 francs pour la constitution de la Fondation de Beaulieu en 2000.*

*Aujourd'hui, ces montants sont complètement perdus pour le canton et les communes concernées. De surcroît, ces montants ont été utilisés, pour une très grande part, pour rembourser des dettes d'exploitation (environ 70'000'000 francs) et non pour des investissements ou une rénovation lourde tels que promis aux collectivités publiques concernées. Ce mésusage de fonds publics pose des problèmes graves et implique que des responsabilités politiques soient établies, indépendamment des procédures judiciaires en cours. Les contribuables vaudois, comme celles et ceux des communes concernées, ont le droit de savoir comment leur argent a été utilisé dans ce cadre et pourquoi les promesses n'ont pas été respectées.*

*Au vu des sommes perdues (environ 80'000'000 francs), il nous paraît nécessaire que le Grand Conseil fasse toute la lumière sur ce dossier. Nous demandons au Grand Conseil d'approuver la désignation d'une Commission d'enquête parlementaire.*

*Nous demandons au préalable que le Conseil d'Etat élabore un rapport afin qu'il exerce son droit d'être entendu avant la décision du Grand Conseil.*

*(Signé) Jean-Michel Dolivo, Jérôme Christen  
et 22 cosignataires*

Conformément à l'art. 68 de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 (ci-après LGC) et compte tenu de la demande des requérants demandant « au préalable que le Conseil d'Etat élabore un rapport afin qu'il exerce son droit d'être entendu avant la décision du Grand Conseil », le Bureau a décidé de fixer un délai au Conseil d'Etat au 31 janvier 2020 pour lui permettre de produire un rapport lui garantissant d'exercer son droit d'être entendu et de se déterminer sur l'institution d'une commission d'enquête parlementaire.

Le Conseil d'Etat s'est alors engagé à rédiger le rapport qui constitue l'exercice de son droit d'être entendu au sens de l'art. 68 al. 1 LGC, cela dans le délai fixé par le Bureau. Le rapport qui fait l'objet de la présente détermination du Bureau du Grand Conseil a été adopté par l'Exécutif le 29 janvier 2020. Le Bureau a pu en prendre connaissance sous embargo lors de sa séance du 6 février 2020. Il a finalement été rendu public le 13 février 2020. Dans le cadre de la collaboration avec le

Conseil d'Etat, le rapport a été transmis plus tôt dans la journée aux député-e-s par l'entremise du Secrétariat général du Grand Conseil.

De son côté, le Bureau du Grand Conseil a prié les groupes politiques représentés au sein du Grand Conseil et, par leur intermédiaire, leurs président-e-s, de bien vouloir lui transmettre leurs remarques quant au mandat de la future CEP. Un délai au 18 mars 2020 a été imparti aux groupes, avec l'indication que leurs remarques ne liaient en aucune manière le Bureau ; en effet, cette procédure – qui peut elle aussi être considérée comme inhabituelle, voire extraordinaire – avait pour objectif de leur permettre de s'exprimer sur la définition du mandat et de soulever des points revêtant une importance particulière pour les groupes politiques. Elle ne remet nullement en cause le fait que les député-e-s, indépendamment des remarques des groupes politiques, seront de toute manière amenés, par la suite, à se prononcer sur l'institution d'une commission d'enquête parlementaire.

Ce délai au 18 mars 2020 n'a pu être tenu par la plupart des groupes, en raison de la survenue de la pandémie de Covid-19. A la reprise des activités, un nouveau délai a été fixé au 5 juin 2020.

Par souci de transparence, le Bureau du Grand Conseil a joint au présent rapport les sept prises de position des groupes politiques : ces documents constituent une annexe au rapport – et non le corps du rapport lui-même. Le Bureau a estimé que ces documents seront utiles pour la suite de la procédure et que, dans la mesure où une démarche a été demandée aux groupes politiques, il n'y a aucune raison valable de ne pas la rendre publique.

## **II. Institution d'une commission d'enquête parlementaire**

Sur le principe de l'institution d'une commission d'enquête parlementaire, les membres du Bureau se prononcent dans leur majorité contre l'institution d'une CEP.

Le Bureau du Grand Conseil considère que le rapport du Conseil d'Etat décrit avec clarté et franchise la manière dont, sur une vingtaine d'années, entre la fin des années 1990 et la fin des années 2010, les autorités cantonales et communales ont recherché, sans succès, la manière dont pourrait être géré l'immense complexe de Beaulieu de manière à ne plus nécessiter, à terme, l'apport de fonds publics.

Il s'agissait de trouver une formule de gouvernance permettant de prendre en compte : fonctionnement et investissement ; propriété du site et exploitation du site ; argent public et argent privé ; Canton, Ville de Lausanne et autres communes ; organisateurs de salons et manifestations et autres investisseurs privés ; le tout dans un contexte défavorable, avec la désaffection du public vis-à-vis des grands salons généralistes, une concurrence toujours plus vive en termes de sites, un outil plus que vieillissant, car insuffisamment entretenu et modernisé depuis des décennies, des attentes toujours plus pointues des organisateurs potentiels, et une population de moins en moins disposée à accepter des atteintes à sa qualité de vie en plein centre-ville.

Le Conseil d'Etat admet aujourd'hui, dans son rapport au Grand Conseil sur la requête d'institution d'une CEP, que cette recherche d'une voie sans argent public s'est avérée vaine et en tire les conséquences : « [...] ; *la nécessité d'un soutien public durable et structurel est assumée pour les activités les moins rentables (congrès, théâtre, foires et salons,...), après les tentatives infructueuses de créer un modèle presque autonome (1997) ou partiellement autonome (2009). Le constat est en effet sans appel, de telles infrastructures ne peuvent se concevoir sans soutien public*

*clair. A défaut, le retard d'investissement, le manque d'entretien et finalement la crise financière sont programmés.* » (page 7, point 6, 1<sup>er</sup> paragraphe).

De cela, il ressort les décisions proposées par le Conseil d'Etat et acceptées par le Grand Conseil : le Canton se retire entièrement du dossier Beaulieu, mis à part le cautionnement de travaux en lien avec l'implantation sur le site de la Haute Ecole de la Santé La Source ; la Ville de Lausanne reste seule en charge du site à travers une société anonyme ; et, pour cela, il convient d'abandonner un prêt de CHF 15'000'000.-.

En commission comme en plénum, le mécontentement a été très clairement exprimé, y compris par ceux qui ont soutenu le Conseil d'Etat. Beaucoup d'amertume et de frustration ont été évoquées devant l'absence d'autre choix, mais aussi au vu des années qui ont été nécessaires à une prise de conscience de l'impasse dans laquelle menaient les options successives et des sommes qu'elles auront coûté au final. Le Conseil d'Etat a tout aussi clairement compris, et largement partagé, ce mécontentement, expliquant : faire justement le nécessaire pour que l'on puisse sortir de l'impasse ; et que les conséquences aient été tirées, en particulier par une révision importante du 18 décembre 2019 de la Directive générale en matière de participations financières et personnelles, annexée à son Rapport.

Le Grand Conseil a admis et suivi ce raisonnement, adoptant le projet de décret par 80 voix contre 28, avec 23 abstentions.

Les membres du Bureau considèrent également que, à la lumière du rapport établi par le Conseil d'Etat et de l'EMPD (129) de mars 2019, l'institution d'une CEP sur la gestion de la Fondation de Beaulieu ne constitue pas un instrument adéquat et qu'elle revêtirait, au contraire, un caractère disproportionné.

Au regard des deux derniers dossiers ayant conduit à l'institution de CEP dans le Canton de Vaud, il appert que la mise en œuvre d'une CEP sur la base de la requête présentée le 29 octobre 2019 s'éloigne tant de la lettre que de l'esprit de l'art. 67 al. 1 et 2 LGC, qui dispose:

« <sup>1</sup> Si des événements d'une grande portée l'exigent, le Grand Conseil, dans le cadre de ses attributions en matière de surveillance, peut instituer une commission d'enquête parlementaire.

<sup>2</sup> Elle a pour but d'établir les faits, de réunir d'autres moyens d'appréciation, de déterminer des responsabilités et d'exprimer des propositions. ».

Les membres du Bureau sont d'avis que la condition matérielle pour instituer une CEP fait défaut dans le cadre de la présente requête.

Tout d'abord, l'institution d'une CEP doit reposer sur des circonstances exceptionnelles (comme l'a rappelé de manière circonstanciée le Conseil d'Etat en novembre 2017, dans son rapport au Grand Conseil sur la requête d'institution d'une CEP sur la gestion du Service pénitentiaire – voir page 51) et les pouvoirs qui lui sont conférés sont, de par la nature de la mission de la CEP, larges. Or, rien dans la requête développée le 29 octobre 2019, ni dans le rapport subséquent du Conseil d'Etat, n'accrédite l'idée de l'existence d'événements d'une grande portée exigeant d'instituer une CEP, ni de la nécessité d'utiliser cet instrument pour établir des faits et réunir d'autres moyens d'appréciation.

Comme l'indique le Conseil d'Etat à la p. 51 de son rapport, « (...) seuls des cas dont la gravité objectivement incontestable ne [souffrant] aucune discussion ont fait l'objet de la décision

*d'instaurer une CEP. C'est donc une mesure exceptionnelle qui doit être réservée à des situations exceptionnelles* ». Le Bureau ne considère pas que de telles conditions soient réunies dans la présente requête.

Ensuite, les membres du Bureau relèvent que la procédure de mise en œuvre d'une CEP est fondée sur une situation grave et exceptionnelle. Lors de la demande d'institution de la CEP chargée d'investiguer et de rapporter au Grand Conseil sur les responsabilités politiques des Autorités cantonales dans l'origine des difficultés de la BCV et des opérations de recapitalisation consécutives à celles-ci, les Autorités se sont prononcées en faveur de la création d'une CEP, en soulignant elles-mêmes son absolue nécessité, tant sur le plan politique que sur le plan administratif. Dans le cas présent, le Conseil d'Etat rejette la requête d'institution d'une CEP et il s'agit là d'une différence importante par rapport aux deux précédentes CEP.

En l'état actuel, dans lequel l'instrument de la CEP paraît clairement disproportionné, le Bureau souhaite faire remarquer qu'une autre voie intermédiaire n'a pas été exploitée : celle des commissions de surveillance. En effet, l'article 53 LGC prévoit ceci : « 2) *Les commissions en matière de gestion et de finances établissent également des rapports spécifiques chaque fois que le Grand Conseil leur confie des mandats particuliers dans le cadre de leur mission.* 3) *Elles peuvent établir de tels rapports de leur propre initiative dans le cadre de leur mission, après en avoir informé le Conseil d'Etat.* » Quant à l'article 50 LGC, il définit de manière déjà très large les moyens à disposition desdites commissions. Si le besoin d'investigations dans ce domaine s'avérait être une réalité pour une majorité du Grand Conseil, cette voie paraîtrait donc plus adaptée, que cela soit sur décision du plénum ou par décision propre de l'une ou l'autre des commissions.

Les membres du Bureau estiment aussi de leur devoir, en tant qu'émanation du Grand Conseil et garants de son bon fonctionnement, de faire part de leurs réserves quant à l'institution d'une CEP, à ses activités, au rapport qu'elle sera amenée à rédiger et, au final et plus globalement, aux conséquences de cette procédure, tant sur l'exercice du pouvoir par les Autorités qui en ont la charge que, plus spécifiquement, sur la manière dont sera perçue l'action du Grand Conseil. Ils redoutent d'aboutir, après avoir mis en œuvre d'importants moyens, à un rapport final d'une CEP n'apportant pas plus d'éléments que ceux qui auraient pu être documentés par les commissions de surveillance.

Le Bureau souhaite encore attirer l'attention sur le fait qu'une procédure pénale est toujours en cours dans ce dossier. En effet, après que la Fondation de Beaulieu a fait recours contre l'ordonnance de classement rendue par le procureur en charge de l'instruction contre l'ancien secrétaire général de la Fondation, la Chambre des recours pénale du Tribunal cantonal, dans un arrêt rendu fin mars 2020, a considéré l'instruction comme incomplète et ordonné au Ministère public de la reprendre, en s'entourant d'experts. Cette procédure ne s'interromprait pas du fait de la mise sur pied d'une CEP ; au contraire, elle limiterait de manière non négligeable le champ de compétence de la CEP, en vertu de l'article 73 LGC.

Autre élément limitatif : comme le rappellent les requérants eux-mêmes, le Canton n'a été que l'un des bailleurs de fonds de la Fondation de Beaulieu. La Ville de Lausanne, Lausanne Région et d'autres communes du canton se trouvent également dans cette situation. Or, le pouvoir d'investigation d'une CEP ne dépasserait pas les éléments du ressort du Canton, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale.

Au-delà de la condition matérielle, les deux autres conditions formelles relatives à l'institution d'une CEP prévues par l'art. 68 LGC sont remplies : d'une part, la requête a été cosignée par au

moins 20 député-e-s (en l'espèce, 24) ; d'autre part, le Conseil d'Etat a pu faire usage de son droit d'être entendu à travers la rédaction du rapport qu'il a adressé au Grand Conseil.

Dès lors, une décision requérant la majorité absolue des membres du Grand Conseil devra être prise ; cette décision pourra s'appuyer sur le projet de décision et de mandat proposé par le Bureau. La première conclusion sur laquelle le Grand Conseil est appelé à se prononcer fait référence à la requête et a la teneur suivante :

**« Article 1**

*Considérant la « requête pour l'institution d'une commission d'enquête parlementaire, selon l'article 67 de la loi sur le Grand Conseil », déposée le 29 octobre 2019, le Grand Conseil institue une commission d'enquête parlementaire chargée d'investiguer et de rapporter au Grand Conseil sur la gestion de la Fondation de Beaulieu et de faire toute la lumière sur ce dossier. »*

Cette dernière formulation est tirée directement de la requête d'institution d'une CEP déposée par MM. les députés Jean-Michel Dolivo au nom du groupe EP et Jérôme Christen au nom du groupe PDC – Vaud Libre.

Si le vote d'entrée en matière est soutenu par la majorité absolue des membres du Grand Conseil, les articles suivants du projet de décision du Grand Conseil seront examinés, soit, notamment, la proposition de mandat de la CEP. Cependant, si l'article premier est amendé de manière substantielle, il conviendra d'autoriser le Conseil d'Etat à exercer de manière complémentaire son droit d'être entendu ; il en ira de même si d'éventuels amendements apportés à l'article 2 devaient entrer en contradiction avec la formulation de l'article premier.

Si la décision du Grand Conseil quant à l'entrée en matière est négative, il ne sera pas nécessaire d'examiner les articles suivants de la proposition du Bureau du Grand Conseil et la procédure sera terminée.

### **III. Proposition de mandat conféré à la commission d'enquête parlementaire**

Il appartient au Bureau du Grand Conseil d'émettre une proposition quant au mandat de la CEP. Contrairement par exemple au rapport relatif à la requête de commission d'enquête parlementaire concernant les EMS, en 2000, le Conseil d'Etat n'a pas, dans son rapport, établi une liste des points qui seraient susceptibles de faire l'objet des investigations d'une CEP.

Toutefois, dans la présente procédure, il apparaît que plusieurs éléments formulés par les requérants en diverses occasions fournissent, de fait, la trame du mandat que pourrait se voir confier une CEP. L'automne 2019 a en effet vu la thématique de la Fondation de Beaulieu occuper le Grand Conseil non seulement à l'occasion du dépôt de la requête, mais aussi dans le cadre du traitement, les 24 septembre, 1<sup>er</sup> octobre et 29 octobre 2019, de l'*Exposé des motifs et projet de décret (129) autorisant le Conseil d'Etat à octroyer un cautionnement à la Fondation de Beaulieu, respectivement la société anonyme en cours de création, de CHF 27'300'000.- destiné à financer les travaux en lien avec l'implantation de la Haute Ecole de la Santé La Source (ELS) et autorisant le Conseil d'Etat à abandonner le prêt de CHF 15'000'000.- octroyé à la Fondation de Beaulieu.*

Le Bureau s'est ainsi appuyé sur (dans l'ordre chronologique) :

- le rapport de minorité sur l'EMPD susmentionné ;
- le débat d'entrée en matière sur l'EMPD susmentionné, le 24 septembre 2019 ;
- la requête d'institution d'une CEP, déposée le 1<sup>er</sup> octobre 2019 ;

- le développement de la requête, en séance du Grand Conseil du 29 octobre 2019,

pour rédiger un projet de mandat, y ajoutant quelques autres aspects afin de couvrir la matière. Le Bureau s'est ensuite adressé aux groupes politiques en date du 27 février 2020 ; à réception de leurs prises de position, le Bureau du Grand Conseil les a examinées, a discuté de son projet et vous propose dès lors un mandat en six points.

Il s'agira pour la CEP d'examiner plusieurs questions, notamment :

1. Déterminer si les fonds publics cantonaux versés suite aux décrets du Grand Conseil de 1997 et de 2009 ont été utilisés conformément à ce qui avait été annoncé et, si non, dans quelle mesure et pourquoi.
2. Déterminer si le Canton et ses représentants dans la Fondation de Beaulieu ont suivi et contrôlé l'usage des fonds publics cantonaux d'une manière satisfaisante.
3. Déterminer si des erreurs de gestion ont été commises par le Canton et ses représentants et, si oui, par qui.
4. Etablir les responsabilités politiques à l'échelon cantonal dans les pertes financières engendrées par ce dossier depuis 1999.
5. S'assurer que toutes les précautions ont été prises pour que le Canton ne puisse pas essuyer de nouvelles pertes dans ce dossier, en particulier suite au cautionnement de CHF 27'300'000.- voté dans le cadre du décret 2020.
6. Examiner les mesures prises par le Conseil d'Etat dans le cadre de la « Directive générale en matière de participations financières et personnelles » et, si nécessaire, proposer des nouveaux mécanismes de contrôle, des moyens et des procédures à même d'éviter la reproduction de situations de ce type.

En outre, il est possible que, à l'issue de l'important travail qu'elle aura mené, la CEP puisse émettre des propositions à l'intention des Autorités, notamment du Conseil d'Etat, sur un certain nombre d'aspects ; il est d'ailleurs à relever que la CEP qui a investigué sur les EMS en 2000 et 2001 a émis (pages 185 à 189 du rapport de la CEP sur les EMS) un certain nombre de propositions et recommandations à l'intention du Conseil d'Etat et, partiellement, du Grand Conseil. La proposition de mandat laisse cette possibilité ouverte pour la CEP qui serait désignée ; on ne peut en effet pas envisager assurément ni exclure d'emblée que des recommandations et propositions soient émises par une CEP.

Enfin, il est utile de préciser que, quand bien même une CEP doit investiguer et rapporter sur des faits passés, il convient de prévenir des situations analogues. Le Bureau tient à souligner toutefois que l'établissement de recommandations et de propositions est une faculté laissée à l'appréciation de la CEP et que, par ailleurs, ces éventuelles recommandations et propositions ne lieront pas les autorités de manière obligatoire.

#### **IV. Moyens à la disposition de la CEP et organisation des travaux**

##### **a) Mise en œuvre et logistique**

La LGC de 2007, prévoit, une fois la CEP décidée, un certain nombre de moyens de mise en œuvre. Il s'agit en effet que la CEP puisse travailler de manière efficace, qu'elle dispose de collaborateurs pour, notamment, tenir les procès-verbaux de séances et d'auditions, rédiger le rapport et fournir une aide d'ordre technique et juridique. C'est dans ce sens que l'art 71 al. 1 LGC prévoit : « *La commission d'enquête détermine, conformément à son mandat, à la présente loi et à la loi sur les finances, les mesures touchant à la procédure et au personnel, nécessitées par ses recherches.* ».

L'art. 72 al. 3 LGC dispose en outre que « *sur demande, les autorités cantonales prêtent leur concours aux commissions d'enquête en leur fournissant une aide adéquate* ».

Ces deux dispositions démontrent le caractère autonome de la CEP, son organisation propre, qui ne pourra être décidée qu'une fois le mandat de la CEP déterminé, ses membres élus, leurs méthodes et leur plan de travail adoptés. Il ne faut pas sous-estimer ce point : les travaux d'une CEP sont d'une ampleur non comparable avec ceux d'une autre commission, si ce n'est, peut-être, ceux de la Commission des finances et de la Commission de gestion, et encore de manière ponctuelle. Il s'agira donc de permettre à la CEP de mener ses activités, en recherchant des personnes ressources en dehors de l'administration, auprès de personnes externes, engagées sur mandat. Cette question se pose à la fois pour la tenue des procès-verbaux, pour la collaboration dans l'élaboration de rapports d'éventuelles sous-commissions, pour l'assistance apportée à la Présidence de la CEP, dans la direction des travaux et dans la logistique, pour des questions juridiques liées aussi bien à la complexité des procédures qu'à des problèmes relevant des compétences partagées entre plusieurs organes de l'Etat. En outre, les auditions de diverses personnes poseront aussi des difficultés d'ordre procédural ; il est probable que la CEP, sa présidence, les présidences d'éventuelles sous-commissions devront recevoir un appui.

Tous ces éléments ont des conséquences financières : une concertation entre la CEP, le Secrétariat général du Grand Conseil – parce que cela le concerne comme « service publié » au sens budgétaire – et le Conseil d'Etat sera nécessaire. Une demande de crédit supplémentaire, consécutive à cette concertation, sera nécessairement présentée, afin de financer les travaux de la CEP. La Commission des finances du Grand Conseil en sera nantie en temps utile. A titre d'exemple, les crédits supplémentaires votés afin d'assurer le budget de la précédente CEP en 2003 se sont élevés à CHF 596'800.-.

## **b) Procédure**

Pour ce qui concerne la procédure, le présent rapport reprend de manière quasi analogue ce qui figurait dans les rapports du Bureau en 2000 concernant la CEP investiguant sur les EMS et en 2003 concernant la CEP en charge de la BCV. Le texte de ces précédents rapports, clair, concis et présentant bien les enjeux, figure ci-dessous en italique :

*« En premier lieu, il s'agit de se souvenir que les faits et responsabilités que la CEP est chargée d'établir ne peuvent plus, une fois celle-ci instituée, faire l'objet du travail d'une autre commission parlementaire (art. [70] al. 1 LGC). C'est ainsi que, notamment, la commission de gestion devra renoncer à faire porter ses investigations sur de tels éléments et transmettre à la CEP ce dont elle pourrait disposer à cet égard à l'occasion de l'examen de la gestion [2017]. Aucun postulat ou aucune motion ayant trait aux situations relevant de la CEP ne pourra plus être, dans cette mesure du moins, soumise à une commission ad hoc ou spécialisée ; il faudra, le cas échéant, en confier l'examen à la CEP, en tout cas pour la partie qui la concernera ; de même, une initiative législative qui viserait des modifications de loi qui pourraient entrer dans le mandat de la CEP lui serait renvoyée.*

*En ce qui concerne la récusation, les mesures d'urgence et l'administration des preuves, l'art. [71] al. 2 LGC renvoie dans la mesure nécessaire à la [loi sur la procédure administrative (LPA)] ; plus en détail, il s'agit des art. [9 et ss.] (récusation lorsqu'il existe des circonstances importantes de nature à compromettre l'impartialité des membres de la CEP, telles qu'une participation antérieure aux situations sous revue, un rapport de dépendance, de parenté ou d'alliance avec des personnes soumises à investigation ou avec un mandataire de celles-ci), [86] (mesures provisionnelles nécessaires au maintien de l'état de fait ou à la sauvegarde des intérêts en cause) et [29 et 34]*

*(type de preuves et règles voulant que, sauf l'expertise, l'administration des preuves, en particulier l'audition des témoins, l'inspection locale et l'examen des pièces, ait lieu devant la CEP en entier ; possibilité si un tiers sous investigation demande une mesure d'instruction, notamment une expertise, de lui en faire avancer les frais). La norme de l'art. [29] LPA qui interdit par renvoi de déléguer l'administration des preuves à une partie de la CEP, pour adaptée qu'elle soit au Tribunal [cantonal] (...), s'avère extrêmement lourde pour la CEP, vu le nombre des membres qu'elle comptera et les opérations d'investigation auxquelles elle devra procéder. Toutefois, l'art. [71] al. 2 LGC ne renvoie à la [LPA] que par analogie et cela ne devrait donc pas empêcher que les investigations préliminaires soient effectuées par délégation, notamment les auditions de témoins et les visions locales dans un premier temps, alors que celles qui auront apporté quelque chose d'intéressant devront obligatoirement être répétées en séance plénière, si on entend qu'elles puissent servir de preuve formelle.*

*Diverses précisions sur l'administration des preuves sont utilement fournies aux art. [73 et ss.] LGC, spécialement sur l'obligation de témoigner et de produire les documents pesant sur toute personne, même en dehors de l'administration au sens étroit. Sur ces questions, quoique déjà détaillées, les dispositions de la LGC pourraient ne pas suffire ; même en l'absence de renvoi exprès, la CEP devrait pouvoir s'inspirer utilement des règles procédurales plus élaborées existantes en droit vaudois (...). Il est en revanche difficile de dire à ce stade si, pour une preuve qui devrait être recueillie hors du canton (témoins établis ailleurs, documents se trouvant dans un autre canton ou à l'étranger, etc.), la CEP pourra compter sur l'entraide judiciaire ou sur une autre forme d'appui des pouvoirs publics d'un autre canton ou d'un autre pays.*

*On rappellera encore que les magistrats et fonctionnaires interpellés par la CEP ne pourront pas lui opposer le secret de fonction (art. [76] LGC), mais qu'en contrepartie les membres de la CEP sont eux-mêmes tenus à ce secret (art. [76] LGC). Enfin, il sied de redire que toute personne mise en cause, c'est-à-dire directement touchée dans ses intérêts par l'enquête, a le droit d'être assistée, par un avocat ou par un autre personne de son choix, ainsi que de participer aux auditions de témoins, d'experts ou d'autres personnes utiles, de poser des questions complémentaires et de consulter les dossiers, expertises et rapports produits, de même que les procès-verbaux de la CEP, dans la stricte mesure où cette personne est concernée (art. [77 al. 1] LGC) ; la CEP peut toutefois limiter les droits d'assistance aux auditions et de consultation des documents si l'intérêt de l'enquête l'exige (art. [77 al. 2] LGC). Le droit de ces personnes d'être entendues in fine est également garanti et doit leur être offert spontanément (art. [77 al. 3] LGC).*

*Il est à peine besoin de rappeler que ces droits sont aussi conférés au Conseil d'Etat en corps (art. [79] LGC). Plus généralement, la CEP aura à l'esprit qu'elle est également tenue par le respect général des droits fondamentaux. On songe ici au principe de la proportionnalité tel que mentionné à l'art. 36 al. 3 de la Constitution fédérale (Cst. féd.), prescrivant que toute restriction d'un droit fondamental doit être proportionnée au but visé, et au droit à l'assistance judiciaire gratuite de l'art. 29 al. 3 Cst. féd. Selon ce droit, toute personne qui ne dispose pas de ressources suffisantes a droit, à moins que sa cause paraisse dépourvue de toute chance de succès, [...] à l'assistance gratuite d'un défenseur, dans la mesure où la sauvegarde de ses droits le requiert. Il pourrait donc se produire que, pour exercer les prérogatives de l'art. [77] LGC, une personne sollicite une telle assistance ; elle devrait lui être octroyée par analogie avec les règles applicables dans les procès civils.*

*Au terme de cet examen rapide de la procédure, il ne semble demeurer qu'un véritable obstacle, eu égard à l'ampleur potentielle des travaux de la CEP : l'impossibilité de déléguer l'administration de preuves formelles, résultant du renvoi de l'art. [71 al. 2] LGC à l'art. [29] LPA. Néanmoins le*

*Bureau du Grand Conseil estime que la CEP devrait pouvoir fonctionner efficacement sur la base de ce texte légal, le cas échéant en confiant - comme il a été dit plus haut - l'instruction préliminaire à une sous-commission. En cas de réelle difficulté que rencontrerait le CEP en cours d'exécution de son mandat, le Grand Conseil pourrait encore envisager de modifier la loi en urgence cet [hiver] ».*

Au surplus, les membres du Bureau relèvent que les travaux des CEP, en 2000 et 2003, ont été parfaitement confidentiels, au point même que les commissaires devaient, pour la consultation des documents, ne rien emporter avec eux, mais consulter les documents dans les locaux de travail de la CEP. Il n'y pas de raison objective militant en faveur d'une attitude autre dans le cadre de la présente procédure.

### **c) Délai**

La question se pose de savoir si le Grand Conseil doit fixer à la CEP un délai en vue du dépôt de son rapport. Après mûre réflexion et compte tenu, d'une part, de l'ampleur prévisible de la tâche de la CEP au vu de son mandat, et d'autre part, de la complexité de la procédure et de la nécessaire coordination avec les nombreux organes concernés, il convient de laisser du temps à la CEP, afin qu'elle puisse travailler sereinement, sans pression et avec la possibilité d'accomplir sa mission à son rythme. Aussi, le Bureau du Grand Conseil propose-t-il au plénum de donner un délai au 30 novembre 2021 à la CEP pour rendre son rapport.

## **V. Conclusions**

Vu ce qui précède, le Bureau du Grand Conseil a l'honneur :

1. de présenter au Grand Conseil un rapport portant sur le projet de décision ci-après ;
2. d'émettre un préavis négatif quant à l'adoption de ce projet de décision compte tenu des éléments développés dans son rapport.

### **Annexes :**

Les remarques et propositions des sept groupes politiques du Grand Conseil au sujet du projet de mandat de la CEP

# PROJET DE DECISION

du 18 juin 2020

---

## LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu l'article 107 al. 3 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003,  
vu les articles 67 et suivants de la loi du 8 mai 2017 sur le Grand Conseil,  
vu le projet de décision présenté par le Bureau du Grand Conseil

*décide*

### **Art. 1**

<sup>1</sup> Considérant la « requête pour l'institution d'une commission d'enquête parlementaire, selon l'article 67 de la loi sur le Grand Conseil », déposée le 29 octobre 2019, le Grand Conseil institue une commission d'enquête parlementaire chargée d'investiguer et de rapporter au Grand Conseil sur la gestion de la Fondation de Beaulieu et de faire toute la lumière sur ce dossier.

### **Art. 2**

<sup>1</sup> Le mandat de la commission d'enquête parlementaire se compose des missions suivantes :

1. Déterminer si les fonds publics cantonaux versés suite aux décrets du Grand Conseil de 1997 et de 2009 ont été utilisés conformément à ce qui avait été annoncé et, si non, dans quelle mesure et pourquoi.
2. Déterminer si le Canton et ses représentants dans la Fondation de Beaulieu ont suivi et contrôlé l'usage des fonds publics cantonaux d'une manière satisfaisante.
3. Déterminer si des erreurs de gestion ont été commises par le Canton et ses représentants et, si oui, par qui.
4. Etablir les responsabilités politiques à l'échelon cantonal dans les pertes financières engendrées par ce dossier depuis 1999.
5. S'assurer que toutes les précautions ont été prises pour que le Canton ne puisse pas essuyer de nouvelles pertes dans ce dossier, en particulier suite au cautionnement de CHF 27'300'000.- voté dans le cadre du décret 2020.
6. Examiner les mesures prises par le Conseil d'Etat dans le cadre de la « Directive générale en matière de participations financières et personnelles » et, si nécessaire, proposer des nouveaux mécanismes de contrôle, des moyens et des procédures à même d'éviter la reproduction de situations de ce type.

### **Art. 3**

<sup>1</sup> Un délai au 30 novembre 2021 est imparti à la commission d'enquête parlementaire pour rendre son rapport.

### **Art. 4**

<sup>1</sup> Le Grand Conseil prend acte du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 29 janvier 2020 concernant l'institution d'une commission d'enquête parlementaire sur la gestion de la Fondation de Beaulieu.

Ainsi adopté, en séance du Bureau du Grand Conseil, à Lausanne, le 18 juin 2020.

La 1<sup>re</sup> vice-présidente :  
*S. Butera*

Le secrétaire général :  
*I. Santucci*

## **POSITION GROUPE PLR : CEP BEAULIEU**

La fondation Beaulieu a été créée en 2000, suite à un EMPD de 1997, et dotée d'un capital de 80 millions versés par le canton, la ville de Lausanne et les communes. Le montant de ce capital avait comme but essentiel de rendre possible le remboursement des dettes de la société coopérative du Comptoir Suisse, pour un total global de 72 millions. En permettant le remboursement des dettes de la société coopérative, les fonds publics mis à disposition ont été utilisés conformément aux objectifs initiaux.

Le modèle économique de l'époque postulait que la Fondation, émancipée de ses dettes, pourrait alors contracter de nouveaux emprunts pour financer des investissements immobiliers, emprunts dont les intérêts seraient financés par les loyers. Dans les faits, la Fondation a renoncé à contracter des nouveaux emprunts. Cette approche prudente a permis de maintenir une situation financière avec un endettement très limité, mais a eu comme conséquence un retard d'investissement important, au vu de la vétusté des immeubles.

Cette vétusté et l'urgence d'investissements lourds a amené la Fondation à solliciter à nouveau les pouvoirs publics pour le plan d'investissement du projet Beaulieu 2020. L'essentiel des ressources financières de la fondation étant englouties par de l'entretien et des réparations, et la part privée de l'investissement ayant échoué à être réunie, seules les halles sud ont pu être démolies et reconstruites. En 2014, le refus de Taoua a motivé la décision de mettre la priorité sur l'assainissement du palais de Beaulieu ainsi que la venue de l'école de la Source et du Tribunal arbitral du sport.

Le refus du projet Taoua et la possibilité de diversification immobilière et hôtelière a mis en évidence que le modèle économique, avec une activité uniquement événementielle, n'était pas viable et nécessitait un changement de stratégie. L'EMPD 129 de 2019 documente largement la nouvelle gouvernance proposée et la nécessité d'un nouveau modèle financier incluant une implication publique clairement définie, soit la constitution d'une SA avec la Ville de Lausanne comme actionnaire.

En résumé, les fonds publics octroyés en 1997 et 2009 ont été utilisés conformément à leur destination, mais avec une structure de financement trop faible. Il ne s'agit pas d'un mésusage des fonds publics mais plutôt d'une gouvernance et d'un modèle économiques inappropriés.

Certes, la situation dans laquelle se trouve Beaulieu est fâcheuse et le PLR est attaché à démontrer à quel point la question de la gouvernance et de la transparence sont importantes. Mais dans le cas de Beaulieu tout a été dit et une enquête pénale est en cours.

Des leçons doivent être tirées et nous soutenons le CE dans sa volonté de renforcer son contrôle des fondations et d'adapter les directives de la mise en œuvre de la Loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales.

Cependant, et pour conclure, le groupe PLR estime que les éléments de ce dossier ont été largement exposés et documentés et recommande de rejeter cette requête d'enquête parlementaire.

20.05.2020



Parti socialiste  
vaudois

**Secrétariat cantonal**  
Pl. Chauderon 5  
1003 Lausanne

Tél. : 021 312 97 57  
info@ps-vd.ch  
[www.ps-vd.ch](http://www.ps-vd.ch)

À l'att. de Madame La Première vice-Présidente du Grand Conseil

Lausanne, le 5 juin 2020

Madame la Première vice-Présidente,

Pour donner suite à la demande du bureau du Grand Conseil d'examiner le mandat de la CEP sur la gestion de la Fondation de Beaulieu, voici les réponses du Groupe socialiste :

- 1) Le Parti socialiste estime qu'en premier lieu les outils institutionnels doivent être utilisés pour analyser ledit dossier. Ainsi, il souhaite que la COGES se détermine sur la gestion de la Fondation de Beaulieu et en fasse rapport au Grand Conseil. En tant que commission de surveillance, la COGES est pleinement légitimée à se prononcer et à assumer ce mandat.

En fonction du rapport spécifique de la COGES et de ses conclusions, le Parti socialiste pourrait alors revenir avec une éventuelle nouvelle proposition, notamment celle d'une CEP.

- 2) Quant au mandat, si une telle CEP devait tout de même être instituée, le Parti socialiste souhaiterait y ajouter la mission suivante :

Article 1

1.2. Déterminer les responsabilités politiques dans les montages financiers des EMPD de 1997 et 2009

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre avis, je vous prie de recevoir, Madame la Première vice-Présidente, mes salutations les meilleures.

Valérie Induni  
Présidente du Groupe socialiste

## **Groupe UDC**

### **Projet de mandat de la CEP Beaulieu**

Chère Madame,

La réponse du groupe UDC à la consultation quant à la CEP Beaulieu est la suivante:

*Le Groupe UDC considère favorablement le cadre du mandat de la Commission d'enquête parlementaire. En particulier, les questions posées sont pertinentes et méritent une réponse claire et précise. Le Groupe se prononcera toutefois plus en détail le moment venu, lors des débats au Grand Conseil.*

Avec mes meilleures salutations,  
Yohan Ziehli

22.06.2020



Lausanne, le 5 juin 2020

Monsieur le secrétaire général,

Nous avons pris connaissance du projet de mandat qui incomberait à la commission d'enquête parlementaire sur Beaulieu, en cas de vote positif du Grand Conseil.

Les Vert.e.s réitèrent, en premier lieu, leur opposition à cette requête qui représente, à leurs yeux, une démarche disproportionnée dans le cas présent. Les Vert.e.s défendent l'avis qu'avant toute commission d'enquête, les autorités de surveillance devraient faire le travail et la portée de la question ici soulevée ne semble pas demander davantage d'investigations. Cet outil doit être réservé aux cas les plus emblématiques et préoccupants, ce qui n'est pas le cas ici.

Il apparaît donc qu'une telle débauche de moyens et d'énergie ne soit pas requis en l'état.

Pour ce qui est du projet de décision qui nous est soumis, nous n'avons pas de remarque particulière. Nous relevons toutefois que le délai prévu à l'article 3, pourrait s'avérer trop court, compte tenu de la lourdeur d'un tel dispositif. . Pour rappel, pour la CEP sur la BCV, il aura fallu pas moins de 47 séances et plus de 15 mois de travaux pour aboutir au rapport final.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous adressons, Monsieur le secrétaire général, nos respectueuses salutations.

Pour le groupe des Vert.e.s :

Vassilis Venizelos

## **Groupe vert'libéral**

### **Projet de mandat de la CEP Beaulieu**

Monsieur le Secrétaire général, cher Igor,

La réponse du groupe vert'libéral concernant l'objet cité en titre est la suivante :

*L'avis du groupe vert'libéral sur cette question est nuancé. D'une part, le rapport du Conseil d'Etat reste très factuel, il n'est ni incriminant ni convaincant. D'autre part, nous sommes conscients que le passé est révolu et que suite à une réorganisation complète, Beaulieu ne court plus ce type de risque financier et de gestion. La constitution d'une CEP peut apparaître dès lors comme une mesure trop lourde pour un effet insuffisant. Mais notre groupe aimerait tout de même des réponses plus approfondies que le rapport du Conseil d'Etat aux questions qui se posent sur la gestion de cet organisme pendant de nombreuses années, ayant abouti aux pertes importantes que l'on sait. Le groupe vert'libéral se pose donc la question de savoir si un mandat à la Cour des comptes serait possible, étant entendu que le Canton de Vaud a consenti à d'importantes contributions financières dans ce cadre.*

Avec mes meilleurs messages.

Claire Richard

18.03.2020

## **Groupe PDC-Vaud Libre**

### **Projet de mandat de la CEP Beaulieu**

Monsieur, le secrétaire général, cher Igor,

Pour faire suite à la demande du bureau, le groupe PDC Vaud Libre n'a pas de remarque à faire sur ce projet de mandat si ce n'est qu'il nous convient parfaitement.

Nous souhaitons que ce point soit porté au plus vite à l'ordre du jour d'une séance du Grand Conseil.

Bien cordialement

Jérôme Christen  
Président du groupe PDC-Vaud Libre.

14.06.2020

## **Groupe Ensemble à Gauche et POP**

### **Projet de mandat de la CEP Beaulieu**

Monsieur le secrétaire général, cher Igor,

Toutes mes excuses pour le retard dans cette réponse. Le projet de mandat de la CEP concernant Beaulieu convient au groupe Ensemble à Gauche et POP.

Tout en te souhaitant une excellente soirée, je te prie de recevoir, cher Igor, mes salutations  
les meilleures  
Vincent

--

Vincent Keller  
Député au Grand Conseil Vaudois  
Président de la commission thématique des pétitions  
Président du groupe politique Ensemble à Gauche et POP

10.06.2020